LE PLUS FORT TIRAGE QUOTIDIEN AU CANADA

LA PRESSE

CIRCULATION DE L'EDIT QUOTIDIENNE MOYENNE PAR JOUR 68,861

Conseil Législatif

DIX-SEPTIEME ANNEE—No 151 MONTREAL, MARDI 30 AVRIL 1901 DOUZE PAGES—UN CENTIN

DANS LE PORT

Arrivée du "Brazilian" Travaux faits par la compagnie du Grand Tronc—Le bateau "Québec" en retard

Ouverture du canal demain — Le service de l'ouest des bâteaux de la compagnie de Richelieu et Ontario

Depuis une semaine l'activité règne dans le port Déjà ,les hangars à fret des différentes compagnies de navigation sont élevés. Les ouvriers et journaliers, ont de l'ouvrage en quantité. La compagnie du Grand Tronc est actuellement à hausser le terrain le long de la jetée pour lui permettre de continuer la construction de sa voie. "Aux quais, nous voyons plusieurs transatlantiques qui déchargent en ce moment leur cargaison et reprendront la mer dans quelques jours avec un chargement de produits canadiens.

Ce matin, le "Brazilian", de la compagnie Allan, parti de Belfast le 17 avril, est entré au port. Le pilote A. Angers avait charge du navire.

L'ouverture du canal Lachine aura lieu demain, à 10 heures. A minuit, on ouvrira les écluses et l'eau les remplira. On a fait subir de grandes réparations au canal, ce printemps. Plusieurs barges et remorqueurs attendent au lac St Louis le jour de l'ouverture du canal ; et demain, plusieurs seront à nos quais.

Le "Québec" n'est arrivé, ce matin, qu'à 11.30 heures, étant parti, hier soir, de Québec quelques heures plus tard que d'habitude.

Le steamer "Manchester Trader" est rendu au quai de la Pointe du Moulin à Vent, où il prend sa cargaison. Le navire partira jeudi matin, avec un chargement complet et 888 têtes de bétail.

Le service des bateaux de l'ouest de la compagnie Richelieu et Ontario, commencera, jeudi. Actuellement, tous les divers services de la Compagnie sont en opération. Les bateaux de l'Ile Ste Hélène ne voyageront que dans deux semaines.

LA COMPAGNIE RICHELIEU

Elle offre un voyage gratuit à ses employés, pour visiter l'exposition de Buffalo

Un officier de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario, a dit, ce matin, à un représentant de "La Presse", que le bureau de direction se préparait à donner vers la fin de la navigation, à tous ses employés disponibles, un passage gratuit, pour leur permettre d'aller voir l'exposition Pan-Américaine, à Buffalo. On se propose de prendre le "Bohemian" pour faire le voyage. Il sera sous le commandement du capitaine Batten. Les excursionnistes resteront deux jours à Buffalo et on les ramènera ensuite par le même bateau.

L'OUVERTURE DES CANAUX

Albany, 30 — Le colonel Partridge, surintendant des travaux publics de l'Etat, a fixé la date de l'ouverture des canaux au 7 mai.

LAMPE RENVERSEE

Une lampe placée sur une table et renversée par mégarde à 8.20 heures, hier soir, a mis le feu aux rideaux dans une chambre à coucher, chez M. Jos. Walker, No 710 rue Dorchester. Les pompiers furent appelés, mais à leur arrivée les flammes étaient éteintes. Il n'y a pas eu beaucoup de dommages.

DETAILS SENSATIONNELS

Sur les circonstances qui ont entouré la mort de M. l'abbé Joly, le malheureux curé de St Emile de Montcalm, dont le cadavre a été trouvé dans le lac près du presbytère.

L'ENQUETE QUI A LIEU AUJOURD'HUI REVELERA SANS DOUTE DES FAITS DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE

Comment on s'est aperçu de la disparition de l'abbé Joly. Quelles sont les raisons qui ont fait croire à une noyade. Rumeurs absurdes sur les causes de la disparition. Intéressante entrevue avec le curé de St Lin.

Comme nous l'annoncions hier, le cadavre de l'abbé Joly a été trouvé dimanche dernier, flottant sur les eaux du lac des Iles, situé à quelques arpents du presbytère. C'est M. le curé Bruyère et M. Deault, qui ont fait la sinistre découverte, pendant qu'ils longeaient les bords du lac. Le cadavre fut emporté au rivage et déposé dans la grange du presbytère aussitôt que l'identité en fut établie. Le lac où s'est noyé l'abbé Joly a 5 milles de longueur et ses eaux sont assez profondes.

L'enquête est commencée hier. Notre correspondant s'est rendu sur les lieux et nous fera parvenir les détails révélés dans cette mystérieuse affaire. Les communications sont si difficiles que nous n'avons pu recevoir aujourd'hui sa correspondance.

Notre correspondant est allé voir Monsieur l'abbé Proulx, à St Lin, et lui a demandé s'il avait des objections à parler sur l'affaire Joly. "Aucune, répondit-il, absolument aucune, pourvu que vous n'insistiez pas pour me faire dire ce que je crois devoir taire."

"Pour commencer par le commencement, continua-t-il, j'étais en voyage au Lac St Jean, lorsque M. Joly disparut dans la nuit du 15 au 16 de novembre dernier. Lorsque je revins à St Lin, le 19, mon vicaire, M. J. T. P. Desrosiers, me dit que le vendredi précédent, 16 au soir, M. Jules Provost, de St Emile, était venu pour me dire que M. Joly avait disparu, et qu'on le croyait noyé dans le Lac des Iles. Il aurait désiré que j'allasse de suite à St Emile, comme il disait que j'étais chargé des affaires de leur curé.

Notre représentant : "Pourquoi ces paroissiens de St Emile vous envoyaient-ils avertri si loin, vous, plutôt qu'un autre ?"

Réponse: "D'abord, ils envoyaient en même temps un courrier au curé voisin, le curé de Chertsey ; puis, avec mes paroissiens de St Lin, je m'étais intéressé au développement de la nouvelle paroisse. M. Joly était venu quêter dans notre église ; et, par deux fois, nous étions allés à St Emile porter, pour le curé et la chapelle, des effets, des ornements, du ménage pour une valeur de plus de $500.00. J'étais en grande connaissance dans cette intéressante mission."

Le curé continue : "De suite, dès le lendemain après mon arrivée, j'écrivis à M. Provost une lettre dont voici un extrait, se rapportant à l'affaire dont il s'agit actuellement. "Monsieur, Je regrette beaucoup de "n'avoir pas été à St Lin, lorsque vous y "êtes venu. En arrivant du Lac St Jean, "hier soir, lundi, j'ai été on ne peut plus "affecté d'apprendre la mort si pénible de "M. Joly.

"On dit que je suis chargé du règlement "de ses affaires, mais je n'ai par devers "moi aucune pièce écrite qui m'autorise à "régler. J'ignore s'il a fait un testament, "dont je serais l'exécuteur légal. Si vous "avez sur ce sujet quelques données, veuillez m'en écrire dans le courant de cette "semaine. Mes Quarante-Heures ont lieu "jeudi et vendredi. La semaine prochaine, je "serai plus libre pour agir. Je vous demande "de de veiller sur les dons que la paroisse "de St Lin a envoyés au curé de St Emile, "l'automne dernier. C'était l'intention hautement exprimée des donateurs qu'ils restent à St Emile ; car ils ont été faits au "curé de la paroisse, et non à M. Joly personnellement..."

Le même jour j'en écrivais à Monseigneur l'Archevêque de Montréal, lequel, peu après, me répondait par une lettre, où Sa Grandeur me priait de me rendre à St Emile, et de chercher à obtenir des renseignements sur cette disparition entourée de mystère ; me chargeant en même temps de faire un inventaire devant deux témoins, de tout ce qu'il y avait dans le presbytère, puis de désigner une personne sûre qui aurait la garde de la maison, jusqu'à ce que cette affaire eût été éclaircie."

"Sur ces entrefaites, vendredi, le 25 novembre, durant mes Quarante-Heures, un autre citoyen de St Emile, M. J. B. Laverdure, m'apporta une grande enveloppe cachetée, me disant qu'elle renfermait des papiers pour moi, et que M. Joly la lui avait confiée quelques jours auparavant pour me la remettre, dans le cas où il viendrait à mourir. Deux prêtres venir deux prêtres comme témoins, et j'ouvris l'enveloppe. Il y avait le testament de M. Joly, la clef d'une armoire dans sa maison, et vingt-cinq piastres dont vingt en billets de banque et cinq en mandat sur la poste. Le soir même, j'envoyai le Notaire Renaud à Joliette, pour y faire vérifier le testament qui est olographe, sachant bien que, tant que le corps de M. Joly n'aurait pas été trouvé, il n'y avait pas beaucoup de chose à faire ; mais, enfin, je voulais faire preuve de bonne volonté.

"Aussitôt que les chemins devinrent praticables, le 29 de novembre, je partis pour St Emile, où je m'établis dans le presbytère, et y tins maison pendant sept jours. Ce qui me frappa en entrant, ce fut de trouver la maison dans l'état où l'avait quittée M. Joly; son bréviaire était sur la table, ses habits appendus au mur, sa montre d'or au chevet de son lit, aucun signe de préparatifs pour un départ quelconque. Trois jours durant, en présence de M. Adolphe Riopel, maire de la paroisse, de M. Jules Provost et de M. Jean-Baptiste Laverdure, le premier marchand et le deuxième bourgeois de St Emile, je dictai à mon secrétaire l'inventaire de tout ce qu'il y avait dans le presbytère, la Chapelle, et les autres bâtiments : habits, livres, papiers, ménage, ornements d'église, vases sacrés, etc., en tout trente-six pages de grand papier écolier.

"Je confiai la garde de cet avoir à M. J. B. Laverdure, dans les termes que voici : "Ayant fait l'inventaire de ce qui se trouve dans le presbytère de St Emile et les bâtisses y attenant, en conformité à la volonté de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, Paul Bruchési, exprimée dans sa lettre du 27 de novembre dernier ; vu que Sa Grandeur me dit dans cette lettre de confier la garde du presbytère et autres bâtisses aux soins d'une personne sûre ; vu que M. Joly avait coutume de laisser ses clefs, lorsqu'il s'absentait, à M. Jean-Baptiste Laverdure, vu que le jour même de sa disparition il lui avait confié le même dépôt ; c'est pourquoi je demande à M. Laverdure de vouloir bien continuer à se charger jusqu'à avis contraire donné par moi ou Monseigneur l'Archevêque de Montréal, de la garde du presbytère de St Emile et de ses dépendances, n'y laissant pénétrer personne seul, excepté toutefois le prêtre que l'Archevêque de Montréal aura nommé pour desservir St Emile ou y faire les offices religieux, en attendant la nomination du nouveau curé, lequel prêtre ou desservant pourra habiter la maison sous sa propre responsabilité. Charge que M. J. B. Laverdure accepte à condition qu'il ne soit tenu qu'aux soins d'un bon père de famille, sans répondre des accidents de force majeure, de brigandage, de bris, de vols et même de tours de la part de quelques mauvais farceurs.

"Dans l'armoire dont M. Laverdure m'avait apporté la clef, je trouvai certains objets et documents plus précieux, que je ne voulus pas laisser dans une maison inhabitée. Je les emportai dans mon coffre-fort au presbytère de St Lin, laissant, à l'endroit même où les plaçait l'inventaire, un papier qui indique où ils se trouvent maintenant. Cette pièce se lit comme suit : "Liste des objets apportés par le Révérend J. B. Proulx, dans le "safe" de St Lin. Objets appartenant au Révérend J. E. Joly, qui ont été trouvés dans la chambre du fond en arrière du bureau, liste dont une copie en tout semblable à celle-ci a été laissée dans la petite armoire de la dite chambre : 1o une montre en or avec chaîne en argent ; 2o don de M. Joly à la chapelle de St Emile, 14 novembre... ; 3o transport par M. D. au Révérend M. Edmond Joly, 11 mars... ; 4o Obligation par M. D. au Révérend Messire J. E. Joly, 21 août ; 5o Cahier de Banque, Banque d'Hochelaga, département d'Epargne No... ; 6o Cahier de Banque, Banque d'Hochelaga, département d'Epargne, No.... ; 7o Cahier de Banque, Banque d'Epargne, Succursale de la rue Notre-Dame Ouest, No... ; 8o Cahier de Banque, Bank of Montreal, No... ; 9o Cahier de Banque, Quebec Bank, Montreal Savings bank, No... Montréal. Cette liste a été signée à St Emile, le cinq de décembre mil neuf cent, par le Rév. J. B. Proulx, après qu'il en eut donné connaissance aux soussignés MM. A. Riopel, J. Provost et J. B. Laverdure.

Reporter : "Avec tant de cahiers de banque, M. Joly a dû laisser une fortune considérable ?"

Réponse : "Cela dépend du montant qu'il y a sur chaque cahier. Il ne m'appartient pas de faire connaître maintenant quel est le total de son avoir ; seulement, je dirai qu'il est loin de s'élever aux sommes que lui ont attribué plusieurs journaux, il s'en faut qu'il ait $14,000.00, du moins d'après ce que je connais à présent."

Reporter : "Vous avez dit que vous étiez chargé par l'Archevêque de Montréal de prendre des informations."

Réponse : "Oui, et c'est ce que j'ai fait. J'ai interrogé bon nombre de personnes qui, toutes m'ont paru répondre le plus volontiers possible. J'ai pris leurs témoignages par écrit, pour la plupart. Pour quelques-uns je leur en ai lu la rédaction, et ils l'ont trouvée conforme à leur pensée."

Reporter : "Voudriez-vous communiquer au public ces témoignages ?"

Réponse : "Je n'en vois pas l'apropos. Cependant, comme information, je n'ai aucune répugnance à vous passer un de ces témoignages, le plus complet de ceux que j'ai pris, et qui dit à peu près tout ce qui concerne M. Joly durant les heures qui précèdent ou suivent le moment où il est disparu. Toutefois, je tairai le nom du témoin, comme le nom ici ne fait pas grand'chose à l'affaire. Donc Monsieur X... m'a dit :

"Vers dix heures et demie, dans la nuit du 15 de novembre, M. Y, arrêta me dire d'aller chercher M.Joly à deux heures après minuit pour le conduire à la station de Ste Marguerite. J'y étais allé les deux nuits précédentes, mais il n'avait pu partir, étant trop malade ; même, mercredi au matin, j'avais passé avec lui une partie de la nuit, de deux à cinq heures. Dans la nuit du 15, ma femme se leva vers minuit, et vit de la lumière au presbytère. Je me leval vers une heure ; j'allai soigner mon cheval, mais ne l'attelai pas, de peur que le curé ne put partir comme les deux dernières nuits. J'entrai au presbytère, la porte n'était pas fermée à la clef. Il y avait une lampe sur la table de la cuisine, mais pas allumée. J'appelai M. Joly, pas de réponse. J'allai à sa chambre, personne. Je crus d'abord à un truc qu'il voulait me jouer. Je visitai tous les appartements de la maison, et regardai derrière les portes. Je pensai à descendre à la cave ; puis j'hésitai, de crainte que, si M. Joly y avait rencontré quelque accident, cela me causât de l'embarras. Je me rendis de suite chez M. Y...qui revint avec moi au presbytère. Ensemble, nous visitâmes de nouveau, la cave, la chapelle, la laiterie, l'appartement sous les cloches, les bâtiments ; nous ne regardâmes pas dans les puits, parce que la neige n'avait pas été dérangée sur le couvercle. Nous examinâmes s'il y avait des pistes devant la maison, et n'en vîmes aucune ; il avait neigé et poudré jusque vers une heure après minuit. Nous pensâmes qu'il aurait pu prendre les devants sur le chemin de Ste Marguerite, aucune trace visible. Nous nous rendîmes jusque vis-à-vis le bois ; là, il n'avait pas dû poudrer, pas plus de pistes qu'ailleurs. En revenant, nous remarquâmes, dans le chemin qui va de la maison de M. Provost au Lac des Iles, une trace visible de quelques jours ; nous la suivîmes à la lueur d'un fanal. Arrivé à mi distance de chez M. Provost et le lac, nous découvrîmes une piste fraîche, un peu recouverte ici et là par une légère couche de neige nouvellement tombée, laquelle venait du champ, du côté du presbytère, et continuait dans le chemin où nous étions, jusqu'au lac. A ce moment, il m'a semblé entendre comme le bruit d'un corps qui tombe d'un arbre ou qui tombe dans l'eau.

Sur le bord du lac, la neige était piétinée sur un arbre renversé, où il avait pris sa chaloupe ; mais, dans le moment, nous ne savions pas qu'il y avait eu là une chaloupe. Trois autres chaloupes étaient attachées au rivage, dans les environs. Nous revînmes au presbytère, en suivant les traces à travers le champ. Elles étaient faites d'un pas ferme et régulier. Nous vîmes l'endroit où il avait sauté la clôture, la neige étant tombée de dessus la perche. Les traces passaient derrière le cimetière et nous conduisirent au hangar. Il pouvait être alors trois heures du matin, nous réveillâmes Monsieur Leboeuf, qui demeure en face de la chapelle. L'alarme fut donnée dans le village. Je retournai au lac avec plusieurs autres. Il faisait encore trop noir pour faire des recherches fructueuses. Nous attendîmes. Au jour, une chaloupe conduite par un jeune Riopel, s'avançait sur le lac. On aperçut, à quatre arpents environ, une chaloupe qui flottait à la dérive sur la baie. Le jeune Riopel l'amena, sans y rien déranger. La neige y était foulée en arrière du dernier siège comme par un homme qui s'y serait mis à genoux ; le chapeau de M. Joly était déposé sur le dernier siège, un peu enfoncé dans la neige ; les deux sièges de devant étaient recouverts d'environ trois pouces de neige qui n'avait pas été dérangée. Dans la chaloupe se trouvait un bout de planche de trois pieds de long, dont une extrémité était glacée ; il était évident que M. Joly s'en était servi comme d'un aviron. A huit heures du matin, le jeune Pagé partit pour aller avertir le curé de Chertsey, et M. Jules Provost prit la route de St Lin, malgré des chemins impraticables, pour aller donner à Monsieur Proulx avis de ce triste événement."

Reporter—"Après votre enquête, quelle a été votre opinion sur la disparition de M. Joly ?"

Réponse—Je n'en ai eu qu'une seule, bien formée que j'ai répétée hautement, et dont j'ai fait rapport dans le temps à Monseigneur l'archevêque de Montréal. J'ai regardé comme absurde les rumeurs diverses que l'on faisait courir dans le public. Pour moi, il n'y avait pas de doute que Monsieur Joly était noyé dans le lac des Iles.

Reporter—"Avez-vous cru à un suicide?"

Réponse—"Non".

Reporter—"A un meurtre ?"

Réponse—"Non".

Reporter — "N'avez-vous pas dit qu'il y avait là un mystère ?"

Réponse—"Jamais. Seulement, il y a, dans cette affaire, surtout à propos de deux mille piastres qui ont été retirées de la Banque trois semaines avant la disparition de M. Joly, des inconnus, d'une explication peut-être très naturelles, qui, probablement ne peuvent être éclaircis que par une enquête légale".

Samedi, le 27 du courant, j'ai reçu un télégramme de Monsieur Elie Poitras, curé actuel de St Emile, me disant : "M. Joly trouvé dans le lac".

J'ai la peine de vous dire qu'il m'est impossible d'aller aux funérailles de Monsieur Joly. J'ai passé presque tout l'hiver, retenu à ma chambre par la maladie ; et, quoique je sois assez bien maintenant, ma convalescence ne me permet pas d'entreprendre un aussi long voyage par de pareils chemins. Quant au testament, dont je suis un des exécuteurs, conjointement avec le frère de Monsieur Joly, je commence de suite à m'en occuper. J'ai écrit, dès aujourd'hui, à Monseigneur l'archevêque de Montréal. Aussitôt sa réponse reçue, j'irai voir l'autre exécuteur testamentaire ; puis nous prendrons les procédures pour faire vérifier le document olographe, pour le faire enregistrer dans les comtés de Montcalm, de Joliette et de Berthier où Monsieur Joly se trouve à avoir des biens.

MORTS EN MER

Trois soldats de la police de Baden-Powell succombent avant l'arrivée du "Montfort" aux îles du Cap Vert

La nouvelle, cependant, n'est pas officiellement confirmée

Ottawa, 30 — Les premières nouvelles reçues du contingent canadien parti de Halifax pour aller rejoindre la police de Baden-Powell en Afrique-Sud, annoncent la mort de quatre soldats. Ce sont: le sergent-major M. Purdon et les soldats Patton, Olie Mann et Wilcot.

Le sergent-major Purdon appartenait à l'escadron G ; Patton à l'escadron W ; Olie Mann à l'escadron I et Wilcot à l'escadron B. Ces malheureux ont succombé à la grippe, avant le 8 avril dernier, lors du passage du "Montfort" aux îles du Cap Vert, où ont été déposées les lettres qui apportent ces nouvelles. Ces lettres sont adressées à des parents des soldats du contingent et n'ont aucun caractère officiel.

Toronto, 30 — La nouvelle annonçant la mort du soldat Ernest Patton, n'est pas exacte. Hier soir, M. Patton a reçu une lettre de son fils, lui annonçant la mort du sergent-major Purdon et de deux autres soldats. Lui-même jouissait d'une excellente santé.

Jeudi dernier, F. A. S. DeWolf et fils, agents de la ligne Elder, Dempster, à Montréal, recevaient un câblegramme annonçant l'arrivée du "Montfort" aux îles du Cap Vert. Le message disait : "All well." S'il y avait eu des morts à bord, il semble qu'on l'aurait annoncé.

En tout cas, on n'a pas raison de s'inquiéter tant que la nouvelle n'aura été été confirmée au département de la milice.

LE DEMENAGEMENT

On voit partout dans nos rues de grandes voitures lourdement chargées de meubles et de mille et mille effets de ménage—c'est le déménagement.

Le déménagement est toujours l'occasion de nombreuses disputes entre locataires.

Nombre de locataires s'imaginent que parce que la coutume alloue deux jours et demi pour le transfert du ménage d'une maison à une autre, ils peuvent empêcher le nouveau locataire d'entrer dans sa nouvelle résidence avant presque trois jours.

Rien n'est plus absurde et voici, en résumé ce que la loi dit à ce sujet :

Les loyers annuels expirent le 30 avril à minuit, pour les locataires qui doivent quitter la maison et commencent le 1er mai pour ceux qui en prennent possession. La maison dès ce moment appartient à ces derniers qui ont le droit de s'y transporter, sans cependant avoir la liberté d'en chasser ceux qui y étaient auparavant, afin qu'ils aient le temps de transporter leurs meubles. Ce temps peut s'étendre de quelques heures pour quelques-uns, tandis que d'autres prennent une couple de jours. La coutume a toujours reçu la sanction des cours.

D'un autre côté un locataire n'a pas le droit d'empêcher un nouvel arrivant de s'établir dans sa nouvelle demeure durant ces jours de grâce.

CONFERENCE

A la réunion de couture qui aura lieu demain, mercredi, au couvent des Sourdes-Muettes, la conférence sera faite par Mlle Gleason (Madeleine), sur "Marie-Julie Lavergne."

EN FLAGRANT DELIT

Un commis de la "North American Cigar Company se fait mettre le grappin dessus

Depuis quelques semaines, les gérants de la "North American Cigar Coy", 81, rue Ottawa, s'apercevaient que durant la nuit des inconnus pénétraient dans leur établissement, et s'appropriaient un grand nombre d'objets d'une certaine valeur pour la compagnie.

Le chef Carpenter, prévenu de ces faits, aposta le détective Gallagher dans l'établissement. Chaque soir, depuis une couple de semaines, ce dernier allait prendre position dans le bureau de la North American Coy, pour y passer la nuit, et tâcher de prendre les voleurs en flagrant délit. On était certains que les coupables étaient des habitués de la place, car on ne remarquait aucune effraction ; ils pénétraient évidemment dans l'édifice au moyen de fausses clefs.

La nuit dernière, comme d'habitude, Gallagher alla faire la sentinelle là où l'avait placé son chef. Vers 7.15 heures, un individu entra dans la manufacture. C'était un apprenti du nom de Miron, âgé de 15 ans.

Il se dirigea tout droit vers le tiroir-caisse, l'ouvrit sans difficulté et en retira des timbres-poste et des billets de tramways.

Gallagher avait enlevé ses chaussures. Il se dirigea sans bruit vers le voleur, qui ne l'entendit pas venir, et lui mit la main sur l'épaule.

Le jeune Miron resta tellement surpris qu'il faillit perdre connaissance.

Mis en état d'arrestation, il fut conduit ce matin devant la cour de police, où il a avoué sa culpabilité.

Toutefois, il devra subir une enquête dans quelques jours.

Il aurait volé déjà chez ses patrons un revolver et plusieurs boîtes de cigares.

C'était au moyen de fausses clefs, en effet, qu'il opérait dans chacune de ses excursions. Il se faufilait sous les barrières et pénétrait à l'intérieur comme un gros monsieur, par la porte principale.

EST-CE UN ITALIEN ?

Un juif du nom de Havomskey, est lapidé sur la rue St Dominique

Quatre jeunes garçons, âgés respectivement de 9, 11 et 12 ans ont comparu ce matin devant Son Honneur le magistrat Lafontaine, pour avoir lancé des pierres à un Israélite du nom de Salomon Haronsky.

L'attentat (?) a été commis durant la journée de dimanche, et Haronsky a été blessé à la joue.

Les petits accusés ont été arrêtés par le député grand-connétable Lambert, et ce matin, ils ont protesté de leur innocence.

Ils savent que le plaignant a été assailli, mais soutiennent qu'ils ne sont pas les coupables.

LES COLPORTEURS

Le nombre de poursuites et le nombre de permis accordés

En réponse aux questions posées au Conseil, par l'échevin Lavallée, à l'avant-dernière assemblée, relativement au colportage, le trésorier de la cité a donné les informations suivantes : Depuis le 1er mai 1900 jusqu'à date, il y a eu 85 permis de colporteur d'accordés ; 73 poursuites ont été intentées contre des colporteurs non munis de licence ; 55 l'ont été sur plainte de la police et 18 sur plainte de M. J. A. Bélanger, constable spécial.

NOUVELLES DES CHEMINS DE FER

M. A. R. Appleby, l'acheteur canadien de la "American Shoe Leather Trust" est en ville. Il est descendu à l'hôtel Queen's.

Sir William Van Horne, qui est revenu de New-York, dimanche matin, est reparti pour Ottawa, hier soir, d'où il ne reviendra que demain.

La gare Windsor du C. P. R est bondée de Chinois, venant des côtes du Pacifique. Ils sont arrivés ce matin au nombre de 250.

La majorité de ces Chinois s'établiront dans notre ville ; d'autres iront à New-York et Boston. On dit que cinquante d'entr'eux se dirigeront vers Toronto.

LE CHEF LEGAULT

Candidat à la position de surintendant de la police

Un nouveau candidat à la position que va bientôt laisser vacante le colonel Hughes, comme surintendant de la police, vient de surgir. Il s'agit de M. Legault, chef de la police provinciale, à qui plusieurs échevins prêtent l'intention de concourir.

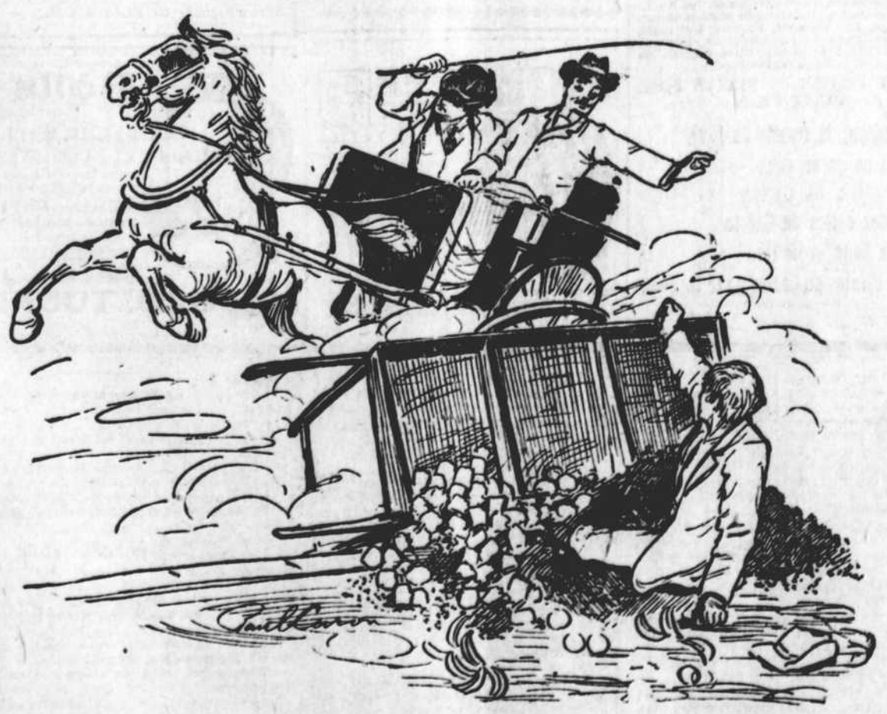
CLUB BERNIER

Il y aura, mercredi soir, une assemblée régulière du club Bernier, au No 1959, rue Saint-Hubert. Tous les membres sont priés d'être présents.

Il sera question des mesures à prendre pour mener à bien l'excursion du Club Bernier, le 20 juin, à Saint-Hyacinthe.

UN PAUVRE COLPORTEUR

Deux matamores en "buggy" lui passent sur le corps sans crier, gare !



Certaines gens s'imaginent que pour passer pour de gros messieurs ils doivent marcher sur la tête des petits et des humbles. Ils ne s'aperçoivent pas que tout le monde les regarde comme de ridicules croquemitaines et rien de plus.

Les deux citoyens de l'Est de Montréal qui, samedi soir, ont fait passer leur voiture sur le corps d'un pauvre colporteur sont un spécimen tout particulier de cette manifestation de la bêtise humaine.

Un Italien, vendant à la douzaine des bananes et d'autres fruits, qu'il portait dans une voiture à bras montée sur deux roues, passait vers 10 heures sur la rue Ste Catherine. Comme il allait atteindre la rue Desormier, il vit venir de son côté un tramway électrique, et un élégant "buggy", dans lequel se trouvaient deux matamores bien connus.

Les deux véhicules arrivant de la même direction, se trouvaient aussi à passer en même temps près du colporteur de fruits. Celui-ci manoeuvra pour se garer et laisser en même temps le champ libre. Il semble que les mouvements de cet Italien en se reculant n'étaient pas assez rapides pour le goût des deux messieurs du "buggy", car celui d'entre eux qui faisait office de guide, lança son cheval à toute vitesse de façon à accrocher au passage la modeste charrette du colporteur.

Le résultat fut désastreux pour ce dernier. Toute sa cargaison de fruits, oranges, pommes et bananes, roula sur le pavé. Le pauvre diable fut lui-même renversé avec violence. Quand il parvint à se relever tout étourdi de la chute qu'il venait de faire, les deux impudents personnages étaient déjà loin, se retournant dans leur voiture, en riant aux éclats, pour lancer un coup-d'oeil de satisfaction sur leur victime.

Tous les témoins de cette scène n'ont pas ménagé leurs marques de profonde indignation contre ces lâches individus, et plusieurs d'entre eux se firent un devoir d'aider le colporteur à réparer autant que possible les dégâts qu'on lui faisait subir.

Un artiste de "La Presse", qui se trouvait par hasard sur les lieux, a reproduit dans la vignette ci-dessus la scène que nous venons de raconter.

GRAVE ACCUSATION

Emelina Lebeau, accusée de tenir une maison de désordre au No 369 rue Saint-Uchain, a été arrêtée, hier soir, par le lieutenant Hébert, de la station No 4, sous l'accusation de tenir une maison de désordre. Son procès a été fixé au 2 mai. Au moment de son arrestation, Mme Lebeau était seule dans sa maison.

DE RETOUR

Le député grand-connétable Lambert est arrivé hier de Boston, en compagnie de Madame Lambert, et de ses deux enfants.

Tous étaient allés passer quelques semaines dans la grande ville du Massachusetts.

MORT ETRANGE

Un petit garçon de 2 ans absorbe une grande quantité de liqueurs énivrantes et expire le même soir

Un petit garçon de 2 ans, du nom de George Lauzon, enfant d'Octave Lauzon, 367, rue Duluth, est mort dimanche soir, dans les circonstances les plus étranges.

Dans la nuit de samedi à dimanche, l'enfant qui couchait avec ses parents, se leva durant leur sommeil et allant à la tête du lit, il trouva rangées contre le mur plusieurs bouteilles de boisson énivrante.

Il se prit aussitôt à en boire outre mesure et répandit le reste sur le plancher.

A leur réveil, les parents virent leur enfant chantant et criant et donnant toutes les marques d'une joie délirante.

En voyant les restes de cette orgie, les parents comprirent sur-le-champ ce qui venait de se passer et envoyèrent chercher un médecin qui pensa tout d'abord que l'enfant souffrait d'une inflammation de cerveau.

Mais le soir, la condition du pauvre petit empira et vers minuit, il rendait le dernier soupir.

Le médecin alla prévenir le coroner MacMahon qui s'enquit des faits et jugeant qu'il n'y avait pas lieu de soupçonner de crime, disposa du corps sans jury, la mort étant accidentelle.

ACCIDENT OU CRIME

Un vieillard de 68 ans du nom de Patrick McManus trouvé dans le canal de Lachine

On a trouvé, ce matin, le cadavre d'un vieillard, dans le canal de Lachine, près du pont Napoléon, à Saint-Henri. On téléphona aussitôt au chef de police de Saint-Henri, le chef Massey, qui prévint par téléphone le coroner MacMahon. Ce dernier fit transporter le cadavre à la morgue.

On a trouvé, sur le défunt, une somme de $2.26, une clef, un chapelet, une pipe, et un mouchoir. Le cadavre portait en outre une large blessure au front.

Le défunt a été identifié ce matin par son fils, John McManus, domicilié au No 331, rue Oliver, Westmount.

Le vieillard, qui demeurait avec son fils, était âgé de 68 ans et se nommait Patrick. C'était un charretier qui aimait à commercer sur les chevaux. Le jour de sa disparition, c'est-à-dire hier après-midi, il partit de chez lui, en disant qu'il serait absent durant une semaine vu qu'il allait échanger son cheval ou en acheter un autre à la campagne.

Il partit vers trois heures, avec un cheval gris et une voiture à deux roues. Ce matin, on retrouvait son cadavre dans le canal. Il paraît qu'hier, il n'était pas sous l'influence de la boisson. Il avait pour habitude de porter une somme de $75 à $100 sur lui, et lorsqu'il était ivre, il montrait cet argent à tout le monde.

Est-ce un simple accident ou un crime ? L'enquête qui aura lieu à 10 heures demain, à la morgue, dévoilera peut-être ce mystère.

CONFERENCE DE M. DE RORTHAYS

M. de Rorthays inaugurera, mercredi prochain, 1er mai, une série de causeries littéraires sur "Le Roman français contemporain."

Ces causeries auront lieu tous les mercredis du mois de mai, à 8 heures p.m., à la salle de la "Montreal School of Elocution", 2426 rue Sainte-Catherine.

Le prix des cartes est de $1.00 ; elles donnent droit aux cinq conférences.

Nos lecteurs verront par la note ci-dessus, que l'éminent conférencier du château de Ramezay, commence, mercredi soir, une nouvelle série de causeries littéraires.

Il y aura foule, et foule d'élite, nous n'en doutons pas, à la salle de la "Montreal School of Elocution", et les applaudissements seront chaleureux qui accueilleront la parole si éloquente et la critique si remarquable de M. de Rorthays.

Son talent est véritablement supérieur et il suffit d'avoir entendu une causerie pour ne plus vouloir en manquer une seule autre. N'est-ce pas le plus brillant éloge que nous puissions faire de M. de Rorthays ?

PERSONNEL

—M. F. Ross et sa femme, et M. F. W. Ross, Québec, sont au Windsor.

—M. Thomas Munro, ingénieur en chef du canal de Soulanges, est au Windsor.

—L'hon. Rufus Pope, Cookshire, est au Windsor.

M. J. H. A. Sylvestre, de la maison H. Sylvestre et Fils, est de retour d'un voyage de quelques jours à New-York.

PAS LE MEME

Dans nos colonnes de décès, hier, nous annoncions la mort d'un M. Cléophas St-Aubin. Afin de faire cesser tous les commérages, nous devons dire que le défunt n'est pas M. Cléophas St Aubin, demeurant au No 194 rue Saint-Denis, et dont le bureau d'affaires est au No 102 de la rue Saint-Dominique.

CAPITULATION

Manille, 30 — Le général Tinio, chef philippin, dans la province d'Abra, a capitulé.

MERVEILLEUSE OPERATION

Un malheureux après s'être cassé les reins est parfaitement guéri par les chirurgiens

Bien qu'il se soit cassé les reins et qu'il lui manque trois vertèbres à l'épine dorsale, Joseph Lennon, No 437 de la 10e rue Est, Manhattan, peut maintenant circuler sans aide dans tout son quartier, à l'hôpital de la Jamaique, et dès le mois de juin on le renverra parfaitement guéri.

Le cas de Lennon est l'un des plus extraordinaires dans les annales de la médecine.

Pendant qu'il travaillait à Glendale, L. I., au mois d'août dernier, il tomba de la plateforme, soit d'une hauteur de 20 pieds.

On le releva sans connaissance, et l'on s'aperçut, à l'hôpital, qu'il avait les reins brisés. La huitième, la neuvième et la dixième vertèbres, étaient littéralement broyées et placées de manière à menacer la moëlle épinière. C'était la paralysie pour tous les membres inférieurs, à partir du bas du dos.

IL INSISTA POUR SUBIR UNE OPERATION

Lennon pouvait très bien lire et parler, mais ses bras lui refusaient tout service. Les médecins le prévinrent donc qu'il avait à se préparer à mourir. Le jeune homme avait déjà vu la relation de la remarquable guérison de Walter Duryea, et se déclara prêt à courir les risques d'une opération chirurgicale et mourir immédiatement, plutôt que de traîner pendant quelques mois encore une existence insupportable.

Le Dr Herbert K. Noble, de la Jamaique, se chargea de l'opération, et s'y prépara avec soin en l'exécutant d'abord sur un cadavre. Il prit des notes au cours de cette expérience, et quand vint le moment d'opérer sur le jeune Lennon, il était parfaitement maître de sa matière.

Il mit à nu la partie de la colonne vertébrale qui était brisée, et au moyen de forceps enleva, après quatre heures de travail, jusqu'à la moindre parcelle des vertèbres broyées. La moëlle épinière se trouvait à découvert : un seul faux mouvement, et le Dr Noble l'aurait touchée de ses instruments : c'était alors une mort soudaine pour le patient.

Dès ce jour, Lennon ressentit un mieux sensible, et continuant à s'améliorer, il sentit bientôt que la circulation du sang se rétablissait dans ses jambes. Puis il fut en état de remuer un pied, puis il se leva et parvint à se tenir debout pour quelques instants. Lundi dernier, enfin, il fit quelques pas seul dans sa chambre, et dès ce moment il put se dire sauvé.

"Le jeune homme, dit le Dr Noble, n'a plus rien à craindre. Le seul effet qui lui restera de son accident, c'est une faiblesse de reins assez prononcée, qui l'empêchera d'accomplir tout travail fatigant. A part cela, il sera aussi solide que jamais."

CHEZ LES COMMISSAIRES DE LICENCES

Il n'y a pas eu de séance publique à la commission des licences, hier après-midi. Après avoir délibéré à huis clos, MM. les commissaires ont autorisé les transports de licence suivants :

Elizabeth Adams (Madame Silby), du No 794 rue Craig, au No 482 rue Lagauchetière.

C. Charbonneau, 32, Saint-Charles Borromée, à Z. St Céméry.

Edward Birmingham, à Thos. Westlake, 247 rue des Commissaires.

Wm McGuigan, à Denis Hayes, 514 St Jacques.

John C. Morgan, à Margaret Gilionan, 893 rue Notre-Dame.

Malina Trouillette à Albert Dansereau, 637 rue Notre-Dame.

P. X. Bilodeau à Pierre Lajeunesse, 220 rue Cadieux.

Les commissaires ont accordé aussi une licence à l'hôtel Richelieu, au nom de W. Frank Stevens, gérant de la succession DeBeaujeu, à qui appartient la bâtisse.

PARTIS

Les steamers "Louisburg" et "Pelino" ont quitté notre port, le premier pour Pictou, et l'autre pour St Jean. M. Arcand a charge du "Louisburg" et Pleau, du "Pelino".

INNOVATION

Désormais, les douaniers porteront un uniforme bleu marin, avec boutons en cuivre, et une casquette à visière.

Maladies du Printemps

Perte d'appétit, révolutions de bile, maladies d'estomac, gros maux de tête, sensation de fatigue, manque de vie en sont quelques-unes.

Hood's Sarsaparilla

corrige toutes ces maladies, purifie et enrichit le sang, renforce et tonifie tous les organes et toutes les fonctions.

"Je prends la Salseparelle de Hood quand je ne me sens pas bien, et je trouve qu'elle me fait du bien. Elle chasse cette sensation de fatigue. Aucune autre préparation ne peut lui être comparée." — Mme E. Smith, 508 Fifteenth Street, Oakland, Cal.

N'acceptez pas de Substitut à la Salseparelle de Hood. (4)

LA NOUVELLE COMETE

Elle est de couleur orange et est la plus brillante depuis 19 ans d'observation

Ekhorn, Wis., 30 — La nouvelle comète qui a été observée, hier matin, à l'observatoire Yerkes, à Williams Bay, est, au dire des astronomes, la plus brillante qu'on ait vue depuis 19 ans.

Elle fut découverte à Queenstown, le 23 avril, et observée au Cap de Bonne-Espérance, le 25 avril. Sa position à cette date était à environ 16 degrés au sud-ouest du soleil et, ce matin, elle était à environ 15 dégrés au nord du soleil, indiquant un mouvement très rapide vers le nord-est.

Ce matin, le professeur E. R. Frost, assisté de M. E. R. Sullivan, vit la nouvelle comète apparaître à l'horizon. Trente minutes environ avant le lever du soleil, on pouvait la voir très distinctement, bien que le ciel fut tout-à-fait lumineux. Elle était de couleur orange avec deux rayons de flammes très accentués. Elle resta visible environ 15 minutes ou plus après le lever du soleil, puis elle disparut dans les flots de la lumière montante.

UNE CAUSE MEDICALE

Gosselin vs le Collège des Médecins, etc

Voici le jugement rendu récemment par la Cour Supérieure, à Québec, condamnant le Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec à payer à six jeunes docteurs en médecine de l'Université Laval des dommages pour refus illégal de leur licence, et à leur octroyer en outre la dite licence sans délai.

Présent: L'honorable juge L. B. Caron. No. 2027.

Joseph François Claude Gosselin, de Québec, docteur en médecine,
Demandeur Requérant.

vs

Le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec, corps politique et incorporé ayant ses bureaux d'affaires à Québec et à Montréal,
Défendeur Intimé.

La Cour ayant examiné la procédure et la preuve de record et entendu les parties par leurs avocats sur le mérite, la présente cause ayant été inscrite aux Enquêtes et Mérite en même temps ;

Attendu que le demandeur allègue qu'il a subi avec succès tous les examens requis et il conclut dans sa requête à ce qu'il émane un bref de mandamus enjoignant au défendeur intimé de lui accorder une licence lui permettant de pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique dans cette province et d'enregistrer cette licence conformément à la loi et à ce que le dit bref soit déclaré péremptoire ;

Attendu que l'intimé dans sa réponse à la dite requête libellée du demandeur plaide que le Requérant n'est pas et n'a jamais été dans les conditions voulues par la loi et les règlements à cet égard, pour être admis à l'étude et à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique en cette province et qu'il ne pouvait pas être admis à la pratique de la médecine sans avoir passé ses examens à l'étude suivant les conditions voulues par la loi et qu'il n'avait jamais subi tel examen ;

Considérant que le demandeur et requérant a prouvé les allégations essentielles de sa dite requête libellée et qu'il est dans les conditions voulues pour bénéficier des dispositions du chapitre 31 des Statuts de la Province de Québec passés en mil huit cent quatre-vingt-dix-huit tel que complété par le 63 Victoria, Chapitre 27 et qu'il a rempli toutes les conditions exigées pour l'admission à la pratique de la médecine ;

Considérant que l'intimé n'a pas établi les moyens invoqués par sa dite défense à la requête libellée du requérant ;

Renvoie la dite réponse, maintenant le dit bref de mandamus et le déclare péremptoire, enjoignant au dit Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec d'accorder au Requérant une licence lui permettant de pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique dans cette province et d'enregistrer cette licence conformément à la loi, en par le Requérant payant tous honoraires et déboursés quelconques auxquels le dit Intimé peut avoir droit par la loi, le tout avec dépens en faveur du Requérant et demandeur contre le dit Intimé.

(Vraie copie)
(Signé) ED. L. BURROUGHS,
Dép. P. C. S.

EN REVISION. — JUGEMENT CONFIRME

Présents : Sir L. N. Casault, les honorables juges Andrews et Routhier.

NOTES DE L'HON. JUGE ROUTHIER

Juge Routhier.—En vertu de la loi Pinault, le demandeur pouvait être admis à pratiquer en subissant deux examens : l'un pour admission à l'étude (auquel la loi se trouvait à donner un effet rétroactif), l'autre pour l'admission à la pratique. Ce dernier pouvait être subi soit devant la faculté universitaire et deux assesseurs, soit devant le Collège des Médecins. Le demandeur a subi ce dernier examen devant la Faculté et les assesseurs. Pour légaliser sa position il lui restait à subir l'autre examen pour admission à l'étude. Alors la loi Roy a été passée en 1900, permettant au Collège des Médecins d'exempter de cette dernière formalité (S. R. Q. Art. 3976 et S.), 61 Vic., ch. 31), (63 Vic., ch. 27).

Là-dessus le Collège passe une résolution "générale," exemptant les élèves de l'examen préliminaire, pourvu qu'ils subissent l'examen pour admission à la pratique devant un jury formé par eux. Et un certificat d'exemption "pure et simple" est donné "nommément" à Gosselin. Dès lors il a tout ce qu'il lui faut. Il est exempté du premier examen, et il a subi le deuxième avec succès. Il me semble que le jugement doit être confirmé.

Io. Le Collège des Médecins pouvait-il refuser le certificat d'exemption. R.—Certainement, mais au lieu de le refuser à Gosselin, il le lui a donné pur et simple sur paiement de $20.00.

2o. Pouvait-il imposer des conditions? Oui.—Mais lesquelles. Pouvait-il obliger le demandeur à subir un nouvel examen pour admission à la pratique. Je ne le crois pas " parce que c'eût été mettre à néant l'examen valide en loi subi précédemment et le degré obtenu par le demandeur.

3o. En réalité, le Collège des Médecins n'a pas imposé cette condition nommément au demandeur, ni à ceux qui comme lui, avaient déjà subi avec succès leur examen pour admission à la pratique devant un bureau d'examinateurs légalement compétent, et conséquemment leur résolution générale ne pouvait s'appliquer qu'aux étudiants qui n'avaient pas encore subi leur examen pour admission à la pratique.

L'hon. juge en chef sir L. N. Casault parla dans le même sens que ses deux collègues.

Jugement confirmé avec dépens.

Fitzpatrick, Parent, Taschereau, Roy et Cannon, procureurs du demandeur.

J. A. Rochette, procureur du défendeur.

L'hon. L. P. Pelletier, conseil.

DESTRUCTION DE PROPRIETES AUX PHILIPPINES

Comme en Afrique

M. Arthur Matte, opérateur à la "Tribune", de Woonsocket, R.-I., vient de recevoir une lettre intéressante de son beau-frère, le soldat Narcisse Poirier, de la compagnie A, 43e d'infanterie volontaire. Cette lettre est datée de Palo le 25 février et a été mise à la malle à Tacloran, Leyte, îles Philippines. Le soldat Poirier dit qu'il est en bonne santé et il ajoute :

"Vous faites allusion à ma situation ici. Vous semblez connaître les dangers auxquels je suis exposé quotidiennement. Vous n'êtes pas dans l'erreur, car contrairement aux journaux des Etats-Unis qui donnent certains comptes rendus officiels disant que nous sommes en paix, je puis dire que nous ne pouvons nous éloigner de nos quartiers sans être attaqués. De plus la majeure partie des soldats de l'Oncle Sam sont atteints d'aliénation mentale. Dans le moment où je vous écris, nous avons reçu l'ordre de brûler les villes de Santa Fe, Posterana et autres. Je suis arrivé récemment d'une expédition de quelques jours dans laquelle nous avons incendié 250 maisons. Nous marchions dans la vase jusqu'au cou et nous couchions dehors. Des millions d'insectes viennent s'ajouter à nos tourments et à part cela, il nous faut sans cesse nous servir de nos fusils pour nous défendre contre les attaques de l'ennemi. Et l'on appelle cela la paix ! La paix alors que chaque jour, à chaque pas nous sommes exposés à perdre la vie. La paix alors que chaque semaine nous enterrons quelques-uns de nos camarades, poignardés ou fusillés. La paix, alors que nous ne pouvons observer le repos du dimanche et que nous sommes obligés de subir les plus grandes humiliations pour suivre les ordres des officiers. C'est là la paix dont jouit le pauvre volontaire. Mais il ne fait pas bon de parler des affaires de la guerre et pour cette raison je termine ici et plus tard je vous en dirai quelque chose de vive voix.

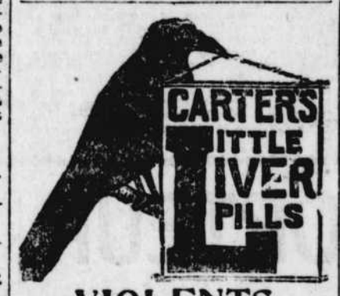
"Quant à notre départ, nous sommes dans l'incertitude, mais il est probable que nous partirons vers le commencement de mai, suivant l'opinion de notre officier commandant."

FEU XAVIER LAFRANCE

Les Cèdres, 30 — Un respectable citoyen des Cascades des Cèdres, comté de Soulanges, s'est éteint, dimanche matin, dans la personne de M. Xavier Lafrance, capitaine de bateaux.

M. Lafrance était âgé de 55 ans et demeurait depuis très longtemps dans le comté de Soulanges.

Le défunt laisse sa vieille mère, âgée de 80 ans, une épouse et quatre enfants, dont deux fils et deux filles.



VIOLENTS MAUX DE TETE

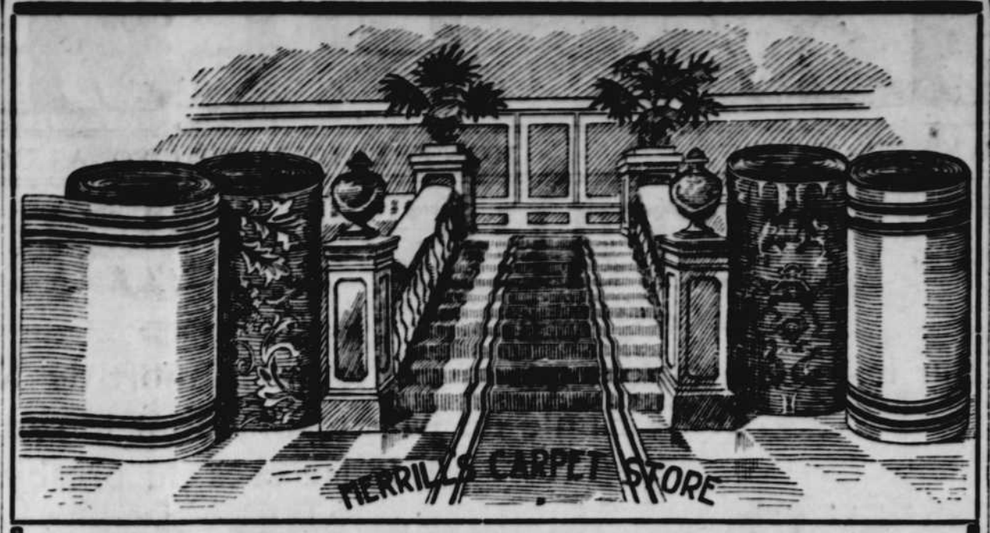
Positivement guéris par ces Petites Pilules

Elles soulagent aussi des douleurs causées par la Dyspepsie, l'Indigestion ou les Excès dans le Manger. Un remède parfait contre le Vertige, les Nausées, l'Assoupissement, Mauvaise Bouche, Langue Epaisse, Douleur au Côté, FOIE ENDOLENT. Elles règlent les Intestins. Purement végétales.

PETITE PILULE PETITE DOSE
PETIT PRIX

Contrefaçon, la fraude du jour.
Voyez à ce qu'on vous
Donne celles de Carter.
Demandez celles de Carter.
Insistez pour avoir les
Petites Pilules de Carter pour le Foie.

v—m—a—n—w



LE PLUS ANCIEN MAGASIN DE TAPIS DE LA VILLE

Etabli en 1845

Tapis Crossley

Il serait superflu de faire l'éloge de ces Tapis de haute valeur. Leur qualité essentiellement supérieure, les patrons exclusifs et variés que comporte cette ligne spéciale de Tapis, aussi bien que la richesse de leurs nuances et coloris sont connus et admirés dans le monde entier.

Nous avons bien des Tapis à plus bas prix, mais ils ne sont pas meilleu rmarché.

Tous nos Tapis **Crossley** sont marqués au plus bas chiffre ; tenant compte de leur qualité nous les vendons actuellement à des prix qui ne sont rendus possibles qu'à cause de nos transactions qui se font directement avec les fabricants mêmes. Il nous en est arrivé encore hier un **lot considérable.**

BRUSSELS

Il n'y a rien de supérieur aux Tapis Brussels de Crossley, cinq brins recouverts très serrés ; ce Tapis durera la vie. Si nous achetions cette ligne d'une maison de gros, le prix serait certainement plus élevé. Mais notre importation directe nous permet de vendre ce Tapis à....

$1.35 la vge.

VELOURS

Le Tapis Velours de Crossley soutient avec honneur la haute réputation de cette maison. Les patrons sont d'une richesse qui n'est égalée que par l'excellence de leur qualité. Nous avons de superbes dessins dans des couleurs pâles, avec bordures pour appareiller.

BRUSSELS

Un Tapis Brussel de bonne qualité, à quatre brins, dans des patrons aussi délicats, ne se trouve que parmi les Tapis Crossley.

Riches combinaisons de couleurs, artistement travaillées.

Rien ne peut paraître plus avantageux que cette ligne exceptionnelle si ne n'est le prix. Notre offre spéciale du tisserand au client.....

$1.25 la vge.

Merrill's Carpet Store

1661 Rue Notre-Dame.

Tél. Bell Main 1247. ROBILLARD & CIE, Props.

y—B

Thos. Sonne, Sr.

FABRICANT

d'Auvents et de Tentes

193 RUE DES COMMISSAIRES, MONTRÉAL

Si vous voulez un bon Auvent, téléphonez **Main 1164**, nous enverrons un de nos représentants. 141—mjs—n

$3,000 GRATIS

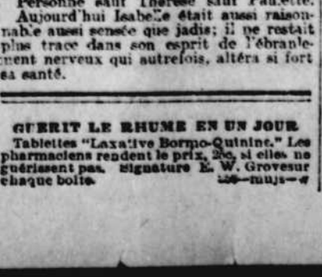
Nos Couteaux Sheffield sont garantis pur acier et d'un tranchant durable. Nul besoin de les aiguiser davantage, c'est pourquoi le plus léger nickelage sera également durable, différant ainsi des couteaux ordinaires dont le fait seul de les aiguiser en enlève le placage qui constitue sa beauté. Afin de faire connaître davantage la qualité supérieure du couteau Sheffield, nous avons décidé d'en donner 5000 comme échantillons. Sur réception de 25c nous enverrons, sans charge extra, une paire de couteau et fourchette Sheffield ou deux couteaux accompagnés d'un coupon numéroté, qui autorisera le porteur à participer gratuitement au tirage des 713 prix :

Aucun risque pour vous, vû que l'article expédié vaut plus que l'argent remis, et la solvabilité de la compagnie ne peut être mise en doute.—Adressez :

1 prix de	$300.00
2 prix de	100.00
10 prix de	50.00
100 prix de	10.00
100 prix de	5.00
500 prix de	1.00
Total...	$1,000.00

SHEFFIELD CUTLERY CO., - - 1951 Rue Ste Catherine, Montreal.

110—mj—n



BAGUEZ CETTE MONTRE

En vendant seulement que 2 douzaines de magnifiques photographies de Sa Sainteté Léon XIII. à 10c. chacune. Ces photographies sont de grandeur cabinet et sont dans les derniers goûts de l'art photographique. Tout le monde aimerait à avoir une bonne photographie de sa Sainteté, c'est pour ces que nos photographies se vendent facilement. Ecrivez-nous et nous vous en enverrons par la poste. Quand vous les aurez vendues envoyez-nous l'argent et nous vous enverrons cette belle montre en nickel poli avec bord bien orné et véritables mouvements à cylindres américains. C'est une montre recommandable qui tient parfaitement le temps et avec du soin elle durera dix ans. Ecrivez aujourd'hui. THE PHOTO ART CO., BOITE 1072 TORONTO, ONT.



Poils Follets

Enlevés instantanément par le

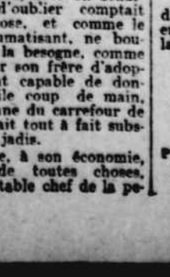
BAUME MAGIQUE de CLEOPATRE

C'est le meilleur, le plus sûr et le plus prompt des Epilatoires. Quatre ou cinq applications, une chaque mois, détruisent pour toujours tous les poils follets.

PRIX : $2.00 LA BOUTEILLE.

En vente chez tous les pharmaciens en gros et en détail.

Aussi enlevés pour toujours au moyen de l'Electrode.



10 Minutes Avant — 10 Minutes Après

Toutes communications strictement confidentielles.

Mme GEO. TUCKER, DERMATOLOGISTE PRATIQUE, Entrée Privée, 437 RUE CRAIG, Montréal. 127-mjs-n

PACIFIQUE CANADIEN

COMMUNICATIONS DIRECTES
— ENTRE —
HOLYOKE, SPRINGFIELD ET MONTREAL

Départ de Montréal, *7.45 p.m.
Arrivée à Holyoke, *7.12 a.m.
Arrivée à Springfield, *7.30 a.m.
Dép. Springfield, *8.00 p.m.
Dép. Holyoke, *8.15 p.m., 9.32 a.m.
Arr. Montréal, *8.20 a.m., 9.15 p.m.
Pas de changement de chars entre Montréal et Greenfield, Northampton, Holyoke, Springfield.
*Chaque jour, les autres convois les jours de semaine.

V. Ménard, 337 rue Main, Holyoke, Mass.
A. R. Vincent,
Jos. D. Godu, Chambre 41, Edifice Ball et Treworgy, Holyoke.
G. W. Morris, 325 rue Main, Springfield, Mass.
E. P. Payette, 367 rue Main, Springfield, Mass.
N. Lamoureux, Indian Orchard, Mass.
A. J. Brunelle, Ludlow, Mass.

Bureau des billets de la ville et du télégraphe, 129 rue St Jacques, voisin du bureau de poste.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

THE INTERNATIONAL LIMITED

Quitte Montréal tous les jours à 1.10 a.m., arrivant à Toronto à 4.40 p.m., Hamilton 5.40 p.m., London 7.20 p.m., Détroit 8.40 p.m. (temps central), et Chicago à 7.20 le lendemain matin. Un char café-palais est attaché à ce train et un repas à la carte servi à toute heure durant le jour à la convenance des passagers.

Service rapide entre Montréal et Ottawa.

Les convois rapides partent de Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.14 a.m. et 4.10 p.m., arrivant à Ottawa à 12.11 (midi) et 6.35 p.m.

Les convois locaux pour tous les endroits du C. A. R. pour Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, à 5.45 p.m. tous les jours.

Route Pittoresque PAN-AMERICAINE pour BUFFALO.

Bureaux des Billets de la ville, 137 rue St Jacques et à la gare Bonaventure

Cie Générale Transatlantique

Ligne FRANÇAISE directe de New-York au Havre, Paris, France, 32 Broadway, New-York.

Départ chaque Jeudi, à 10 hrs a.m., de la jetée No 42 North River, au pied de la rue Morton.

La Lorraine.....	Avril 18	La Bretagne.....	Mai 2
L'Aquitaine.....	Avril 25	La Champagne, Mai	9
La Gascogne(ext) "	27	La Lorraine.....	Mai 16

Pour détails s'adresser à

J. DE SIEYES,
Agent général au Canada,
1672 rue Notre-Dame

14—n

POUVOIR MOTEUR

Pour Machines de toutes Sortes

Si vous désirez en avoir un qui soit propre, recommandable et toujours prêt à fonctionner, employez L'ELECTRICITE avec courant direct ou alternatif.

S'adresser à la

STANDARD LIGHT & POWER CO.,

Bureau: No 9 rue Chenneville.

123—n

Vente à l'Enchère

— DE —

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Propriétés de la Cité.

Le soussigné offrira en vente, pour le compte de la Cité de Montréal, tous les matériaux de construction que comprennent les propriétés suivantes :

Marché Ste Anne.

Marché à poisson Ste Anne.

Bâtiment en brique contigu au Château de Ramezay.

Bâtiment en brique en arrière du dit Château.

Les dits matériaux seront vendus jusqu'au niveau du sol, mais il ne sera pas permis d'excaver les rues pour enlever les fondations, et le déblaiement devra être effectué sans retard.

Tous les autres renseignements requis seront donnés au moment de la vente.

La vente aura lieu aux salles du soussigné, 1828 rue Notre-Dame, vendredi, le 3 mai, à 11 heures.

WALTER M. KEARNS,
Encanteur.

24,30-1,2

A LOUER

Plusieurs beaux bureaux, dans la batisse de LA PRESSE. S'adresser à l'Administration. 29—n

FEUILLETON DE LA PRESSE

AMES D'ELITE

DEUXIEME PARTIE

60 (Suite)

—Le lâche! le bandit! gronda la jeune femme, les dents serrées... Avec quelle insolence il me parlait, et comme il m'a menacée!... Goujat!

Ah! si ce n'avait point été pour Paulette!... Mais par elle il me tient... Je dois me taire et continuer à jouer mon rôle de démente...

C'est ma folie qui nous sauve, mon enfant et moi...

Sans cela, depuis longtemps il nous aurait tuées, ce lâche gredin...

Oh! mon Dieu, depuis le jour où vous avez permis que je me souvienne, je l'avais pressentie, la vérité...

J'aimais trop Paulette, je l'aimais d'un amour trop excessif... Et de vagues souvenirs aussi me guidaient... Mais je n'étais pas sûre, sûre, absolument sûre que je suis sa mère...

Mon enfant!... Ma fille!... Un misérable m'a volée à toi pour te prendre ta fortune, ta fortune qui tentait sa cupidité...

Et moi, alors, je n'ai rien pu pour toi. J'ai laissé s'accomplir l'abominable substitution; je ne voyais pas, je ne comprenais pas....

Mais, mon cœur, lui, survivait à ma mémoire endormie, ; mon cœur veillait, et du fond de ma nuit, parmi les ténèbres où s'écoulait ma vie, il me disait que tu étais ma fille, qu'il fallait te chérir...

Maintenant, j'en ai la certitude, je pourrais aller crier à ce brigand :

"Rendez-moi mon enfant !"

Il tremblerait, alors... il obéirait...

Obéirait-il ?

Hélas ! non.

Oublies-tu, pauvre Isabelle, que tout le monde te croit folle ?

Sauf Thérèse, qui est plus clairvoyante et que le remords accable, sauf Paulette... personne n'ajouterait foi à ce retour à la raison....

J'aurais beau menacer, il est le plus fort ; je multiplierais en vain les preuves de ma mémoire réveillée..... Folie je suis, folie il me faut demeurer encore... Et j'ai bien fait depuis quelques jours, depuis que je songe, depuis que je me rappelle, que je souffre, j'ai bien fait de cacher cela....

Je voulais ainsi chercher plus librement la vérité.

J'ai réussi... je sais tout.... je sais trop de choses même ; je n'aurais jamais supposé que l'appât des richesses pût faire commettre de tels crimes !....

Et un parent d'Edmond ! presque un frère ! un misérable qui lui devait tout !

Voilà comment il est reconnaissant, comment il se conduit vis-à-vis de la fille de mon Edmond.

Je comprends pourquoi il déteste Paulette, pourquoi, malgré tous ses efforts, l'aversion qu'il ressent pour elle éclate dans ses moindres paroles...

Thérèse a raison ; il la hait à mort... et s'il l'osait, si sa femme ne s'interposait pas, ce monstre de Guillaume la tuerait, ma Paulette....

Est-il possible, cependant, qu'on ne puisse rien.... qu'il me soit interdit de revendiquer mes droits et ceux de mon enfant !....

Est-il possible que je continue à subir sans me plaindre pareille indignité ?

N'y a-t-il point une justice à laquelle il me soit permis de m'adresser, de demander aide et protection ?....

La jeune femme tristement, secoua la tête.

—Non, hélas ! je ne puis rien, gémit-elle, la force reste aux méchants, aux criminels....

Si tu disais un mot, Isabelle, ce mot, vous perdrait ta fille et toi, ce mot serait votre condamnation...

A cette heure, encore, il hésite, le monstre ; il nous auporte parce qu'il ne me croit pas dangereuse.. mais s'il savait !

Ce serait pour moi l'asile d'aliénés, "l'impasse" dont je ne sortirais que morte.... Et, pour Paulette.... Ah ! Dieu ! je tremble en pensant à son sort...

Il faut que je reste pour la protéger... il est nécessaire que je me taise, que j'endure tout sans me plaindre.

Qu'ils me croient encore folle, tous !...

Continue ta comédie, Isabelle !....c'est pour ton enfant....

L'avenir, peut-être, t'inspirera, et Dieu qui t'a protégée en te rendant la mémoire, permettra, qui sait ? qu'un jour justice te soit rendue....

Il châtiera le misérable... il....

On frappa à la porte.

Et, soudain, la figure d'Isabelle s'immobilisa, son regard se ternit, les coins de sa bouche retombèrent....

Elle reprenait sa physionomie de démente, elle remettait son masque...

Mais ce n'était que Paulette. Paulette qui entrait en coup de vent, fraîche, rose, radieuse, et venait se jeter aux bras de sa chère tante Belle, lui raconter ses impressions de la veille...

Ce fut pour la pauvre femme une détente délicieuse que cette visite.

Avec Paulette, aucune contrainte n'était nécessaire ; elle pouvait parler librement, ouvrir son cœur, être tendre tout à son aise.

Et ce furent des caresses, des baisers, comme jamais Paulette n'en reçut de celle qu'elle appelait sa mère, et l'enfant, ravie de cette tendresse si chaude, si pénétrante, s'y abandonnait pleinement, la partageait même à un tel point que son cœur ne contenait plus que deux affections :

Tante Belle et Renée.

Ni Chappart ni Thérèse ne lui inspiraient autre chose que de l'indifférence.

Elle avait beau s'en vouloir, s'indigner contre elle-même, la chère petite, de tels sentiments à l'égard de son père et de sa mère : rien n'y faisait.

—C'est plus fort que moi, vois-tu, expliquait-elle souvent à la veuve d'Edmond ; tiens, on me gronderait, on me battrait, on me punirait, je ne pourrais pas être autrement....

Pourtant, je n'ai pas un vilain cœur, dis, tante Belle ?

Non, non, lui affirmait la veuve d'Edmond, en le serrant avec passion contre sa poitrine, non, chère, tu es un ange au contraire, je t'adore!....

Cependant, afin de ne pas jeter le trouble dans l'âme de son enfant, Isabelle était résolue à garder, même vis-à-vis d'elle jusqu'à nouvel ordre, le secret de la maternité.

Plus tard, lorsque Paulette serait bien et dûment convaincue du retour définitif à la raison de tante Belle, plus tard, la jeune femme parlerait, raconterait à sa fille sa douloureuse histoire...

Il était donc vrai, la veuve d'Edmond Deraismes n'était pas folle?

Sa mémoire s'était réveillée, avait écarté les brumes qui lui cachaient le passé....

Comment ce miracle avait-il pu s'accomplir sans soins spéciaux, sans que rien pût le faire pressentir?

Ce phénomène, il ne nous appartient pas de l'expliquer, car il est inexplicable, même pour les savants qui consacrent leur vie à étudier les secrets de la mentalité humaine.

Tout ce qu'il est permis de supposer, c'est que le choc brutal, la secousse affreuse portée à Isabelle par la mort tragique de son cher mari, et l'accusation odieuse qu'on faisait peser sur elle, avaient pour un temps endormi sa raison, lui ôtant la faculté de se souvenir...

Mais, avec les années, peu à peu, la conscience était revenue; avec elle, la mémoire, et ce travail s'était accompli si lentement que personne autour de la jeune femme n'y avait pris garde.

Personne sauf Thérèse sauf Paulette.

Aujourd'hui Isabelle était aussi raisonnable aussi sensée que jadis; il ne restait plus trace dans son esprit de l'ébranlement nerveux qui autrefois, altéra si fort sa santé.

GUERIT LE RHUME EN UN JOUR

Tablettes "Laxative Bromo-Quinine." Les pharmaciens rendent le prix, 25c, si elles ne guérissent pas. Signature E. W. Grove sur chaque boîte. 156—mjs—n

Elle se souvenait...

La lacune jusqu'alors existante entre le présent et l'époque où elle était jeune fille venait de se combler.

Elle se rappelait son Edmond son cher mari...

Elle pleurait amèrement sa perte dans le silence des nuits, et frissonnait au souvenir des scènes atroces qui suivirent sa mort, et furent si funestes à sa jeune veuve.

Nous venons de voir, en assistant au long monologue d'Isabelle Deraismes, combien maintenant sa raison était subtile, puisque pour sauver Paulette menacée, pour se sauver elle-même, la jeune femme se résignait à passer encore pour folle.

Pendant des années, s'il le fallait, elle aurait la force de jouer ce rôle.

Démente, elle n'inspirait pas la moindre crainte...

Raisonnable, Isabelle constituait pour Chappart un tel danger qu'il n'hésiterait pas, coûte que coûte, à se débarrasser de sa parente.

Ainsi résolue, la veuve d'Edmond accepta avec son apparente indifférence coutumière de partir pour Pierre-Bénite en compagnie de Paulette, laquelle se résigna moins facilement à cet exil.

Mais l'amour de la fillette pour tante Belle l'emporta, et puis, Renée ne lui avait-elle pas promis d'aller souvent la voir, et de hâter le plus possible son retour au milieu de la famille.

Au fond du coeur, Isabelle était ravie. Là-bas, seule avec son enfant, elle n'aurait de longtemps rien à redouter.

XIII

Pendant que ces événements d'ordre divers se déroulaient autour de Renée et de Paulette, leur petit ami de jadis, Jean continuait, aux côté du père Lombard et d'Emile, son existence laborieuse....

Sans nouvelles des deux enfants, il avait vécu d'abord avec l'espérance vague d'apprendre, un jour ou l'autre, qu'elles venaient faire un séjour au château de Pierre-Bénite.

Alors, il se promettait bien de les voir... Oh! les voir seulement, à distance, car c'eut été folie de sa part, étant donné ce qui s'était passé entre M. Chappart et lui, de chercher désormais à aborder ces charmantes fillettes.

Quelles que fussent autrefois leur bienveillance et leur affection pour lui, Jean comprenait qu'après avoir levé la main sur leur père, il ne pouvait plus être pour Paulette et pour Renée qu'un objet d'éloignement, sinon pis encore.

Mais s'il lui était permis de les voir ! oh ! les voir seulement, comme il serait heureux !...

Hélas ! les semaines, les mois, les années se passaient, et la magnifique résidence restait inhabitée.

Le pauvre enfant en souffrit dans toutes les fibres de son coeur si affectueux.

Peu à peu cependant, il dut se faire une raison, et finit même par se dire que cela valait mieux ainsi.

Le hasard des circonstances l'avait rapproché un jour de ces fillettes, et un vif sentiment de sympathie réciproque en était résulté, mais n'eût-il pas été insensé d'imaginer, même dans ses rêves les plus ambitieux, que leurs routes dans la vie, à lui et à elles, pussent être longtemps parallèles ?...

Non, certes.

Alors, puisqu'ils devaient forcément être séparés, n'était-il pas préférable, après tout, que cela fût tout de suite ?...

Par ces réflexions optimistes, que les raisonnements de son vieil ami, le père Lombard, ne cessaient d'encourager, Jean réussit avec le temps à endormir, sinon à étouffer son chagrin.

Il travaillait, du reste, avec un acharnement où le désir d'oublier comptait bien pour quelque chose, et comme le vieillard, quoique rhumatisant, ne boudait pas non plus à la besogne, comme Emile, bien soigné par son frère d'adoption, était maintenant capable de donner, lui aussi, un utile coup de main, l'aisance, dans la cabane du carrefour de la Reine-Blanche, s'était tout à fait substituée à la misère de jadis.

Grâce à sa vigilance, à son économie, à sa bonne entente de toutes choses, Jean, qui était le véritable chef de la petite communauté, trouva le moyen de réaliser, en quelques années, une épargne assez notable.

On possédait, au nom d'Emile, trois obligations de la Ville de Paris, de cinq cents francs chacune....

—Cette somme, disait notre ami te servira à te payer quelques douceurs, pendant ton séjour à la caserne...

Dame ! c'est l'année prochaine que tu tires au sort, mon pauvre Emile...

Ce sera pénible pour toi de faire trois ans, si les médecins refusent de te réformer, comme c'est bien possible, car ils se montrent, sur ce chapitre, de plus en plus difficiles.

A quoi le phtisique répondait par un hochement de tête plein de résignation.

—Quel dommage ! ne cessait de répéter Jean, lorsque venait sur le tapis cet éternel sujet de conversation, quel dommage que je ne puisse pas, moi qui suis fort, prendre ta place au régiment...

J'aurais aimé cela, être soldat...

Mais, c'est impossible, je ne jouis pas même, hélas ! du privilège dévolu à tous les Français : celui de servir son pays...

Je n'ai pas de nom, moi, ou du moins je me trompe, j'en ai un, mais puisque je ne peux et ne veux pas le dire, c'est tout comme si je n'en avais pas, et il en faut un, il faut un état civil pour obtenir de s'asseoir autour de la gamelle.

(A suivre)

Q.—Que reçoit la femme en échange de son argent ?

R.—Une boîte de " Pilules Cardinales" du Dr Ed. Morin, qui la met en possession du plus riche des Trésors—la Santé.

16, 30, 14.

Le Croup BAUME—REUMAL

POUR GUERIR LA GRIPPE EN DEUX JOURS
Laxative Bromo-Quinine enlève la cause.

SPORT

NOUVELLE DEFAITE POUR LES MONTREAL

L'ouverture de la saison de la ligue provinciale

CHEZ LES CLUBS DE CROSSE

Bataille entre Sharkey et Russell — Un nouvel adversaire pour Cyr

BASEBALL

MONTREAL ENCORE DEFAIT

Rochester, 30 — Une balle mal lancée par Quinlan au premier but dans la cinquième inning de la partie d'hier entre Montréal et Rochester, donna deux points à ce dernier, ce qui, joint à deux autres points mérités faits dans la même inning, donna au club local un avantage qui ne put être égalé.

Les points marquants du jeu furent une balle saisie au vol à une grande hauteur par Bean près du deuxième but et un double jeu par le même joueur.

MONTREAL

	AB	R	1B	PO	A	E
Sheehan, 3 b.	3	1	0	2	1	1
Shearon, r.f.	4	1	1	1	0	0
Odwell, c.f.	5	0	2	3	0	0
Eagan, l.f.	4	0	0	3	2	0
Wilson, c.	4	1	1	8	1	0
Delahanty, 1 b.	3	2	2	7	0	1
Johnson, 2 b.	3	0	2	2	4	1
Quinlan, s.s.	4	0	1	3	5	2
Félix, p.	4	0	0	0	1	0
Totaux	34	5	9	24	12	5

ROCHESTER

	AB	R	1B	PO	A	E
Lush, c.f.	3	2	1	2	1	0
Bean, s.s.	5	1	3	4	8	0
Barclay, l.f.	5	1	1	3	0	0
Smith, 2 b.	5	0	0	1	1	0
O'Hagan, 1 b.	4	0	0	10	0	0
Creminger, 3 b.	1	0	1	1	3	1
Francis, r.f.	4	0	0	2	1	0
Phelps, c.	4	1	2	8	0	0
McPartland, p.	4	2	3	1	3	0
Totaux	35	7	10	27	12	1

Score par inning :

	R.	H.	E.
Montréal .000022010—	5	9	5
Rochester .00004201x—	7	10	1

SOMMAIRE

Coups bons pour deux buts —Shearon, Odwell, Delehanty.

Coup bon pour trois buts — Lush.

Buts volés — Lush, Bean, 2 ; O'Hagan, Phelps, McPartland, Wilson, Johnson, Quinlan.

Sacrifice hit — Delehanty.

Double jeu — Bean, sans assistance ; Sheehan à Johnson.

Premier but sur quatre balles — Par McPartland, 5 ; par Félix, 4.

Hit par le pitcher — Sheehan, Lush.

Struck out — Par Félix, 2.

Laissés sur les buts — Montréal, 9 ; Rochester, 8.

Buts sur erreurs — Rochester, 4.

Temps, 2 heures.

Umpire — Warner.

Assistance — 800.

TORONTO GAGNE UNE PARTIE

Buffalo, N. Y., 30 — L'impuissance des joueurs de Buffalo à frapper les balles de McFall a été la cause de leur défaite hier.

Les visiteurs firent un tel massacre des balles de Hooker qu'on dut le remplacer à la cinquième inning. Il se fit quatre doubles jeux dans cette joute.

Le point marquant de la partie fut une balle lancée par Geitman du fin fond du right field au premier but et qui arriva à temps pour retirer Bonner. Score :

	R.	H.	E.
Buffalo .20000000—	2	7	2
Toronto .11010000—	3	10	2

Batteries — Amole, Hooper et Speers ; McFall et Bemis.

LES CHAMPIONS VICTORIEUX

Providence, R. I., 30 — Les champions ont triomphé de Syracuse hier, mais les visiteurs se sont montrés plus forts qu'en aucun temps la dernière saison.

Horton manqua de précision dans la quatrième inning et fut remplacé par Pfannmiller. Score :

	R.	H.	E.
Providence .03120100x—	7	12	1
Syracuse .02001000—	3	8	1

UNE PARTIE CONTESTEE

Worcester, Mass., 30 — Trois home runs ont été faits dans la partie d'hier avec Hartford.

Connor, de Hartford, envoya deux fois la balle par-dessus la clôture du right field, faisant à chaque fois entrer un homme au home.

Le coup qui gagna la partie pour Worcester dans la huitième inning fut fait par Wrigley, qui envoya la balle au fin fond du centre du champ, ce qui lui permit de faire le tour des buts et d'entrer au home, précédé de deux camarades.

Kuhns joua d'une façon brillante comme short stop.

Camey, premier but de Worcester, s'est blessé à la jambe et devra se reposer pendant trois semaines. Score :

	R.	H.	E.
Hartford .10200202 0—	7	.	.
Worcester .10011023x—	8	.	.

Batteries — Becker et Toft ; Magee et Clements. Umpire, Hunt.

POSITION DES CLUBS

Club.	Gag.	Perd.	P.C.
Rochester	4	1	800
Providence	3	1	750
Worcester	2	1	667
Buffalo	3	2	600
Toronto	2	3	400
Syracuse	1	2	333
Hartford	1	3	250
Montréal	1	4	200

LIGUE NATIONALE

A Brooklyn :

	R.	H.	E.
Boston .0022100034—	12	8	3
Brooklyn .1220300000—	8	10	7

Batteries — Dineen et Kittredge ; McCann et Kitson, McGuire.

A Philadelphie :

	R.	H.	E.
Philadelphie .20258002x—	14	17	8
New-York .32024110 0—	13	15	1

Batteries — Duggleby et Jacklitz ; Fisher, Doheny et Bowerman.

A Pittsburg :

	R.	H.	E.
Pittsburg .30206010x—	14	14	7
St Louis .00210001 8—	12	16	3

Batteries — Leever et O'Connor ; Sudhoff, Breitenstein et Schriver.

A Chicago :

	R.	H.	E.
Chicago .00006030x—	9	9	3
Cincinnati .00000003—	3	11	1

Batteries — Hughes et Kling ; McFadden et Peitz.

POSITION DES CLUBS

Club.	Gag.	Perd.	P.C.
Cincinnati	4	2	667
Boston	3	2	600
Pittsburg	3	2	600
St Louis	4	3	571
Philadelphie	4	3	571
Brooklyn	3	3	500
Chicago	2	6	250
New-York	1	3	250

LIGUE AMERICAINE

A Washington :

	R.	H.	E.
Washington .01001120x—	5	9	4
Baltimore .10000100 0—	2	5	3

Batteries — Garrick et Clark ; McGinnity et Robertson.

A Philadelphie :

	R.	H.	E.
Boston .12010001 0—	5	12	3
Philadelphie .02100020x—	8	13	4

Batteries — Cuppy et Criger ; Barnhard et Powers.

A Chicago :

	R.	H.	E.
Chicago .10000010—	2	9	3
Détroit .00003000—	3	4	1

Batteries — Patterson et Sullivan ; Owens et Buelow.

POSITION DES CLUBS

	Gag.	Perd.	P. C.
Détroit	5	0	1.000
Washington	3	0	1.000
Baltimore	2	1	667
Chicago	3	2	600
Philadelphie	1	2	333
Cleveland	1	3	250
Boston	0	3	000
Milwaukee	0	4	000

CHEZ LES MASCOTTES II

Le club Mascotte II s'est complètement réorganisé et est prêt à se mesurer à tous les clubs de sa classe. Son équipe se composera de huit anciens joueurs de l'an dernier. La place de Jannard, comme short stop, sera prise par Robillard.

Les Mascottes II ont déjà deux engagements, l'un pour le 11, et l'autre pour le 18 mai prochains.

Le club est prêt à se mesurer avec les Marieville, le 25 mai.

Les Mascottes II auront une grande pratique dimanche prochain. Tous les joueurs désireux de se joindre au club, sont invités. Le club désirerait entrer en communications avec Trois-Rivières, Québec, Sorel, Valleyfield, St Jean, St Hyacinthe, Ottawa et Hull, pour arranger des parties. S'adresser à A. Decelles, 149 rue St Denis.

Il y aura le 8 mai, une assemblée des actionnaires du club et de ceux qui désirent le devenir, au restaurant Morin, angle des rues Ontario et Visitation.

LE BASEBALL A ST HYACINTHE

St Hyacinthe, 30 — Dimanche dernier, il y a eu une intéressante partie de baseball, entre les Royals Giants et une équipe formée de quelques joueurs des St Hyacinthe. Ces derniers l'ont emporté par un score de 11 à 10, après une partie de 10 innings, chaudement contestée.

Les joueurs étaient les suivants :

St Hyacinthe — E. Girard c., E. Coderre p., A. Brodeur 1b., M. Chenette 2b., G. Monette 3b., N. Ménard s.s., W. Dupuis r.f., A. Richer c.f., P. Chenette l.f.

Royals Giants — R. Lefebvre c., W. Larose p., P. Malo 1b., E. Després 2b., L. Leblanc 3b., P. Majeure s.s., E. Phaneuf r.f., E. Richer c.f., S. Bouffard l.f.

Coderre, Girard, E. Richer, se sont distingués au bat, en frappant en temps opportun.

Score par inning :

Giants .121100302x—	10
St Hyacinthe .231010030 1—	11

Umpire — N. Brien. Scorer, J. E. Gosselin.

L'OUVERTURE DE LA LIGUE PROVINCIALE

ELLE AURA TOUT PROBABLEMENT LIEU DIMANCHE

C'est demain qu'aura lieu au St James, l'assemblée de la Ligue Provinciale, convoquée dans le but de dresser la liste des parties et de recevoir les dépôts des différents clubs. Sans avoir reçu aucune nouvelle positive de Sherbrooke, concernant le club de Joe Page, nous avons été informé que le conseil de la métropole des Cantons de l'Est avait permis le jeu de baseball le dimanche. Il y a donc tout lieu d'espérer que la liste des parties sera dressée demain, et que l'ouverture aura lieu dimanche.

Les Mascottes se préparent activement à l'ouverture de la saison, et les joueurs pratiquent chaque jour, au parc Mascotte. Labelle est arrivée de Troy, ces jours derniers, et M. Barnabé, gérant du club, attend Robitaille pour ces jours-ci.

Le terrain des Mascottes est en bon état, et les amateurs du jeu de baseball peuvent être certains qu'ils verront une partie dimanche, au parc Mascotte.

Si l'assemblée n'avait pas lieu demain, elle aurait alors lieu dimanche, et dans ce cas les Mascottes et St Hyacinthe joueraient probablement une partie d'exhibition dimanche.



Ils deviennent aussi populaires que les célèbres pneus à bicycles Dunlop.

Les Bandages de Roues de Voitures

DUNLOP

Vous pouvez avoir des bandages pneumatiques—les Dunlop détachables.

Et vous pouvez avoir des bandages de roues en Caoutchouc Solide—les bandages de roues Dunlop.

Les deux permettent d'avoir des voitures de luxe et d'agrément—ainsi que des voitures économiques, car ils augmentent la durée d'une voiture.

Voyez-les à l'Exposition de Chevaux.

THE DUNLOP TIRE CO., Limited, TORONTO.

Les seuls ou. ils dont vou avez besoin.

C—w

LACROSSE

PREMIERE PRATIQUE DE TORONTO

QUARANTE-TROIS JOUEURS PRESENTS

La première pratique du club de crosse Toronto a eu lieu samedi, nous dit une dépêche de ce dernier endroit. Il y avait quarante-trois joueurs en uniformes sur le terrain : Stanley et McBride, de l'équipe de l'an dernier, n'étaient pas présents, mais seront bientôt à leur poste. Taylor, qui figurait l'an dernier sur le home du club Toronto Junction, et Bobby Gray, un joueur de défense, étaient au nombre des nouveaux venus.

Il y a toute apparence que les trois joueurs dont le club a besoin seront trouvés facilement.

La première pratique a duré une heure.

CHEZ LES SHAMROCKS

H. McLaughlin, président de l'association des Shamrocks, parlant à un journaliste des perspectives du club de crosse de ce nom pour la prochaine saison, a dit qu'en dépit des rumeurs annonçant que l'équipe sera faible, tous les joueurs seront en conditions lorsqu'ils se rendront sur le terrain pour la première partie de ligue. Quant à la composition de l'équipe, elle sera légèrement différente de celle de l'an dernier, parce que le comité exécutif est en mesure de renforcer le club.

Plusieurs nouveaux joueurs porteront l'uniforme des Shamrocks, mais leurs noms ne peuvent être divulgués pour le moment. Il est possible que Dale et Henry reviennent à leurs anciennes amours. Il est également tout probable qu'un fameux joueur de l'ouest porte les couleurs des Shamrocks.

ATHLETISME

ROEBER AVOUE QUE SA LUTTE ETAIT ARRANGEE A L'AVANCE

ENCORE UNE FRAUDE SUR LE PUBLIC

Boston, Mass., 30 — La première lutte à bras le corps de quelqu'importance qui a eu lieu à Boston depuis des années, s'est terminée hier soir par un fiasco bien que Harvey Parker ait obtenu la décision sur Ernest Roeber, champion du monde, genre graeco-romain.

La décision fut accordée à Parker parce que à la fin de la première heure, Roeber refusa de continuer la lutte, disant qu'il avait été entendu entre les deux hommes que la limite de chaque prise serait d'une heure. La lutte se fit d'après le mode graeco-romain.

Lorsque le referee eut rendu sa décision, il y eut une discussion animée sur la scène, ce qui excita tellement la foule, qu'on s'attendait à une bagarre.

Finalement, Roeber annonça qu'il était entendu que lui, Roeber, devait gagner la lutte graeco-romaine ; Parker la suivante, "catch-as-catch-can," et lui-même la troisième.

L'argent des recettes devait être partagé également.

Roeber ajouta qu'il n'était pas en condition pour continuer, vu qu'il ne s'était pas entraîné.

Dans le trouble qui suivit, Roeber courut s'enfermer dans sa chambre et se fit protéger par la police.

L'excitation se calma peu à peu.

TOURNOI ATHLETIQUE A ST HENRI

Le tournoi athlétique organisé par Hector Décarie, jeune athlète de St Henri, a eu lieu hier soir, à l'hôtel de ville, de ce dernier endroit.

La soirée a été un grand succès, et Décarie a bien prouvé en maniant de lourds poids avec facilité, qu'il a tous les droits au monde de lancer un défi à tous les athlètes de sa classe.

J. B. Bédard s'est aussi distingué, et a contribué dans une bonne mesure au succès du tournoi.

LOUIS CYR ET OTTO DYKE

Comme "La Presse" l'annonçait hier, Louis Cyr est en pourparlers avec un Allemand du nom de Dyke, actuellement à Lowell, pour un concours de tours de force qui aura lieu à ce dernier endroit.

LA BATAILLE SHARKEY - RUSSELL

ELLE AURA LIEU VENDREDI, A DENVER

Tom Sharkey, le marin pugiliste, se battra vendredi à Denver, Colorado, avec Fred Russell, un jeune boxeur qui, s'il n'a pas encore une grande renommée, promet de se distinguer.

Il a six pieds deux pouces de hauteur et pèse 200 livres en condition. Il frappe avec une force terrible. Il se pourrait bien que Sharkey, s'il ne met pas son adversaire hors de combat au premier assaut, reçoive une raclée dont il se souviendra longtemps.

LE MONTAGNARD

Le beau sport du bicycle semble reprendre un regain de popularité cette année, plus de quarante membres du club des bicyclistes Le Montagnard se sont rendus à Lachine dimanche matin.

Tous sont enchantés de leur première sortie. MM. A. Lepage, capitaine, et H. K. Dusseault, lieutenant, méritent beaucoup de félicitations pour avoir su si bien organiser et conduire à bonne fin cette première sortie.

NOTES

La réunion internationale des cyclistes aura lieu cette année à Berlin.

Les dates sont du 7 au 14 juillet inclusivement.

Le Kentucky Derby a été gagné par Son Eminence ; San Nazario est arrivé deuxième et Driscoll, troisième. Temps, 2.07.

Nous recevons de la Toiler and Climie Co., la note suivante :

"Nous avons envoyé au concours hippique de Toronto, Ballymore, Rothervale et Halifax, étalons pur sang, choisis par le lieutenant-colonel Dent, dans le but d'améliorer l'élevage des chevaux pour l'armée du Canada, et nous les avons entrées dans les classes 3 et 4.

"Ballymore a gagné le premier prix dans la classe 3, Rothervale le troisième prix dans la classe 3, Halifax, le quatrième prix dans la classe 3, et Balleymore a gagné le championnat du roi Edouard VII, pour le meilleur étalon pur sang, classe 4."

Avis Spécial

Nous prétendons que nous avons un plus grand choix de bons pianos que n'importe quel autre établissement au Canada. Nous prétendons aussi que nous donnons de meilleurs pianos que ceux qui peuvent être obtenus ailleurs pour le prix, que le prix soit $200 ou $300. Si vous avez l'intention d'acheter un piano vous y gagnerez à venir examiner notre assortiment. Lindsay-Nordheimer Co., 2366 rue Ste Catherine.

BRITISH



TROOP OIL LINIMENT

Est beaucoup répandu. Il n'y a pas de meilleur remède pour coupures, blessures, ulcères et toutes les plaies purulentes, vû que les propriétés qu'il a : de calmer et de soulager la douleur, sont insurpassées.

Pour les foulures, contusions, la raideur des jointures, le resserrement des nerfs, les morsures et les piqûres des insectes et les enflures douloureuses, de toutes sortes, mouillez les parties malades avec de l'eau chaude, ensuite appliquez, sans le ménager, le TROOP OIL, et la rapidité avec laquelle vous serez soulagé de toutes douleurs et inflammations, vous étonnera.

Dans les cas de rhumatisme, névralgie, mal de dos ou douleurs des muscles, l'Huile apporte un soulagement merveilleux.

Pour les maux de seins, qui causent tant de souffrances aux femmes, il n'y a rien pour égaler le TROOP OIL.

Comme remède internel, l'Huile peut être prise, avec grand bénéfice, pour les toux, rhumes, bronchites, le croup, la coqueluche, etc., et en plus de l'usage interne de l'Huile, on devrait en frotter fortement la gorge, le cou et la poitrine.

Employée comme gargarisme, elle est d'une valeur inestimable, pour la diphtérie, le mal de gorge, l'esquinancie et les amygdales ulcérées. 25 cts la grosse bouteille. n—y-w—mv

NOUVELLES DE NICOLET

— Le recensement — Résolution de condoléances.

(De notre correspondant particulier)

Nicolet, 30 — Les énumérateurs ont terminé, ces jours derniers, le travail du recensement décennal du comté de Nicolet. On dit que les personnes qui ont entrepris cette tâche onéreuse, s'en sont acquittées avec tact et habileté. Aussi, M. Charles Milot directeur du recensement, pour notre comté, a été chaudement félicité pour le choix des messieurs qu'il a préposés à cette tâche difficile.

—A une séance spéciale qu'il a tenue, la semaine dernière, le conseil municipal de la ville de Nicolet, a adopté les résolutions de condoléances suivantes, à l'occasion de la mort de Anna Bella Beauchesne, épouse regrettée de Wilfrid Camirand, avocat et secrétaire-trésorier de la corporation de cette ville :

1o. Proposé par le pro-maire, appuyé par le conseiller Thomas Simard, que les membres du conseil municipal de la ville de Nicolet ont appris avec un profond regret la perte que vient faire, leur estimé secrétaire-trésorier, M. Wilfrid Camirand, par la mort de son épouse bien-aimée.

2o. Il est proposé par le conseiller J. A. Sévigny, secondé par le conseiller Alfred Landry, que le conseil de ville de Nicolet soit représenté aux funérailles.

3o. Il est proposé par le conseiller Narcisse Caron, appuyé par le conseiller J. Courteau, que la famille de la défunte soit priée de croire à notre entière sympathie dans le malheur qui vient de la frapper si cruellement.

4o. Il est proposé par le conseiller Louis Caron, secondé par le conseiller Thomas Simard, que copie des présentes résolutions soit transmise à la famille et à la presse.

—A une assemblée des membres du Barreau et des officiers de la cour de circuit du comté de Nicolet, tenue au palais de justice de cette ville, il a été proposé par MM. Narcisse Trahan, magistrat, lieut.-col. J. B. A. Rousseau, greffier de la cour, secondé par MM. L. H. Comeau, avocat,, et P. J. O. Rousseau, commissaire de l'Ordre de St Grégoire le Grand, et résolu, que les membres du Barreau de Nicolet ont appris avec un vif chagrin la mort de Mme Anna-Bella Beauchesne, épouse bien-aimée de M. Wilfrid Camirand, leur distingué confrère et ami, et qu'ils le prient, dans le grand malheur qui vient de le frapper, d'accepter leurs sincères condoléances et leurs profondes sympathies.

ARTHUR TRAHAN, Sec.

—A sa séance régulière du 22 courant, les membres de la C. M. B. A., dont M. Wilfrid Camirand est le grand chancelier, et le grand député, ont également adopté des résolutions de vives condoléances à l'occasion de la mort de l'épouse de leur estimé frère.

CHRONIQUE DES FEUX

New-York, 30 — Après beaucoup d'efforts, on est parvenu à maîtriser les feux de forêts qui dévastaient la région de Wading River, L. I.

Plus de trois mille acres de terre ont été balayés par les flammes. A l'heure présente on ne saurait estimer les pertes à leur juste valeur ; à l'exception de quelques granges, toutes les habitations ont été sauvées.

New-York, 30 — Un télégramme de Hyannis, Nébraska, annonce que la foudre a mis le feu dans les prairies.

New-York, 30 — Le feu, à Houston, dans le Texas, a ravagé trois maisons et une écurie. Les trois enfants de Job Copping, ainsi que lui-même et sa femme ont péri dans les flammes. Un nègre au service de Copping a été arrêté sous l'accusation d'avoir mis le feu pour se venger de son maître.

Vanner-Frame, 30 — La nuit dernière, le feu s'est déclaré au camp d'artillerie, près de Saint-Jean. En outre de plusieurs blessés, huit artilleurs ont trouvé la mort dans cet incendie.

Winnipeg, 30 — La maison occupée par la "Nova Scotia Wool Company" a été complètement détruite par les flammes ; la maison et son contenu étaient assurés.

NOTES MARITIMES

La décision de la compagnie du Grand-Trone, d'entrer en compétition pour l'exportation du grain, fait que Chicago émet maintenant des tarifs d'exportation directement des ports des grands lacs à l'Europe. Le grain sera déchargé à Midland et transporté dans les chars jusqu'à Portland, Maine, où l'on transbordera de nouveau la cargaison de grains sur les steamers.

Chicago, 30 — Les directeurs de la compagnie de Transport de l'Ouest, (Western Transit), ont conclu des arrangements hier avec leurs ingénieurs de marine, et ces derniers sont retournés immédiatement à l'ouvrage.

Le gérant des compagnies "Lehigh Valley" et "Union Steamboat" est revenu à Buffalo hier, sans avoir pu s'entendre avec ses hommes.

Le profit-record d'une traversée rapide a valu au "Deutschland", de la ligne North German Lloyd, lors de son premier voyage de Hambourg à New-York, la réalisation d'un bénéfice de $43,000.

Le "Carrigan Head", le nouveau steamer de la compagnie Head, est entré dans notre port hier, avec une cargaison consignée à MM. McLean, Kennedy et Cie. Le steamer est au quai qui se trouve au bas de la rue Marlborough. Voici quelles sont les dimensions du navire : longueur, 370 pieds ; largeur, 46 pieds ; profondeur, 31 pieds 6 pouces ; pesanteur, 4,300 tonnes ; capacité, environ 7,000 tonnes. Le "Carrigan Head" est un steamer de première classe, construit sur le modèle d'un navire à trois ponts, conforme aux exigences du Board of Trade touchant la construction d'un vapeur-transport de première classe. Sur le pont se trouvent la poupe, la dunette, le gaillard d'avant. Le "Carrigan" est classé premier par les steamers de Lloyds, ses machines sont parfaites et les appareils pour le chargement ou le déchargement de la cargaison permettent de déployer une grande rapidité. La lumière électrique sert à l'éclairage du navire, et des extincteurs modernes sont placés dans chaque compartiment.

MOUVEMENTS DES STEAMERS

"L'Assyrian," parti de New-York pour Glasgow est arrivé lundi après-midi à ce dernier endroit.

Le "Manchester Shipper" de la ligne Manchester, est parti de Manchester le 28, en route pour Montréal.

Le "Drumgarth," de la ligne Hamburg American, parti de Portland est arrivé à Hambourg le 28 avril.

Le "Manchester Trader," sera le premier steamer qui partira d'ici avec une cargaison complète pour les ports de l'ancien continent.

Le "Lycia," de la ligne Elder, Dempster, capitaine Howell Williams, est parti de Bristol avec une cargaison de 1300 tonnes, pour Montréal.

Le "Ramore Head," capitaine Smith, parti de Belfast, est passé à Fame Point hier après-midi, à 4.40 heures.

Il sera au port ce soir.

Le "Commonwealth," de la ligne Dominion Royal, est parti de Queenstown le 26 avril, à 1 heures a.m., avec 88 passagers de première classe, 134 de seconde et 1037 de troisième.

Le steamer "Alexandria," de la compagnie de transport Montréal et Rochester, arrivera ici mercredi matin et partira le lendemain à 3 heures p.m., pour les ports de la rivière Saint-Laurent et Rochester, N. Y.

De nouvelles machines installées dans le navire lui donnent une plus grande vitesse. De magnifiques salons et cabines peuvent accommoder 150 passagers.

LES NAVIRES DANS LE PORT

Arrivés — Le "Carrigan Head," parti de Belfast le 15 avril dernier, avec une cargaison générale consignée à MM. McLean, Kennedy et Cie.

Le "Parisian," de la ligne Allan, parti de Liverpool le 18 avril.

Le "Jacona," capitaine Lindsay, de la ligne Redford et Cie, au quai de la rue St Sulpice.

Le "Manchester Trader," capitaine Blake, de la ligne Furness, Withy et Cie, au quai de la Pointe du Moulin à Vent.

Le "Bellona," capitaine Mudie, de la ligne Redford et Cie, au quai du bas de la rue Berri.

"L'Amarynthia," capitaine Abernethy, de la ligne Reford et Cie, au quai près des élévateurs du C. P. R.

Le "Twiston," capitaine Collingwood, avec une cargaison consignée à MM. McLean, Kennedy et Cie, accosté au quai du square Jacques-Cartier.

Le "Lake Champlain," capitaine Steward, ligne Elder, Dempster et Cie, au quai de la rue Berri.

"L'Assyrian," capitaine Dingle, de la ligne Leyland et Cie, au quai vis-à-vis de l'édifice de la douane.

Mal de Gorge

Il n'y a jamais eu d'aussi bon pour le mal de gorge que Griffiths' Menthol Liniment. Gargarisez-vous la gorge avec un peu de ce merveilleux liniment et frottez l'extérieur. Vous serez surpris de la rapidité avec laquelle la maladie et l'enflûre disparaîtront. En vente chez tous les pharmaciens.

Griffiths' Menthol Liniment

11m-y ou w

LES HOMMES FORTS



Tour de force accompli par M. Lucien Beaudet, de St Jean des Chaillons. Ce dernier lève avec ses dents un quart de farine de 2 16 livres, sur lequel se trouvent trois hommes de taille ordinaire.



MEDAILLE D'OR OBTENUE POUR LE CANADA



POUR

BELLES VOITURES D'ETE ET D'HIVER



JOLIS DESSINS GENRES LES PLUS NOUVEAUX.

Fabrication et Fini Parfaits

PRIX RAISONNABLES.

B. LEDOUX & CIE.,

MONTREAL ET QUEBEC.

25,27,30,2,4,6,11



LA COMPAGNIE DE Bicycle EAGLE,

ETABLIE EN 1888,

Fabricants de Bicycles de Fines Qualités.

TOVINGTON, CONN., E. U.

Le nom ci-dessus est une garantie suffisante de la qualité du BICYCLE EAGLE. Cette Compagnie ne ménage aucune dépense, quand il s'agit de faire quelques améliorations à ses bicycles.

D'après la méthode primitive, on soudait tous les joints avec soin. D'après la nouvelle méthode, toutes les parties sont séparées et retenues au moyen d'appareils ingénieux. Cela est préférable, parce que le bicycle est mécaniquement correct, non flexible, solide, sans compter qu'il est plus simple et plus facile à réparer.

AGENTS :

JOHN MILLEN & SONS, 1325 à 1331 Rue Ste Catherine, COIN PLESSIS. Montreal.

Catalogue Gratis.

Trempe Uniforme



En trempant l'engrenage il se difforme. L'engrenage conique des

Columbia sans Chaine

est fait de manière à ne pas le rapetisser et à distribuer la trempe d'une manière uniforme sur l'engrenage. Le résultat est que la trempe de l'engrenage des Columbia sans chaine se fait d'une manière uniforme et parfaite. L'habileté et les connaissances mécaniques ont fait du Columbia un des meilleurs bicycles de l'univers. Ecrivez pour avoir un catalogue.

Salles d'Echantillons : 2230 rue Ste Catherine.

National Cycle and Automobile Co., Limited, TORONTO, CANADA.

DE VALLEYFIELD

Un éboulis — Contrat accordé à M. J. M. Lamothe — Le prix du pain — L'assaut Cousineau — Détails de cette noyade.

(De notre correspondant particulier)

Valleyfield, 30.—Il s'est produit un éboulis dans la nuit de samedi à dimanche, au canal d'alimentation de l'écluse No 9, de cette ville, la maçonnerie a cédé vis-à-vis la balance du magasin Wilson, donnant lieu à un éboulis d'une vingtaine de pieds de longueur sur 8 de largeur.

Une quinzaine d'hommes sont en ce moment à réparer l'accident. On a dû abaisser le niveau du canal de plusieurs pieds.

—Le contrat pour l'école du quartier a été accordé à M. J. M. Lamothe, au prix de $17,075.

—Les Boulangers de notre ville ont décidé d'augmenter le prix du pain, à partir du 1er mai prochain.

—Rien de nouveau dans l'affaire de M. Thimothée Cousineau.

Il paraîtrait aujourd'hui que la fameuse montre dont on a tant parlé, aurait été enlevée à M. Cousineau dans la soirée avant l'assaut, afin de lui jouer un tour. Et que celui qui l'a enlevée ne tient pas beaucoup à la remettre depuis l'assaut, de peur de se mettre dans de mauvais draps.

—L'ouverture de la navigation dans le canal de Beauharnois se fera, tout probablement le 1er mai. Les éclusiers attendent la nouvelle de leur réengagement de jour en jour.

—Autres détails sur la noyade du jeune Léger. Celui-ci a quitté ses parents vers 4 heures, samedi après-midi. Il a été vu dans la ville dans la soirée de samedi, à plusieurs endroits, vers 2 heures après minuit, dimanche, on a vu le jeune Léger qui passait sur le pont rouge, se dirigeant du côté de la rue Saint-Laurent. De là le jeune homme aurait pris tout probablement la route qui conduit au canal. Mais on ne peut expliquer comment il peut être tombé dans le canal. Après la découverte du corps, lundi matin, on le transporta à la station de police où le coroner ne jugea pas à propos de tenir une enquête. Il rendit un verdict de "mort accidentelle."

C'est par erreur qu'on a écrit que le jeune homme s'appelait Arthur. Il s'agit d'Oscar Léger, âger de 21 ans, boulanger et fils de Théophile Léger.

Spécifique incomparable

Le BAUME RHUMAL est le vrai spécifique contre les fluxions de poitrine. 150-2

LA VICTOIRE ET LE SUCCÈS DANS TOUTE VILLE ET CITE

Malt Breakfast Food

A obtenu facilement la faveur de milliers d'hommes, femmes et enfants qui, autrefois se servaient de farine d'avoine et d'autres nourritures de grain.

Le Malt Breakfast Food, délicieux, appétissant, et le plus sûr moyen d'obtenir la santé et la force, a conquis la faveur de milliers de personnes au Canada qui autrefois employaient des nourritures de grain qui ruinaient sérieusement les organes de la digestion.

Comme plat de matin, le Malt Breakfast Food possède des qualités et des vertus que n'a pas une autre nourriture de grain. C'est le malt pur avec ses vertus hygiéniques mêlé au blé le plus choisi qui donne au Malt Breakfast Food son arôme délicieux et sa valeur comme nutritif.

Un déjeuner commencé avec le Malt Breakfast Food donne aux hommes et aux femmes toute l'énergie dont ils ont besoin pour le travail et les soucis de la journée et donne aussi aux enfants d'école une poussée et une saine activité pour leurs devoirs scolaires.

Le Malt Breakfast Food se fait parfaitement aux digestions les plus difficiles. Les meilleurs médecins le recommandent très fortement. Demandez-le à votre épicier. Un paquet suffit pour un repas de trente couverts. k

Pour Fortifier Les Enfants

Contre les effets affaiblissants des chaleurs, servez-vous de Nestle's Milk Food avant que la chaleur commence son travail dévastateur.

Une chose remarquable c'est que les enfants que l'on nourrit avec cette nourriture sont exempts du choléra des enfants.

NESTLE'S MILK FOOD

Est aujourd'hui vendue partout dans le monde civilisé.

LEEMING, MILES & CO.,

1653 Rue Notre-Dame. MONTREAL.

Seuls Agents au Canada. 138-m-n



COMMON SENSE

Tue les rats, les souris, les cocquerelles, les punaises. Pas d'odeur repoussante. Chez tous les pharmaciens ou No 381 rue Queen Ouest, Toronto. DEFIEZ-VOUS des IMITATIONS. 12—a

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
Propriétaire.

Coin de la rue St Jacques et de la Cote St Lambert, Montréal.

ABONNEMENT

Edition Quotidienne { $3.00 par année. $1.00 pour 3 mois. $1.00 pour 1 mois.
Edition Hebdomadaire { $1.00 par année. 50c pour 6 mois.
Payable d'avance.

LA PRESSE,
Notre N. P. 2376, Montréal, Canada.
Tél. Bell: Rédaction, - - - Main 2088
" Administration, - " 1096
" Agents d'Annonces, " 193
" Malle et Dépots, - " 4235

BUREAU A PARIS:
31 RUE TRONCHET,
EDMOND MONTEL,
Représentant

BUREAU A LONDRES, Angleterre):
145 RUE FLEET, E. C.
Central Press Agency, Limited,
Agents Spéciaux

CIRCULATION DE LA PRESSE

Edition Quotidienne

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 27 AVRIL 1901.

LUNDI	67,071
MARDI	67,186
MERCREDI	67,269
JEUDI	67,164
VENDREDI	67,310
SAMEDI	77,166
TOTAL	413,166
Edition Hebdomadaire	38,281
Total des deux Editions Durant la Semaine	451,447

MONTREAL, 30 AVRIL, 1901.

LES RUMEURS D'AMALGAMATION

Il est difficile de toucher aux propos de rue qui font un amalgame du Pacifique Canadien, du Grand Tronc et de la Compagnie du Richelieu, sans faire tressaillir les coulissiers de la bourse. Pour eux, tout est prétexte à fête ; on valse à tous les temps et sur tous les tons. Et, cependant, il faut bien constater la hausse mystérieuse que les valeurs courantes puisent on ne sait d'où. Ce n'est pas au printemps que les actions de chemins de fer doivent valoir. L'avenir de l'année est encore dans les ténèbres, car personne ne peut dire ce que sera la récolte, base de tous les dividendes. Le trafic n'est pas encore commencé ; on ne connaît rien ni des voyageurs, ni des marchandises ; et, cependant, bien que le vent ne souffle de nulle part, les obligations et les actions volent en tourbillons dans les airs. Pour la première fois dans leur existence, le Pacifique a dépassé le pair et le Grand Tronc l'a efficuré. Quand on voit les obligations de troisième rang, aussi éloignées d'un dividende aujourd'hui qu'il y a dix ans, gravir la côte jusque dans les 35 points, on est forcé de se demander quelles sont les forces occultes qui produisent ces tourmentes.

Les têtes dirigeantes de ces trois compagnies nient, à l'unanimité, toute conception de rapprochement. Nul doute qu'elles sont sincères ; mais les manipulateurs aiment bien à laisser les officiels dans l'ignorance et la bonne foi. Invariablement, dans les grands mouvements qui viennent, aux Etats-Unis, d'émerveiller le monde entier par leur soudaineté et leur immensité, les directeurs des chemins intéressés n'ont jamais reçu les moindres raisons d'éveil. La semaine dernière encore, tout le personnel du "Chicago, Burlington et Quincy," opposé à une fusion avec le "Northern Pacific", sommeillait en toute sécurité pendant que M. Hill mettait tranquillement les menottes à cette puissante armée, qui se réveilla vendue et livrée.

Et c'est bien ce qu'on fait encore dans le moment, en attirant par la hausse toutes les valeurs sur le marché, afin de les accaparer plus facilement. Les opérateurs savent que pour faire sortir le gibier de sa retraite, il faut le soumettre aux tentations. S'ils ont décidé de contrôler les trois grandes compagnies, ils ont pris le vrai moyen. Ils paient, il est vrai, un peu plus cher ; mais que leur importe ce détail, s'ils marchent à coup sûr vers des rendements triplés et quintuplés ? Il est difficile pour les propriétaires d'actions qui n'ont jamais pu rien en faire, de résister à de tels appâts.

D'un autre côté, il faut faire la part de la crédulité humaine. Nous sommes peut-être en face d'un mouvement sans cause, où les agioteurs se sont hypnotisés eux-mêmes. La foule est généralement très gobeuse et très moutonnière. Souhaitons que les ours ne se régalent pas, un jour, de ces agneaux, si agneaux il y a.

C'EST TOUJOURS LE LIEVRE QUI COMMENCE

L'offensive circulaire de M. Côté sur le recensement vient d'occasionner une nouvelle explosion de fanatisme dans la Chambre et dans les journaux. Les appels sournois à la méfiance, que nous avions signalés quelques jours auparavant, n'en étaient que les indices précurseurs. Sous la direction de l'antropophage Wallace, les tories haut-canadiens ont encore mangé du Canadien. Mais cela ne les empêche pas de nous attribuer tous les cris de guerre nationale. Chaque fois que nous élevons la voix pour repousser une accusation, nous soulevons un préjugé de races. Et, cependant, nos aggresseurs sont constamment à nous harceler et à nous vilipender. Nous nous demandons quelle génération d'êtres dévorants et implacables ils sont à former. Quelle paix dans la Confédération pouvons-nous attendre d'une province où l'on ensemence si scientifiquement la haine et la malveillance ? Que sera la politique dans vingt ans, quand les habitants d'une province auront été habitués à ne voir que des ennemis dans l'autre ?

Un jour, on nous dénonce comme des traîtres ; le lendemain comme des fanatiques. Aujourd'hui même, nous sommes élevés, par les journaux d'Ontario, à la dignité de conspirateurs malhonnêtes, de voleurs.

Voici ce que dit le "Mail" d'hier. Ces insultes n'ont pas besoin de commentaires:

Si M. Tarte peut FORCER suffisamment les chiffres du recensement de Québec, il pourra réduire de huit la représentation d'Ontario à Ottawa. C'EST LA L'ACCOMPLISSEMENT DE LA PROMESSE DE LEUR ENLEVER LA VIE DANS ONTARIO."

La circulaire du recensement de Québec, envoyée des bureaux de M. Tarte, est maintenant expliquée. M. Tarte veut ajouter au recensement de Québec, des personnes qui sont parties pour les Etats-Unis, et qui ne demeurent plus dans cette province. Un recensement volé pour Québec augmentera d'autant de la population dans des fins parlementaires et réduira la représentation d'Ontario à la Chambre des Communes. Le "Soleil" prévoit que la représentation d'Ontario (maintenant 92) pourrait être réduite à 86. C'est une belle idée.

Et voici ce qu'ajoute le "News" :

Jamais excuse plus honteuse ne fut inventée que l'explication de M. Fisher, des raisons pour lesquelles une circulaire fut envoyée aux curés de la province de Québec leur demandant de remettre à l'assistant-commissaire du recensement, M. Côté, les noms de tous les Canadiens-français qui sont partis pour les Etats-Unis depuis un an. Pourquoi tant d'anxiété de fixer la population mobile française, tandis que la population mobile anglaise est entièrement ignorée ? Il peut être vrai, comme dit M. Fisher, que le nombre de personnes qui s'établissent temporairement aux Etats-Unis soit plus considérable pour Québec que pour aucune autre province, mais ce n'est pas une raison pour ignorer complètement les autres provinces. La vérité est que tous les moyens possibles ont été mis en opération pour grossir la population de Québec. Le plan vient de M. Tarte et les autres membres anglais du gouvernement ou ont peur de se mettre en travers ou sont indifférents aux intérêts de leurs propres provinces. Nous n'aurions pas tant raison d'être mécontents s'il n'y avait que les Canadiens-français qui sont demeurés aux Etats-Unis, depuis un an, qui fussent comptés, mais comme M. Barker l'a fait remarquer, l'Archevêque de Montréal dans une lettre aux membres du clergé, attirant leur attention sur la circulaire et leur disant qu'il était de leur devoir de donner les informations désirées, leur avait tout simplement demandé d'envoyer les noms de ceux qui étaient partis de leurs paroisses pour les Etats-Unis, et n'avait rien dit au sujet de la durée du temps. C'est sans doute ce que feront les prêtres, et nous aurons compté comme faisant partie de la population de la Province de Québec les milliers de citoyens permanents aux Etats-Unis. L'injustice de tout cela consiste dans le fait que la représentation des autres provinces monte ou baisse en autant que la population de Québec est plus ou moins considérable, tandis que la représentation de Québec elle-même demeure une quantité fixe. Le plan de M. Tarte est une tentative délibérée d'enlever aux provinces anglaises leur juste part du gouvernement de ce pays, et si les faibles ministres de ces provinces lui permettent de mettre son dessein à exécution, le peuple se verra forcé de protester et de refuser de se voir lié par un recensement si évidemment déshonnête.

LA REFORME ET LES OUVRIERS

Le Conseil avait hier à nommer un surintendant du département de l'incinérateur.

M. Plante, contremaître du département, au service de la ville depuis 8 ans, ayant toujours bien rempli ses fonctions, recommandé par son comité, avait tous les droits possibles à la position. Il n'a pas été nommé ; le Conseil lui a préféré M. Leguerrier, présenté par les échevins Vallières et Ames ; c'est-à-dire par la Réforme.

L'échevin Lamarche a vainement tenté de faire dire à l'échevin Vallières pourquoi il combattait M. Plante, en faveur d'un candidat venant en quatrième ligne sur la liste des noms recommandés par le comité.

L'échevin Vallières n'a pu donner aucune raison sérieuse.

Cette nomination serait restée incompréhensible si les échevins Jacques et Lapointe n'avaient révélé au Conseil qu'elle avait été décidée dans un caucus tenu par la Réforme, chez l'échevin Larivière.

C'est dans ce caucus que le mauvais coup a été décidé et qu'on a sacrifié M. Plante à M. Leguerrier.

Pourquoi ? Parce que M. Leguerrier est le protégé d'un membre de la Réforme, et que la Réforme distribue les places à ses protégés sans tenir compte des droits des vieux employés.

Et voilà le parti qui se qualifie de parti de l'administration.

Ce parti a commis, hier, une mauvaise action, un acte cruel. Il a privé un bon employé de la position, du salaire qui lui étaient légitimement dus au profit d'un inconnu qui n'y avait aucun droit.

Ce qu'il y a de plus odieux dans cette affaire, c'est la désinvolture, la gaieté avec lesquelles les membres du parti de la Réforme ont traité les droits de M. Plante et l'ironie qu'ils ont mise dans leurs réponses aux échevins défendant le principe de la promotion et de la récompense aux employés honnêtes et fidèles.

Qu'est-ce que M. Plante ? Un ouvrier. Ca ne compte pas. Ah ! si M. Plante était un banquier, un président de grande compagnie, un gros propriétaire ou un grand marchand, on eut parlé de ses droits, de ces fameux droits acquis, (vested rights) ; mais un ouvrier ! il doit s'estimer heureux qu'on ne le renvoie pas pour le bruit qu'ont fait hier, ceux qui ont parlé en sa faveur.

L'injustice criante faite à M. Plante peint bien la Réforme.

Ses membres ont chassé des employés de la ville ou nom de la pureté civique; ils ont défendu leur justice impitoyable, et souvent inique, en invoquant l'intérêt de la ville ; en promettant qu'aucun passe-droit ne serait fait à l'avenir ; que les employés seraient traités selon leurs mérites et recevraient l'avancement dont ils seraient dignes.

Cette justice était de la fourberie; ces promesses étaient mensongères ; la Réforme n'a chassé les employés de l'Hôtel-de-Ville que pour mettre ses parents, ses amis et les parents et les amis de ses parents et de ses amis, dans les places devenues vacantes.

En refusant de nommer M. Plante, un "ouvrier compétent", comme l'a qualifié l'échevin Bumbray, la Réforme a montré aux ouvriers ce qu'ils pouvaient attendre d'elle.

"Un tort fait à un est un tort fait à tous", est une devise chère aux ouvriers; espérons qu'ils sauront s'en souvenir quand la Réforme viendra leur demander leurs votes, en février prochain.

En attendant, de semblables nominations ruinent l'administration civique; découragent les employés, qu'on punit quand ils font mal, mais qu'on ne récompense jamais quand ils font bien.

Pour finir, nous dirons que pas un des vingt échevins ayant voté pour M. Leguerrier ne pourrait publiquement, sous sa signature, donner aux citoyens des explications pouvant justifier l'injustice faite à M. Plante et exposer les raisons qui ont décidé le caucus de la Réforme, tenu chez l'échevin Larivière, à violer le principe de la promotion.

* * *

Une autre question, celle de l'eau, a également fourni à la Réforme l'occasion de donner la mesure de ses sentiments anti-ouvriers. Nous y reviendrons, ainsi que sur l'affaire de la rue des Commissaires.

* * *

Vendredi, séance des emprunts, des emprunts ratés par la Réforme. Le spectacle sera intéressant.

Horrible coquille.

Un journal canadien, rédigé en français, raconte un incendie qui vient de détruire une maison habitée par six femmes :

"On a retrouvé sous les décombres les corps complètement carbonisés des deux plus jeunes. Il ne reste plus que les quatre "mûres."

LES DELEGUES CUBAINS A WASHINGTON

La commission cubaine, qui a fait le voyage de Washington pour négocier en vue d'une entente avec l'autorité américaine, au sujet des rapports futurs des Etats-Unis et de Cuba, paraît très satisfaite de sa visite. Les délégués ont eu l'accueil le plus sympathique. Ils ont été fêtés, choyés, vrais lions du jour dans la capitale.

Au point de vue politique, le résultat de la mission reste encore problématique.

"Même l'annexion pourrait être acceptable à Cuba, si elle venait après l'indépendance", a dit le docteur Portuondo, l'un des membres de la commission cubaine.

"Depuis cinquante ans, notre pays a versé son sang pour obtenir l'indépendance. Une fois son but atteint, il consentirait à n'importe quelles justes demandes que les Etats-Unis pourraient lui faire."

Les délégués sont arrivés de Washington, à New-York, dimanche matin, paraissant enchantés du résultat de leur conférence avec le président McKinley et le secrétaire Root. Ils repartent pour la Havane demain.

M. Portuondo a été éloquent. Il a exprimé sa satisfaction sur le résultat du voyage des délégués à Washington. "Il y avait un malentendu, a-t-il dit, et maintenant, en ce qui nous regarde, du moins, il est tout disparu. Ce qui nous préoccupait, c'était l'amendement Platt. Beaucoup de Cubains ne savaient pas ce que cet amendement signifiait. Ils avaient des doutes sur le motif qui l'avait inspiré. L'explication qu'on nous a donnée à Washington est claire et chasse tous les soupçons.

"Personne, parmi nous ne peut maintenant mettre en doute l'honnêteté ni attaquer la bonne foi du Sénat. Bien entendu, il y a certaines dispositions dans l'amendement qui ne peuvent être adoptées, mais je crois que beaucoup a été accompli."

Voici ce qui s'est apparemment passé :

Les membres de la commission cubaine se sont présentés samedi, à la Maison Blanche, pour prendre congé du président. M. Capote a insisté pour qu'il fût fait immédiatement quelque chose en faveur des Cubains et spécialement qu'un traité de réciprocité fût conclu. Le président a répondu qu'il était impossible de prendre aucune mesure économique avant d'avoir réglé la question politique; qu'il était nécessaire pour les Cubains de former un gouvernement avant d'entamer aucune négociation. Il a enfin assuré la commission que dès qu'un gouvernement existerait à Cuba, une commission serait nommée à Washington pour étudier la question des relations économiques des deux pays.

DES MILLIARDS PRETES SUR PAROLE

Les Pierpont Morgan, Rockfeller, Vanderbilt et Gould, possèdent pratiquement un crédit illimité dans les banques.

Mais si forte que soit l'accumulation des capitaux et valeurs, entre les mains d'une individualité, personne réelle ou fictive, si bonnes que soient les garanties que peuvent donner le capitaliste, la société ou la corporation, jamais le crédit de ces unités n'atteindra le degré de confiance fiduciaire auquel sont parvenues les nations industrielles et commerciales du monde.

Et fait remarquable les nations n'empruntent généralement que sur parole. Il n'y a que les pays réputés insolvables, comme la Turquie, la Chine, et autres Etats relativement pauvres, qui soient obligés d'hypothéquer leur revenu pour obtenir des fonds.

Ainsi les millions et milliards dont les nations sont redevables envers l'épargne ne sont garantis que par leur bonne foi et leur honnêteté.

On peut se faire une idée de la confiance que les institutions modernes inspirent aux capitaux, d'après la statistique de l'augmentation du passif national des divers pays.

La dette universelle a augmenté comme suit jusqu'à 1901 :

1793	$2,433,250,000
1820	7,299,750,000
1848	8,419,045,000
1862	12,382,875,000
1872	22,410,232,000
1882	26,249,901,000
1901	31,493,749,000

Ces chiffres confondent l'imagination elle-même. N'allez pas entreprendre de compter ces dollars un par un !

ECHOS

Dépopulation en Angleterre comme en France

Le "Daily Mail", de Londres, publie un article résumant les calculs publiés dernièrement dans diverses revues. Ceux-ci démontrent que la population de l'Angleterre a complètement cessé de s'accroître dans les proportions constatées pendant le siècle passé.

Le chiffre des naissances publié chaque semaine démontre que la proportion des naissances par mille habitants diminue avec une régularité frappante.

Cette diminution est actuellement plus prononcée et aussi plus considérable qu'en France. Si ce mouvement continue, et il n'y a pas la moindre raison pour qu'il cesse, l'Angleterse va se trouver absolument dans la même position que la France, en ce qui concerne sa population.

Sur le même sujet, "l'Investors Review", publie un article examinant la question au point de vue financier. Cet organe démontre que les impôts s'accroissent chaque année et que la totalité du commerce diminue ainsi que la population. Il y a plus à payer avec moins de richesses et moins de personnes pour payer.

La folie à New-York

Si cela continue, New-York devra doubler le nombre de ses asiles pour contenir ses fous et ses ramollis.

C'est un véritable vent de folie qui souffle sur la métropole commerciale des Etats-Unis.

Dans son rapport annuel à la commission d'Etat pour les aliénés, l'Association de l'Assistance publique de New-York recommande que les mesures les plus énergiques soient prises pour enrayer le développement anormal de la maladie mentale.

Le 1er octobre 1900, le nombre total des aliénés dans l'Etat de New-York s'élevait au chiffre de 23,778, dont 752 dans les prisons pour crimes, et 956 dans les asiles privés. Chaque patient coûte en moyenne $165.36 par année, et New-York paie pour sa part $4,000,000 annuellement.

Cette épidémie qui frappe les intelligences fait proportionnellement plus de victimes que la population même ne s'augmente. La folie recrute plus de 700 personnes par année à New-York.

Un masque de fer au 20ème siècle

Comme au temps de Louis XIV, il existe, paraît-il, cette fois, en Turquie, un malheureux séquestré, dont le sort rappelle celui du mystérieux masque de fer, célébré sur tous les tons par les romanciers.

Il s'agirait, aujourd'hui, de l'ex-sultan Mourad V, déposé le 31 août 1876, apparemment pour cause de faible santé et d'incapacité mentale.

Bien des versions ont été données sur la disparition de cet infortuné. Les uns ont soutenu qu'il avait été assassiné, d'autres virtuellement enterré vivant dans un cachot.

Cette dernière théorie serait la vraie. Mourad, paraît-il, vit encore. Voilà un quart de siècle qu'il aurait vécu dans la réclusion la plus absolue. A côté des souffrances, des tourments, du martyre qu'il aurait endurés, le sort de Dreyfus sur l'île du Diable ne serait que séjour enchanteur.

Toujours est-il que l'Association libérale du parti politique avancé de la Turquie s'adresse aujourd'hui, à la Ligue des Droits de l'Homme, en France, pour obtenir sa coopération et son influence, en vue de mettre fin à une captivité digne des temps barbares.

Mourad V est le frère aîné du sultan actuel Abdul Hamid.

Voilà la légende des frères ennemis tout à fait vécue de nos jours.

Edouard VIII et l'Eglise Catholique d'Angleterre

Jeudi prochain, le roi Edouard recevra en audience, le cardinal Vaughan, tous les évêques catholiques d'Angleterre, ainsi que les pairs de même religion, dans le royaume, comprenant le duc de Norfolk, le marquis de Ripon, et lords Denbigh, Landaff, Herries, Clifford, Howard de Glossop et Brampton.

Tous ces grands dignitaires de l'Eglise et du royaume vont paraître en costumes de grand apparat, devant le roi, pour lui présenter leurs félicitations sur son accession. C'est le cardinal Vaughan qui présentera l'adresse, s'agenouillera et baisera la main du monarque.

Remarquons que, pour la première fois, depuis la Réforme, la couronne et le gouvernement d'Angleterre reconnaissent officiellement la hiérarchie catholique romaine de la Grande-Bretagne. Dans la première partie du règne de Victoria, l'organisation diocésaine du culte catholique fut rétablie. Mais il était défendu, encore alors, à l'autorité ecclésiastique de porter aucun titre hiérarchique.

Les temps ont changé. Le cardinal Vaughan se présente, aujourd'hui, comme archevêque de Westminster, et les autres évêques sous les noms de leur diocèse, devant Edouard VII.

La Bronchite — BAUME RHUMAL

Sait-on que Ingres, le peintre illustre du "Voeu de Louis XIII", dut à Arsène Houssaye ses entrées à la Comédie-Française ? Le peintre, "qui ne faisait qu'un avec Mme Ingres", lui demanda aussi ses entrées pour celle-ci, disant :

—La Comédie n'y perdra rien ; je ne veux pas vous donner pour le foyer un tableau tout fait, je veux vous faire un tableau tout exprès. J'y ai pensé en venant ici : par exemple, Racine frappé à mort d'un regard du roi pour le punir de s'occuper de politique, ou mieux encore, Louis XIV servant à déjeuner à Molière.

C'est, en effet, ce dernier tableau que fit Ingres pour le Théâtre-Français.

Comme A. Houssaye le remerciait un jour d'avoir fait une oeuvre si belle :

—C'est tout simple, lui répondit Ingres, j'ai pris mon temps : le génie, c'est la patience.

A quoi l'administrateur répliqua :

—Le génie, c'est le génie ; voyez plutôt Molière qui n'a jamais eu le temps d'être patient.

—Tant pis, murmura Ingres, qui ne voulait pas avoir tort.

Des Centaines d'Hommes et de Femmes

sont incapables de jouir des fruits de leurs travaux à cause de la maladie des rognons, à laquelle ils sont sujets par ces travaux mêmes. Quand la première douleur aigue se fait sentir au bas du dos, c'est un avertissement qu'il y a quelque chose de dérangé dans les rognons. A cette époque, les délais sont dangereux et en prenant les Pilules de Doan pour les Rognons immédiatement, on peut s'éviter des années de souffrances.

Voici quelques témoignages pour prouver que les Pilules de Doan pour les Rognons sont un remède positif pour le mal de dos :

M. M. E. SANDERS, Fairbank, Ont., écrit : J'ai souffert intensément de douleurs au dos et je suis heureux de dire qu'après avoir pris une boîte de Pilules de Doan, je me suis senti complètement guéri et je puis les recommander à tous.

M. G. WILLIAMS, Brantford, Ont., écrit : J'ai souffert de douleur dorsale, mais après avoir avoir pris trois boîtes de Pilules de Doan, la faiblesse est complètement disparue. Il recommande hautement les Pilules de Doan aux autres.

M. R. T. ARNOLD, Davisville, Ont., écrit : Je souffrais de grandes douleurs au dos, mais après avoir pris une boîte de Pilules de Doan, je me sentis grandement soulagé. Après avoir pris la troisième boîte, j'étais complètement guéri.

Mlle ELLA F. VAN TASSELL, Tiverton, N. E., écrit : J'étais sujette à la faiblesse dorsale, mais après avoir pris une boîte de Pilules de Doan, je me sentis mieux et depuis j'ai été bien.

M. HAT KING, Claremont, Ont., écrit : Je considère les Pilules de Doan pour les rognons un excellent remède pour le mal de dos et les maladies des rognons.

MARGARET A. BOUDREAU, Green Point, Ont., écrit : Les Pilules de Doan m'ont sauvé de la mort Avant d'en prendre, je ne pouvais me mouvoir à cause de douleurs dorsales, mais à l'heure qu'il est je puis faire toutes sortes de travaux. Je puis les recommander à quiconque souffre du mal de dos.

No 2, y ou w.

AVEZ-VOUS ESSAYÉ .... LE .... **Tonique de Palmer POUR LES Cheveux ?**



Il ne fait pas croître les cheveux sur les têtes chauves, mais il enlève les pellicules et empêche les cheveux de tomber. Essayez-le.

$1.00 LA BOUTEILLE.

J. PALMER & FILS 1743 RUE NOTRE-DAME.
33—2,4,7,9,11

La Cie S. Carsley, Limitée

Rue Notre-Dame. Le Plus Grand Magasin de Montréal. 30 avril 1901

Étoffes à Robes d'Été

Les belles et attrayantes étoffes qui se lavent encombrent chaque comptoir de cette section. Les Organdies, Dimities, Suisses, Mousseline de Venise, Marceline piqué Colonial, Diaper Duck, tous très jolis, ont la place d'honneur aujourd'hui au Gros Magasin. Ce sont de superbes choses pour Costumes d'été.

Etoffes de Couleurs

Nouvelles Mousselines Organdy.	22c
Mousselines Organdy, effet de dentelle..	24c
Nouvelles Mousselines Dimity..	22c
Sateen pongé de fantaisie.....	25c
Sateens Anglais à Robe.....	18c
Guingan Ecossais	25c
Nouveaux Guingans, effets braid	25c
Guingan Tartan uni.....	15c
Nouveaux Zéphyrs.....	20c
Zéphyrs Ecossais.....	25c

Etoffes Blanches

Mousseline blanche, point malta.....	45c
Mousseline blanche broderie suisse	27c
Gaze suisse blanc.....	70c
Mousseline de Vénise blanche..	59c
Nainsook écossais blanc.....	25c
Mousseline marceline blanche...	21c
Linon Victoria blanc.....	20c
Duck Crest Basket blanc.....	18c
Piqué Colonial blanc	27c
Diaper Duck Irlandais.....	20c

Gilets et Costumes



Nouveaux Gilets de printemps, en drap box façon de la meilleure qualité, s'ajustant parfaitement, nouvelles manches crampées, revers garnis d'appliqué sur un fond de drap d'or, doublés partout de soie de Dresde pour dames. La meilleure valeur à.... **$12.75**

Nouveaux Gilets de printemps, faits par tailleur, en drap fin, noir, fini extra, revers en soie, collet en velours de soie, garnitures en soie tuyauté, nouvelles manches crampées, doublés partout de satin rayé noir et blanc, un très élégant gilet pour dames..... **$15.75**



Costume en drap Eskimo de belle qualité, le gilet est à devant croisé, très court, complètement doublé en soie, jupe doublée en percale et bordée en velours pour dames.

Prix spécial **$16.00**

Costumes de dames, gilet en chevriotte anglaise, noire, tout laine, genre Eton, revers en soie, jupe nouvelle forme, couture box en arrière, doublure en percale, bien taillée. Prix spécial.. **$18.75**

Etoffes à Robes



Nouvelle serge imperméable, fini perle, nuances les plus nouvelles, ne rapetissera pas, ne se tachera pas, ne se difformera pas. Spécial..... **38c**

Nouveau drap Amazone, fini doux et brillant, tout laine et couleurs les plus choisies, 42 pouces de largeur. Spécial..... **48c**

Nouveau Voile de Paris français, une des étoffes les plus populaires pour robes d'après-midi ou de soirée, 44 pouces de largeur. Spécial..... **70c**

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, 184 à 194 St Jacques, MONTREAL.

Scroggie

Bargains dans le Departement des Modes

Chapeaux garnis, reconnus une splendide valeur aux prix réguliers, par conséquent de rares bargains aux prix réduits suivants :

10, 15 et 25 pour cent d'Escompte

Pour la commodité des acheteuses, nous avons préparé trois tables, une contenant des chapeaux garnis qui ont été réduits de 10 pour cent ; une autre, les chapeaux qui ont été réduits de 15 pour cent, et l'autre les chapeaux qui sont offerts à 25 pour cent plus bas que les prix réguliers.

Profitez de ces importantes réductions de prix.

Chapeaux en Chiffon

Profitez de cette occasion qui vous est offerte de venir voir nos marchandises afin d'en apprécier la beauté, la convenance, ainsi que leurs bonnes valeurs. Nous en exposons en vente un splendide assortiment, dans les splendides nuances suivantes : bleu pâle, rose, mauve, gris et noir.

Fleurs ! Nous sommes fiers de la quantité, de la qualité et de la variété de notre stock. Nos prix réduits ne manqueront pas d'augmenter notre clientèle.

Chapeaux Sailor

Pour Dames,

En paille anglaise rustique et unie, de la meilleure qualité, de 45c à $2.25.

Pour Enfants,

Dans toutes les plus nouvelles formes et dans toutes les grandeurs imaginables. A PRIX RAISONNABLES.

Habillements fini tailleur d'une Valeur Extraordinaire

Ces Habillements nous ont été beaucoup demandés depuis que nous avons publié, dans les journaux de vendredi dernier, que nous les avions réduits de..... **25 à 50 pour cent.**

Vous ne devriez pas tarder à venir acheter, car l'assortiment de patrons et grandeurs diminue rapidement.

Costumes en Sateen et en Mousseline

Une nouvelle ligne, de **$3,50 a $9.75.**

Blouses de Petits Garçons

Une variété de patrons, de **39c a $1.15.**

Epargnez de l'Argent sur les Epiceries

Vous pouvez, tous les jours, épargner de l'argent, dans notre département des épiceries.

Le meilleur beurre de laiterie, régulièrement vendu 21c la livre, ici, demain, 16½c la livre.

Les meilleurs citrons, prix régulier, 20c la douzaine, demain, 12½c la douzaine.

Lait condensé, prix régulier, 15c la boîte, demain, 10c la boîte.

Les meilleures pêches à dessert, en boîtes de 2 livres, prix régulier, 18c, ici, demain, 10c la boîte.

Le meilleur empois de buanderie, prix régulier, 6c la livre, demain, 4½c la livre.

Lemon Squash C. et B., prix régulier 35c la bouteille d'une pinte, demain, 25c la bouteille.

W. H. Scroggie, Angle des rues Université et Ste Catherine.

LUNETTES ET LORGNONS



Essai Gratuit de la Vue. 179—mjs

Montures en or solide..... $4.00
Montures doublées en or, garanties pour 10 ans..... 3.00
Montures en aluminium..... 75c
Montures lunettes acier nickle.... 25c
Verre de 1ère qualité, la paire..... $1.00
Verre de 2ème qualité, la paire.... 50c

A. MONGEAU, 42 rue St Laurent MONTREAL



"Devant Droit"

Buste bas, longue taille, découpé aux hanches—c'est le corset le plus fashionable du jour.

Le corset "N. C. TAILOR CUT" à devant droit est un véritable corset à devant droit.

Il donne une gracieuse courbe au dos et aux hanches ; il supporte l'abdomen sans trop le serrer.

Parfait sous tous rapports. Voyez à ce qu'il porte la marque : N.C. TAILOR-KUT REGISTERED.

Deux qualités, $1.00 et $1.25.

NATIONAL CORSET MFG. CO., Québec, Toronto.
139—n—k mjs

CANAPES !

60 *Modèles différents, tous de forme nouvelle et élégamment recouverts. Canapés-Lits, Sofa, Divan. Beau choix dans une infinie variété, depuis $5.00 en montant.*

N. G. VALIQUETTE,

1541, 1547, 1552, 1554 Rue Ste Catherine.

Que Préférez-Vous ?



avoir l'embarras du charbon et de la cendre tout l'été—ou avoir le confort sous forme de fraîche ou propreté, donné par un ....

Range Oxford A Gaz

avec, de plus, la satisfaction d'avoir, dans votre poche, plus d'argent à la fin de la saison ?

LES BRULEURS OXFORD sont construits d'après un système spécial breveté qui leur fait épargner beaucoup de gaz, de sorte que la dépense de la saison sera moindre que si vous faisiez usage d'autres combustibles.

Pourquoi ne pas jouir de la commodité, de l'économie et de la satisfaction qu'il offre ?

Plusieurs grandeurs et formes—tous à prix modiques. En vente partout, chez les principaux marchands.

The Gurney-Massey Co., Limited, Montréal. 30,4

A L'UNIVERSITE LAVAL

Brillante clôture des cours didactiques de M. de Labriolle

Après la distribution des prix, Mgr Bruchési prononce une allocution sur l'éducation

La clôture des cours didactiques de M. de Labriolle a eu lieu, hier soir, à l'université Laval. La séance était présidée par Mgr l'archevêque de Montréal, et une foule nombreuse y assistait.

M. Egidius Fauteux, E. E. D., a d'abord lu un long résumé des cours didactiques de M. de Labriolle, pendant l'année académique qui s'achève. Le professeur a ensuite donné son appréciation sur le concours littéraire final.

"Les louanges chaleureuses que j'adressais à mes élèves," dit M. de Labriolle, "je veux les renouveler aujourd'hui. Et pour cela, je me garderai d'accumuler les épithètes ; je laisserai parler les faits eux-mêmes. Ils suffiront à vous rendre sensible toute l'étendue de leur mérite.

Ce que j'apprécie en eux tout d'abord, c'est leur désintéressement. Songez bien, Mesdames et Messieurs, aux conditions toutes spéciales où sont placés ceux qui s'astreignent à remettre des travaux réguliers. Que peuvent-ils espérer en échange et en compensation de leur labeur? Un diplôme? — Nous n'en délivrons point. — L'accès à telle carrière honorable et fructueuse? — En vérité, je me demande laquelle !

La vérité, c'est qu'ils travaillent comme on devrait toujours le faire, si la dure nécessité de vivre n'en ordonnait pas autrement : pour eux-mêmes, pour leur culture personnelle, pour l'ornement de leur intelligence. Ai-je besoin, Mesdames et Messieurs, de vanter la générosité d'une si haute et si rare préoccupation?...

Elle paraît plus méritoire encore quand on examine de près le cas de la plupart d'entre eux. La composition littéraire n'est point pour eux une élégance de découvrés : elle exige d'eux le sacrifice de leurs meilleurs loisirs.

Cette année, soixante-deux auditeurs se sont inscrits à l'Université comme membres actifs. Sur ce nombre, quarante-six ont fait les compositions requises mensuellement. Vingt-quatre les ont remises avec une régularité parfaite, sans omission et sans défaillance. — Ce qui m'a frappé dans ces copies, c'est le soin visible avec lequel elles ont été faites. Inégales en valeur, comme il est naturel, je ne me souvins pas d'en avoir reçu une seule qui fût vraiment négligée et tout à fait médiocre.

En revanche, il m'est arrivé d'en lire d'excellentes qui, en France, je crois pouvoir l'affirmer, eussent été admissibles au difficile examen de la licence-ès-lettres. — Savez-vous bien, Mesdames et Messieurs, que ce sont là des résultats singulièrement honorables, d'abord pour les travailleurs qui les ont obtenus, puis pour les maisons d'éducation qui ont formé ces travailleurs eux-mêmes. Je ne puis apporter sur ce point que le témoignage de ma propre expérience ; mais je déclare que je suis tenté de concevoir pour elles beaucoup d'estime, si j'en juge par ceux qui en proviennent et avec qui j'ai affaire depuis trois ans.

Un autre symptôme très heureux, et qu'il est bon de signaler, c'est la persévérance d'un certain nombre des membres actifs ; j'ai constaté, en confrontant mes dossiers de l'an dernier avec ceux de cette année, qu'une quinzaine environ n'ont pas discontinué leurs efforts depuis l'origine de l'organisation actuelle. Voilà deux ans déjà qu'ils travaillent régulièrement. Sur ceux-là, je puis donc exercer une direction personnelle, leur signaler leurs défauts, leur faire prendre plus nettement conscience de leurs qualités, et par conséquent leur indiquer en quel sens ils doivent surtout se développer. A ce prix, le progrès est presque infaillible, et chez tous, je l'ai constaté. C'est de ce groupe de courageux que sortiront un jour, n'en doutez pas, des esprits distingués, rompus aux disciplines littéraires, et capables d'honorer par leurs travaux cette Université-Laval où ils auront conquis leur supériorité.

Après avoir rappelé le sujet proposé pour le dernier concours, M. de Labriolle proclame les noms des Lauréats. Cinq prix ont été distribués par Mgr l'archevêque lui-même; un de cinquante dollars, un de quarante, deux de trente et un de vingt-cinq.

1er prix, M. M. Egidius Fauteux, étudiant en droit ; 2me, Frère Symphorin-Auguste, de l'Académie Saint-Jean Berchmans ; 3e, Frère Gareau, clerc de Saint-Viateur ; 4e, Libert ; 5e, J. B. Bousquet, étudiant en droit.

De plus des mentions très honorables ont été accordées, par ordre de mérite, à M. J. A. Archambault, E.E.D. ; Frère François-Auguste, de l'Académie Saint-Jean Berchmans ; Frère Clément, Milette, Villeneuve.

A la fin de la séance, Mgr l'archevêque a prononcé une allocution que nous reproduisons aussi fidèlement que possible :

"Mesdames, Messieurs,

"Je n'ajouterai que quelques mots aux intéressants discours que nous venons d'entendre.

"Je félicite et je remercie de tout coeur M. de Labriolle de son fructueux enseignement ; je félicite aussi ceux qui ont remporté les prix du concours que nous avons établi et celle qui, au témoignage même de Monsieur le professeur, ont mérité de les remporter.

"Il y a trois ans, un auditoire d'élite se réunissait dans cette salle, pour entendre la première conférence du jeune professeur qui vous arrivait de Paris, et que M. Brunetière vous recommandait chaleureusement comme son disciple de prédilection.

"Depuis trois ans, M. de Labriolle enseigne, et son auditoire lui est resté fidèle ; sa sympathie du premier jour n'a fait que s'accroître," ; cela en dit plus que tous les éloges que je pourrais lui décerner.

"Au début, Mesdames et Messieurs, le cours de littérature française a été l'oeuvre exclusive du séminaire de Saint-Sulpice, et de l'archevêché, et pour des raisons que vous comprenez, sans que je vous les dise, du séminaire encore plus que de l'archevêché. L'an dernier, répondant à une demande que nous lui adressions, le Conseil de l'Instruction Publique a bien voulu nous allouer un octroi de mille dollars pour cette oeuvre dont il reconnaissait l'importance et l'utilité. Ce précieux concours nous sera continué, je n'en doute pas, à l'avenir, de sorte que nous pouvons regarder aujourd'hui comme fondée la chaire de littérature française parmi nous, sans que, pour la maintenir, on ait à aller puiser un dollar dans les ressources, hélas ! si modestes de l'Université.

"Messieurs, l'année académique de ces cours est finie, et il me semble que tous, vous en éprouvez un véritable regret. Vous aimerez à vous rappeler ces belles soirées du mercredi, où vous veniez ici écouter une parole toujours si correcte, si claire, si élégante, si française, en un mot, vous délasser et vous instruire en même temps ; recueillir en une heure les fruits de longues heures de patientes recherches et de travail ardu. A tous les points de vue, le public a reçu ici d'éloquentes et précieuses leçons.

"Mais c'est surtout à son cours didactique du lundi, que M. de Labriolle a exercé une réelle influence. Il a su réunir et garder auprès de sa chaire plus de soixante auditeurs, étudiants, instituteurs, hommes de profession et de bureaux, dames et demoiselles. Je sais le dévouement qu'il leur a montré, les services qu'il a été heureux de leur rendre en toute occasion, et je sais aussi que le gratitude et quelle affection sincère ont répondu à son dévouement. A tous ces courageux travailleurs, mes félicitations les plus cordiales. Ils aimaient l'étude, ils l'aimeront encore davantage ; ils ont appris le secret du travail et du succès ; ils n'oublieront pas les conseils qu'ils ont reçus ; ils se perfectionneront grâce à des efforts personnels et persévérants, et comme M. de Labriolle, je crois que de ce groupe de courageux sortiront des esprits distingués, rompus aux disciplines littéraires et qui, par leurs travaux honoreront l'Université où ils auront conquis leur supériorité.

Mais, tout à l'heure, pendant que j'entendais faire d'eux un éloge si flatteur, une pensée me venait à l'esprit, et M. de Labriolle a semblé la deviner, quand il a rendu à nos maisons d'éducation un témoignage si beau et si justement mérité. Ces étudiants, ces instituteurs, ces dames et ces jeunes filles au talent remarquable, à la plume déjà exercée, ils sont sortis de nos collèges, de nos couvents et de nos académies. C'est là qu'ils ont reçu leur formation première. Ces maisons d'enseignement secondaire et supérieur ont donc de la valeur, et les attaques dirigées contre elles n'ont donc pas leur raison d'être. Le rapport qui nous a été lu ce soir, les venge éloquemment, ce me semble, de ces accusations déloyales. Oh ! je le concède, il vous convient d'être modeste, nous sommes un pays jeune ; nous n'avons pas de grandes richesses en partage ; nous avons à lutter contre des obstacles de toutes sortes, nous n'irons pas prétendre qu'en fait d'instruction primaire, secondaire ou universitaire, nous avons atteint la perfection. Loin de là, il nous reste encore beaucoup à acquérir. Dans nos collèges et nos couvents, il se fait une étude constante des moyens à adopter pour améliorer les systèmes en usage, pour compléter les programmes et simplifier les méthodes Je le répète, soyons modestes, mais n'allons pas paralyser tous les efforts et décourager toutes les énergies en humiliant et en critiquant notre province et notre nationalité. Ce n'est certes pas là faire acte de patriotisme. A entendre ce qui se dit parfois, à lire ce qui s'écrit, on croirait vraiment qu'il n'y a rien de bon dans notre pays. On ne trouve à vanter que ce qui se fait dans les autres provinces ou dans les Etats de la République voisine. Dieu merci ! Il y a beaucoup de bon ailleurs, mais j'ai la fierté de croire qu'il y a du très bon chez nous. Je suis attristé vraiment quand j'entends parler à tout propos de réforme scolaire, comme si, ici, tout était à refaire. Ne parlons donc pas tant de réforme, car on ne réforme que ce qui est mal, mais on perfectionne ce qui est bien. Perfectionnons nos institutions, nos écoles, nos systèmes d'enseignement, nous le voulons, nous y travaillons déjà, et avec succès ,depuis longtemps, et nous faisons pour cela appel à toutes les bonnes volontés.

M. de Labriolle retournera bientôt en France. Voudra-t-on le retenir là-bas ? J'en ai peur. Pourtant, je garde une espérance et j'exprime un voeu, c'est de voir ce professeur qui a conquis l'estime et l'affection de toute notre ville, nous revenir pour continuer pendant quelque temps encore la belle oeuvre qu'il a commencée."

Ces paroles de Mgr l'archevêque ont été chaudement applaudies.

Sirous Toussez—BAUME RHUMAL

COURRIER D'OTTAWA

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, Ont., 30.—Le juge Levergne a accordé, hier matin, en Cour Supérieure, à Hull, deux cents piastres intérêts et frais à Jos. Lepage, contre les frères Bailey, d'Aylmer pour un accident du travail. Les Bailey exploitent des scieries dans lesquelles Lepage a été blessé.

La cour a maintenu que les Bailey en contravention à la loi d'inspection des manufactures ne recouvrirent point les engrenages.

Vézina contre les commissaires d'école Daumont, jugement pour $123 et les frais. Résiliation d'engagement.

NOS LIEUX D'AMUSEMENTS

LEON HERMANN A L'ACADEMIE

Carl et Alexandre Hermann, les deux plus grands prestigitateurs et magiciens des temps modernes, ne sont pas morts. Ils vivent dans la personne de leur neveu, Léon Hermann, qui a hérité de leur incomparable talent.

D'autres magiciens qui nous ont visité dans le cours de la saison, ont recours à une mise en scène élaborée, à des effets de lumière, à des jeux compliqués de miroirs, à des cages mystérieuses, d'où une créature humaine s'envole comme par enchantement. Ils font fleurir des rosiers, mûrir des oranges sous les yeux des spectateurs, enfin, ils accomplissent une infinité de tours qui exigent le concours d'accolytes expérimentés. Certes, tout cela est charmant, captivant, inexplicable pour le commun des mortels. Et, cependant, le succès de ces tours repose moins sur l'habileté du magicien que dans l'ingénuosité des accessoires.

Hermann n'a pas de ces accessoires ; il travaille avec ses mains ; toute sa force consiste en la dextérité, en l'extrême agilité de ses doigts. Il accomplit ses tours avec une rapidité vertigineuse, de sorte que les spectateurs n'y voient que du feu.

Plusieurs des tours les plus renversants de Hermann sont absolument nouveaux. Signalons, entr'autres, la pêche à la ligne, où l'on voit le magicien tirer des planches de la scène de beaux petits poissons bien vivants. Il y a aussi le tour des anneaux en acier solide, et après avoir permis aux spectateurs de les bien examinés, il en fait entrer l'un dans l'autre, et en forme une chaîne que lui seul peut rompre, avec autant de facilité qu'il l'a formée.

L'assistance à la représentation d'hier soir était très nombreuse, et, certe, on ne s'est pas ennuyé. L'opinion générale a été que Léon Hermann est digne de ses glorieux prédécesseurs.

Le magicien est accompagné de la famille Nosses, qui nous a donné pendant un intermède, un très joli concert.

AU PROCTOR

Il y aura foule toute la semaine, au Proctor, vu le programme attrayant qu'on y trouve. M. Maurice E. McLoughlin a eu bon goût en faisant représenter "A. D., 1920", cette farce si plaisante, par M. J. K. Emmet, Mlle Lottie Gilson, Mlle Ida Lewis et la petite Blanche Alexander. La première partie de cette comédie est agrémentée de dialogues très spirituels et très délicats. Le songe du capitaine Seabright fournit à M. Emmet l'occasion de chanter plusieurs douces chansonnettes. Le chant de Mlle Gilson est aussi fort goûté.

Press Eldridge ne le cède en rien à ses compagnons : sa voix a une souplesse merveilleuse. Rien de plus comique que ses attitudes expressives.

Conway et Leland sont des acrobates très adroits. Les chansons et le monologue de M. George Hammersmith, ont excité un vif intérêt. W. H. Clemart est un ventriloque prodigieux.

Les Baileys exécutent des danses très gracieuses. Les nouvelles vues animées constituent l'un des attraits les plus alléchants du programme.

En somme, la troupe du Proctor, cette semaine, mérite d'être vue et entendue.

AU THEATRE FRANCAIS

La représentation est excellente, cette semaine, au théâtre Français — pour les enfants. Nous en avons eu la preuve, lorsqu'au beau milieu d'une farce "plate", qui ne réussissait pas le moins du monde à tirer les spectateurs de leur profond silence, un enfant, un bébé, se mit à rire de bon coeur, lui. En tournant la tête, nous vîmes un bon vieux bourgeois qui dormait bêtement.

Après le deuxième acte, plusieurs spectateurs et spectatrices trouvant qu'ils en avaient suffisamment vu et entendu, prenaient leurs chapeaux et s'esquivaient sans tambour ni trompette.

Il n'y a d'intéressant dans toute la représentation que le contraste frappant, il est vrai, et assez drôle, entre les deux géants qui balladent leurs longues jambes sur la scène, et les nains qui passent sous ces jambes comme des petits vaisseaux sous les piliers d'un pont.

Le choeur des jeunes filles est à peine passable. Il est des pantomines non seulement insipides, mais des plus grotesques. Qu'il nous suffise de mentionner la scène du nain, du corset et la bataille entre femmes qui se tirent aux cheveux, et avec tout cela une lenteur mortelle dans la succession des scènes.

L'assistance était loin d'être nombreuse, hier soir, et si le théâtre Français continue à nous servir des plats semblables, nous ne savons trop comment il se tirera d'affaires.

SOIREES DE FAMILLE

" UN ROMAN PARISIEN "

Les artistes des Soirées de Famille sont à préparer, pour le 14 mai, "Un Roman Parisien," drame de salon en 5 actes. Cette remuse production est l'oeuvre d'Octave Feuillet, auteur du "Roman d'un jeune homme pauvre" et d'une multitude d'ouvrages du plus haut mérite.

"Un Roman Parisien" a été représenté pour la première fois à Paris, au Gymnase Dramatique. Il a eu un succès sans égal. Depuis il a été joué avec un égal succès sur toutes les scènes du monde. Mansfield en a donné ici, à Montréal, une interprétation des plus exactes et des plus brillantes.

Aussi nous avons hâte de voir cette oeuvre grandiose interprétée par nos meilleurs artistes canadiens. En effet, parmi les théâtres de langue française à Montréal, il n'y a que les artistes des Soirées de Famille pour le rendre d'une façon digne.

Il ne faut pas oublier que cette représentation se fait de concert avec l'Union Sainte-Cécile qui, pour la circonstance, fournira les entr'actes les plus brillants.

Nous donnerons dans la prochaine réclame la distribution au complet.

LES DEUX ORPHELINES — THEATRE NATIONAL FRANCAIS

La célèbre version des "Deux Orphelines," par Kate Claxton, traduction de M. Cazeneuve, a obtenu hier en matinée et en soirée, au Théâtre National Français, un grand et franc succès. La pièce, montée avec un merveilleux luxe de décors, a été jouée avec beaucoup d'entrain et de talent et promet d'attirer à chaque représentation des auditoires considérables.

Nous pouvons nous dispenser d'expliquer l'intrigue des "Deux Orphelines," mais nous devons rappeler que la version de Kate Claxton, représentée aux Etats-Unis et au Canada par M. Cazeneuve, et d'autres artistes de premier ordre, avec le plus vif succès, comporte maints heureux changements qui ont été très appréciés.

On a beaucoup admiré les magnifiques tableaux du drame et, particulièrement le pavillon du Bel-Air, la place St Sulpice, la prison de la Salpêtrière et la masure de la Trochard.

Quant aux scènes, tour à tour empoignantes ou du comique le plus irrésistible, elles sont trop nombreuses pour que nous songions à les citer.

Dans le rôle du chevalier de Vaudrey qu'il a enlevé avec une verve extraordinaire, M. Cazeneuve, plein d'élégance et de souplesse, a remporté un nouveau triomphe. Les principales scènes lui ont valu des applaudissements enthousiastes. Le rôle de Pierre n'aurait pu être mieux confié qu'à M. J. Daoust qui, avec un remarquable talent, est entré dans la peau de son sympathique personnage.

M. Hamel, Jacques, a su donner à son rôle le cachet de brutalité et de canaillerie qui lui convenait. Quant à la mère Trochard, de M. Godeau, il serait difficile d'imaginer rien de plus saisissant.

MM. Bonzelli, Palmiéri, Petitjean, Fillon, etc., ont été excellents dans leurs rôles respectifs.

Mme de la Sablonnière a fait preuve d'un très beau talent dans le rôle de Henriette et a eu des accents très dramatiques, aussi a-t-elle été très applaudie.

Mlle Rhéa, — Louise — a été charmante et très sympathique et, dans les autres rôles, Mmes Bonzelli et Nozières et Mlle Bérengère ont obtenu un joli succès.

Jamais "Les Deux Orphelines" n'avaient été montées et jouées d'une façon aussi brillante.

THEATRE ROYAL

Les bouffonneries de la troupe de Miaco — The Jolly Grass Widows — ont fait salle comble au Royal, hier soir. Il ne faudrait cependant pas conclure de cette affluence de spectateurs que la représentation est absolument sans défauts. Ainsi, dans le morceau d'ouverture "The Matrimonial Club," morceau bourré de "spécialités" plus ou moins originales, il en est une intitulée "Mike from Klondike," dont on ne saurait analyser le piteux caractère.

Ce qu'on en peut dire c'est que trop nombreux sont les coups de revolver et les sauts de corps dont l'insignifiance n'échappe à personne.

Le jour où les directeurs de troupes qui nous viennent rendre visite mettront fin à ce genre de "spécialité," les habitués s'en trouveront bien moralement et surtout physiquement — l'odeur de la poudre n'ayant précisément rien d'agréable.

A part deux ou trois "numéros" du même acabit, la représentation peut être considérée comme amusante si l'on veut bien admettre que le plaisir des yeux équivaut à tout autre.

Les tableaux vivants méritent d'être vus, de même que la danse orientale et quelques "numéros" du vaudeville joyeusement enlevés.

THEATRE DELVILLE

"Feu Toupinel," la fine comédie de A. Brisson, obtiendra un grand succès cette semaine, car elle surpasse encore en scènes désopilantes le "Contrôleur des wagons-lits."

Une regrettable et inattendue indisposition d'un artiste a retardé hier soir le lever du rideau, mais cependant, nous devons dire que M. Marion, qui interpréta le rôle de l'absent s'est tiré avec succès du "pétrin."

Mme Rita de Santillane se fait entendre cette semaine dans les numéros de vaudeville et comme d'habitude, les applaudissements ne lui sont pas ménagés.

MM. C. Delville, Fleury Delville, nous donnent aussi des chansons comiques.

M. Delaunay a été d'un naturel parfait dans le rôle de Duperron, le mari de Mme Toupinel légitime et M. F. Delville dans celui d'époux de Mme Toupinel illégitime. Ces deux rôles de femmes ont été bien rendus par Mmes Louys et Santillane. Quelle tête de valet de chambre que M. Marion. M. C. Delville est bien le capitaine goguenard et arrogant. Comme notaire, M. Hervé réussit toujours. Une mention aussi à M. Tabary et à Mme Duplessis, qui excelle dans les rôles de bonne.

PARC SOHMER

Plus la date de l'ouverture de la saison d'été, le 27 mai prochain, s'approche, plus le Parc Sohmer commence à revêtir sa nouvelle toilette.

Le nombreux auditoire qui remplissait le grand pavillon aux deux représentations de dimanche s'est amusé, pendant les entr'actes, à jouir de la magnifique promenade du bord du fleuve, qui a été complètement renouvelée, ainsi que le mur de revêtement. Le bar, les bureaux privés des gérants, et toute la bâtisse, ont subi, depuis une semaine, des améliorations telles que l'on ne saurait s'y reconnaître.

Le programme de dimanche, était, comme toujours, bien choisi et attrayant.

Parmi les figurants, nous avons remarqué Andy Adams et Irène May. Leurs chansonnettes et imitations ont reçu le meilleur accueil.

Mademoiselle Bella Morrison, a été charmante comme soubrette, et surtout comme danseuse des plus gracieuses.

Les comédiens et acrobates les Humphreys ont donné une représentation des plus originales, et ont reçu des marques de faveur des plus méritées de leur nombreux auditoire.

Un des plus forts numéros du programme a été certainement les trois Mortimer dans leurs exercices sur bicyclettes.

Leurs tours de force leur ont valu des rappels à maintes reprises.

Mademoiselle Bertha Burgess possède une fort jolie voix de soprano, dont elle sait faire le meilleur usage. Elle a de plus l'avantage de posséder un physique des plus charmants.

Les comédiens et jongleurs Excella et Heath se sont aussi montrés excellents. Leur duel à la balonnette a surtout été applaudi.

Si nous ajoutons à ce qui précède plusieurs morceaux de choix exécutés à la perfection par la magnifique symphonie dirigée par M. Ernest Lavigne, nos lecteurs pourront voir que la popularité du Parc Sohmer ne peut faire qu'augmenter.

On nous promet pour dimanche prochain des attractions tout à fait nouvelles.

HEMORROIDES CUISANTES.— L'Onguent du Dr Agnew est souverain contre les tourments des hémorroïdes cuisantes. Des milliers de témoignages de guérisons effectuées par son usage. Aucun cas, si grave ou si ancien qu'il soit, qu'il n'adoucit, calme et guérit. Il guérit en 3 à 6 nuits. 35 cents. 95 w

TIMBRES

A vendre, Timbres américains. S'adresser au bureau de LA PRESSE. 125—s

Voici une liste de prix qui vous indiquera la meilleure place pour ACHETER VOS MEUBLES DURANT LE MOIS DE MAI vu que nous discontinuons les affaires.

Ameublements de Chambre à coucher
valant $15.00 pour $ 9.00
valant 25.00 pour 16.50
valant 40.00 pour 27.50
valant 60.00 pour 39.00
valant 100.00 pour 63.00

Ameublements de Salon
valant $150.00 pour $95.00
valant 75.00 pour 50.00
valant 40.00 pour 27.50
valant 25.00 pour 15.00

Ameublements de Salle à manger
valant $22.00 pour $ 14.50
valant 30.00 pour 19.00
valant 50.00 pour 32.50
valant 100.00 pour 65.00

Pupitres et Secrétaires
valant $12.00 pour $ 8.50
valant 22.00 pour 14.00
valant 35.00 pour 23.00

Bibliothèques
valant $18.00 pour $12.50
valant 35.00 pour 22.00
valant 60.00 pour 42.00

Lits à Ressorts, [Sommiers]
valant $2.50 pour $ 1.50
valant 3.50 pour 2.25
valant 5.00 pour 3.50

Matelas
valant $ 3.50 pour $1.98
valant 6.00 pour 4.25
valant 10.00 pour 6.50

Couchettes en fer
valant $ 5.00 pour $3.50
valant 8.00 pour 5.50
valant 12.00 pour 7.75

Couchettes en cuivre
valant $25.00 pour $17.50
valant 50.00 pour 32.00
valant 100.00 pour 59.00

Porte-Chapeaux
valant $10.00 pour $ 6.00
valant 20.00 pour 12.50
valant 40.00 pour 25.00
valant 50.00 pour 32.50

Nous avons aussi un grand choix de Tapis, Prélarts, Rideaux, Carrés de tapis, Mattes, Poêles, Pendules, Cadres, Miroirs, etc. Le tout réduit sans égard au prix coûtant.

Magasin ouvert de 10 hrs a.m. jusqu'à 10 hrs le soir.

Les visiteurs comme les acheteurs seront les bienvenus.

F. Lapointe,

1447-1449 Rue Ste Catherine. Coin Montcalm.

Venez aux Bargains — **MAISON LABONTÉ.** — Demain Matin.

ANGLE DES RUES MONTCALM ET STE CATHERINE

Nous avons revisé notre **département de Manteaux,** nous avons constaté que la balance en mains est notre bénéfice. Pendant qu'il est encore temps, nous allons vous faire bénéficier de nos **réductions,** les vendant tous ce printemps, nous donnera un stock tout à fait nouveau pour l'automne. Cette vente ne sera pas une perte pour nous, et sera du plus grand intérêt pour l'acheteur soucieux de l'économie.

MANTEAUX Toute la balance de nos manteaux seront offerts à des escomptes spéciaux. Nous vous donnerons quelques exemples seulement.

MANTEAUX, en très beau feutre, drab—full back—fini, avec piqûres, courts, en velours, manches ouvertes, appliqués en velours. Valeur, $6.50, réduit à. $4.25

MANTEAUX en Covert Cloth, drab, noir et bleu marin, devant double, revers finis avec piqûres, doublés en Satana croisé, boutons en écaille. Valeur de $7.50, pour. $4.90

UNE LIGNE SPECIALE

BLOUSES en Satana noir, cordé, manches nouvelles, collet haut, poignets dernier goût, valant 90c, pour. 50c

EPICERIES

VENDREDI Nous inaugurerons notre nouveau département d'épiceries, qui prendra sa place dans le soubassement. Pour ce faire, il faut se départir de tout notre grand choix de

VAISSELLES que nous montons du soubassement à un étage supérieur et que nous allons sacrifier jusqu'au dernier morceau. Cette vente à réduction arrive juste au temps du

DEMENAGEMENT En conséquence, c'est un temps durant lequel chaque famille a quelques achats à faire dans cette ligne.

LES TAPIS N'oubliez pas que le temps est arrivé d'acheter vos tapis et prélarts.

TAPESTRIES Nous les avons pour sa satisfaire à toutes les exigences, à toutes les bourses, depuis le bas prix de. 29c

PRELARTS Toutes des lignes dont nous pourrons garantir la durée. Nous les avons dans les largeurs de 1, 1¼, 1½, 2, et 2½ verges, à. 35c

PRELARTS AMERICAINS très chic patrons, 2 verges de largeur, à. 30c

PRELART ANGLAIS L'article par excellence 2 verges de large 35c

PRELART SPECIAL Un vrai job, 4 verges de large, valeur désirable à 65c. Nous vendrons à. 48c

PRELART EN LIEGE 2 verges de large. Tous connaissent la bonne durée que donne ce prélart. Sa valeur est de 75c. Lundi, à. 47c
Carpettes en corde, pour. 65c

PORTIERES très légèrement endommagées. Valant $3.00, pour. $1.95

N. B.—N'oubliez pas de voir notre annonce d'épiceries dans "La Presse" de jeudi

EMMAGASINAGE ET CHARROYAGE

Excellents avantages pour emmagasiner les pianos, meubles et effets de ménage. Meubles, pianos et articles fragiles déménagés par des hommes d'expérience.

Nos prix sont extrêmement modiques.

KING'S CARTAGE & STORAGE

Bureau : 380 RUE ST JACQUES.
Entrepo : 29, 31 RUE WILLIAM.
102—m,s—s

TERRAIN A VENDRE

Un beau terrain comprenant trois lots de 22 x 99 chacun, situé sur la rue St Denis, près de la rue Mont-Royal. Conditions faciles. S'adresser à T. 1339, bureau de La Presse

LES TABLETTES DE STUART CONTRE LE CATARRHE



Sont ordonnées par les médecins parce qu'elles sont le meilleur remède connu pour cette maladie universelle.

Le Catarrhe est dans tous les coins et partout. Bien que plus commun dans les climats froids, variables, il n'est en aucune façon confiné à ces pays, mais il prédomine dans chaque Etat et territoire de l'Union.

On définit ordinairement le Catarrhe comme un rhume de cerveau chronique, qui, s'il est longtemps négligé, détruit souvent le sens de l'odorat et de l'ouïe ; mais il existe beaucoup d'autres formes de la maladie, même plus obstinées et plus dangereuses.

Le Catarrhe de la gorge et des tubes bronchiaux de même que le catarrhe de l'estomac et du foie sont presque aussi communs que le catarrhe nasal et ils sont généralement plus difficiles à guérir.

Le Catarrhe est sans contredit une maladie du sang, et ne peut être extirpé avec succès que par un traitement interne ; les onguents, douches et poudres sont inutiles en autant que l'atteinte du vrai siège du mal est concernée.

Le Dr McIverney conseille aux victimes du Catarrhe d'employer une nouvelle préparation, vendue par les pharmaciens, appelée Tablettes de Stuart contre le Catarrhe, parce que les analyses actuelles ont démontré que ces tablettes contiennent des qualités antiseptiques de la plus haute valeur, et étant un remède pour l'intérieur, agréable au goût, commode et inoffensif, on peut l'appliquer librement tel que requis, chez les enfants comme chez les adultes.

Un procureur et orateur public, qui a souffert du catarrhe pendant des années, dit :

"Chaque automne, je contractais un rhume qui se fixait dans ma tête et ma gorge et durait tout l'hiver et chaque hiver il semblait empirer de plus en plus. Je faisais des efforts continuels pour me dégager la gorge et ma voix devint affectée à tel point que je ne pouvais plus parler en public.

"J'essayai des trochées et des remèdes bon marché contre la toux et parfois j'obtenais du soulagement, mais seulement pendant un court espace de temps ; il en fut ainsi jusqu'à cet hivor où je connus le nouveau remède contre le catarrhe, les Tablettes de Stuart contre le Catarrhe, par l'intermédiaire d'une annonce dans les journaux. Deux boîtes de cinquante cents achetées chez mon pharmacien, ont débarrassé ma tête et ma gorge et pour me mettre en garde contre le retour de l'ancienne maladie, j'ai une boîte de tablettes à ma portée et quand je contracte un petit rhume je prends une tablette ou deux et je préviens tout développement grave."

Les Tablettes de Stuart contre le Catarrhe méritent d'être en tête de la liste des remèdes domestiques, pour arrêter et casser les toux et les rhumes, parce que contrairement à beaucoup d'autres remèdes contre le catarrhe et les toux, ces tablettes ne contiennent ni opiat, ni cocaïne, ni drogue délétère que ce soit.

LA NATION ENTIERE SOUFFRE DU CATARRHE

F. A. STUART CO.,
Marshall, 30,2,4 y *Michigan.*

PETITES ANNONCES

—TARIF—

Strictement payable d'avance

ELEVES DEMANDES
EMPLOI DEMANDE
CHAMBRES A LOUER
TROUVE
} 20 Mots pour 10 Cents

½ CENT PAR MOT EXTRA.

SITUATION VACANTE
SERVANTE DEMANDEE
MAISON A LOUER
A VENDRE
PROPRIETE A VENDRE
PERDU
} 25 Mots pour 25 Cents, 1 cent par mot extra.

"PERSONNEL," 20 mots, 40 cts. 2 cts par mot extra.

Une bonne situation attend celui qui fait connaitre ses aptitudes aux milliers de lecteurs des petites annonces de LA PRESSE.

EMPLOIS DEMANDES

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, No 1544 rue Notre-Dame, vis-à-vis l'hôtel de ville. Main-d'oeuvre de toutes sortes fournie.

On trouvera à ce bureau :

Des commis-voyageurs, des assistants teneurs de livres, des commis-épiciers, des commis de bar, des charretiers, des conducteurs d'express, des agents, des collecteurs, des pressiers, des mécaniciens, des blanchisseuses, des apprentis, des cochers, des hommes de cour, des ingénieurs, des chauffeurs, des journaliers, des cuisiniers, des bouchers, des teneurs de livres, des aides de cuisine, des gardes-malades, des femmes de journée, un homme utile pour réparations générales des bâtisses, un conducteur d'ascenseur, un commis dans la ferronnerie, des commis-voyageurs, des charpentiers-menuisiers, des copistes, des cultivateurs, des peintres, un polisseur de meubles, des ferblantiers, des poseurs d'appareils de chauffage, etc.

Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. — Urbain Lafontaine, gérant.

CUISINIERE — Une cuisinière française, expérimentée, avec bonnes références de la ville, désire place dans une bonne famille. Ecrire J., 1740 "La Presse". 151—1

DAME — Dame de compagnie ou gouvernante, sachant le français, l'anglais, la musique, la couture, ménagère experte, références satisfaisantes. Ecrire à R., 1525 "La Presse." 149—3

EMPLOI DEMANDE — Cuisinière. Vous trouverez une cuisinière au No 57 St Denis, près de la rue Dubord, avec références. 151—1

EMPLOI DEMANDE — On trouvera une bonne femme de journée, au No 220 Cadieux, à 75c par jour, pour n'importe quel ouvrage. 151—2

EMPLOI DEMANDE — Un jeune barbier, 5 ans d'expérience, sobre, parlant français et anglais, demande place immédiatement. S'adresser à H. Verron, 106 Bourget, Saint-Henri. 150—2

FEMME — Une femme pouvant fournir de bonnes recommandations, demande place pour faire le ménage de bureaux. S'adresser 529 rue Berri. 151—1

HOMME — Un homme demande place comme gardien de nuit ou pour ouvrage général. Bonnes références. Ecrire à H., 1741 "La Presse." 150—3

HOMME — Un homme sobre et honnête demande place, soit pour petit ouvrage de bureau, manufacture ou magasin en gros ou comme gardien de nuit, ayant toutes les références et recommandations possibles. On répondra promptement si vous écrivez à A., 2040 "La Presse." 149—n

HOMME — Un homme d'une cinquantaine d'années, sobre, demande place, soit pour petit ouvrage de bureau, manufacture ou magasin en gros ou comme gardien de nuit, ayant toutes les références et recommandations possibles. On répondra promptement si vous écrivez à R. 221 "La Presse." 136—n

JEUNE HOMME — Sténographe et clavigraphiste expérimenté, connaissant le français et la tenue des livres, demande position, bonnes références. Ecrire D., 1745 "La Presse". 151—2

JEUNE HOMME — Jeune homme. On demande un jeune homme sachant les deux langues pour apprendre le commerce d'épiceries. S'adresser au No 870 rue Saint-Laurent. 151—1

MODISTE — On trouvera une modiste pour coudre chez elle ou dans les familles privées. 150 St Urbain. 151—1

PEINTRE — Un bon peintre, blanchisseur et tapissier, pouvant faire toutes sortes de réparations, et les meilleures recommandations, demande place à la ville, immédiatement, une succession trouverait son avantage. S'adresser à A. E. S., bureau de poste de la rue Fullum. 151—1

PIANOS ACCORDES — John Cross, l'accordeur de pianos bien connu, est déménagé au No 444 rue Amherst, du No 38 Parc Logan Ouest. 151—1

Il vous faut des élèves, une petite annonce dans LA PRESSE vous les obtiendra.

ELEVES DEMANDES

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

ELEVES DEMANDES — Leçons d'anglais, de français, d'allemand, d'espagnol, pendant l'été. Prix modérés. Méthode rapide pour apprendre avec succès. M. Dambach, professeur diplômé de l'université de France, 2328 rue Sainte-Catherine. 30,1,2,4

ELEVES DEMANDES — Un professeur diplômé enseigne sténographie et clavigraphie françaises et anglaises, système Duployé; enseignement garanti dans deux mois. Diplômes accordés. Prix modérés, 334 Saint-Denis. 151—1

AUX PATRONS

Les petites annonces dans LA PRESSE vous feront obtenir de bons employés.

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

APPRENTIES MODISTES — On demande des apprenties modistes au No 399a rue Saint-Dominique. 151—1

APPRENTIE — On demande une apprentie modiste. S'adresser Paquette Frères, rue Saint-Laurent. 151—1

APPRENTI PHARMACIEN — On demande immédiatement un apprenti pharmacien, à la pharmacie du marché Massicotte, rue Ste Catherine. 151—1

BUFFER — On demande un "buffer", stable et recommandable, ayant de bonnes références. Se présenter aux Canadian Aluminium Works, 25 rue Bleury, Montréal. 150—3

BARBIER — On demande un bon barbier, 3493 rue Notre-Dame, en face de la rue Rose Délima, Saint-Henri. 151—1

BARBIER — On demande un jeune barbier d'un ou deux ans d'expérience, chez O. Gervais, 57 Rachel. 150—2

BARBIER — On demande un jeune compagnon barbier au No 66 rue Prince Arthur. 151—1

COMMIS — On demande un commis de deux à trois ans d'expérience dans la marchandise sèche, sachant les deux langues, munis de bonnes références. Ecrire E., 1744 "La Presse". 151—2

COUTURIERES — On demande des filles de moulin, dans les pantalons. S'adresser à Mlle Montbriand, chez H. Shorey et Co. 150—2

COUTURIERES — On demande des filles d'expérience pour coudre dans les matinées de soie. S'adresser à Tooke Bros., Ltd., 330 Ste Elizabeth, St Henri. 150—6

COUTURIERS — COUTURIERES — On demande de bons couturiers et couturières, pour faire des overalls. Des personnes d'expérience seulement devront répondre. S'adresser à I. Sourkes, 131 rue Saint-Urbain. 30,4

COUTURIERES — On demande des personnes compétentes pour faire des pantalons chez elles ; bons prix payés et emploi permanent. Se présenter au Bazar Clothing, 694 rue Craig. 151—1

Epargnez-vous des troubles et des démarches inutiles,
LAISSEZ VOS PETITES ANNONCES A LA

Succursale No 20
Pharmacie SENECAL,
100 Rue Windsor (coin St Antoine).

Vous payerez les mêmes taux qu'aux bureaux de LA PRESSE.

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

CONFECTION DES MATINEES — On demande une personne qui comprend parfaitement la confection des matinées en soie, comme assistante du tailleur. S'adresser à M. D. Allaird, à la Standard Shirt Co., Limited. 145—12

CLAVIGRAPHISTES — On demande deux clavigraphistes à domicile, clavigraphe et instructions gratis. Nous payons 10 cents de l'heure tout en apprenant. Envoyez 10 cents pour échantillon et renseignements. Maritime Supply Co, Dépt. H., Moncton, N. B. 147—6

COUPEUR — On demande un coupeur au couteau, habitué à se servir d'un long couteau, aussi 50 personnes pour coudre des habits d'enfants à la machine. S'adresser à John W. Peck et Co., entrée de la fabrique, 92½ rue Beaudry. 150—3

CUISINIER — On demande un cuisinier. S'adresser immédiatement au Queen's Hotel, Valleyfield. Spécifiez gages demandés. 151—1

CUISINIER — On demande un bon cuisinier. S'adresser 319 Commissaires. 150—3

CUISINIERE — On demande une cuisinière et une fille de chambre munie de bonnes références, au No 602 rue Sherbrooke. Très pressé. 151—1

CUISINIERE — On demande une bonne cuisinière ordinaire ainsi qu'une servante ; il faut qu'elles puissent comprendre l'anglais famille de deux personnes seulement. Se présenter au No 1209 rue Dorchester. 151-1

CUISINIERE — On demande une bonne cuisinière, pour aller à Boucherville. S'adresser au restaurant Grand Vatel, 50 rue Saint-Jacques. 150—3

CHARRETIER — On demande un charretier pour charroyer le bois de sciage ; devra avoir de l'expérience dans ce genre d'ouvrage. S'adresser 819 rue Ontario. 151—1

CHARPENTIERS — On demande trois charpentiers, ainsi qu'un garçon pour peinturer. Se présenter à 7 heures a.m., au No 6 rue des Jurés. 151—1

DIVERS — On demande immédiatement des presseuses pour habits et pantalons, aussi de bonnes repasseuses, à la Canada Steam Laundry and Dye Works, 1870 rue Sainte-Catherine. 151—1

FILLE — On demande une fille parlant anglais et ayant de l'expérience dans un magasin de pâtisseries et fruits. S'adresser 1441 rue Sainte-Catherine. H. Gervais. 151—1

FILLE — On demande une fille au-dessus de 20 ans, pour ouvrage général, famille de deux personnes ; devra savoir lire. Références exigées. S'adresser au restaurant. 2040 Sainte-Catherine. 151—1

FILLES — On demande une fille de salle et aussi une fille et un garçon de cuisine, au No 552 Craig. 151—1

FILLE — On demande une fille pour aider à faire l'ouvrage léger du ménage et à avoir soin d'un bébé ; Bon chez-soi pour une fille active. Se présenter au No 477A rue Saint-Urbain. 151-1

FILLE — On demande une fille pour travailler dans un restaurant, au No 48 rue St Vincent. 151—1

FILLE DE CHAMBRE — On demande une bonne fille de chambre, au No 57 St Denis. 151—1

FILLE — On demande une jeune fille sachant coudre, pour aider à faire l'ouvrage du ménage ; on demande aussi une bonne couturière ; bonnes références requises. Se présenter au No 182 rue Université. 150-2

FILLES — On a besoin de filles pour empeser, pour reparer et aussi pour repasser les chemises à la machine, à la Toilet Laundry Co., Ltd, 290 rue Guy. 151—5

FILLE — On demande une fille âgée de 25 à 30 ans, comme commis dans un magasin de marchandises de fantaisie, avec expérience, préférée. S'adresser 1962 rue Saint-Jacques, Saint-Henri. 151—3

FILLE — On demande une fille pouvant aller coucher chez ses parents, préférée, pour laver la vaisselle et aider dans la cuisine. Références. S'adresser en haut, au No 162 rue Saint-Denis. 151—1

FILLE — On demande immédiatement une jeune fille pour avoir soin d'un bébé et aider à faire l'ouvrage du ménage. Elle pourra aller coucher chez elle si elle le préfère. Se présenter au No 147 rue Selby, Westmount.

FIXTURES — On demande un faiseur de fixtures, pour faire des fixtures électriques. Inutile de se présenter si l'on n'a pas les capacités voulues, No 61 rue St Sulpice.

GARCON — On demande un garçon actif pour un bureau, il faut qu'il sache parler et écrire les deux langues, qu'il sache calculer correctement et qu'il ait de l'expérience. Se présenter avec références au No 420 rue Cadieux. 151—1

GARCON — On demande un garçon ayant de l'expérience dans le métier de boucher, sachant parler les deux langues. S'adresser à 37 Bleury. 151—1

GARCON — On demande un garçon actif pour travailler dans une fabrique. 454 rue St Jacques. 151—1

GARCON — On demande un garçon de confiance, avec références, pour se rendre utile dans une cuisine de maison privée et commissions. S'adresser 820 rue Saint-Denis. 151—1

GARCON — On demande un garçon fort parlant l'anglais. 1640 et 1642 Notre-Dame. 151—1

GARCON — On demande un garçon actif, sachant parler les deux langues, pour travailler dans un restaurant. S'adresser immédiatement à Lucas et Sims, No 5 Côte de la Place d'Armes. 151—1

GARCONS — CUISINIERE — On demande, à l'hôtel Richelieu, des garçons parlant les deux langues, pour répondre aux cloches ; une femme, première cuisinière, pour coucher à la maison. 151—1

HOMME — On demande un homme pour prendre soin des chevaux. S'adresser à L. A. Prevost, 234 McGill. 151—1

HOMME — Homme actif, bon comptable, pouvant disposer de 7 à 800 dollars, voudrait s'occuper dans commerce ou industrie. Ecrire à F., 1743 "La Presse." 151—2

INSPECTEUR — The National Life Assurance Company of Canada demande un jeune homme intelligent et actif d'expérience comme inspecteur des agences pour la province de Québec. S'adresser au bureau principal, Temple Building, Toronto. 151—6

JEUNE HOMME — On demande comme assistant coupeur un jeune homme sachant tailler les vêtements au couteau ou aux gros ciseaux. National Rubber Co. 445 rue St Paul. 151—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme pour apprendre à travailler dans les orgues et pianos, quelqu'un ayant de l'expérience préféré. 2239 Ste Catherine. 151—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme pour ouvrage général, 123 Saint-Paul. Desforges et Geoffrion. 151—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme sachant bien traire les vaches et pour se rendre utile dans une ferme. S'adresser à N. Daigneault, 286 rue de l'église, Côte Saint-Paul. 151—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme avec 4 ou 5 ans d'expérience dans l'épicerie et aussi bonnes références. S'adresser au No 33 rue Favard. A. Beaulieu. 149—3

JEUNE HOMME — On demande immédiatement un jeune homme connaissant les deux langues, la clavigraphie et la sténographie. Références requises. S'adresser à Mendoza Langlois, 58 rue Saint-Jacques. 151—n

JEUNE FILLE — On demande dans une petite famille, une jeune fille de 14 à 17 ans, de la campagne, préférée. Références exigées. S'adresser 1983 rue Notre-Dame. 151—1

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille pour aider au ménage. Maison d'un étage, lavage et repassage en dehors. Références exigées, No 425 rue St Denis. 151—1

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille, 15 ou 16 ans, pour les travaux généraux du ménage. Pas de lavage. Devra parler anglais. Se présenter à 10 avenue Springfield, Westmount. 30,2,4

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille de 16 à 18 ans, pour aider au ménage. Bons gages. S'adresser 514 rue Saint-Antoine, Sainte-Cunégonde. 151—1

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme de 16 à 18 ans, pour le commerce de vin, liqueurs et épiceries. S'adresser à Guay et Ostigny, 1311 rue Notre-Dame. 151—1

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille sachant la sténographie et la clavigraphie. S'adresser au bureau, No 416 New-York Life Building. 151—1

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille pour servir dans un restaurant. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations, au No 183 rue Dufferin, près de la rue Mont-Royal. 151—2

MENAGERE — On demande une ménagère sachant bien faire la cuisine, une parlant anglais et français, préférée. S'adresser 40 St Louis. 151—1

MEUNIER — On demande un meunier compétent, capable de prendre charge d'un moulin à farine, à scie, à bardeaux, et d'un "planer." Bons gages. S'adresser à H. Pepin, Sainte-Adèle, comté de Terrebonne. 150—3

MODISTES — On demande une modiste de chapeaux de première classe, expérimentée. Se présenter au No 1980 rue Notre-Dame. 151—1

MODISTE — On demande une modiste sachant bien tailler et ajuster, pour coudre dans une famille privée. S'adresser de suite, 82 rue Saint-Jacques. 151—1

MODISTES — On demande deux modistes et deux garnisseuses de première classe. S'adresser à B. Leclair, 354 rue Rachel. 151—1

MODISTES — On demande des modistes pour coudre à la main et des filles d'expérience pour coudre à la machine, dans les blouses de soie. American Silk Waist Mfg. Co., 323 rue St Jacques. 150—6

MODISTE — On demande une modiste de robes de première classe, pour prendre charge du département des changements, aussi quelques personnes pour travailler dans les jupes et les corsages. S'adresser immédiatement à M. Gaudry, département des manteaux, à la Cie S. Carsley, Ltée. 150—2

MODISTE — Une modiste capable dans les robes et manteaux, demande une position. S'adresser de suite à la pharmacie Neault, Notre-Dame, Richmond. Mentionnez le prix. 151—1

MODISTES — On demande des modistes et des apprenties modistes, pour coudre dans les robes. S'adresser 1263 rue Sainte-Catherine. 151—1

PATISSIER — On demande un pâtissier, emploi permanent. S'adresser au No 88 rue Saint-Denis, entre 6 et 8 heures p.m. 150—2

PEINTRES — On demande des peintres. No 648 rue Saint-Laurent. 151—1

PLIEUSE — On demande une plieuse à l'imprimerie Geo. Pineault jr. 1261 rue Sainte-Catherine. 151—1

PHARMACIEN — On demande un pharmacien licencié pour la campagne. X. 1820 "La Presse." 151—1

PHARMACIEN — On demande un commis pharmacien de 4 à 5 ans d'expérience, parlant l'anglais et le français. Ecrire à G., 1742 "La Presse." 150—2

RUNNER — On demande de suite un "runner" sachant les deux langues, pour la gare du Grand Tronc. S'adresser No 516 St Jacques, H. Hamlet, propriétaire. 151—1

REPASSEUSE — On demande une bonne repasseuse, au No 749 St Dominique, coin avenue Duluth. 151—1

SERVANTE — On demande une servante dans une famille privée. S'adresser au No 1442 rue Sainte-Catherine. 151—1

SERVANTE — On demande une servante générale, 419 rue St Denis. 151—1

SERVANTE — On demande une servante générale, au No 318 rue Sherbrooke. 151—1

SERVANTE — On demande une servante générale pour une petite famille demeurant dans une maison sur plein pied — flat — pas de cuisine, bons gages. Se présenter au No 589 rue Berri. 151—1

SERVANTE — On demande une servante générale, bons gages pour une personne de confiance, 269 rue St André. 151—1

SERVANTE — On demande une fille arrivant de la campagne pour l'ouvrage général, pas d'enfant dans la famille. S'adresser 598 rue Saint-Denis. 151—1

SERVANTE — On demande une servante générale et une bonne d'enfants, au No 4 Montée du Zouave, sur la rue Saint-Denis, près Sherbrooke. 151—3

SERVANTE — On a besoin d'une bonne servante, au No 45 Rachel, bon salaire. 151—1

SERVANTE — On demande une bonne servante générale, sachant faire la cuisine, avec références, lavage en dehors, bons gages. S'adresser 820 rue Saint-Denis. 151-1

SERVANTE — On demande une servante générale, avec recommandations. 212 rue St Hubert. 151—1

SERVANTE — On demande immédiatement au No 141 rue St Denis, une servante générale, sachant bien faire la cuisine, lavage et repassage en dehors, petite famille, salaire $10.00. 151—1

SERVANTE — On demande une servante générale, une qui sait faire la cuisine. Se présenter à 1134 rue Dorchester. 151—3

SERVANTE — On demande une servante générale. S'adresser 315 rue des Seigneurs. 151—1

SERVANTE — On demande une servante générale pas de lavage. Se présenter à 3552 rue Notre-Dame, le matin, de 10 à 12 heures. Le soir, de 7 à 8 heures. 148-4

SERVANTE — On demande à l'hôtel Union, coin Notre-Dame et Papineau; une servante pour la maison privée; une personne de 35 à 40 ans, préférée. S'adresser à Jos. Gauvreau, 133 carré Papineau. 151—1

SERVANTE — On demande une servante générale, au No 44 rue Saint-Laurent. 151—1

SERVANTE — On demande immédiatement une servante générale pour une petite famille, pas de cuisine, pas de déménagement. Références requises. Se présenter au No 301½ rue Saint-Urbain. 151—1

SERVANTE — On demande une servante, au No 141 rue Cherrier, pas de blanchissage, références exigées. 150—2

TISSERANDS — On demande des tisserands, ceux avec familles préférés, bons gages et emploi permanent. Merchants Cotton Co., St Henri de Montréal, P. Q. 147—n

TAILLEUR — On demande un bon tailleur couturier et deux bonnes couturières, dans les habits. S'adresser chez D. Desjardins, 1413 rue Sainte-Catherine. 151-1

TAILLEUR — On demande immédiatement un tailleur pour un établissement fashionable. Nous exigeons qu'il soit excellent tailleur. 2098 Sainte-Catherine. 151—1

TAILLEUR — On demande un compagnon tailleur de 4 ou 5 ans d'expérience, jeune homme préféré. S'adresser en mentionnant le salaire requis, à J. C. St. Tailor, East Angus, Qué. 151—1

VENDEUR — On demande immédiatement un vendeur de première classe, pour vendre, à bas prix, une nouveauté très pratique, il sera surpris, permanent, recommandable, stable, mentionnez l'âge, expérience pas nécessaire. Belmar Mfg. Co., Canton, Pa. 150—2

VOUS FAITES-VOUS $20.00 par semaine ? Si non, écrivez-nous aujourd'hui, et nous vous dirons comment. Mentionnez âge. Luke Bros. Co, Montréal. 128—mjs—n

AGENTS DEMANDES

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

AGENTS — La Sun Life a besoin de deux agents spéciaux pour le district de Montréal. Voir M. Pierce, au sous-sol, mercredi matin. 151—1

AGENTS — On demande, à raison de $2.00 par jour, des messieurs et dames de confiance, non pour solliciter, mais pour employer des agents. Position permanente, $600 par année et dépenses. Maison recommandable, avec les meilleures références. Expérience pas nécessaire. Travail fait parmi une population strictement française. M. A. O'Keefe, gérant de district, 137 rue Bay, Toronto. 131—mjs—n

Pour louer vos maisons, adressez-vous aux locataires qui liront vos petites annonces dans LA PRESSE.

MAISONS A LOUER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

BAS — A louer, magnifique bas de maison avec améliorations modernes et contenant neuf appartements, au No 483 rue St Denis, près du carré Saint-Louis. S'adresser 213 Saint-Paul. 151—5

FLAT — A louer, flat No 21 Ernest, près de l'école Aberdeen, 6 appartements, bain, w.c., fournaise Star. Bon marché. P. A. Gagnon, 256 Saint-Paul. Bell Tél. M. 646. 151—1

LOGEMENT — A louer, un logement confortable, en bon ordre, 4 chambres, No 1 rue Bord de l'eau. Prix modéré. S'adresser à J. Christin et Cie, 149 Sanguinet. 150—n

LOGEMENTS — A louer, 2 beaux logements, 338 Lagauchetière et 347 rue Berri, belle localité et très propre. Conditions faciles; un voisin de rue Ontario et voisin de rue Saint-Hubert. 150—2

LOGEMENTS — A louer, logements, flats, 454, 462, 470 rue Berri, de 6 chambres, cave et cour, b. w.c., en bon ordre, pour $12 par mois. S'adresser à A. Lapierre, 309 rue Sherbrooke. 147—6

LOGEMENTS — A louer, deux beaux logements confortables, 1 haut et 1 bas, 29 et 33 avenue Christophe Colomb. Aussi écurie sans charge extra. Loyer réduit. S'adresser à Z. Mayrand, N. P., 31 avenue Christophe Colomb. 151-3

LOGEMENTS — A louer, à bas prix, magasin 310C Rachel et plusieurs logis, 1400 à 1430 Saint-André, $5.50 ; des flats rue Saint-Denis, 1495-1497, $8. Alex. Hogue, 866 rue Saint-Hubert. 150—4

MAGASIN ET LOGEMENT — A louer, maison en pierre de taille, 183 rue Dufferin, près de la rue Mont-Royal, et faisant le coin d'une ruelle. Le tout muni de gaz et appareils électriques. Grandeur du magasin 25 x 50, même grandeur pour la cave, toute cimentée. Belle place pour une épicerie, magasin de chaussures ou pharmacie, avec écurie. Logement privé, 6 appartements, b. w.c., et passage, avec balcon en avant, loyer modique. S'adresser à Chs Brouillet, 183 rue Dufferin. 151—5

MAISONS A LOUER — No 591 Sanguinet, 8 chambres, $9.00 ; No 593 Sanguinet, 8 chambres, $11.00. Bain et w.c. S'adresser T. Latourelle, 19 avenue Laval, ou 516 Craig. Tél. Bell Main 2235 ; Est 1888. 150—2

MAISON — A louer, bas de maison, deux étages, 7 appartements, située sur la rue Drolet, 131 très confortable, $8. S'adresser à 115 Drolet. 150—2

MAISON — A louer, au No 1051 rue Cadieux, maison de 8 chambres, avec chambre de bain, grande cour et écurie pour trois chevaux. S'adresser à T. F. Trihey, Imperial Building, 107 rue St Jacques. 151—n

MAISON A LOUER — Le No 50 rue des Inspecteurs, avec front sur le carré Chaboillez. Trois grands étages, appropriés pour maison de pension. S'adresser à la succession Masson, 13 rue Saint-Jacques. 126—mjs—n

MAISONS — A louer, une bonne maison nouvellement peinturée, $6.50, 366 Richmond. Aussi une maison propre, 8 appartements, à Longueuil, $50. Adresse ci-dessus. 151—1

MAISON — A louer, haut de maison, No 294 rue St Laurent. S'adresser au bureau du Parc Sohmer. 122—n

MAISON — A louer, 1525 rue Ontario, maison à quatre étages, contenant 15 chambres, fournaise à eau chaude, plomberie moderne, présentement occupée par Dr Villeneuve. Bonne place pour un médecin qui désirerait s'établir dans un bon quartier. Loyer $400 par année. S'adresser à Louis Fréchette, 466 Sherbrooke ou Blouin, Desforges et Latourelle, 516 rue Craig. 144—n

MAISON — A louer, $15, pas de taxes, maison semi-détachée, No 886 avenue du Parc, 8 pièces, fournaise Daisy, gaz, porte de service, grande cour et cave cimentée. Geo. Marcil, 715 avenue du Parc, coin St Louis, l'après-midi seulement. 144—n

CHAMBRES A LOUER

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRE A LOUER — Eau chaude, gaz, lumière Auer, entre les rues Lagauchetière et Dubord, 64 Saint-Denis. 149—3

CHAMBRES — Magnifiques chambres meublées, grande garde-robe, lumière Auer, améliorations modernes, famille privée. S'adresser 32 rue Saint-Denis, Jardin Viger. 150—3

CHAMBRES — A louer, belles chambres simples et doubles, meublées ou non meublées, chauffées à l'eau chaude, bain, w. c. S'adresser au No 263 St Urbain, coin Ontario. 150—2

CHAMBRE — A louer, belle grande chambre double à l'étage du bain, gaz et eau chaude, avec ou sans pension, 130 Champs de Mars. 150—3

CHAMBRES — A louer, grandes chambres meublées ou non, étage du bain et w. c. Aussi grand salon au deuxième, meublée ou non, 267 St Denis, coin de Montigny. 150-6

CHAMBRE — Chambre meublée à louer, avec gaz et eau chaude, au No 357 rue Dorchester. 150—2

CHAMBRES — Deux belles grandes chambres pour couple marié ou deux messieurs, l'une sur le devant et l'autre contenant deux grandes gardes-robes, lumière Auer et aussi bonne pension si on le désire. 305 rue Saint-Denis. 151—1

CHAMBRES — A louer, chambres meublées à neuf, avec toutes les améliorations modernes, en face du carré Viger, pas d'enfant. Maison très tranquille. Pas de déménagement, 142a rue Craig. 145-7

CHAMBRES A LOUER — Deux chambres garnies avec améliorations modernes. Familles privées. S'adresser 343 rue Saint-Denis. 151—1

CHAMBRES — Grande et petite chambres à louer avec bain, eau chaude, lumière Auer, garde-robe, famille privée. 373 rue Saint-Denis. 151—1

CHAMBRE — A louer, chambre garnie, avec ou sans pension. S'adresser 421A St Laurent, coin de la rue Sherbrooke. 151—1

CHAMBRES — Magnifiques chambres de devant, sur l'étage du bain, meublées à neuf, eau chaude, gaz, aussi pension de table. 222 St Laurent. 151—1

CHAMBRE — Chambre meublée à louer, dans une famille privée, sans enfants, 132 Cadieux, entre Dorchester et Lagauchetière. 151—2

CHAMBRES — Chambres meublées ou non meublées, pour une ou deux personnes, sur l'étage du bain, usage de la cuisine, au besoin, dans une famille privée, prix très modéré. 237 rue Saint-Dominique. 149-3

CHAMBRE — Chambre à louer, sur le devant ; une très jolie grande chambre, double, conviendrait pour couple marié ou deux messieurs, 46 Saint-Denis. 149—11

CHAMBRES A LOUER — Belles chambres meublées ou non, sur l'étage du bain, au No 139 rue Saint-Laurent, dans une famille privée, sans enfant. 149-3

CHAMBRES ET PENSION

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRE ET PENSION — On trouvera chambre et pension de première classe, au No 57 St Denis. 151—6

A LOUER

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

BOUTIQUE — A louer, une boutique de voiturier, avec outillage, en face de l'église de Verdun. S'adresser 2456 Notre-Dame. 151—1

BUREAUX A LOUER — Une série de quatre très beaux bureaux, présentement occupés par la Canada Registry Co, comprenant les fixtures électriques, comptoirs, coffre-fort, etc., au No 20 rue Saint-Alexis. Possession 1er mai, Prix très bas. S'adresser sur les lieux. 129—n

ETAGE — Bel étage, au rez-de-chaussée, et cave. A louer, 140 x 24 pieds, entrée sur les deux rues, convenable pour entrepôt, ou manufacture. Aussi partie du second plancher. Loyer modique. Moulton et Co, 12 rue Saint-Pierre. 151—2

EPICERIE — A louer, une épicerie avec fixtures, dans un bon centre. S'adresser 161 rue Richelieu, Ste Cunégonde. 150—2

MAGASIN A LOUER — A Trois-Rivières, magnifique magasin, 23 rue Des Forges, place centrale et commerciale, grandeur 85 x 25, avec cave, hangar et place d'écurie, conditions faciles. S'adresser 116 Champ de Mars, Montréal, ou M. J. E. Morrissette, marchand, Trois-Rivières. 150—3

Vous avez quelques articles à vendre, une petite annonce dans LA PRESSE sera lue par ceux qui en ont besoin.

A VENDRE

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

AMEUBLEMENTS — A vendre, comptant ou à crédit, ameublements de salon, de chambre à coucher, de salle à dîner, tapis, rideaux et poêles. Prince Co, 33 rue Saint-Laurent. 305—n

AUX HOTELIERS — A vendre, agrès complet de pompes à bière, au nombre de 7, avec glacière, le tout en parfait ordre, appareils faits en cuivre et d'argent, et les seules du genre dans le Canada. Conditions faciles. S'adresser à Adélard Limoges, 1546 rue Notre-Dame. 151—3

APPAREILS A GAZ, ETC. — A vendre, appareils à gaz et à lumière électrique, un merveilleux bargain, à vendre pour $10, tous les élégants appareils à gaz et à lumière qui se trouvent dans une maison de six chambres. Ouvert le soir jusqu'à 10 heures. Creed et Co, 818 rue Dorchester, près de la rue Université. 151—5

BICYCLE — A vendre, magnifique bicycle Wolff American, tout neuf, ayant coûté $65, à bon marché pour argent comptant, 1301 rue Notre-Dame. 151-1

BELLE PLACE D'AFFAIRES — Au centre du village de Côteau Landing, à proximité du canal de Soulanges, comprenant magasin avec dépendances ainsi qu'un magnifique cottage situé sur le même lot, en face de l'élévateur de Côteau Landing. 2. Une ferme située dans la paroisse de Côteau du Lac, à proximité du village et contenant environ 80 arpents en superficie. 3. Une autre ferme située dans la paroisse de Saint-Zotique, contenant environ 50 arpents en superficie, en bon ordre et en bon état de culture. Le propriétaire ayant décidé d'aller demeurer à Montréal, vu sa position, vendra le tout à des conditons très avantageuses. S'adresser à Alex. Méthot, agent de "La Presse," Côteau Landing. 151—5

COFFRE-FORT — A vendre, 1 grand coffre-fort complètement à l'épreuve des voleurs, coûtant $300.00 pour $135.00, à un prompt acheteur. S'adresser au Canada Registry Co., 20 St Alexis, Montréal. 129—n

COMPTOIRS — A vendre, comptoirs en très bon ordre, aussi 1 grand coffre-fort, complètement à l'épreuve des voleurs, il a coûté $300.00, nous le vendrons cette semaine à $135.00 seulement. S'adresser au Canada Registry Co., 20 St Alexis, Montréal. 129—n

DIVERS — A vendre, cause de départ, meubles de salon, chambre à coucher, fournaise, poêle, machines à coudre, etc., etc., d'ici au 2 mai. Mitchell et Wilson, 1725 Notre-Dame. 151—1

DIVERS — A vendre, ceux qui désirent s'installer pour tenir maison de pension ou maison privée, trouveront au centre de la ville un magnifique logement de 10 appartements, loyer $13 par mois. Etant obligé de discontinuer pour cause de maladie, l'ameublement la lingerie et toutes les fournitures qui sont au complet seront sacrifiés. Pour plus de détails, s'adresser au No 398 rue Lagauchetière. 151—2

DIVERS—A vendre, un set de chambre complet, un poêle de cuisine No 8, à vendre d'ici au trois mai, à bien bon marché. S'adresser 307 Rivard 151—1

DIVISIONS — A vendre, un lot de divisions vitrées et portes de toutes dimensions, le tout en bon ordre. S'adresser au surintendant de "La Presse". 146—n

ETAL — A vendre, un étal de boucher, bonne place d'affaires, à bon marché. Bonne clientèle. S'adresser au No 1328 rue Sainte-Catherine, coin Plessis. 151—1

EPICERIE - RESTAURANT — A vendre une épicerie et restaurant, bonne clientèle, meilleure recette de petite bière au Canada, 7 ans d'existence. A vendre pour cause de santé, 175 Panet. 149—4

MONTRE — A vendre, une montre en or, 14 karats, garantie, vendra bon marché ; un bargain. S'adresser par lettre à H., 353, bureau de "La Presse." 124—n

PRESSE — A vendre, presse hydraulique. Leddell, Lespérance et Cie, 350 rue St Paul. 151—2

POELES — Poêles à vendre, à conditions faciles, $6.00 en donnant la commande, et $6.00 par année, pendant deux ans, après lesquels le poêle vous appartient. Posé et raccordé — prêt pour s'en servir — gratuitement. Cie du Gaz de Montréal. 151—6

POELE A VENDRE — Un superbe poêle Leader Clendinneng, No 8, à moitié prix. S'adresser à L. Dussault, 223 rue Saint-Timothée. 151—1

PIANO — A vendre, un piano droit Heintzman, caisse en noyer, format moyen, son doux et en parfait ordre. Comme le propriétaire a cessé de tenir maison, cet instrument sera vendu à très bas prix. Offres sollicitées. On peut le voir chez Layton Bros., la populaire maison anglaise de pianos et orgues, entrepôts 144 rue Peel. Ouvert le soir. N. B. — M. G. de Foy, est gérant du département français. 27,30

PIANO — A vendre, un piano droit Schomarker, de première classe. Cet instrument est pourvu de cordes dorées. Prix $150 à un acheteur immédiat. S'adresser à Layton Bros., la populaire maison anglaise de pianos et orgues, 144 rue Peel, carré Dominion. Ouvert le soir. N. B. M. G. de Foy, gérant du département français. 30,2

RESTAURANT — A vendre, un restaurant de bonbons, cigares, etc., aussi piano; établi depuis 15 ans, bonne place d'affaires, et bonne raison pour vendre. S'adresser à O. Séguin, 667 Ontario. 150—6

SHOW-CASE — A vendre, un magnifique "show-case", nickel plate, 6 pieds de longueur, bon marché. S'adresser 139 rue St Timothée. 151—1

VOITURES — A vendre, voitures de première classe, au nombre de 9, en parfait ordre, manufacturées aux Etats-Unis, 7 qui n'ont jamais servi. Magnifiques voitures de famille, d'été et d'hiver, 1 buggy piano box avec "top", 1 sleigh de chemin, 1 sleigh de course, 3 charrette légères de chemin, 1 berlot, 1 harnais léger. Le propriétaire les vend pour cause de maladie. S'adresser 2112 St Jacques, St Henri. Alphonse Languedoc. 150—2

VOITURE — A vendre, une voiture phaëton en bon ordre. S'adresser 1078 rue St Denis. 149—3

COMBUSTIBLE A VENDRE

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

BOIS — A vendre, $1 le voyage, bois sec, de moulin, scié, bois franc, $1.40. Chez T. Cyr, coin Beaudry et Robin. Tél. Marchand 131. 141—26—

BOIS — A vendre, pour tout le monde: Bois pour allumer le poêle, etc., $2 ; érable coupée, $2.50 ; blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, carré Richmond. Téléphone Up, 2353. 136—n

CHAUFFAGE A BON MARCHE — Epinette rouge, $1.50 ; slabs sciées, $1 le voyage, livrées à domicile. Leclaire et Bruneau, 1334 Ontario. Téléphones : Bell Est 1095 ; Marchands. 180. 173—n

Vous trouverez des acquéreurs pour vos propriétés en vous servant des petites annonces de LA PRESSE.

PROPRIETES A VENDRE

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

COTTAGE — A Longueuil. A vendre, à échanger ou à louer, un cottage situé sur le bord de l'eau, 7 chambres, bain, w.c., à moitié meublé, jardins en avant et en arrière, à environ 150 pieds du quai du vapeur "Hosanna", loyer $100, pas de taxes. S'adresser 490 St Denis. 148—5

MAISON A VENDRE — Maison à vendre ou à louer, 4 à 5 chambres, en pierre et brique, payable au mois. S'adresser à N. Leclaire, téléphone des Marchands 1920. 146—6

PROPRIETES A VENDRE — Nous enverrons franco par la poste, sur demande, notre pamphlet illustré, intitulé "How to secure a home" — comment obtenir une maison — ou des lots à bâtir, par versements mensuels. S. Husselbee, 23 rue Waverley. Tél. Up 2208. 148—8

VILLA — Magnifique villa à vendre ou à louer, à Saint-Hyacinthe, avec toutes les améliorations modernes. S'adresser à Mme H. Duchesneau, Pointe-Claire, ou à Cléophas Pagnuelo, Saint-Hyacinthe. Prix très modique. 151—1

PERSONNEL

20 mots : 40 cents : 2 cents par mot extra

PERSONNEL — On demande aux ateliers de la Steam Carpet Beating Co., 11 rue Hermine, cent mille verges de tapis à nettoyer. Confiance, ponctualité, propreté. Tél. Main 788. 121—n

ON DEMANDE A ACHETER

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

BICYCLE — On demande à acheter un bicycle d'enfants, de 9 à 12 ans. S'adresser 540 St Denis. 151—1

BICYCLE — On demande à acheter un bicycle. Mentionner le nom de la manufacture, au plus bas prix. Ecrire à 188 Sherbrooke. 151—1

BOIS — On demande à acheter du vieux bois de construction, tel que madriers, colombages, planches, etc. S'adresser à J. A. Pion, 747 Papineau. 151—1

ETOUPE — On demande à acheter de l'étoupe ou de la bourre de lin, pour fabriquer du papier. J. R. Walker et Co., 35 rue Common. 150—3

ARGENT A PRETER

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

$50,000 à prêter à la ville ou à la campagne, sur hypothèques, assurances, ou billets. Plusieurs propriétés à échanger. Osw. Chaput et Cie, édifice de "La Presse". 30,3,4

ARGENT A PRETER — Les gens à salaire peuvent se procurer de l'argent en leur propre nom, sans endosseur ni garantie ; paiements, pour convenir à l'emprunteur. Montreal Credit Company, 104 Temple Building, 185 Saint-Jacques. 118—mjs—n

ARGENT A PRETER — Sur propriétés situées à Montréal, par montant de $500.00 et plus, conditions faciles. C. M. Domingue, notaire, 16 St Jacques. Téléphone Bell Main 1008. 123—mjs—n

EMPRUNT

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

EMPRUNT — On demande à emprunter neuf mille piastres à cinq pour cent, première hypothèque, sur propriété, dans un des meilleurs quartiers de Montréal. Ecrire à L., 1738 "La Presse." 150—2

EMPRUNT — On demande à emprunter immédiatement trois cents dollars sur billet, sans endosseur. On donnera autre garantie. Remboursement en deux ans, avec intérêt raisonnable. Ecrire à D., 1782 "La Presse." 151—1

EMPRUNT — On demande à emprunter $4,000 à 5 pour cent d'intérêt sur une propriété à la Pointe Claire, valant $6,500. Ecrire à A., 1526 bureau de "La Presse". 144—5

PERDU

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

ARGENT — Perdu, samedi, deux $5.00, de la Place Jacques-Cartier à l'angle des rues St Laurent et Dorchester. Récompense 117A Sanguinet. 151—1

CHALOUPE — Perdu, de l'Ile des Soeurs, dimanche, le 21 courant, une chaloupe à fond plat, avec rames, voile, panier, etc. Prière d'en donner des nouvelles à W. Patterson, 363 chemin Hibernia, Pointe St Charles. 151—1

CHIEN — Perdu, depuis hier, à 10 heures, le 29, un chien terreneuve pur sang. Récompense libérale à celui qui le ramènera au No 522 rue Saint-Hippolyte. La personne qui le détiendra après l'insertion de cette annonce sera poursuivie. E. Garièpy. 151-1

CHIEN — Perdu, jeune chien lévrier jaune. Prière de téléphoner 1850 East, ou le ramener 83 Ste Famille. 150—2

EPINGLETTE — Perdu, dimanche après-midi, sur le parcours des rues Desrivières, Saint-Antoine, Windsor, Dorchester, Fort et Sainte-Catherine, une épinglette en or, ornée de rubis. La personne qui la rapportera au No 137 rue St Pierre, à D. Beatty, sera récompensée. 150—3

PORTE-MONNAIE — Perdu, le 30 avril, avant-midi, un porte-monnaie contenant une somme de 9 ou 10 piastres en papier, 10 cents en monnaie et quelques cents, à partir du No 133a à 129 Sainte-Elizabeth. Récompense en retournant à Madame C. Hubert, 133a Sainte-Elizabeth. 151—1

DIVERS

ASSURANCES — Assurances contre le feu, sur maisons, magasins, ménage, etc, placées dans les meilleures compagnies, par Isidore Crépeau, courtier d'assurances, chambre 4, bâtisse New-York Life. 151—2

AVIS — Je ne serai, après cette date, responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un écrit de ma main signé par moi. J. J. Campbell, 604 rue Saint-Antoine, Montréal, 29 avril 1901. 151—1

AVIS — Nous avertissons le public que E. P. Cass n'est plus à notre emploi. S. H. et A. S. Ewing. 25 avril 1901. 149—3

DIVERS — Un couple marié, sans enfants, ou une veuve n'ayant pas plus qu'un enfant, trouvera un logis, chauffé, éclairé, au No 539 rue St Denis, pour l'entretien du dit logis. S'adresser 540 St Denis. 151—1

DEMENAGEMENT — M. R. Roy, maître-charretier, au premier mai, déménagera au No 16 rue Maisonneuve. Les personnes ayant besoin de voitures pour déménagement trouveront à cette adresse, entière satisfaction. 150—3

ECURIE — On demande à louer une bonne écurie convenable, pour cinq chevaux et voitures; ainsi qu'une bonne cour ; il faut que ce soit à l'ouest de la rue Saint-Augustin. Ecrire à O., 1815 bureau de "La Presse." 150—2

REMERCIEMENTS à saint Joseph, sainte Vierge, saint Expédit, les âmes du purgatoire, saint Antoine de Padoue et la Madone de Sicyelle, pour faveur obtenue. A. D. 151—1

REMERCIEMENTS à saint Antoine de Padoue, saint Expédit, et l'Enfant Jésus de Prague. 151—1

TERRE — A échanger, une bonne terre près de la ville, aussi à vendre une bonne maison, deux logements, $1,200, un bargain. Osw. Chaput et Cie, édifice "La Presse". 30,1,4

PROFESSIONNEL

Dr JOSEPH DESJARDINS,
OCULISTE.

Maladies des Yeux, du Nez, de la Gorge et des Oreilles. Consultation de 10 à 4 heures. Dimanche de 11 heures à midi.

153 Rue St Denis, Montréal.

147—qh—n—F

Dr. EDOUARD PLAMONDON

Ex-Chef de Clinique du Dr ABADIE, Paris.

Affections des Yeux, du Nez, des Oreilles et de la Gorge.

Diphtérie, traitement par intubation.

139 rue St Denis, Montréal.

281—n

GENDREAU.. Dentiste

22 rue St Laurent, Montréal.

Tél. Bell Main 2818. 219-n

Dr GUSTAVE TASSE

Des Hopitaux de Paris et de New-York.

Maladies des femmes, de la peau, des voies respiratoires, digestives et urinaires. Médication "particulière" aux hommes et des maladies chroniques. Médication reconstituante "spéciale" pour femmes anémiques. Traitement par correspondance. Consultations gratuites: 10 à 4 et 6 à 8.

283 rue St Denis, Montreal. mjs-n

SOLLICITEURS DE PATENTES

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT

Avez-vous une idée? Si oui, demandez notre "Guide des Inventeurs," pour savoir comment s'obtiennent les patentes. Informations fournies gratuitement. MARION & MARION, Experts.
Bureaux: Edifice New York Life, Montréal. et Atlantic Build., Washington, D. C.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal. Cour Supérieure, No 935. — John S. Hall, demandeur, vs Geo. Bradshaw, défendeur. — Le 9e jour de mai 1901, à 10 heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 21 ruelle Saint-David, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en machineries, pupitres, coffre-fort, etc. Conditions : Argent comptant. G. A. Lafontaine, H. C. S. Montréal, 30 avril 1901. 151—1

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 4398. — Robt Mitchell et Co, demandeurs, vs Dame M. M. O'Brien, défenderesse. — Le 9e jour de mai 1901, à 10 heures de l'avant-midi, au No 227 rue Hôtel de Ville, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la dite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en piano, meubles de ménage, etc. Conditions : Argent comptant. G. A. Lafontaine, H. C. S. Montréal, 30 avril 1901. 151—1

TERRE A VENDRE

Dans St Basile le Grand,

COMTE DE CHAMBLY

Etant les Nos 280, 281 et partie de 282 du cadastre de St Bruno, et les Nos 62, 63, 64 de la paroisse de Ste Julie, (au rang des vingt), contenant 204 arpents en bon état de culture, dont 10 arpents en bois franc, cette terre peut être divisée en deux établissements, car elle contient deux maisons et des granges et autres bâtisses pour desservir deux terres. Un ruisseau de bonne eau traverse la propriété.

Conditions faciles. S'adresser

CREDIT FONCIER, F. C.
30 RUE ST JACQUES.
m.j.s.—3

PHARMACIE A VENDRE

Une pharmacie bien garnie au milieu d'un centre très populeux. Stock à la portée d'un commençant.

S'adresser à MARCOTTE & MACOTTE
26 rue St Jacques, Montréal
Montréal, 29 Avril, 1901.
150-3

SEIGNEURIE A VENDRE

SERONT VENDUES A L'ENCAN

MERCREDI, 8 MAI 1901

Au bureau du soussigné, à IBERVILLE Qué., les Rentes Constituées de la

Seigneurie "Bleury"

Conditions données au moment de la vente. Vente à 11 hrs a.m.

R. P. McGINNIS.
W. M. KEARNS, Encanteur.
16,18,20,23,25,27,30,2,4

NOUS vous donnerons de l'argent — Avez-vous des articles de ménage, des pianos, des orgues, des chevaux, des véhicules ou des bicycles ? Si oui, venez nous voir et nous vous ferons un prêt sur ce que vous avez, de $10 jusqu'à $1,000, sans déménagement ni publicité. Ouvert tous les jours, de 8 heures a.m., à 6 heures p.m. Montreal Loan and Brokerage Co, chambre 204, édifice du New-York Life, coin Saint-Jacques et Place d'Armes. 122—n

ARGENT A PRETER

Sur Hypothèques

Au Taux de 5 p.c.

AVEC DES CONDITIONS LIBERALES.

Maison de Finance Cadieux,
Batisse de "La Presse"
13,17,20,24,27,30

SUN LIFE ASSURANCE CO. du CANADA

On a besoin pour le département des enfants et pour celui des grandes personnes de bons Agents. Instructions seront données à ceux qui n'ont jamais travaillé l'assurance.

S'adresser à O. LEGER
128-mjs-n

Aqueduc de Montréal

Tuyaux d'Arrosage

AVIS PUBLIC est par le présent donné que toutes personnes qui désirent se servir des tuyaux d'arrosage approvisionnés avec l'eau de la ville, doivent se procurer auparavant un permis à cet effet, que l'on peut obtenir au Bureau du trésorier en payant la taxe de $2.00, imposée sous peine d'amende.

Toutes personnes qui, après cette date, se serviront de tels tuyaux sans avoir obtenu la permission requise seront poursuivies selon la loi.

Par ordre,

GEO. JANIN,
Surintendant de l'Aqueduc.
Hôtel-de-Ville, 30 avril 1901.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 5446. — Charles Racicot, demandeur, vs Dolphis Black, défendeur. Le neuvième jour de mai 1901, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 32 rue Quesnel, en arrière, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en biens-meubles et effets de ménage, bicycles, etc. Conditions, argent comptant. Olivier C. Coutlée, H. C. S. Montréal, 29 avril 1901. 151—1



"QUICKCURE"
Pour Coupures,
Meurtrissures et brûlures causées par l'eau bouillante. En vente chez tous les pharmaciens, en pots, à 15, 25 et 50c.
LYMAN SONS & CO.,
(2) m-j-s Agents en gros, Montréal

BELLE SEANCE

Donnée par les Elèves de l'Ecole d'Elocution

Une séance très intéressante a été donnée, hier soir, à la salle de la Y. M. C. A., par les élèves de l'Ecole d'Elocution.

L'assistance, nombreuse et très choisie, n'a pas ménagé ses applaudissements aux exécutants.

Le programme suivant a été exécuté avec un brillant succès :

1. — Solo de piano, Selected . . . . . . M. O'Hara.
2. — Monologue, "My First and Last Appearance" . . . . Turner — M. Arthur Surveyer.
3. — Lecture, "Alviro" . . . Kendall — Miss Ethel Wright.
4. — Monologue, "Son Gant" . . . Spurr — M. R. A. C. Kimber.
5. — Lecture, "Perdita", (pantomime).. Anon. — Miss Theodora McConnell.
6. — Monologue, "As Athers See Us" . . Anon. — Miss Catherine V. Louden.
7. — Scène costumée, Henri VIII, Act. 4, Sc. 2, ... Shakespeare
   Reine Katherine, Miss Edith Smaill.
   Patience . . . . Miss M. Kelly.
   Griffith . . . M. H. Burbeck Fay.
   Capucius . . . M. Arthur Surveyer.
   Messagers, Enfants de la Vision.
8. — Lecture, "Music on the Rappahannock", ... Summerville — M. J. Patton.
9. — Gypsy Camp, choeur et tableau . .
   Lecture, "Alphonso" . . . . McDowell
   Prince vagabond, M. T. E. Patterson.
   Gypsies : Melle Wright, Louden, McConnell, Smaill; MM. Surveyer, Cholette, Toombs, Dawson, McMann, Duckworth, O'Hara, Kimber, Crearer.

Extinction de Voix—BAUME RHUMAL

Mieux que la Photographie

Mieux que le Dessin

Mieux que la Peinture

LA PHOTOLINE

La Photoline ou la photographie sur verre est le dernier perfectionnement de l'art.

RIEN de plus EXPRESSIF, de plus VIVANT, que la reproduction des traits du visage par ce merveilleux procédé.

Pour AUCUN AUTRE BUT que l'encouragement à cet art nouveau, LA PRESSE en offre au public les prémices.

Par une ENTENTE PARTICULIERE avec un artiste expert en cet art, LA PRESSE livrera, sous quinze jours, à toute personne qui nous aura adressé sa photographie, aura fait la demande d'un portrait sur verre, et rempli les conditions ci-dessous, son portrait reproduit d'après la nouvelle méthode, plus une magnifique encadrure dorée, une très belle monture et d'élégantes enjolivures de cuivre.

La photographie, dans ces conditions, est INDESTRUCTIBLE et impérissable. Elle ne peut subir ni l'influence modifiante de la lumière, ni l'action détériorante de la poussière ou du contact.

Les dimensions de la vitre sont de 7 pouces par 9.

CONDITIONS

Nous avons obtenu de l'artiste un prix spécial.

LE COUT TOTAL, y compris le cadre, la monture, ornements et photographie sur verre, sera de $1.50, payables d'avance, pour le public de Montréal, et de $1.90, payables d'avance, pour le public du dehors, à cause des frais d'empaquetage, d'express, etc.

Des ECHANTILLONS SONT VISIBLES à nos bureaux.

Le nouveau procédé ne s'applique qu'à la photographie sur carte. Veuillez n'en pas adresser d'autre sorte ; et la photographie étant employée, nous ne la renvoyons pas.

Vous n'avez qu'à nous adresser votre photographie, ou l'apporter vous-même à nos bureaux ; et à payer d'avance $1.50, si vous êtes de Montréal, ou à nous envoyer $1.90, si vous demeurez en dehors de la ville.

UNE METHODE FACILE

Pour la plantation des arbres dans les rues pavées en asphalte

Nous recevons la lettre suivante, relativement à une question fort intéressante : la plantation des arbres sur les rues pavées en asphalte.

A M. l'Editeur de "La Presse,"

Monsieur,

En réponse aux questions d'un certain nombre de correspondants, je vous prie de vouloir bien m'accorder un peu d'espace pour faire quelques suggestions relativement au problème de la plantation des arbres dans les rues pavées en asphalte ou en tuiles cimentées, pavage qui d'ordinaire empêche l'humidité de pénétrer dans les racines des arbres et nuit à leur croissance.

"Mon plan est celui-ci : Faites une série de trous circulaires autour du tronc de l'arbre, dans l'asphalte ou le ciment, selon le cas, et cela depuis la surface du pavage jusqu'au sol. Chaque coupe doit avoir un diamètre de deux ou trois pouces et elle doit être taillée de façon à ce que l'ouverture en dessous soit de beaucoup plus large qu'en dessus. De cette façon, la pluie et la neige se répandent sur une plus grande surface du sol, en pénétrant par l'ouverture. Trois rangées concentriques de ces coupes, séparées d'un pied chacune, sont suffisantes pour amener l'air et l'eau nécessaires à la croissance de l'arbre le plus gros. Ces ouvertures peuvent être faites facilement et sans beaucoup de frais avant de placer les tuiles, mais si on peut faire la même chose quand le pavage est posé, c'est un peu plus dispendieux.

J. D. EMMET, M. D.

New-York, 26 avril 1901.

Il est à désirer que l'on profitera de cette méthode dans plusieurs de nos rues.

M. H. S. HOLT, RE-ÉLU

Président de la "Colonial Bleaching & Printing Company"

L'assemblée annuelle de la Colonial Bleaching and Printing Company, a été tenue hier. Tout près de vingt membres y assistaient. Etaient présents : MM. G. B. Burland, R. C. Jamieson, Henry Dobell, Huntley Drummond, R. P. McLea, George Hogg, James Cochrane, M. L. A.; C. O. Beauchemin, B. M. Humble, William Herrick et A. W. Cochrane.

M. S. H. Holt présidait. Les états financiers ont démontré que les résultats de l'an dernier ont donnés satisfaction, et les progrès à venir pour l'an prochain vont être bons, aussi.

Les directeurs ont été élus comme suit : H. S. Holt, Alph. Racine, C. R. Hosmer, Frank Paul, E. N. Henry, George F. Hart, et W. T. Whitehead. A une assemblée des directeurs, M. Holt a été élu président ; M. Racine, vice-président ; M. P. C. Shannon, secrétaire et trésorier.

Avis aux Hommes d'Affaires

M. A. Dubray, ci-devant du Grand Vatel et de l'hôtel Fortin, avertit sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er mai, il prendra la charge de la salle à dîner et des salons du Cecil Hôtel, le plus bel établissement du centre de la ville, et, comme par le passé on y trouvera une cuisine de première classe, et tout le confort désirable.

Une visite suffira pour vous convaincre.

Votre tout dévoué serviteur,

A. DUBRAY,
62, 64, rue St Gabriel.

L'Asthme—BAUME RHUMAL

GROSSE ACTION CONTRE LE G. T. R.

Madame Annie Dowling, veuve de feu Georges Cross, de Montréal, a chargé son avocat, Mtre P. Bercovitch, de poursuivre le Grand Tronc, en réclamation de $10,000 de dommages. Elle réclame $5,000 pour elle et $5,000 pour ses deux enfants. Son mari, George Cross, fut tué par une locomotive de la compagnie défenderesse, alors qu'il travaillait consciencieusement à la réparation de la voie. L'engin n'aurait pas sonné la cloche d'alarme. Cet accident est arrivé le 23 janvier dernier.

LETTRE PARLEMENTAIRE

Discussions manitobaines — Le 24 mai fête légale — La souscription du capitaine Bernier — La subvention à la ligne française — La convention anglo-américaine relative aux successions.

(De notre correspondant parlementaire)

La journée du lundi est généralement d'une placidité désespérante, mais jamais plus navrante que les précédentes ne fut celle de cette après-midi.

Les députés de l'Ouest qui, depuis le commencement de la session, ont accumulé leur opposition sur un bill du Pacifique Canadien, relativement à une ligne de Tulon à Sifton Landing et à Gimlie, dans les établissements Doukhobors et Mennonites, ont continué, cette après-midi, et ont essayé de tuer le bill par la force brutale, c'est-à-dire en épuisant le temps réservé à sa discussion.

Ce plan n'a pas réussi et le comité a fini par passer le bill et l'adopter. Il devra subir sa troisième lecture.

* * *

L'hon. M. Paterson, répondant à une interpellation, a annoncé "que le total des articles importés des Etats-Unis pour la consommation du 1er juillet 1900 au 1er avril 1901 a été de $78,702,440 et le total des articles imposables importés dans la même période, a été de $37,486,306.

* * *

Sir Wilfrid Laurier a répondu comme suit à une question de M. Monk relative au service postal du district de Québec. Il a annoncé qu'il ne savait pas que le nombre de conducteurs de malles sur les chars fut parfaitement insuffisant dans le district de Québec, mais que cependant il avait reçu de ce district une demande d'un commis additionnel qui sera accordé.

Il y a à Montréal 44 commis de malles, à Toronto, 74 et à Québec 39. Quant aux routes parcourues par les commis, elles sont reparties comme suit : Québec, 10 routes, représentant 25 trains par jour entre les extrémités de chaque route. Montréal, 12 route, 50 trains, Toronto, 24 routes, 58 trains. Sir Wilfrid Laurier a nié catégoriquement qu'une prime de $200 soit accordée au chef du district postal qui diminuera le plus les dépenses dans son district et que cette diminution de dépenses se fasse au détriment des commis de malles et qu'on fasse travailler ceux-ci sans relâche et sans repos au lieu d'augmenter leur nombre.

* * *

Le gouvernement a décidé de permettre le passage du bill, faisant du 24 mai une fête légale en souvenir de la Reine défunte.

"Le 24 mai prochain verra donc, suivant toutes les probabilités, toutes les banques et édifices publics légalement fermés.

Le gouvernement a informé le capitaine Bernier que s'il obtenait par des souscriptions particulières $60,000, le pays ferait les frais du reste.

Le capitaine Bernier s'est mis à l'oeuvre et a fait déposer dans toutes les banques du pays des feuilles de souscription.

La banque de Montréal a consenti à en placer dans toutes les banques.

* * *

La subvention de $100,000 que la Chambre doit voter pour la ligne française, sera payable pendant dix ans et représente donc $1,000,000.

* * *

Voici les articles essentiels de la convention anglo-américaine dont je vous parlais, hier, à propos des successions de sujets britanniques décédés aux Etats-Unis :

Art. 1.—Les sujets ou citoyens de chacune des parties contractantes auront plein pouvoir de disposer de leurs biens personnels dans le territoire de l'autre partie, par testament, donation ou autrement, et leurs héritiers, légataires ou donataires, sujets ou non de l'autre partie contractante, résidents ou non résidents, hériteront de leur propriété personnelle et pourront en prendre possession, soit personnellement soit par leurs agents et en disposer à leur gré en payant simplement les droits que seraient appelés à payer les citoyens ou sujets des pays où se trouvent les biens.

Art. 3.—En cas de mort d'un sujet de Sa Majesté britannique aux Etats-Unis ou d'un citoyen des Etats-Unis dans le Royaume-Uni, qui n'aurait dans le pays où il est décédé ni héritiers connus ni exécuteurs testamentaires par lui nommés, les autorités locales compétentes devront immédiatement informer du décès l'officier consulaire le plus proche appartenant à la nation à laquelle appartenait le défunt, pour que les informations nécessaires soient transmises immédiatement aux personnes intéressées. Le dit officier consulaire pourra comparaître personnellement ou par délégué dans toutes les procédures au nom des héritiers ou créanciers absents jusqu'à ce que ceux-ci soient dûment représentés.

Art. 4.—Les stipulations de la présente convention ne s'appliqueront pas aux colonies ou possessions étrangères de Sa Majesté à moins qu'avis à cet effet n'ait été donné au nom de cette colonie ou possession par le représentant de Sa Majesté britannique à Washington au secrétaire d'Etat des Etats-Unis dans le délai d'un an qui suivra la date de l'échange des ratifications de la présente convention.

Voilà les clauses principales et tout le monde admettra qu'il serait opportun pour le Canada d'en avoir le bénéfice.

La Chambre fédérale entretient, en matière électorale, des scrupules bien autrement violents que la Chambre de Québec.

Ainsi, lorsque la Chambre a étudié les amendements à la loi électorale proposés par l'hon. Chs Fitzpatrick, et en particulier la clause nouvelle qui permet à l'officier-rapporteur à l'avenir de recevoir pour les dépôts d'élection des chèques acceptés, le gouvernement a refusé de donner à cette nouvelle disposition un effet rétroactif qui aurait assuré à M. Thornton, le siège de Durham-Ouest, qu'il a remporté par 40 voix de majorité, mais dont il ne peut pas prendre possession, parce que l'officier-rapporteur refuse de le déclarer élu, son dépôt ayant été fait en un chèque accepté, contrairement à la loi existante.

Cette cause est actuellement devant les tribunaux et le gouvernement s'oppose à toute action rétroactive.

Plusieurs autres clauses ont été examinées, des suggestions nombreuses ont été faites et le gouvernement va les examiner pour quand la discussion de la loi électorale sera reprise.

La Chambre s'est ensuite occupée de la résolution ayant pour objet l'élévation à $3,600 du traitement annuel du juge en chef de la cour de circuit de Montréal. A ce propos s'est soulevée toute la question de l'insuffisance du salaire des juges.

M. MacLean s'est prononcé catégoriquement en faveur de l'augmentation du salaire des juges et a obtenu de sir Wilfrid Laurier la réponse suivante, qui n'est pas de très bon augure pour cette augmentation.

Sir Wilfrid Laurier a fait remarquer que ce sujet avait souvent déjà appelé l'attention des parlements et des gouvernements. Pour sa part, Sir Wilfrid Laurier déclare qu'il était prêt à appuyer le bill de Sir John Thompson quand celui-ci proposa une augmentation des traitements des juges, mais dans ce temps l'opposition vint du parti même au pouvoir.

"Il règne assez généralement dans le pays une idée arrêtée que les traitements des juges tels qu'ils ont été déterminés il y a 40 ans, sont absolument insuffisants aujourd'hui, mais si cette opinion est générale, il ne s'ensuit pas qu'elle soit unanime. M. MacLean pense que nous devrions suivre l'exemple de l'Angleterre, qui n'a pas été seulement généreuse, mais plus que généreuse pour ses juges. C'est une sage politique, mais je ne crois pas que le Canada pourrait maintenant approuver une augmentation portant, ces traitements au niveau de ce qu'ils sont en Angleterre.

L'augmentation, pour le moment doit être modérée, et il faut prendre en considération toutes les circonstances et l'état des diverses provinces.

La difficulté qui entrava la mise à exécution du projet Thompson subsiste toujours, c'est la difficulté d'établir une échelle convenable des traitements.

Une mesure ayant pour objet d'augmenter indistinctement tous les traitements de $1,500 ou de $2,000, serait inacceptable. Je crois juger que le parlement, d'après ce que je vois ce soir, est en faveur d'une augmentation.

La difficulté est de la graduer. C'est une question, dit Sir Wilfrid Laurier en terminant, qui a été et est encore à l'étude. Le ministre de la justice s'en occupe, mais je regrette de n'être pas pour le moment capable d'en dire davantage.

* * *

On sait que le gouvernement avait présenté au sénat un bill pour amender l'acte de la Cour de l'Echiquier, de telle façon que le gouvernement, quand il était poursuivi pour des accidents, ne devait être responsable que s'il y avait eu mort d'homme.

Cette législation inhumaine et contraire aux idées modernes, avait soulevé une opposition grave, quand elle fut présentée.

L'hon. M. Mills a annoncé au sénat que, quand il proposerait la seconde lecture, si la même opposition subsistait, il retirerait le bill.

* * *

Dans les résolutions relatives à la ligne française, résolutions que nous avons annoncées et sur lesquelles il semble régner à Montréal une impression erronée, il est dit formellement que le service devra se faire d'un port ou des ports canadiens à un port ou des ports français.

Il n'y a pas d'autres ports indiqués.

* * *

Ottawa, Ont., 30 — La Chambre s'est mise à l'ouvrage aujourd'hui, et a avancé considérablement les affaires.

Maintenant que le premier ministre a annoncé que le 24 mai, serait jour de fête publique, un effort va être fait pour terminer la session le 23.

Les derniers estimés supplémentaires vont être disposés cette semaine.

La Chambre a examiné, hier, en comité général et rapporté favorablement les résolutions relatives aux trois juges supplémentaires à Montréal, au juge supplémentaire du Yukon, et au juge en chef des Territoires du Nord-Ouest.

PASCAL.

ETES-VOUS

affecté d'un de ces symptômes ?

Maigrissez-vous ?
Etes-vous constipé ?
Y a-t-il des nausées ?
Avez-vous le rhume ?
Toussez-vous la nuit ?
Votre nez est-il obstrué ?
Y a-t-il des vomissements ?
Votre voix est-elle enrouée ?
Vous sentez-vous souffrant ?
Etes-vous nerveux et faible ?
Perdez-vous le sens du goût ?
Votre vue est-elle obscurcie ?
Avez-vous des maux de tête ?
Y a-t-il une douleur au front ?
Avez-vous des renvois de gaz ?
Votre langue est-elle chargée ?
La peau est-elle pâle et sèche ?
Avez-vous des éblouissements ?
Vous fatiguez-vous facilement ?
Etes-vous de mauvaise humeur ?
Le regard est-il morne et effaré ?
La gorge est elle sèche le matin ?
L'urine est-elle noire et épaisse ?
Le nez démange-t-il et brûle-t-il ?
Crachez-vous de la matière jaune ?
Avez-vous de l'écume à la bouche ?
Avez-vous quelquefois la diarrhée ?
Avez-vous des frissons dans le dos ?
Un dépôt se forme-t-il dans l'urine ?
Avez-vous des palpitations de cœur ?
Avez-vous une douleur dans le côté ?
Eprouvez-vous des douleurs partout ?
Vos mains et vos pieds sont-ils enflés ?
Votre toux est-elle courte et saccadée ?
Souffrez-vous de douleurs aux tempes ?
Sentez-vous que vous vous affaiblissez ?
Sentez-vous une douleur aux omoplates ?
Y a-t-il des boursouflures sous les yeux ?
Y a-t-il un mauvais goût dans la bouche ?
Y a-t-il des chatouillements dans la gorge ?
Eprouvez-vous un chatouillement au palais ?
Avez-vous des dérangements après les repas ?
Les jambes vous semblent-elles trop lourdes ?
Sentez-vous une douleur à la chute des reins ?
Toussez-vous jusqu'à ne plus pouvoir respirer ?
Après avoir mangé, vous sentez-vous oppressé ?
Sentez-vous des douleurs dans les articulations ?

Si tel est votre cas, vous pouvez être sûr que vous êtes malade.

Répondez oui ou non à ces questions.

Ecrivez en français au **Professeur COLLINS, du New York Medical Institute, 140 West 34th Street, New York ;** il vous répondra en français et vous guérira certainement.

Le Prof. COLLINS



tient le premier rang parmi les grands médecins du siècle pour toutes les maladies des hommes, femmes et enfants.

Les médicaments sont envoyés par express dans quelque endroit que ce soit.

Si vous êtes à New York, allez personnellement aux heures de consultation ; si vous ne pouvez pas y aller, écrivez en français au

Prof. COLLINS
New York Medical Institute
140 West 34th Street
NEW YORK

Carnet Social

Ce matin, à la chapelle du Sacré-Coeur, église St Jacques, Monsieur Pantaléon Lévesque, conduisait à l'autel Dame veuve T. Gaboury, née Emélie Riverin La bénédiction a été donnée par Monsieur l'abbé Rousseau. Les témoins étaient, pour la mariée, M. W. Lévesque, E. E. L., et pour le marié, M. D. Lévesque, E. E. L.

Bonheur et prospérité à l'heureux couple.

—Ce matin, à l'église St Pierre, a eu lieu le mariage de M. Louis A. Payfer, employé de la maison Dumaine et Cie, avec mademoiselle Théodorina Beauchamp, fille de M. P. T. Beauchamp, marchand. La bénédiction nuptiale a été donnée par le frère de la mariée, le Révérend M. Beauchamp, vicaire à la Côte St Paul. Les nouveaux époux sont partis pour voyage aux Etats-Unis. Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

DANS LA BANLIEUE

STE CUNEGONDE. — Le nouveau tarif des licences diverses pour la municipalité, a été préparé par le secrétaire, M. Vébert. Mercredi soir, le conseil de ville adoptera ce nouveau tarif, qui sera mis en vigueur le 1er mai. b

Croyant intéresser nos lecteurs de la banlieue, nous reproduisons le tarif tel qu'il nous a été donné par le secrétaire:

Hôteliers, encanteurs, enclos	$200,00
Fruits, légumes, bric-à-brac, mont de piété	50.00
Bière, boissons spiritueuses, glace, boucher	30.00
Nouveautés et non mentionnées dans ce tarif	27.50
Huile de pétrole, poisson	25.00
Nouveauté, sans voiture	15.00
Boulanger, pâtissier, farine, biscuits, beurre, thé et café	15.00
Liqueurs douces, ginger-ale, soda, etc	12.50
Tabac, cigares, sucreries	10.50
Musiciens ambulants	10.00
Maïs, charbon, ferblanc	10.00
Viande préparée, Eau de javelle	6.50
Huîtres, levain	5.50
Fruits, légumes, blé d'Inde (à pied)	5.00
Mercerie, bimbloterie, bijouterie, (à pied)	5.00
Chiffonnier avec ou sans voiture	5.00
Lait, pâtés	4.50
Crème à la glace	3.50
Chiens	2.00
Bicycles, tricycles	$1.00
Carrosse de louage, cochers de fiacre	5.00

ST HENRI. — Les citoyens de St Henri seront sans doute heureux d'apprendre que leur théâtre, fermé depuis quelque temps pour cause de réparations, ouvrira ses portes de nouveau dans quelques semaines.

Un syndicat composé de capitalistes importants est à la tête de l'entreprise, et s'est assuré les services d'artistes choisis. Ce lieu d'amusement sera complètement transformé et des plus modernes.

M. J. Hardy, frère de M. Ed. Hardy, musicien distingué, sera le directeur-gérant et aura comme assistants, MM. Albert Narbonne et Albert Sabourin.

Melle Duvernay, avantageusement connue, a été choisie pour s'occuper de la régie.

Les citoyens de St Henri sont enchantés du projet.

Toujours au premier rang—
Toujours de la même qualité—
Toujours le meilleur—
Thé Ceylan Blue Ribbon.

ENCAN ...

2261 Rue STE CATHERINE

R. A. DICKSON & CO.

Continuation de la Grande

Vente de Bijouteries

Vu que le stock que nous avons à vendre est considérable et varié et qu'il faut l'écouler nous sommes forcés d'avoir trois heures de vente....

Commencera Aujourd'hui, à 10 HRS A.M.

Et de nouveau à 2.30 hrs. p.m. et 7.30 hrs. p.m. chaque jour,

jusqu'à ce que tout le stock soit vendu.

Gros Bargain dans chaque ligne.

Il faut vendre tous les articles. Sans réserve.

C'est une occasion qui ne vous sera offerte qu'une fois durant la vie d'obtenir des diamants, montres, articles en argent sterling et bijouteries de toutes descriptions à vos propres prix.

ATTENTION SPECIALE DONNEE AUX DAMES. C'EST UN PLAISIR D'ASSISTER A NOTRE ENCAN.

PAR BENNING & BARSALOU

VENTE ..AU.. Commerce

A nos salles de ventes, Nos 86 et 88 rue St Pierre.

MERCREDI, LE 1er MAI, A 10 HEURES A. M.

Nouveautés, lainages, étoffes, toiles de ménage, confections, sous-vêtements, chapeaux, articles de fantaisie, chaussures, claques, etc.

AUSSI

A 11 heures a.m., par ordre du curateur : Un fonds de commerce de marchandises sèches, hardes faites, merceries, chemises, cols et cravates, bretelles, gants, pardessus en caoutchouc, etc., etc.

Aussi pour le compte des intéressés : 1,000 douzaines de cravates assorties, venant d'arriver.

Vente en lots pour convenir au commerce de la ville et de la campagne.

Conditions faciles.

BENNING ET BARSALOU,
Encanteurs.

149—3

CLUB LETELLIER

Une magnifique assemblée aura lieu ce soir, au Club Letellier. M. Robert Rocher, avocat, traitera du Parti Libéral dans la province de Québec. Cette conférence promet d'être très intéressante.

On distribuera aux membres les exemplaires de certains discours qui ont été prononcés durant la présente session, à Ottawa.

COMMERCE

Montréal, 30 avril 1901.

GRAINS ET FARINES

La réaction continue. Le blé est coté aujourd'hui, 19 francs à Paris, après avoir été à 19 francs 35 et le marché est tranquille.

Londres cote le blé en route un peu plus facile.

Liverpool met les pieds dans le plat et baisse encore de 7-8 d.

New-York et Chicago ont ouvert en baisse de ¾ à 1 cent sur la clôture d'hier, découragés par la baisse de Liverpool, qui, pourtant, n'avait fait que reproduire celle de la veille aux Etats-Unis.

Un peu plus tard, toutefois, les découverts se sont mis à se couvrir et les cours ont remonté un peu.

A midi, ils sont à New-York à 79¾ cents pour mai, 78¼ cents pour juillet ; à Chicago, à 71½ cents pour mai et 72½ cents pour juillet.

Le blé d'inde est faible aussi à Chicago, de même que l'avoine et cette faiblesse universelle a rendu timides les meilleurs acheteurs. Sur notre marché, les acheteurs sont très rares et les prix sont à peu près nominaux.

On cote l'avoine No 2 de 35 à 35¼ cents à flot ; les pois 75 cents à flot.

Le sarrasin n'a pas de prix régulier ; on le paie suivant qu'on en a un besoin plus ou moins urgent, depuis 55 cents jusqu'à 59 cents le minot.

Pendant ce temps-là, le marché des farines est tranquille, les prix n'ont pas haussé avec le blé ; il ne faudra pas s'attendre à ce qu'ils baissent comme le blé, mais la demande est peu active aux anciens prix.

BEURRE ET FROMAGE

On a payé hier, au quai, 16½c pour un lot de beurre en boîtes, de bonne qualité. C'est le cours actuel du marché : 16½ à 17c, mais le dernier prix est rare. On détaille à 17½ et 18 cents, suivant qualité et quantité.

Il est venu aussi hier, quelques petits lots de fromage de foin, au quai, qui s'est vendu 8c, avec une fraction de plus pour les marques les mieux connues.

PRODUITS DE LA FERME

Les oeufs se vendent de 11 à 11½c, suivant qualité.

Le sucre et le sirop d'érable qui viennent maintenant sur le marché, n'ont plus le bon goût de l'article au début de la saison. La saison achève. Les prix varient beaucoup.

Le foin est soutenu aux prix déjà cotés : le mouvement est assez actif tant pour l'Europe que pour l'Afrique du Sud et les Etats-Unis.

ANIMAUX DE BOUCHERIE

Les marchés de Londres et de Liverpool, hier, ont donné une moyenne de 11 à 11¼c pour le bétail canadien.

Aux abattoirs de l'Est, il y avait en vente hier, 600 bêtes à cornes, 100 moutons et agneaux, et 500 veaux. Quoique l'offre fut plus considérable, la demande a été suffisante pour l'absorber et les prix ont été soutenus. On a payé :

Boeufs de choix, la livre, sur pied, 4½ à 4¾ cents.

Boeufs bons, la livre, sur pied, 4 à 4¼ cents.

Boeufs moyens, la livre, sur pied, 3½ à 3¾ cents.

Boeufs communs, la livre, sur pied, 2½ à 3¼ cents.

Moutons, la livre, sur pied, 5 à 5½ cents.

Agneaux du printemps, la pièce, $2.50 à $5.00.

Veaux, la pièce, $1.00 à $7.00.

Porcs gras, les 100 livres, sur pied, $6.00 à $6.75.

PAR RAE & DONNELLY

THE PEOPLE'S AUCTIONEERS

Vente de Liquidation

De Matériaux de construction, Ameublement de bureau, Machine à écrire, Lampes électriques et garnitures, belle voiture à deux roues, balance plate-forme, etc.

Nous avons reçu instruction de vendre à la

Fabrique, 13 et 15 rue St Urbain,

MERCREDI MATIN, 1er MAI,

COMPRENANT

Magnifiques manteaux de cheminée en marbre, tuiles en céramique pour les toits, tuyaux et raccordements pour égouts, tuyaux de drainage, brique à feu, argile à feu, et un lot d'autres matériaux employés pour fins de construction, aussi brouettes, pinces, piques et pelles, poulies et chaînes. Deux hangars d'environ 35 x 20 pieds. Bon pupitre et chaises de bureau, balances plate-forme, appareils électriques, machine à écrire, stores, etc., etc., une bonne voiture à deux roues. Le tout sans réserve pour liquider la succession.

Vente à 10 heures.

RAE & DONNELLY,
Encanteurs.

149—3

RETRACTATION—Cour de Circuit, à St Jérôme, No 1 — APPELABLE. Charles Taillon, commerçant de la Côte St Antoine, paroisse de St Jérôme, comté de Terrebonne,

vs

Joseph Huot, fils, journalier du même lieu.

Je, soussigné, le défendeur en cette cause, ayant réglé avec le demandeur et son procureur, avoue par les présentes mes torts envers le demandeur, reconnais que celui-ci est un honnête homme et qu'il n'a jamais rien fait de malhonnête tant dans sa vie privée et sa vie publique, que dans son commerce. Afin de réparer les dommages que je lui ai causés, je consens à ce que la présente rétractation soit publiée dans "La Presse", édition quotidienne et hebdomadaire, et dans "L'Avenir du Nord".

Fait et signé à St Jérôme, ce 25 avril 1901, en présence des témoins soussignés.

JOSEPH HUOT, FILS.

Témoins : Charles Taillon, demandeur ; Camille de Martigny, avocat ; Godefroy Guenette, H. C. S. ; Adrien Beaudry, sténographe.

151—1

Province de Québec, District de Montréal } **Cour Supérieure**

EX PARTE

William Robb, de Montréal, trésorier de la cité de Montréal, créancière de défunte Marguerite Collins, veuve de feu Patrick Gunn, requérant la nomination d'un curateur à la succession vacante de la dite Marguerite Collins.

Vu la dite requête, il est par les présentes ordonné aux parents et aux créanciers de la dite Marguerite Collins de comparaître devant le protonotaire de la Cour Supérieure pour la province de Québec, dans le district de Montréal, au greffe des tutelles, au palais de justice, dans la cité de Montréal, mercredi, le huit de mai prochain, 1901, à dix heures du matin, pour donner leur avis sur la dite nomination de curateur.

Signé,
J. E. CHAMPOUX,
Dép. P. C. S.

Vraie copie,
COYLE et TETREAU,
Avocats du requérant.

Montréal, 27 avril 1901. 30.2

PAR MARCOTTE FRERES

Vente d'Epiceries

Provenant du stock de HUDON, HEBERT & CIE., endommagées par l'eau et le feu,

Jeudi, le 2 Mai prochain, à 10 hrs,

à nos magasins, 69 rue Saint-Jacques, en lots pour le commerce et absolument sans réserve.

Une grande quantité de marchandises françaises, marmelades, conserves et marinades anglaises, moutarde, olives, harengs, oignons, gelées, sardines, sauces, huile d'olive, raisins, figues, prunes, champignons, macaroni, petits pois, empois, cafres, poli, etc. etc.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

149—4

Vente au Commerce

A nos Salles, rue St Jacques,

Mercredi, le 1er Mai,

A 10 HEURES.

Marchandises sèches générales : tweeds, étoffes à robes, chemises, corsets, sous-vêtements, bas, gants, étoffes pour pantalons et habillements, cravates, cachemires, cotonnades, dentelle, rubans, parapluies, flanellette, toile, etc.

Une grande quantité de marchandises endommagés par l'eau et le feu.

Un stock de chaussures assorties, environ $1,500.00.

Un lot de chapeaux de feutre pour hommes, hardes de confection, fournitures de tailleurs, etc., etc.

Aussi, liqueurs, vins et épiceries.

Sans réserve et en lots pour le commerce. Conditions faciles.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

149—3

VENTE A L'ENCAN

D'Articles de Pharmaciens, Remèdes Brevetés, Emulsion, Presse à Imprimer Miyer, Coffre-Fort, Garnitures de Bureau, Pupitres, Sleighs, Wagons, Harnais, etc.

Mercredi prochain, le 1er Mai,

Nous vendrons, au No 424 rue St Paul, le stock et matériel du failli John Hislop (The Harvey Medicine Co.,)

COMPRENANT

Huile de castor, essences, soda à laver, borax, Witchhazel, parfums, remèdes contre la toux, liniments, pastilles contre les vers, poudre à insectes, acide carbolique, poudre à pâte, teintures magnétiques et marques de fabrique, appareil à mélanger l'Emulsion Miyer, bouillottes, alambic en cuivre et accessoires, presse à imprimer, caractère et accessoires, cloisons de bureau, comptoirs, pupitres à dessus mobile, plat et droit, coffre-fort, presse à lettres, 2 wagons, 3 sleighs, harnais et un grand nombre d'articles que l'on trouve dans un établissement pour la fabrication d'articles de pharmaciens, le tout en lots pour convenir

Vente à 10 heures a. m.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

Articles visibles maintenant. 150—2

VENTE A L'ENCAN

Au No 2715 Rue Notre-Dame,

Pour le Compte des Intéressés,

JOLIS MEUBLES ET EFFETS DE MAISON PRIVEE,

Comprenant : Beau set de salon, rideaux et poêles, table de centre, beaux tapis presque neufs dans tous les appartements, sideboard en chêne, table à manger, chaises, cadres et gravures, magnifique set de chambre en cerisier, sommiers, matelas, couvertures, etc., etc., poêle de cuisine, poêle à l'huile, réfrigérateur, etc. Le tout pour être vendu sans réserve.

MERCREDI APRES-MIDI, LE 1er MAI, A 2 HEURES P. M.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

150—2

PAR FRASER FRERES

AU NO 36 AVENUE OVERDALE,

(Partant de la rue Aqueduc.)

Vente à l'Encan de Beaux Meubles de Ménage, (presque neufs)

Comprenant ameublement de salon couvert en peluche fleurie, chaises et tables dont on se sert en certaines occasions, images et ornements, lampe de fantaisie, bibliothèque, portières et rideaux, sideboard, table et chaises de salle à manger, tapis et prélarts, articles plaqués, articles en cristal et coutellerie, services à dîner et à thé, ameublement de chambre à coucher, matelas, traversins et oreillers, couvertes, toile de lit et de table, lit-corniche, sofa-lit, service de chambre, bureaux et lavabos dépareillés, table et chaises, hamac, range de cuisine Happy Thought, articles ordinaires de cuisine, etc., etc.

Vente jeudi, le 2 mai, à 10 heures a.m.

FRASER FRERES,
Encanteurs.

Cette maison a été meublée à neuf, il y a environ un an et tout est en bon ordre. 151-2

RESIDENCE EXCEPTIONNELLEMENT BIEN MEUBLÉE,

No 424 Av. Elm, Westmount

Mercredi après-midi, le 1er Mai.

Les meubles de ménage de qualité supérieure contenus dans cette résidence, seront vendus à l'encan, sans réserve, et partiellement, comprenant :

Un magnifique piano droit américain — de haute qualité, — égal à un neuf, tapis de Bruxelles, chaises de salon dépareillées, bons cadres, bric-à-brac, sofa doré, joli cabinet, paillasson, garde-feu en cuivre, buches à gaz, beaux gazeliers, piédestal et étagères à jardinières, rideaux et portières, horloge de manteaux de cheminée, et ornements, sofas, table de travail en acajou, bibliothèque et livres, très beau sideboard en chêne, table et chaises de salle à manger couvertes en cuir, articles en porcelaine, et en argent, service en cristal, de salle à manger, coutellerie, tapis de passage et d'escalier, porte-chapeaux en chêne, siège et table, portières, chaises en jonc, canapé, pupitre, bel ameublement de chambre à coucher, bureaux dépareillés et lavabos, matelas en crin, oreillers de plume, couvrepieds et couvertes, canapé, couchettes en fer, bon range de cuisine et poêle à gaz, glacière, coffre à glace, boyau, tondeuse de pelouse, ustensiles de cuisine, le contenu de la chambre des servantes, garde-manger, etc.

Vente à 2.30 heures.

FRASER FRERES,
Encanteurs.

27,30

PAR M. HICKS & CIE

QUEENS AUCTIONEERS

No 268 Rue St Hubert

Vente de très beaux meubles et effets de ménage, à la résidence ci-dessus mentionnée,

JEUDI MATIN, 3 MAI

Comprenant :

Ameublement de salon en noyer sculpté à la main — nouvellement rembourré — a coûté $225.00, tables en chêne, chaises dépareillées, tapis de Bruxelles et tapestry, miroir, ornements, belles fixtures, rideaux, etc., sideboard en chêne, table et chaises de salle à manger, porcelaine, verrerie et argenterie, lampes suspendues, prélart, etc., porte-chapeaux en chêne, tapis de passage, ameublements de chambre à coucher, en chêne, sommiers élastiques, matelas, oreillers, toile de lit, services de toilette, canapé, chaises et berceuses, etc., etc., range Jewell — pour charbon et bois, — glacière Challenge, a coûté $32.00, aussi bonne qu'une neuve, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Tout est en parfait ordre et n'a servi qu'un an.

Vente à 10 heures.

M. HICKS ET CO.,
Encanteurs.

151—2

AMUSEMENTS

ACADEMIE, Toute cette Semaine. Matinée Samedi.

Le Prestigidateur renommé dans le monde entier, **HERRMANN** accompagné de la famille de célèbres musiciens de l'Amérique — 5 NOSSES 5.

Prix spéciaux : 25c, 50c, 75c et $1.00.

Prochainement—Francis Wilson. 149—6

PROCTOR'S | 10c, 25c, 50c

Le Théâtre Populaire des Familles. REPRESENTATIONS CONTINUES

J. K. Emmet et Lottie Gilson, Press Eldridge, Conway et Leland, Les Baileys, W. H. Clemart, Geo. Hammersmith, Marionnette de Rhoad. Le Kalatechnoscope et vues de voyage.

Sièges de loges réservés. Tél. up 2428.

Représentations Spéciales pour Dames et Enfants. Après-midi, tout l'orchestre, 25c ; partout ailleurs 10c. Portes ouvertes à 1.30 et 7.30 p. m. tous les jours. 150—5

THEATRE FRANCAIS CETTE SEMAINE

Matinée, Lundi, Jeudi et Samedi.

"The Royal Lilliputians" dans la farce à spectacles

The Merry Tramps

Faisant voir les plus petits et les plus grands acteurs comédiens, chanteurs et danseurs de l'univers. Prix—10c, 20c, 30c et 50c. Pas plus.

LA SEMAINE PROCHAINE—"Human Spiders."

150—6

SOIREES DE FAMILLE

MONUMENT NATIONAL

(CLOTURE)

Avec le concours de l'Union Ste Cécile, MARDI, LE 14 MAI 1901, à 8 heures P. M.,

"UN ROMAN PARISIEN"

Drame de société en 5 actes, par Octave Feuillet de l'Académie Française.

Entr'actes par l'Union Ste Cécile.

Billets en vente au magasin de pianos Horteau, No. 1680 rue Ste Catherine.

PRIX POPULAIRES, 25c et 35c.

30,2,4,6,9,11,13,14

THEATRE NATIONAL FRANCAIS.—Entrée principale 1440 Ste Catherine. Tél. Bell Est 1736. Tél. des Marchands 520. Semaine du 29 avril : Paul CAZENEUVE **Les Deux Orphelines** dans le CHEVALIER. Représentation tous les soirs à 8.15 hrs. Matinée tous les jours à 8.15 hrs. Pas de représentation le dimanche. Prix : Soirées 10c, 20c, 25c, 30c. Matinées 10c 15c [pour dames seulement] et 25c. Semaine prochaine—"EAST LYNNE." 150—6

THEATRE ROYAL, chaque après-midi et soir.

Cette Semaine, 29 Avril

MIACO'S JOLLY GRASS WIDOWS et les célèbres duettistes français, Paula et Delta.

Prix 10c, 20c et 30c.

Semaine prochaine — THE SPAN OF LIFE.

150—6

THEATRE DELVILLE, 1452 rue Ste Catherine. Semaine commençant le 29 avril, 1901. "FEU TOUPINEL," comédie en 3 actes. Matinée et soirée tous les jours. 151-4

MONUMENT NATIONAL

ALBANI

Grand Concert—Jeudi, 9 Mai

Billets en vente maintenant au magasin de musique de Hardy, 1676 rue Notre-Dame, et au magasin de musique de Shaw, 2274 rue Ste Catherine.

Prix 75c, $1.00, $1.50, $2.00. n



ARENA VENDREDI, 3 MAI

DEUX GRANDS CONCERTS

SOUSA Et sa Fanfare.

Prix populaires. Sièges maintenant en vente au magasin de musique de Shaw, rue Ste Catherine.

150—4

VILLE DE LEVIS

Projet d'Aqueduc et de Drainage.

Le conseil de ville de Lévis, désirant assurer la construction immédiate d'un aqueduc et d'un égout, recevra, d'ici au 15 mai prochain, toute proposition qui pourra lui être soumise soit pour l'exécution de ces travaux à contrat pour le compte de la ville, soit pour l'octroi d'un concession municipale à des personnes, sociétés privées ou compagnies désirant construire pour leur propre compte.

Toute suggestion pour un aqueduc par gravitation, recevra une considération spéciale ; une prise d'eau du fleuve n'étant considérée que comme pis-aller.

Certains plans et devis d'aqueduc et d'égouts, établis dans un concours récent, seront à la disposition des intéressés chaque jour au bureau de la corporation où on pourra les consulter.

Ces plans doivent être considérés comme documents et sources d'information simplement ; et on pourra s'en écarter au besoin.

S'adresser à

FLAVIEN E. ROY,
Secrétaire-trésorier, Lévis.

La corporation ne s'oblige point à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

13,16,18,20,23,25,27,30,2,4,7,9,11,13,14

Compagnie des Chars Urbains DE MONTREAL.

AVIS DE DIVIDENDE.

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de deux et demi pour cent (2½ p. c.) sur capital payé de cette Compagnie, a été déclaré, ce jour, pour les trois mois finissant le 31 mars dernier, payable mercredi, le premier jour de mai prochain, aux actionnaires enregistrés, vendredi le douzième jour d'avril courant, à 4 heures p.m. Les chèques seront expédiés, à tous les actionnaires, par la malle, le 30 courant.

Par ordre du bureau,

MARTIN H. WATTS,
Secrétaire.

Montréal, 10 avril 1901. 11,20,30

ASCENSEURS

POUR

BUREAUX, HOTELS MAGASINS, ENTREPOTS, ETC.

The Fensom Elevator Works

Bureau à Montréal,

52 EDIFICE des TRAMWAYS

FENSOM

Voyez les ascenseurs de "La Presse"

mjs—n

Avis de Faillite

Dans l'affaire de

HAMEL et BLEAU,
Manufacturiers de la ville de Maisonneuve,
Faillis.

Suivant l'ordre de la cour, en date du 19 avril

Le soussigné vendra à l'encan public, à tant dans la piastre,

MERCREDI, LE 1er DE MAI PROCHAIN, 1901, à 11 heures a.m.,

au bureau de Marcotte et Frères, encanteurs, No 69 rue Saint-Jacques, à Montréal, les biens meubles des faillis, consistant :

1—Bois de sciage préparé sous différentes formes	$238.32
2—Dettes de livres d'après liste	609.95

A la même heure, deux lots de terre mesurant 25 x 100 chacun et formant une même exploitation, étant les lots de subdivision 42 et 43 du lot originaire officiel No 8, du cadastre du village incorporé d'Hochelaga, ayant front rue Letourneux, avec les bâtisses dessus construites et les machines murées ou attachées à la dite bâtisse, avec leurs accessoires, moins les suivantes, savoir :

1 machine à mortaiser et ses outils	$150.00
2 machines à tenons pour jalousies	65.00

Qui pourront cependant être vendues au prix ci-dessus mentionné. La manufacture sera ouverte aux visiteurs les 29 et 30 avril, de 9 heures a.m., à 5 heures p.m.

Pour informations, s'adresser au curateur,

J. M. MARCOTTE,
Curateur.
No 26 rue Saint-Jacques.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

Montréal, 20 avril 1901. 20,24,27,30

GRANDE COURSE INTERNATIONALE

Elle est commencée, pour la conquête du Pôle — Le Canada arrivera-t-il bon premier, avec le capitaine J. E. Bernier

La grande course internationale pour le conquête du Pôle Nord à la civilisation est commencée et les citoyens de Lévis plus que tous autres sont intéressés à l'événement le plus remarquable de l'histoire.

Vu le succès remporté par les récentes expéditions faites à la découverte du pôle Nord, toutes les nations sont sur le qui vive. Dans toutes les parties du monde, les savants ont envisagé de nouveau cette éventualité ; la lutte pour planter le drapeau national à l'axe de la terre sera vive. Sept expéditions sont préparées et quitteront le port dans un avenir plus ou moins rapproché. Les ressources mises à la disposition des explorateurs des autres pays sont très considérables.

La Russie fournit des moyens illimités à l'amiral Markaroff ; William Zeigler, un millionnaire de New-York, consent à dépenser $1,500,000 pour que Evelyn B. Baldwin puisse planter le pavillon américain au pôle, et le duc des Abruzzes, qui a sacrifié $500,000 dans sa première expédition, a l'intention de consacrer une somme double, s'il est nécessaire à l'accomplissement de son projet.

Le meilleur des plans élaborés est, sans contredit, celui de notre concitoyen le capitaine J. E. Bernier ,un Canadien de naissance, qui offre gratuitement ses services à son Roi et à sa Patrie. Les plans ont été approuvés et soutenus par la Société Géographique de Québec, l'Institut Colonial de Londres, le gouvernement fédéral, et ont été recommandés par des hommes compétents, tels que Sir Clement Markham, le Dr Bell, M. J. W. Tyrell et feu le Dr G. M. Dawson.

Tandis que les projets de ses concurrents sont en opposition à la nature, ceux du capitaine Bernier se conforment à toutes ses règles, pour en tirer profit.

En raison du grand intérêt manifesté par les Canadiens à l'expédition polaire canadienne, il a été décidé par le comité de faire un appel destiné à compléter la subvention accordée par le gouvernement.

De ce comité font partie : Son Excellence le comte de Minto, lord Strathcona et Mont-Royal, sir Clement Markham, l'hon. R. R. Dobell, le colonel Irwin, trésorier. Les fonds seront versés à la Banque de Montréal.

Des listes de souscription ont été déposées dans toutes les banques et journaux du Canada.

UNE NOUVELLE JETEE

Elle serait construite à la Pointe du Moulin à Vent

Le Conseil de la Halle aux Blés, en faveur du projet

Les membres de la "Halle aux Blés" se sont réunis hier après-midi. M. H. D. Metcalfe, président ; étaient présents : MM. C. B. Esdaile, J. F. Coffee, R. N. Oliver, Robert Peddie, et Geo. A. Thomson. Le ministre des travaux publics et le président de la commission du port, accusent réception de la résolution du Conseil de la Halle aux Blés, touchant la construction des élévateurs dans le port. A la demande du conseil, la compagnie de téléphone Bell consent à établir un bureau payant de téléphone à Cascade.

Une requête en faveur du projet de la construction d'une jetée à la Pointe du Moulin à Vent, sera adressée au ministre des chemins de fer et canaux.

La démission de M. A. G. McBean, examinateur, donne lieu à la nomination de M. Adam G. Thomson.

LA PTOMAINE

Une femme s'empoisonne, en mangeant des huîtres

Brooklyn, 30 — Madame G. L. Houghton, de Boston, la trésorière de l'association féminine connue sous le nom de "Massachusetts Daughters of the revolution", est morte jeudi dernier, à Brooklyn, sous l'effet du poison appelé "ptomaine." Elle était de passage en cette ville en qualité de déléguée à la convention générale de l'Association plus haut mentionnée, qui se terminait hier par un banquet à l'hôte. Delmonico.

La dernière fois qu'elle a été vue en bonne santé par ses compagnes, ce fut à la réception donnée mercredi après-midi, aux déléguées, par Madame Henry Sanger Snow, demeurant au No 270 rue Henry.

Mercredi soir, Madame Houghton participait de nouveau à un petit festin aux huîtres qui ont causé sa mort, suivant les probabilités.

Peu de temps après, elle devint gravement malade. Aussitôt que l'on s'aperçut de la gravité de sa situation, l'on télégraphia de suite à son mari, qui arriva trop tard pour la voir vivante. Elle expirait à 3 heures p.m., jeudi.

UN ORGUE HUMAIN

Un nègre, tirant de sa gorge des sons d'harmonieux

A l'exception d'un clavier en ivoire, un orgue vivant et marchant est arrivé à New-York, hier, venant de Macon, dans la Géorgie ; il se nomme Thomas Screen. Ce nègre vient à New-York dans l'intérêt d'une école industrielle pour les nègres.

Une des dents de l'orgue humain est cassée, mais quand il veut tirer des sons de son gosier, il remplace cette dent par de la gomme. Les notes qu'il produit sont douces et harmonieuses et quelque fois, il leur donne un ton qui imite très bien l'orage.

M. Screen ne sait pas précisément comment il peut produire ces sons harmonieux qui lui ont valu le sobriquet de "Orgue vivant."

Il joue facilement des airs militaires, des marches, des hymnes, etc., avec une parfaite imitation de l'orgue.

RENFLOUE

Le steamer "Ashanti", qui s'était échoué, la semaine dernière, à la Rivière Blanche, est renfloué. Hier après-midi, MM. Elder Dempster and Co. recevaient de Fame Point un télégramme annonçant que le steamer "Ashanti" était passé à 3.15 p. m., remorqué par le "Lord Stanley." Samedi dernier, le capitaine essaya de renflouer le navire, mais la mauvaise disposition de la cargaison rendit cette tentative nulle. En passant à Fame Point, le télégramme dit que l'"Ashanti" s'aidait de ses machines. Le navire sera réparé dans la cale-sèche, à Lévis.

MADAME CARRIE NATION

Elle devient furieuse dans sa cellule

Wichita, Kan., 30.—Mme Carrie Nation, la populaire briseuse de buvettes, est devenue folle, dans sa cellule qu'elle occupe à la prison du comté.

Elle s'imagine être un apôtre envoyé sur la terre, avec le privilège de gouverner.

Les amis de Mme Nation croient qu'elle est devenue folle en apprenant la mort de son frère, samedi dernier. Dans sa folie elle a attaqué sa compagne, la soufflet tant et lui faisant subir d'autres traitement plus cruels. Le shérif a dû intervenir, il l'a fit mettre dans un dongeon où elle est nourrie au pain et à l'eau.

Elle était devenue furieuse, dit-on, et avait maintes fois cherché à s'évader de la prison. A tous ceux qui tente de l'approcher elle dit : "Retirez-vous de moi, démons, ou j'appelle la colère des saints sur vous."

NOS TRIBUNAUX CIVILS

PENSION ALIMENTAIRE INCESSIBLE PAR TESTAMENT.

L'hon. juge Curran a rendu un jugement intéressant dans une cause de Lamoureux vs Johnson.

Le demandeur poursuivait pour l'annulation d'un acte de transport. Il reçut par le dernier testament de feu son père le revenu d'une propriété sur la rue Cadieux, et ce revenu était déclaré dans le testament incessible et insaisissable. Le testament fut enregistré en octobre 1888. Or, en 1898, le demandeur, par acte notarié, transporta ces revenus au défendeur, et ce dernier en aurait eu la jouissance depuis, ayant retiré de ce chef $500.

Le défendeur plaida qu'il avait prêté en argent comptant $200 au demandeur, et qu'avec le montant des taxes qu'il avait payé et des réparations qu'il avait faites, le montant qui lui était dû s'élevait à $408, et que, lorsqu'il serait remboursé de ces divers montants, il n'aurait aucune objection à rétrocéder le revenu réclamé. Le testament est impératif quant au transport des revenus, qui sont donnés à titre de pension alimentaire, et le défendeur ne pouvait ignorer ce fait. Il paya pour des taxes et certaines réparations nécessaires, $208, et il pouvait retenir ce montant sur l'argent collecté par lui. Mais il n'avait nullement le droit d'en agir de la sorte pour le prêt de $200, qui, déduction faite de l'intérêt et d'autres montants qui furent retenus d'avance sur ces $200, s'élevait à moins de $100, que le demandeur reçut.

Dans ces circonstances, l'acte de transport a été déclaré nul par la Cour, et le défendeur a été condamné à rembourser au demandeur l'argent collecté en vertu de cet acte, et s'élevant à la somme de $199.95, avec dépens.

JUGEMENT EN FAVEUR DE LA VEUVE.

L'hon. juge Archibald a, hier, rendu jugement dans l'affaire de Dame Hélène Turgeon vs la succession du notaire Eugène C. Bastien, son mari défunt. Elle poursuivait en recouvrement de $4,105 prêtés par la demanderesse au défunt, et jamais remboursés par lui.

Le juge a donné gain de cause à Mme Hélène Turgeon.

Maux de Gorge—BAUME RHUMAL

EN AFRIQUE-OUEST

Un officier canadien avec l'expédition du major Heneker, blessé

Londres, 30 — Des dépêches reçues d'Oromi, Afrique-Ouest, en date du 25 mars, annoncent que l'expédition du major Heneker, composée de 250 hommes, qui a pénétré jusqu'au nord de Benin, et s'est emparé d'une importante ville, a été attaquée par une puissante armée indigène. Dans son rapport, le major Heneker dit qu'il a perdu 32 hommes. Le lieutenant Carstairs, de la milice canadienne, a été le seul officier blanc blessé.

Les médecins s'accordent sur deux points :

Que la grippe et la consomption tuent plus de gens que toutes les autres maladies. Que SHILOH'S CONSUMPTION CURE guérit plus de rhumes, toux, grippe et maladies de poumons de toutes sortes que tous les autres remèdes. Il adoucit les tissus enflammés, guérit les poumons malades, fait disparaitre la toux et restaure la santé et la vigueur. Prix 25c la bouteille.

S. C. WELLS & CO., Propriétaires, Toronto, Canada.

(19) youw

Thes de Ceylan et des Indes

Le thé vert de Ceylan est délicieux : C'est ce que nous affirment tous les jours ceux qui en ont fait l'essai.

Il est maintenant reconnu au delà de tout doute comme le meilleur et le plus sanitaire par sa pureté et la force qui dérive de son effusion en fait le thé le plus économique de tous les thés verts qui sont maintenant offerts aux consommateurs.

Demandez-le à votre épicier.

LES THES "SALADA" ne sont vendus qu'en paquet de plomb. Noir, mélangé, vert, du Ceylan, non coloré. Echantillons gratis sur demande.

Adressez : "SALADA" Montréal.

151—1 y

LES DEBARDEURS

Ils empêchent une vingtaine d'hommes de procéder au déchargement d'un navire à Québec. La police intervient

(Spécial à "La Presse")

Québec, 30—A sept heures, hier matin, de quinze à vingt hommes commencèrent à travailler au déchargement d'environ 500 tonnes de fret général sur le steamer "Belgian," de la ligne Leyland, venu ici pour prendre une cargaison de grain pour le compte de la compagnie de chemin de fer du Grand Nord. Ce fret est destiné à des marchands de Québec.

Vers 7.30 hrs, quelques centaines de débardeurs, membres de la Société des Débardeurs, firent leur apparition sur le quai du Grand Nord et intimidèrent les ouvriers de telle façon que ces derniers décidèrent de quitter la place. Les officiers du steamer, disent que les membres de la société menacèrent de brûler l'élévateur à grains, si les hommes continuaient à travailler.

M. Harling, agent de la ligne Leyland, téléphona, et en quelques minutes une escouade de trente hommes de police se rendait sur les lieux, au pas de course, sous le comandement du chef Pennee. Les perturbateurs se dispersèrent, mais les vingt ouvriers non-unionnistes avaient alors quitté le vaisseau pour retourner chez eux. De sorte que le travail de déchargement du steamer resta interrompu.

Les hommes qui travaillaient, hier matin, devaient recevoir $2 par journée de dix heures, soit 20 sous de l'heure.

La Société des débardeurs dont, disons-le en passant, la charte a été abolie par les tribunaux, refuse d'accepter cette échelle de prix. L'intervention des membres de la Société a été tellement soudaine et inattendue que les directeurs du Grand Nord furent pris au dépourvu.

Ils ne purent se réunir avant-midi, pour discuter la situation, et au moment où je vous expédie cette dépêche, ils sont encore en tête-à-tête dans leur bureau.

L'hon. Pierre Garneau, président de la compagnie, n'a appris la nouvelle qu'à midi.

Il était dans un état de grande indignation.

M. Taylor, du bureau de la compagnie Leyland, me dit que la compagnie, de concert avec le Grand Nord et les autorités de Québec, prendra immédiatement les mesures nécessaires pour protéger le travail libre dans le port de Québec.

Quelques maîtres arrimeurs que j'ai rencontrés sur le quai déclarent que la Compagnie voulait payer ici le même prix que cela leur coûterait à Montréal pour charger et décharger les vaisseaux. Ils seraient prêts à entreprendre le travail. Ils disent que c'est 37½ cents de l'heure, et non 20 cents, que les débardeurs de Montréal reçoivent.

Les membres de la société protestent. Ils disent qu'ils n'ont préféré aucunes menaces contre les ouvriers qui étaient à la besogne, ce matin. Ils voulaient simplement, disent-ils, leur faire honte. Cet incident a provoqué toute une sensation dans Québec. Des centaines de particuliers vont voir le steamer "Belgian" attaché au quai et gardé par une escouade de constables.

On ne sait encore comment tout cela se terminera.

Cependant, je crois que c'est l'intention des intéressés de faire des efforts pour réengager une équipe d'ouvriers à 20 sous de l'heure et d'appeler la milice régulière de la citadelle sous les armes pour les protéger si nécessaire. Si un nombre suffisant d'hommes ne peut être trouvé, le steamer ira à Montréal pour décharger le fret de Québec.

SI LA FIOLE SE BRISAIT

Chicago se trouverait à la merci de la peste noire

Chicago, 30 — Le germe de la peste noire est arrivé à Chicago, mais le savant visiteur qui l'a apportée, dit qu'il n'y a pas lieu de s'en alarmer, attendu qu'on la tient étroitement renfermée dans une fiole, et que, pour aucune considération, on ne lui permettra d'en sortir et de se promener par la ville.

Ce germe a été apporté de San Francisco par le docteur D. F. Barker, du "Rush Medical College", de Chicago. Les experts médicaux se livreront à de sérieuses études sur l'énigme de la peste noire.

Le docteur Barker était un des membres de la Commission John Hopkins, qui alla aux Indes, en 1898. Plus tard, il fut attaché à la commission du gouvernement à San Francisco.

Comme résultat de ses nombreuses observations sur cette terrible maladie, le docteur dit que, très probablement, le monde sera encore une fois visité par un grand fléau, autre que la peste noire, car il ajoute :

"Nul ne craint la répétition du terrible "fléau", "la mort noire"; les conditions "sanitaires du monde entier sont améliorées au point d'avoir fait disparaître la "moitié des craintes sur ce sujet."

Parlant des causes du fléau, le docteur Barker répète le cri d'alarme du gouvernement japonais contre les rats ; ce gouvernement dit que ceux-ci sont les plus dangereux propagateurs de cette horrible maladie.

Bien qu'il y ait plusieurs opinions différentes connues, sur la manière dont ce fléau se propage, le docteur dit :

"Toutes les opinions s'accordent sur "un point ; c'est que les grandes épidé"mies ont toujours été précédées d'une "autre épidémie de la peste noire chez "les rats."

LA VARIOLE

Sa persistance et son inexplicable universalité

Cleveland, 30.—Nonobstant les efforts conjoints des autorités et des journaux, pour cacher les proportions que prend la picote, il n'en est pas moins vrai que cinquante cas chaque semaine sont ajoutés à la liste du département de la Santé, sans compter ceux que l'on ne rapporte pas. Le maire Johnson, vient de commencer une croisade contre cette contagion.

Il y a deux ans que la variole fit son apparition à Cleveland ; on la combattit, mais les efforts n'en ont pu arrêter les progrès, et aujourd'hui, sans en connaître le nombre exact, on estime qu'il y en a de 500 à 600 cas dans la ville.

Columbus, Ohio., 30.—Le convoi du chemin de fer "Cleveland, Akron and Columbus," ayant à sa suite un char palais de la compagnie "Pennsylvania RR." en route pour Cleveland, avait à son bord un variolé dans la personne du conducteur du char, un noir du nom de John Cameron.

Le char a été détaché du train et retenu en quarantaine dans la cour de la C. A. et C. RR. Company.

Après quelques heures de délai, et après que Cameron fut conduit à la maison des pestiférés, le char, sur permission du Dr Probst, a été relié au convoi en route pour Cleveland, où le char sera désinfecté en arrivant.

Toronto, 30.—Un autre cas de variole vient de faire son apparition dans la ville de Toronto. Cette fois c'est Walter Davidson, âgé de quinze ans et frère de Marion Davidson, qui, lui aussi, est à la maison des pestiférés, souffrant de la triste maladie.

Il y a actuellement six malades à l'hôpital des variolés.

Kinkfield, Ont., 30.—Le docteur Ross, a trouvé dix nouveaux cas de variole dans la "Trust Valley Canal Works", à deux milles de Kinkfield, et deux cas dans le village même. On croit que cette maladie a été apportée du district de Sudbury.

NOUVELLES DE TORONTO

Jeune Montréalais dans l'embarras — L'hon. Greenway, de passage en cette ville—Les Conservateurs s'organisent, en vue des prochaines élections - Notes diverses.

Toronto, 30 — Un jeune homme de 17 ans, du nom de Adelbert Bertherine, se disant de Montréal, est en cette ville depuis environ huit jours, sur lesquels il en a déjà passé trois en prison. On prétends que mardi dernier Bertherine, qui pensionnait au No 345 rue King-Est, enfonça une valise appartenant à un autre pensionnaire du nom de Oliver Bellehern et y enleva la somme de $6. Au moment de son arrestation, samedi soir, il conduisait une voiture appartenant à M. W. J. Cawthra, et qui lui avait été volée en face du No 221, rue Queen, vendredi. Le jeune prisonnier nia les accusations portées contre lui, et fut renvoyé en prison pour huit jours.

—M. H. P. Timmerman, surintendant général pour le Pacifique Canadien, des divisions d'Ontario et de Québec, nous annonce les changements suivants dans le personnel de sa division : M. E. P. Brady, ancien surintendant, à Smith Falls, est nommé surintendant de toutes les lignes situées au nord et à l'ouest de Toronto. Alfred Price, surintendant de la division de Owen Sound, occupera à l'avenir la position de surintendant des sections de Havelock, Toronto et Hamilton, ainsi que plusieurs autres changements de moindre importance.

—L'ex-premier ministre Greenway est actuellement en cette ville et demeurera ici deux ou trois jours, avant de retourner dans l'Ouest. Comme d'habitude M. Greenway est bien peu communicatif.

"Bonjour, M. Greenway, lui dit un journaliste de cette ville."

"Bonjour," répondit-il.

"Quoi de nouveau dans l'Ouest ?"

"Rien."

"La province du Manitoba va-t-elle enfin se charger du contrôle des chemins de fer ?"

"Je ne sais pas."

"Est-ce que l'idée du gouvernement de devenir propriétaire de chemins de fer rencontre l'approbation des citoyens de cette province ?"

"Non !"

"Avez-vous quelque chose à dire sur ce sujet ?"

"Rien !"

"Rien que nous puissions publier ?"

"Non !"

"Bonjour, M. Greenway."

"Bonjour."

Une importante réunion du comité exécutif de l'Association Conservatrice de la province d'Ontario, aura lieu dans quelques jours, en cette ville.

M. Whitney, ainsi que les membres les plus en vue du parti seront présents. Une série d'assemblées politiques seront fixées pour y être tenues durant le cours de l'été, à travers la province.

Les conservateurs ne veulent pas se trouver pris au dépourvu quand viendront les élections provinciales.

M. W. T. R. Preston ainsi que son procureur, M. Louis F. Heyd, C. R., étaient en cette ville, aujourd'hui, à propos de certaines procédures concernant une action au montant de $10,000, prise par le demandeur Preston contre le "Journal d'Ottawa", pour libelle.

Une compagnie au capital de $700,000, et désignée sous le nom de "Pressed Steel Car and Wheel Co.", vient d'obtenir un acte d'incorporation. MM. Jas. A. Mitchell, John A. Currie, Neil McLean, Alex. McL. MacDonald et Arthur C. McMaster, tous de Toronto, en sont les directeurs provisoires.

Vous êtes Nerveux

Si vous savez que cela est dû à quelque chose de grave, vous faites mieux de consulter votre médecin.

Mais si ça provient de l'ennui ou d'un travail trop pénible, ou si c'est dû à la dyspepsie nerveuse ou au sang impur, pourquoi ne pas essayer la Salsepareille d'Ayer ?

Votre médecin approuvera certainement la chose, et nous avons confiance qu'elle vous fera beaucoup de bien.

Vous voyez, notre confiance repose dans la connaissance que l'on a de ce remède et qui s'étend sur une période de plus de cinquante ans.

L.00 la Bouteille. Chez tous les Pharmaciens.

youw J. C. AYER CO., Lowell, Mass.

JOHN DEWAR & SONS



SONT POSITIVEMENT LES PLUS GRANDS Exportateurs — DE — Bons Vieux WHISKIES ECOSSAIS.

J. M. DOUGLAS & CO., Agents. x

LA ST JOSEPH A OTTAWA

Brillant succès de cette fête dans la capitale

(Spécial à "La Presse")

Ottawa, 30—Belle journée, belle fête, voilà à peu près ce que l'on entendait dimanche dans les rues de la Basse-Ville, parmi la foule formant haie sur le parcours de la procession de la Saint-Joseph. L'Union de Secours Mutuels Saint-Joseph, chômait, hier, sa fête patronale et comme en toute circonstance de grande importance, commençait les célébrations de la journée par une procession. Bien que la foule des processionnaires ne fût pas très nombreuse, comparativement à l'effectif que l'on pouvait s'attendre à voir dans les rangs du cortège, on ne comptait pas moins de deux mille unionnistes ou invités.

La procession, formée vers neuf heures, s'est mise en marche, une dizaine de minutes après et s'est acheminée, quittant la salle St Joseph, vers la cathédrale en suivant le parcours suivant : rues Dalhousie, Clarence, Anglesea Sud, Clarence, Cobourg, St Patrice, St Joseph (où se voyaient de très jolies décorations), Saint-André, Sussex.

L'ordre de la procession était comme suit : Drapeaux français et anglais, Garde Champlain, fanfare en tête, les membres des sociétés soeurs, fanfare de Rockland précédant les unionnistes de Rockland ; la fanfare Harmonie, les invités et le comité exécutif du Conseil Notre-Dame No 1. La procession a suivi le parcours suivant : rues York, King, Clarence, Chapelle, Anglesea Sud, Augusta, Clarence, Cobourg, Saint-Patrice, St Joseph, St André, Sussex et Basilique.

Encore une fois, nous avons eu le plaisir de voir la Garde Champlain défiler dans le corps en la procession, fanfare en tête. D'une bonne prestance, nos troupiers de la Garde faisaient envie aux "pékins" qui les suivaient. Certes, entendre un corps militaire commandé en français, voilà du nouveau, au Canada ; et il fallait voir avec quelle justesse d'ensemble les Gardes évoluaient aux ordres des officiers. C'était une remembrance des temps coloniaux, sous le régime français, quoi.

A la messe célébrée à la cathédrale Mgr Duhamel officiait. Le sermon de circonstance a été donné par un Révérend Père Dominicain. Après la messe les processionnaires se sont rendus à l'orphelinat du Mont Saint-Antoine, où Mgr Duhamel a fait la bénédiction de la nouvelle statue de Saint-Joseph, offerte à l'orphelinat par l'Union d'Ottawa.

Mgr Routhier et le chanoine Deguire assistaient Sa Grandeur à cette cérémonie.

Au banquet, plusieurs santés ont été portées et les orateurs qui ont répondu aux délicates attentions des organisateurs de la fête ont tous touché la note patriotique. Les orateurs ont été : Sa Grandeur l'archevêque d'Ottawa, Mgr Routhier, le chanoine Deguire, Messieurs Charles Desjardins, J. U. Vincent, Caron, de Hull, etc. ,etc.

Au banquet, les sociétés suivantes étaient représentées : La Saint-Jean-Baptiste, La Garde Champlain, Les Forestiers Catholiques, les Artisans, les succursales de la St Joseph d'Ottawa, Mgr Routhier, le chanoine Deguire, Messieurs Charles Desjardins, J. U. Vincent, Caron, de Hull, etc. ,etc.

Au banquet, les sociétés suivantes étaient représentées : La Saint-Jean-Baptiste, La Garde Champlain, Les Forestiers Catholiques, les Artisans, les succursales de la St Joseph d'Ottawa, de Rockland, Clarence Creek, Hull, etc., le Cercle Champlain et enfin la jeune et prospère association athlétique, le National.

Il n'est pas besoin de répéter que la fête a eu un succès sans précédent ; tout le monde le dit et avec raison.

LE TABAC

Cultivé sous parasols ou sous verre

New-Haven, 29.—M. L. Floyd, expert du gouvernement qui surveille la plantation du tabac sous parasols dans cet Etat dit que la quantité totale qui sera plantée cette année comme expérience, dans le Connecticut, couvrira une étendue de 40 acres, dont une partie dans le comté de Litchfield. Un seul particulier en a planté vingt acres. Les dépenses pour cultiver le tabac, sous parasols, sont de $325 par acre pour la première année, ou 15 cents par livre pour le produit d'un acre de tabac. On fera dans cet Etat des expériences avec des parasols en verre.

Le SIROP D'ANIS GAUVIN est assuré efficace pour le Croup. En vente partout à 25 cents la bouteille.

UN DRAME ET UN ROMAN SUR LA MEDITERRANEE

Anna Robinson, actrice de New-York, renommée pour sa beauté, s'est presque noyée hier, dans la baie de Villefranche, entre Nice et Monte-Carlo, après être tombée à l'eau, du yacht à vapeur "Andréa", appartenant à R. H. Henning, millionnaire australien, auquel elle est, dit-on, fiancée. L'"Andréa" était arrivé hier soir à Villefranche, et y avait jeté l'ancre pour la nuit, lorsque miss Robinson, se penchant sur le garde-corps, tomba à l'eau. Certains disent qu'elle fut poussée en folâtrant avec d'autres invités.

Son sauvetage fut dramatique. Il n'y avait pas d'embarcation prête à être amenée ; on lui jeta des ceintures de sauvetage, des cordes, etc., mais dans l'obscurité qui régnait, la jeune fille n'aperçut rien.

Attiré, du fumoir sur le pont, par le bruit qu'il entendait, M. Henning accourut et dès qu'il apprit que miss Robinson se noyait, plongea dans la mer. Un des invités, le capitaine et deux matelots plongèrent en même temps que lui. On ramena miss Robinson à bord, sans connaissance.

Un chirurgien du cuirassé français la "Dévastation" arriva bientôt à bord de l'"Andréa", et, après une demi-heure de soins, déclara que miss Robinson était hors de danger.

Ceux qui emploient beaucoup de Tôle galvanisée en emploient de deux sortes : Apollo pour ouvrages délicats ; une autre pour gros ouvrages.

C'est une erreur, Apollo est aussi la meilleure pour gros ouvrages.

American Sheet Steel Company, New York.

Représentants pour le Canada

R. & A. H. Thompson & Cie

36 Rue St Sulpice, Montréal. (1)

LE GENERAL HUNTER

Nommé commandant des troupes anglaises en Ecosse

Londres, 30—Le général Sir Archibald Hunter a été nommé commandant des troupes anglaises en Ecosse, et le général Pan Hamilton, a été nommé secrétaire militaire du Bureau de la guerre.

La Coqueluche—BAUME RHUMAL

Doutlets cochers :

Bon nombre d'automédons londoniens, conduisant des "handomcabs", ont roulé ces jours derniers la visage couvert d'une voilette attachée au chapeau et ont ainsi nargué le vent et les bronchites. Leur apparition, le premier jour, a fait sensation ; le second jour, la précaution semblait toute naturelle.

Le Temps accomplit des Merveilles.

Ce que le Fit-Reform a fait pour atteindre cette perfection.

Premièrement—Il a remodelé l'ajustement défectueux des vêtements en une forme élégante donnant ainsi à la structure humaine une apparence artistique.

Deuxièmement—Il a placé les vêtements faits par tailleur à la portée de ceux dont les moyens exigent l'économie.

Troisièmement—Il traite le riche et le pauvre de la même manière et leur épargne cinquante pour eent des déboursés à faire pour un habillement semblable à ceux faits par tailleurs.

Habillements, $10.00 à $20.00.
Pantalons, $3.00 à $6.00.

Fit-Reform

Le Seul Magasin en Ville. 2344 STE CATHERINE. EN FACE DE CHEZ JOHN MURPHY k

FAITES PEINTURER DE NOUVEAU VOS ENSEIGNES Dessins les plus nouveaux et la meilleure qualité aux prix les plus Bas.

Nous faisons aussi des Rideaux de Fenêtres.

THE MARTEL STEWART COMPANY,

6 673-675 Rue CRAIG, Montréal OTTAWA, 224 Rue SPARKS. Tél. Main 1477.



ENLEVE IMMEDIATEMENT LES PELLICULES

Le Restaurateur ROBSON

Rend les Cheveux Doux et Soyeux

et s'impose de lui-même à la confiance du public à cause de son mérite réel et intrinsèque. Bien différent de tant d'autres produits du même genre, qui ne doivent leur succès factice et éphémère qu'à l'exagération de la réclame, cet excellent article jouit d'une vogue et d'une popularité qui s'accroissent à mesure qu'il est plus connu et mieux apprécié.

TEMOIGNAGE DU Dr D. MARSOLAIS, LAVALTRIE

Voilà plusieurs bouteilles du RESTAURATEUR DE ROBSON dont je fais usage et je ne puis faire autrement que louer hautement le mérite de cette excellente préparation. Grâce à son usage, les cheveux conservent leur couleur primitive et ils acquièrent de plus une souplesse et un lustre incomparables. Ce qui me plaît surtout dans ce Restaurateur, c'est une substance grasse, oléagineuse, éminemment propre à nourrir les cheveux, à leur conserver leur vigueur et à les faire croître, substance qui remplace l'eau employée par les fabricants de la plupart des autres restaurateurs dans un but d'économie. Ceci est une preuve que le fabricant du Restaurateur de Robson a eu surtout en vue de produire un article de "valeur réelle", qu'elle que fût la dépense encourue pour parvenir à ce but. C'est avec plaisir que je recommande le RESTAURATEUR DE ROBSON de préférence à toutes les autres préparations de ce genre.

Lavaltrie, 20 décembre 1885. D. MARSOLAIS, M. D.

EN VENTE PARTOUT A 50c LA BOUTEILLE.

Seul propriétaire J. T. GAUDET, Pharmacien, Joliette, Qué. Agent pour les Etats-Unis, M. S. N. Rubin, pharmacien, New Britain, Britain, Mass., U. S. A.

LE BEBE FAIT SES DENTS bien plus facilement, si vous lui administrez du TRESOR DES NOURRICES

Dans l'origine, il ne fut composé que pour être administré aux enfant comme calmant ; mais l'expérience a prouvé qu'il détruit les vents, régularise les selles, arrête le vomissement et la *Diarrhée*, facilite la pousse et le percement des dents, et exempte l'enfant de ces attaques de *convulsions* qui en mois-onnent chaque année un si grand nombre.

Le nom du Dr Picault est sur l'étiquette dans le verre de chaque bouteille.

Prix ; 25 cents la bouteille ou 6 pour $1.25.

Préparé par EVANS & SONS, Ltd. (Seuls Propriétaires.) MONTREAL et TORONTO, CANADA. 33 Williams St., New York, U. S. A.

Quand l'estomac ne fonctionne pas bien, il en résulte de la souffrance et des misères.

Si votre estomac n'est pas en état de digérer convenablement la nourriture que vous lui donnez, votre vie devient misérable par suite de l'indigestion et de la terrible constipation. Les Pilules Anglaises de Wills, employées avec confiance pendant un certain temps, tel que prescrit, feront rapidement disparaître tous vos troubles et vous rendront à une santé et une force vigoureuses. Une boîte seule est garantie sérieusement vous apporter un secours immédiat, et quatre boîtes sont garanties amener la guérison permanente, ou nous remettons l'argent. En vente par tous les pharmaciens à 25 cents, ou envoyées à n'importe quelle adresse par The Wells and Richardson Co., limitée, Montréal, sur réception du prix. k



IMPOSANTES FUNERAILLES

M. Calixte Galibert conduit à sa dernière demeure, ce matin

Une grande foule de parents et d'amis suivait le cortège funèbre

Rarement avons-nous vu, à Montréal, des funérailles aussi imposantes, que celles de M. Calixte Galibert, qui ont eu lieu, ce matin, en l'église Saint-Louis de France. Le temple sacré avait revêtu ses plus riches ornements de deuil. Le catafalque disparaissait littéralement sous les cierges allumés.

Le service funèbre a été chanté par M. l'abbé Morin, assisté de MM. les abbés Boissonnault et Lévesque, comme diacre et sous-diacre.

La dépouille mortelle est partie de la résidence du défunt, No 266 Parc Logan Ouest, à 8.30 heures.

Le deuil était conduit par les fils du défunt, MM. Emile, Paul, Louis et Frédéric Galibert ; ses gendres, MM. Arthur Rocque, d'Ottawa ; Eugène Goudron, de Berthier, et Paul Goudron, de Montréal. Tous les petits-fils suivaient aussi le cortège.

Remarqués dans la foule des amis présents : Des représentants de toutes les sociétés françaises de Montréal ; M. A. Kleczkowski, consul général de France ; MM. J. Herdt, J. Pony, Aug. Bouesnel, L. O. David, Jules Helbronner, M. Helbronner J. Monier R. Beullac, N. Tétrault, jr; W. J. Norris, J. N. Kelly, A. Pion, L. Larin, L. G.-Leclerc, R. Lafontaine, G. Hostadry, C. A. Chouillou, Aug. Giard, G. Ropert, Eugène Regimbal, A. Bertrand, A. Tremblay, J. Shehan, A. Montminy, A. Pinoteau, L. Sanche, F. Cordon, V. Charlebois, E. Benoit, W. Faucher, A. P. Benoit, Fred. O'Hara, Albert Price, C. Archer, Dr Stevens Globensky, W. Chapleau, Chs. Meunier, Jos. Lebeau, Louis Dupuis, Em. Herner, Geo. Vandelac, Jos. Desjardins, Em. Mitron, P. Ayotte, Alf. Ménard, J. B. Regimbal, F. Arseneault, Leon Laine, Jos. Regimbal, Fabien Giroux, James Price, Alf. Pinoteau, Armand Doin, Aug. Dubeau, E. Bondet, P. Beullac, président de l'Alliance Française ; James Hutchison, S. O. Delorme, H. Kieffer, A. Goliver, A. B. Rolland, J. R. Labelle, Jos. Dubuc, J. E. Cotter, R. L. Charbonneau, E. Labelle, S. Sergius, A. Carmel, M. Perras, notaire F. S. Mackay, Aug. Dhaussy, O. Gravel, Frank O'Kane, J. H. Woss, Alb. Varni, Jos. Fournier, Alph. Gariépy, Harry Simard, Raoul Hervieux, Arthur Charland, Alp. Gauthier, Adolphe Lynch, William Garraght, W. Deagan, A. B. Lussy, C. Rougier, Victor Rougier, P. Méthot, J. Rioux, Coris Saint-Louis, Jos. Tassé, C. Buchanan, Louis J. Lamontagne, Emmanuel Saint-Louis, J. B. Saint-Louis, J. L. Roy, J. A. McArthur, J. Dantony, Marcel Beullac, A. C. Truteau, comte de la Barthe, S. M. Collins, M. J. Kennedy, R. R. Gould, hon. J. P. B. Casgrain, James Quinn, L. W. Sénécal, P. E. Lamalice, hon. M. Pérodeau, Jean Gary, H. Grotz, R. A. Rolland, E. Truteau, Jos. Reber, Jules, Heitz, Z. Renaud, H. Roffy, P. Carmel, John Smith, S. Collin, Prof. Baliète, J. M. Jasmin, H. C. McIntosh, A. W. Bonner, E. Mondéhard, C. Devin, Jules Lemaître, H. Renaud, J. A. Décarie, M. A. Galarneau, O. Vinet, C. A. Giroux, M. Leblond de Brumath, Emile Demers, Anselme Bissonnette, P. Elliott, Jos. Kieffer, E. Chanterelle, H. Pinel, et un grand nombre d'autres personnes dont nous n'avons pu nous procurer les noms.

Les parents du défunt ont offert de nombreux tributs de fleurs, de plus l'on remarquait ceux de : la Chambre de Commerce Française de Montréal, Commission de sBarrières, Montreal Hide and Calf Skin Co.; Employés de la maison Calixte Galibert et Fils, Employés de la maison Frédéric Galibert, Famille Helbronner, Monsieur et Madame André, Monsieur et Madame J. Herdt, Monsieur N. Bourassa, Monsieur J.-Bte Bourassa, Monsieur Henri Jonas, Monsieur Raoul Claude, Monsieur Leblond de Brumath, Monsieur Emile Demers, Monsieur W. J. Price, Monsieur A. Bonner, Monsieur S. Collis, Monsieur Buchanan, Monsieur Leclerc, Monsieur Laurin, Monsieur John Currie, Monsieur et Madame Lemoine, famille Beullac, Monsieur J. B. Labelle, Monsieur J. P. Kelly, Madame Vve J.-Bte Saint-Louis, Monsieur et Madame F. Giroux, Monsieur et Madame Alex. Desmarteau, MM. Alphonse Weil et Frères, New-York, etc.

Un des membres de l'Alliance Nationale Française, portant le drapeau tricolore surmonté d'un crêpe, suivait immédiatement le corbillard.

La colonie française perd un de ses membres les plus estimés, par la mort de M. Calixte Galibert.

Les obsèques à l'église St Louis de France ont été solennelles. Un choeur puissant, sous la direction de M. H. A. Cholette, a rendu avec grand succès la messe des morts de Claude Casciolini. Mlle Victoria Cartier présidait à l'orgue.

A l'Offertoire, M. J. E. Monday, a chanté le "Pie Jesu" de Stradella. Les autres soliste ont été MM. L. Lebrun et J. E. Légaré.

Mlle Cartier a joué sur l'orgue un prélude sur le "Dies Irea" et la marche funèbre de Chopin.

Que la famille Galibert veuille bien accepter nos condoléances les plus empressées dans le grand malheur qui la frappe si cruellement.

DANS LA CAPITALE PROVINCIALE

NOTES DE LA VILLE

(De notre correspondant particulier)

Québec, 30 — M. l'abbé Lortie a donné, hier soir, sa troisième conférence sur le socialisme ; il parla du collectivisme et du socialisme agraires.

—Le vapeur "Québec," parti hier soir de cette ville pour Montréal, vint en collision, samedi, avec la goélette à vapeur "Diver," et dut subir quelques réparations à la proue avant de reprendre le service.

—Une fillette âgée de quatre ans, enfant de M. Joseph Collet, ingénieur, de Hadlaw, s'est fait fracturer une jambe par un lourd camion, la propriété d'un M. Lemieux.

—Dimanche soir, est décédé à St Sauveur, à l'âge avancé de 83 ans, un nommé Bédard, ancien boucher. Le défunt avait été autrefois seigneur de St Sauveur, et c'est à lui que l'on doit le nom de terrain Bédard, qui forme encore aujourd'hui la banlieue de St Sauveur.

—Le capitaine de milice J. A. Benyan, et son épouse, née Blanche Thibodeau, sont de retour d'Angleterre. Le capitaine Benyan doit reprendre son poste sur la citadelle de Québec, après avoir fait la campagne d'Afrique.

—Dimanche était le premier anniversaire des noces d'or des quatre RR. PP. Oblats Grenier, Royer, Arnault et Babel. Nous avons eu le plaisir de revoir le Rév. Père Arnault, missionnaire à Bersimis, qui a chanté la grand'messe à l'église de St Sauveur.

—M. John Laliberté, fils de M. J. B. Laliberté, président de la Commission du Havre, s'est fracturé la clavicule du genou, en tombant de sa bicyclette sur l'asphalte. M. Laliberté était, avec le concours de son frère Edmond, à la tête de l'établissement, en l'absence du père, en voyage en Europe.

—Un steamer prendra dans peu, la place du malheureux "St Olaf," perdu de corps et de biens, aux Sept-Iles, l'automne dernier, et tiendra la ligne entre Québec et Blanc Sablon, arrêtant à tous les ports intermédiaires. Ce nouveau steamer, dont on ignore encore le nom, fera deux voyages par mois. MM. McGie and Sons, de cette ville, ont été nommés agents de cette ligne.

—M. R. E. A. Land, président de l'Association U. E. L., de Toronto, écrit une longue lettre aux journaux locaux, protestant contre le projet d'ériger une plaque commémorative au général Montgomery, en remplacement de cette affiche en bois qui tombe en morceaux, sur le Cap Diamant. Les Anglais d'Ontario s'objectent à ce qu'aucune marque soit affichée à la mémoire de Montgomery.

—La Cour de Révision s'occupe en ce moment de rendre des jugements. Hier, a été entendue la cause de Dame Léda Filion, veuve de J. Lavoie, contre la compagnie du chemin de fer Grand Nord, réclamant $5,000 de dommages pour la mort de son époux, alors qu'il travaillait à la construction du chemin de fer, l'été dernier. Cette action avait été renvoyée avec dépens par l'hon. juge Caron.

—Il se peut fort bien que le choeur de la cathédrale de Montréal, sous la direction de M. Guillaume Couture, vienne faire visite à Québec dans le but de faire entendre au public l'intéressante Ode-Symphonie de Félicien David "Christophe Colomb", que le choeur a tout récemment donné à Montréal avec un si grand succès. Si ce projet se réalise, ainsi que nous le désirons, nous pourrons compter sur une soirée d'un éclat artistique exceptionnel. Les citoyens de Québec, qui ont déjà entendu cette belle oeuvre lorsqu'elle a été donnée en 1874, à l'Université Laval, se réjouiront de la perspective de pouvoir l'entendre à nouveau dans des conditions tout-à-fait spéciales d'interprétation artistique.

—Les familles de MM. Arthur Toussaint et Jos. F. X. Bernier, pilote, ont peu d'espoir de retrouver vivants les deux disparus depuis près de douze jours. Aussi nous ont-elles communiqué aujourd'hui le signalement de ces victimes supposées de la tempête de l'avant-dernière semaine :

Pantalon gris carreauté, blouse et veste brunes, chemise grise en flanellette ; autour du corps, les cordons de Saint-François d'Assise et de Saint-Joseph, et à son cou, scapulaire du Tiers-Ordre ; chaussures, soit en bottes de caoutchouc ou bottines avec élastiques, et claques, chapeau gris mou, avec lisière blanche.

Voici maintenant le signalement du pilote Bernier :

Longues bottes en caoutchouc, blouse en cuir noir avec doublure rouge ; montre en or découverte ; à une main bague avec grosse opale soutenue par des pattes d'aigle ; à l'autre main, bague avec camin blanche ; une épinglette en fer à cheval.

TORTURES DU MAL DE TÊTE

Un symptome de graves dérangements du Corps.—Comment le Dr Chase guérit le mal de tête parfaitement et permanemment.

Le mal de tête doit plutôt être considéré comme un symptôme que comme une maladie proprement dite, et il est habituellement le résultat soit des dérangements d'estomac ou de l'épuisement nerveux. Dans le premier cas, il est causé par la bile dans le sang ou la biliosité, et dans l'autre il est accompagné d'irritation, nervosité et insomnie.

Il est impossible de trouver des expressions assez fortes pour vous mettre en garde contre le danger des poudres contre le mal de tête, lesquelles sont composées de drogues puissantes et délétères, terriblement dangereuses et nuisibles par leurs effets sur le corps.

Si les dérangements d'estomac, la biliosité, les désordres du foie, des rognons et des intestins en sont la cause, les Pilules du Dr Chase pour le foie et les rognons, une pilule une dose, effectueront une guérison promptement et débarrasseront le système de toutes les impuretés.

Si, d'un autre côté, le mal de tête a un caractère nerveux, mettez le système nerveux en ordre par l'emploi de la Nourriture du Dr Chase pour les nerfs. Elle guérit parfaitement et naturellement le mal de tête nerveux en renforçant les nerfs et en reconstituant le système.

Chez tous les marchands, ou d'Edmanson, Bates et Co, Toronto. No 1.

NOUVELLES DE ST JEROME

Les lacs sont libres — La pêche est commencée — Un marché à Ste Agathe — Un vol sur le C. P. R. — Le voleur est pris, mais le propriétaire est disparu — Le Bureau d'Hygiène — Bureau des timbres établi à Ste Scholastique — Autres notes.

(De notre correspondant particulier)

Saint-Jérôme, 30 —La glace des lacs est complètement disparue. Les propriétaires de scieries sont à faire flotter leur bois et les moulins sont rouverts cette semaine même.

—Déjà nos sportmen sont sur les lacs, à faire la pêche à la truite grise. C'est le lac Achigan, à Saint-Hippolyte, qui a eu l'étrenne des engins de pêche. MM. Godefroy Valiquette et Emile Gauthier y ont pris, jeudi dernier, 34 pièces, formant au delà de 75 livres. La plus grosse pesait 11 lbs.

MM. Le de G. Lachaine, Charles E. Marchand et J. Delphis Guay, y sont actuellement.

—La voie du C. P. R., au lac La Fourche, près de Sainte-Agathe, est submergée par les eaux du lac. Il n'y a cependant pas d'interruption dans les convois, car l'eau n'atteint pas les feux des locomotives.

—Le convoi de Montréal à Labelle, mercredi dernier, a été retardé par une boîte de la locomotive qui était surchauffée. Heureusement, le mécanicien s'en est aperçu à temps, et l'a réparée, ici, à la gare.

—On annonce des changements importants dans le personnel de notre succursale de la banque des Marchands, pour le 1er mai.

—Nous avons eu, samedi dernier, un des plus considérables marchés de l'année.

—La corporation du village de Sainte-Agathe des Monts a décidé la construction d'un marché. Elle a fait l'acquisition du terrain Giroux pour le prix de $500. La bâtisse se fera sous peu.

—M. Joseph Poulin, l'hôtelier bien connu de Ste Sophie, vient de louer l'ancien hôtel Gratton, propriété Théberge, pour y ouvrir un hôtel.

—Le docteur A. E. Prévost, de Montréal, vient de faire l'acquisition d'un lopin de terre, appartenant à M. Elie Gingras et sis sur la Rivière du Nord, pour y construire une villa d'été.

—La révision des listes municipales s'est faite ici, à la Salle du Conseil, mercredi dernier, devant les réviseurs Nantel, Prévost et Gibault. Tous s'accordent à témoigner de la haute impartialité de ces messieurs.

—L'hôtel Pauzé, bien connu de la ville des Laurentides, est passé aux mains de M. P. Léveillé, du même lieu.

—Samedi soir, le 20 du courant, un voyageur du nom de Desjardins, s'est fait voler un habillement complet, à bord du convoi de Labelle, ici, à St Jérôme, pendant que le propriétaire se promenait sur le quai de la gare. Le constable Adolphe Labelle, de la ville, ayant été averti, réussit à pincer le voleur, après plusieurs jours de recherches et à retrouver le complet. Mais le propriétaire a pris les chars le même soir, sans laisser son adresse. M. Labelle lui serait reconnaissant s'il lui faisait connaître son domicile, afin de lui remettre l'habit et de punir le voleur.

—Cette semaine est la dernière pour payer les cotisations de la nouvelle église. Avis aux retardataires.

—Il y a eu, dimanche soir, à 7.30 heures, à l'église, une importante réunion des ligueurs du Sacré-Coeur.

—Demain, mercredi, les enfants feront leur première communion à l'église paroissiale.

—On ne peut que féliciter notre bureau d'hygiène pour les sages précautions qu'il prend, afin d'éloigner la picote qui semble s'approcher de nos portes. Il appartient aux particuliers de se laisser guider par les hommes de l'art et d'écouter et suivre leurs conseils. C'est une petite affaire que de se faire vacciner et cela peut éviter une épidémie qui minerait le commerce de notre ville et ferait de nombreuses victimes dans notre population.

—Votre correspondant est informé que le département du procureur général doit établir un bureau des timbres au palais de justice, à Sainte-Scholastique.

NOTES PERSONNELLES

Au Rieudeau — F. Descoteaux, Ste Monique ; J. E. Grave et femme, Astoria ; J. Valois, Lachute, Qué. ; James McGibbon, Labelle ; P. O'Connor et femme, Ottawa ; J. M. Pratte, do ; A. B. Joyal, St Maurice ; A. Bégin, Québec ; Emile Ouellette et femme, St Hyacinthe ; O. Lemoine, St Zéphirin ; A. A. Ducharme, St Jean ; J. Art. Guilbert, Trois-Rivières ; Alexis Perrault, Deschambault ; Treffié Morrissette, Trois-Rivières ; F. Peloquin, St Ours ; Elzéar Brousseau, Québec ; J. Bernard, Boucherville ; Avila Bernard, Beloeil ; J. N. Lapointe, Fournier, Ont. ; J. E. Desjardins, Ste Rose ; Mme Monpas, Grand'Mère ; R. Hénault, Maskinongé ; J. E. Réné, Nicolet ; F. X. Elie Gauthier, L'Orignal ; H. Brossard, maire, Laprairie ; R. Scott, St Angel ; Geo. H. Huot, Grand'Mère ; R. G. Chamberlain, Ottawa ; F. Stewart, do ; F. L. Boulanger, Pékin ; Jules Allard, St François du Lac ; D. Fortin, Lachine ; L. A. Sauvé, Cascades ; J. E. Taschereau, St Jean, Qué. ; J. Bennett et femme, Bordeaux ; A. P. Audet, Québec ; F. X. N. Berthiaume, St Bruno ; J. Ernest A. Primeau, M. D., Marieville.

Au Richelieu — E. M. Blondin, St François du Lac ; Mlle Blondin, do ; P. M. Duguay, Labaie ; M. et Mme Ebert, New-York ; Jos Mack, do ; Geo. Liable, do ; L. Miller, do ; A. Doyle, do ; B. Hirchie, do ; L. Church, do ; Ant. Markel, do ; Mlle B. Cooper, do ; M. B. Monk, do ; Mlle Powers, Boston ; Mlle Davies, do ; M. Chas. Budy, do ; W. H. Clemart, Angleterre ; M. et Mme Nicholson, New-York ; Mlle Marc Fisher, do ; Mlle Nellie Dunbar, do ; Mlle Minnie Young, do ; Mlle Vivian, do ; Mlle Pembroke, do ; Mlle May Valentine, do ; Mlle Adeline Walsh, do ; Geo. Hall, do ; Frank King, do ; James E. Rosen, do ; Mlle Blanche Stella, do ; R. Henry, do ; Jos. F. Morgan, do ; Mlle Eylian Crowne, do ; Mme E. Morin, do ; R. Henry, do ; Jos. Hébert, Toronto ; N. Rostellu, New-York ; Geo. Dubreuil, Vaudreuil ; J. Winchall, New-York ; Mag. Constant, Pougkenpsie ; R. Laurier, Cornwall ; Mlle Malo, Omstown ; A. Désormeau, New-York ; A. Gervais, Contrecoeur ; Amédée Marquis, Québec ; A. E. Coomer, Plessisville.

Au St James — H. Sands et trois enfants, Angleterre ; Mme W. H. Morrison, et trois enfants, Island Pond ; S. K. Horner, cité ; M. Ramsay, Toronto ; E. Dérome, Clayton ; Y. Menell, Québec ; O. King, Portland ; S. Landry, do ; P. Legault, cité ; G. G. Sixton, St Arnault ; G. Fauler, Montréal ; R. Harris, Nashua ; B. Rouleau et femme, Clarence ; A. Brissette, sergent just., R. C. K., Québec ; G. Garrell, Ottawa ; E. Gauthier, cité ; W. Fraling, femme et enfant, Angleterre ; L. Whiskers, do ; H. Joseph, New-York ; J. F. Spane, femme et fille, Boston, Mass. ; F. Spues, Toronto ; F. McGowan, Campbelton ; J. H. Starr, do ; J. Fév. Freeman et femme, Rockford, Ill. ; Norman R. Boods, London ; G. Lorm, Pecham, London ; H. Thompson, Calgary ; Graham Hanning, Man. Connington ; O. Morgan, Calgary ; C. Oliver, do ; J. White, Port Dalhousie ; M. Grace, Port Dalhousie ; R. Grace, London ; R. Discen, Angleterre ; W. Loose, do ; M. Holman, Baston ; E. Loose, Angleterre ; B. Chapman, do ; W. Lucas, Angleterre ; C. Faner, do ; M. Quinan, do ; W. Cole, do ; O. T. Thompson, do ; P. Clarke, Brandon, Mass. ; Mlle Orms et Mme, Angleterre ; S. Brain, do ; J. Bauer, do ; F. James et femme, do.

Sont au Queen's Hotel — G. A. Weaver, Warren ; J. Yarwood, Portsmouth ; S. W. Day, Ogdensburg ; A. K. McLellan, Burlington, Vt. ; Mme L. J. Conley, Sherbrooke ; L. H. Butterrell et femme, Cookshire ; C. C. McAllister, Boston ; Mme McRay, Boston ; Geo. F. Perkins, Chesterville ; Jas. Hughes, Chesterville ; Dr Bourgeault, Saint-Stanislas ; C. Despault, Valleyfield ; J. M. Perkins, Valleyfield ; Chas Gauvreau, Ottawa ; L. D. Phelps, Sherbrooke ; H. Levell, Coaticook ; J. L. Wood, Ottawa ; H. Blake et femme, cité ; J. A. Tansick, Ottawa ; Rays Emard et femme, Ottawa ; M. J. A. Taylor, Belfast, Irlande ; C. E. Front, cité ; W. R. Coggeshall, Toronto ; W. Walker, Newcastle, Angleterre ; R. S. Ramsay, Philadelphie ; W. B. Brophy, Boston ; J. Henry, Nicolet; E. H. Lewiss, New-York ; C. M. Cannick et femme, New-York ; W. J. Fasdick, Toronto; D. G. McDonald, Cornwall ; M. Charrier et femme, Sarneyville, Qué. ; Mme et Mlle Wilson, Montréal ; Dr J. Crae, Montréal ; J. M. Christie, Montréal ; M. R. Hairey, Toronto; G. F. Cleveland, Danville ; A. Weaver, cité ; H. Switchly, Toronto ; A. F. Lawson, New-York ; L. Lecavalier, Trois-Rivières ; A. Brown, Toronto ; J. Kennedy, Toronto ; J. Wester, Toronto ; R. B. Brown, Toronto ; J. G. Palmer, Toronto ; P. J. Fairfield, Toronto ; A. R. Goldie, Galt ; C. F. Lovekie, Galt ; C. W. Canninff, Toronto ; J. B. Woodwird et femme, Détroit ; W. D. Fisher, Toronto.

DIFFICULTES REGLEES

Les ingénieurs et chauffeurs de locomotives de Québec obtiennent satisfaction

Québec, 30 — Les difficultés entre les ingénieurs et chauffeurs de locomotives et les compagnies de chemins de fer Lac St Jean et du Grand-Nord, sont réglées d'une façon satisfaisante pour les intéressés, grâce à la présence à Québec de M. P. M. Arthur, de Cleveland, Ohio, grand-chef de l'Union Internationale des ingénieurs et chauffeurs, et à l'intervention de la succursale locale de cette Union. Une échelle de prix plus élevée que l'ancienne, et un peu moindre que les prix demandés par les employés, a été adoptée à l'unanimité.

Les compagnies s'engagent aussi à payer les arrérages, et dorénavant de payer leurs employés plus régulièrement.

M. Chs. Lalumière, ingénieur à l'emploi du Pacifique Canadien est le chef de la division Est de l'Union.

L'hon. M. P. Garneau, président du Grand-Nord, et M. J. G. Scott, gérant-général de la même compagnie, et de celle du Lac St Jean, ont traité avec les délégués des ouvriers mécontents.

COURRIER D'ARTHABASKA

(De notre correspondant particulier)

Arthabaska, 30 — Un malheureux accident est arrivé à Victoriaville. Un jeune bambin du nom de Buteau, conduisait une lourde voiture. Dans un faux mouvement, il tomba sur le sol et une roue du lourd camion lui passa sur la jambe. On s'empressa de le ramasser. Après examen, le docteur a dit que l'enfant avait la jambe cassée à trois endroits.

—Mercredi dernier, M. R. L. de Martigny, de Montréal, et M. J. L. Legren, de Springfield, et maintenant de Montréal, ont eu une entrevue avec quelques conseillers et hommes d'affaires de Granby, afin de leur soumettre un plan pour l'établissement d'une manufacture de bandages en caoutchouc. Ils demandent un bonus de $25,000 et promettent d'employer 100 hommes et de payer des gages pour une somme d'environ $37,000 par année. L'assemblée a été ajournée jusqu'à la prochaine session du Conseil.

—Jeudi dernier, à Victoriaville, le feu a détruit un hangar servant d'abri pour le bois scié dans la cour à bois du moulin à scie. Ce hangar avait une longueur d'environ 160 par 30 pieds et appartenait à M. Achille Gagnon. Malgré tous les efforts, le vent du nord-est soufflait avec une telle violence qu'il a été impossible de maîtriser les flammes. Heureusement les traverses servant à transporter le bois dans la cour ont été épargnées, grâce au travail de plusieurs hommes de bonne volonté et à l'aide de l'aqueduc. Les pertes ne sont pas très considérables.

La Grippe—BAUME RHUMAL

SPECIALITE DE TAPIS

Maison de Confiance

C'est la saison des tapis. Chaque année à l'époque du déménagement, le grand souci dans l'ameublement, c'est le tapis. Où l'acheter beau, nouveau et durable? Voilà la queston. Les acheteurs d'expérience vont tout droit à une maison de confiance qui fait cette spécialité ; car on sait qu'il y a très peu de vrais connaisseurs en tapis. Pour être sûr d'acheter un tapis de qualité, il faut d'abord en connaître la provenance, c'est-à-dire la fabrique, et s'adresser à une maison de réputation.

Nombre de fabricants s'appliquent à mettre sur le marché des tapis qui plaisent à l'oeil sans s'occuper de la qualité. D'autres, très rares, font beau et durable et leur nom seul est une garantie absolue de la qualité.

Le tapis "Crossley," si apprécié des vrais connaisseurs, est sûrement celui que l'acheteur à la recherche de tapis de choix, doit demander et exiger. Le "Merrill's Carpet Store" en fait la spécialité depuis un quart de siècle. L'annonce de cette populaire maison renseignera davantage le lecteur.

DE TROIS-RIVIERES

Projet d'un camp militaire en cette ville — La St Joseph — Imposantes cérémonies religieuses.

(De notre correspondant particulier)

Trois-Rivières, 30—Les exercices préparatoires à la première communion des enfants, de cette ville, commenceront, lundi, le 6 mai.

—Lundi, M. Cartwright, officier du Gouvernement Fédéral, était de passage ici, en rapport avec le projet d'établissement d'un camp militaire et d'un champ de tir, dans les limites de notre ville.

La fête du patronage de St Joseph, a été célébrée solennellement à la cathédrale, dimanche. Les membres de l'Union St Joseph, qui avaient remis à cette date leur démonstration annuelle, à l'occasion de la fête de leur Saint Patron, se sont rendus à l'église en corps, avec leurs insignes. La bannière de cette société avait été placée dans le sanctuaire. Les officiers occupaient des sièges dans le bas-choeur.

La messe a été célébrée par le Rév. M. Fusey, vicaire, assisté de diacre et sous-diacre. Le sermon de circonstance, très éloquent, a été prononcé par Sa Grandeur Mgr F. X. Cloutier.

Le choeur de la cathédrale avait bien voulu préparer du beau chant pour la circonstance, et cela, spontanément et presqu'en secret, afin de causer une agréable et édifiante surprise... Il donna la messe royale harmonisée. Inutile de faire une appréciation de la manière dont il s'est acquitté de sa tâche. Ses succès passés ont fait sa renommée. A l'Offertoire, M. F. Fournier, directeur du chant, rendit avec habilité un magnifique morceau: "St Joseph Patron de l'Eglise Universelle."

Le vaste temple, dont les autels avaient été somptueusement décorés pour cette occasion, était rempli d'une foule recueillie qui conservera un précieux souvenir de la fête de dimanche dernier.

SECTION ST JACQUES

Une assemblée de la section Saint-Jacques, de l'Association Saint-Jean-Baptsite, aura lieu ce soir, à l'Université-Laval, à 8 heures.

On procédera à l'élection des officiers.

Par ordre,

P. ARTHUR COTE,
Secrétaire.

MORT D'UN MUSICIEN

Madame Marrié vient d'adresser à M. Edmond Hardy, éditeur de musique de cette ville, une lettre en date du 18 avril, lui annonçant la mort, arrivée à Paris, de son mari, M. Aly Marrié, après une courte maladie.

M. Marrié, qui a demeuré au Canada pendant longtemps, était retourné en France pour recueillir un héritage.

M. Marrié, qui a fait partie de l'"Harmonie de Montréal", comme soliste, pendant une douzaine d'années, était très connu du public montréalais. C'était un excellent cornettiste, qu'on aimait toujours à entendre. Il était d'un caractère gai et aimable et n'avait pas d'ennemis. Aussi bon chanteur que cornettiste, et sans prétentions, il se prodiguait avec grâce pour faire plaisir à ses amis et au public. Marié à une canadienne, dont il eut plusieurs enfants, il fut un excellent père de famille.

PAUVRE MALHEUREUX

Un malheureux commis-voyageur, fils d'une de nos plus respectables familles canadiennes-françaises de la rue Saint-Denis, a soudainement été atteint de folie furieuse, hier soir. Toute la nuit, il a crié comme un forcené, dans la cellule où on l'a incarcéré, dans l'espérance de calmer sa folie.

ETOFFES A ROBES et SOIES

Ces deux départements de notre magasin débordent de marchandises choisies, parmi ce qu'il y a de plus nouveau dans les grandes fabriques de l'étranger. L'accroissement énorme de nos affaires dans ces deux rayons est dû au grand soin que nous apportons dans le choix de nos marchandises, ainsi qu'aux bas prix auxquels nous les vendons. Nous attirons particulièrement l'attention des acheteurs sur notre nouveau drap "COVERT" pour costumes de printemps, que nous offrons à 85 cents la verge; le prix demandé ailleurs pour la même marchandise est $1.40 la verge. Beaucoup d'autres lignes d'étoffes à robes et à costumes sont offertes à des prix proportionnellement aussi bas.

Nous offrirons en vente, demain, un lot spécial de drap "COVERT", tout laine, 48 pouces de largeur, dans toutes les plus nouvelles nuances du printemps, valeur réelle, $1.40. Notre prix spécial pour demain 85c

"CREPE DE PARIS", la dernière nouveauté pour costumes ou jupes de robes, 48 pouces de largeur; drab, vieux rose, gris perle et violette; seulement $1.25

"VOILE DE PARIS", les plus nouvelles nuances d'été, 48 pouces de largeur. Seulement 90c

"BARREIGE" soie et laine, 42 pouces de largeur, dans les couleurs les plus à la mode. Seulement $1.60

Tout à fait Spécial pour Demain—1,500 verges de Soie, "PEAU DE CHENE," dans toutes les plus nouvelles nuances du printemps. Valeur régulière 65c. Notre prix spécial 35c

TAPIS ! TAPIS !

Vous vous inquiétez de quelle façon vous allez renouveler vos tapis, ce printemps. Ne redoutez pas de rester dans l'embarras. Vous n'avez qu'à vous rendre à nos magasins, et vous serez étonnés de trouver un aussi grand choix de tapis réunis sur le même plancher. Nouveaux patrons, nouvelles combinaisons de couleurs; en un mot, tout ce que les grands moulins ont pu produire de plus beau. L'énorme stock que nous devons toujours avoir en mains, pour satisfaire aux demandes de notre clientèle, toujours grandissante, nous assure les plus bas prix, parce que les bas prix sont la conséquence nécessaire des grands achats.

Nous vendons les célèbres patrons "BUTTERICK" les meilleurs du monde.

Tapis Wilton,
Tapis Axminster,
Tapis Brussels,
Tapis de Velours,
Tapis Balmoral,
Tapis Tapestry,
Tapis de laine.

Visitez notre Soubassement, vous y verrez, chaque jour, des occasions que vous ne sauriez trouver ailleurs.

Dupuis Frères, LE GRAND MAGASIN DÉPARTEMENTAL DE L'EST, Nos 1571 a 1589 Rue Sainte-Catherine.

AROME DELICIEUX, SPECIALEMENT AGREABLE AU GOUT ET PARFAITEMENT PUR. QUE PEUT-ON OBTENIR DE PLUS DU BRANDY ?

LE VIEUX BRANDY D'OTARD DE QUALITE SUPERIEURE

....POSSEDE TOUTES CES QUALITES....

J. M. DOUGLAS & CO., Agents.

AU BON MARCHÉ

MAISON LETENDRE, FILS & CIE

1493-rue Ste Catherine-1493

2ième PORTE DE LA RUE WOLFE.

Le temps du déménagement est enfin arrivé. Vous trouverez ici tous les articles que requiert une maison bien montée, à très bas prix.

Draperies



Portières, Rideaux, Etc.

Portières de chenille, dessins nouveaux, 3 verges par 36 pouces, cardinal, vert, grenat, etc. Valeur régulière, $4.00. Au Bon Marché $2.50

Portières de damas, riches patrons nouveaux, assortiment complet. Au Bon Marché, la paire, depuis . . . . . $2.50 à $15.00

Net à rideaux, "Pointe d'esprit", avec volants. Au Bon Marché 30c 35c 40c

Portières—Très jolies portières soie et laine, qualité exceptionnelle, patrons recherchés. Au Bon Marché $12.00 $15.00

Rideaux de Guipure, blancs et écrus, dessins nouveaux et variés, 3½ verges x 54-58 pouces Au Bon Marché, depuis . . . . . $3 A $15

Rideaux de dentelle, le plus bel assortiment de rideaux qui se puisse voir, grand choix de patrons nouveaux, toutes les grandeurs voulues. Au Bon Marché, la paire, depuis . . . . . $1 A $8

TAPIS



Tapis tapestry fléché, de bonne qualité. Jolies nuances. Au Bon Marché 25c

Tapestry "Crossly", riches patrons nouveaux, très belle valeur à 75c. Au Bon Marché 60c

Tapis de Bruxelles, moquette et velours, dessins artistiques, toutes les plus jolies nuances, avec bordures pour convenir. Au Bon Marché . . . . .
$1.00, $1.15, $1.25, $1.35, $1.50

Tapis fleuris Union, 36 pouces de largeur. Au Bon Marché 30c, 40c, 50c

Bordures à tapis, en Bruxelles et en laine provenant du stock de Mussen, qualités très recommandables et pouvant servir pour tapis d'escaliers, ¼, ⅓, ½, ⅝ de verge de largeur. Au Bon Marché, de . . . . . 10 A 75c

PRELARTS

Ce département est maintenant rempli des patrons les plus nouveaux.

Prélarts Canadiens, 1½ verge, 25c ; 2 verges, 25c ; 2½ verges, 35 et 50c.

Prélarts anglais, 4 verges de largeur. Au Bon Marché, de . . . . . 40c à $1.25

Linoléum, 40 verges de largeur, depuis . . . . . 75c à $1.25

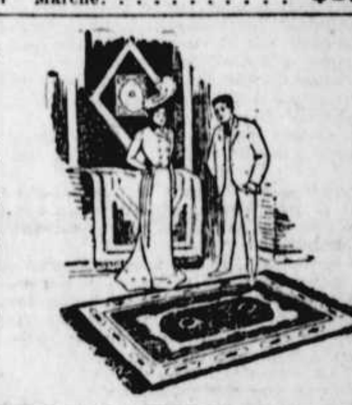
Linoléum avec bordure pour chemins, ½ verge, 20c ; ⅝ verge, 40c ; ¾ verge, 55c ; 1 verge, 60c ; 1¼ verge, 75c ; 1½ verge, 90c.

Pôle de bois, avec boules et anneaux de cuivre ou de bois, complètes. Au Bon Marché 25c

Pôles de bois, avec de jolis ornements de verre rouge, bleu, pâle, blanc, rose, etc., pôles et accessoires. Au Bon Marché $1.50

Pôles pour arcades avec de très jolis ornements. Au Bon Marché $5.00

Carpettes en Tapestry



Grandeur, 2½ x 3 verges $4.25

Grandeur, 3 x 3½ verges $6.00

Grandeur, 3½ x 4 verges $7.00

Carpettes en feutre, provenant du stock de Mussen.

Grandeur, 3 x 4 verges, valeur régulière, $12 Au Bon Marché $7.50

Grandeur, 4 x 4½ verges, valant $15.00. Au Bon Marché $10.00

Toiles (stores), pour châssis, crême, vert, drab, pâle ou foncé. Au Bon Marché 25c

Toiles (stores), avec frange, ou dentelle, 6 pieds de longueur x 37 pouces de largeur 40c

Toiles (stores), avec dentelle et insertion Au Bon Marché, depuis . . . . . 65c A $3

Toiles (stores), pour portes, avec dentelle ou frange. Au Bon Marché 40c 50c 60c 75c $1.00

Toiles (stores), pour portes, avec insertion et dentelle. Au Bon Marché depuis . . . . . 60c à $2.50

Tapis de tables en chenille : 4-4, 50c ; 6-4, $1.00 ; 8-4, $2.50 ; 10-4, $4.00 ; 12-4, $5.

Tapis de tables en damas : 4-4, 35c ; 6-4, 75c ; 8-4, $1.25 ; 10-4, $2.50 ; 12-4, $3.50.

Dessus, d'oreillers en lawn brodé, très jolis patrons, depuis, la paire . . . . . 75c A $3

Dessus oreillers, de dentelle, la paire, de . . . . . 20 A 50c

Dessus de lits, de dentelle. Au Bon Marché $1, $1.25, $1.75, $2.00

Dessus de lits, en net brodé, depuis . . . . . $2.50 à $7.00

Nous avons tout ce qu'il vous faut pour votre nouvelle demeure, à des conditions très avantageuses.

UN SEUL PRIX. . . . . ARGENT COMPTANT.

SOZODONT

PARFUME

Un parfait liquide dentifrice pour les DENTS ET LA BOUCHE

Nouvelles bouteilles de liquide Sozodont 25c
Poudre à dent Sozodont 25c
Grandes bouteilles de liquide et de poudre 75c

En vente dans tous les magasins, ou envoyé par la malle aux prix indiqués.

HALL & RUCKEL,
koux MONTREAL.

Le Savon MAYPOLE

TEINT n'importe quelle étoffe en n'importe quelle couleur.

Une Teinture Domestique Parfaite

EN VENTE PARTOUT

GRATIS—Livre gratis sur la manière de teindre à domicile en s'adressant à

A. P. TIPPET & CO., MONTREAL.

(68)

VOUS NE SAUREZ MANQUER DE FAIRE —DE LA— Bonne Soupe SI VOUS EMPLOYEZ L'Extrait De Boeuf D'Armour

Il suffit de quelques moments pour la préparer. Essayez-le. En vente chez tous les pharmaciens et épiciers.

DEPOT CANADIEN :

JAMES ALLEN, Montréal

(1)

N'oubliez pas que nous vendons les patrons NEW IDEA.

La MAISON HAMILTON

Quand même vous ne déménageriez pas, vous aurez probablement un ménage à faire. Nous pouvons vous aider en vous vendant des

Prélarts ou Tapisseries

L'avantage qu'il y a d'acheter ici, c'est que vous épargnerez de l'argent : Exemple :

Demain, mercredi, vous pourrez choisir, dans le magasin, n'importe quelle tapisserie à un escompte de . . . . . 20 p. c.

Prélarts Anglais, Linoléum et Tapis de liège importés.

Jugez de l'offre suivante que nous faisons en la comparant à celle que vous obtenez ailleurs.

On commencera à vous servir de la Glace demain

Avez-vous une glacière ? Demain matin nous n'en offrirons que 12, de grandeur moyenne, remplies de minerai, chambres à air faciles à nettoyer, en bois franc solide, chacune $5.95

Si vous ne pouvez pas venir vous-même, commandez-en une par téléphone.

LA MAISON HAMILTON, Rues Ste Catherine, Peel et Carré Dominion.

La Glacière "Leonard" FACILE A NETTOYER



est faite d'après des principes scientifiques et sanitaires. La boîte à glace, au haut, permet d'avoir constamment un courant d'air froid, tandis que les parties intérieures qui peuvent être enlevées et le tuyau de renvoi empêchent les moisissures ou la saleté, de s'accumuler dans les coins qui ne peuvent pas être atteints. Elle est faite pour résister à l'usage dur auquel elle est soumise quand on y met la glace, et elle est de très belle apparence.

Demandez la glacière LEONARD à votre fournisseur.

McClary Mfg. Co., Montréal,
SEULS AGENTS.

(1) En Gros seulement.

AU CONSEIL DE VILLE

M. Leguerrier est nommé surintendant de l'incinérateur

LA REFORME VIVEMENT CENSUREE A CAUSE DE SES PETITS CAUCUS ET DE SON MEPRIS DU SYSTEME DE PROMOTION

La ligne de tramways sur la rue des Commissaires ne sera pas enlevée, mais elle le sera sur la rue des Communes

Vaine tentative de l'échevin Martineau pour faire réduire la taxe de l'eau

Longue mais intéressante séance du Conseil de ville, hier après-midi, sous la présidence du maire Prétontaine.

Dès le début, les échevins Laporte et Faucher demandent comme privilège spécial que l'on dispose du rapport des finances recommandant d'accepter l'emprunt de $300,000, de rejeter celui de $1,500,000 ,et d'émettre à la place des obligations temporaires.

L'échevin Laporte insiste disant qu'il ne serait pas juste de retenir plus longtemps le dépôt de $75,000 des soumissionnaires.

L'échevin Faucher ajoute que la ville a pour $850,000 de dus tant en intérêt qu'autrement le 1er mai et qu'il faut y pourvoir.

L'échevin Jacques s'oppose cependant à la demande de ses deux collègues. Il s'agit ici d'une séance spéciale et d'après les règlements on ne doit considérer que ce qui est sur l'ordre du jour. La ville d'ailleurs n'en souffrira pas, attendu que la Banque de Montréal est prête à fournir l'argent à 5 p. c., taux qu'on lui paie déjà.

L'échevin Ames veut arranger les choses au moyen d'un compromis ; il suggère que l'on s'occupe de cette question des emprunts jusqu'à 4 heures et qu'ensuite l'on dispose des autres affaires ; mais le maire lui fait remarquer qu'on ne peut ainsi méconnaître les règles. Un membre s'étant objecté, il faut passer par ce qu'il désire. Il est convenu alors qu'il y aura une assemblée spéciale vendredi.

On passe à la question de la modification de la route des tramways No 10 du règlement 210. Le greffier donne lecture du rapport du comité des chemins recommandant que la ligne construite par la compagnie du chemin de fer urbain rue des Commissaires et Commune soit enlevée.

On prend aussi connaissance de deux requêtes des commerçants de la localité: une en faveur de la ligne en question, contenant 83 noms et l'autre contresignée par 40 personnes. L'opinion des avocats de la ville est aussi lue. Elle déclare en somme que la compagnie du chemin de fer urbain n'avait pas le droit de placer des rails sur la rue Commune. En voici le texte :

"La route No 10 est désignée dans le règlement No 210 comme passant par la rue des Commissaires depuis la rue Berri jusqu'à la rue McGill. Le plan annexé à l'acte indique que cette ligne doit passr par la rue des Commissaires depuis la rue Berri jusqu'à la Douane et par la rue des Commrnes jusqu'à la rue McGill. En supposant que la ville ne discontinue pas la route No 10, la compagnie du tramway a-t-elle le droit de poser sa voie dans la rue des Communes ou ne doit-elle pas suivre la rue des Commissaires jusqu'à la rue McGill ?

"A cette question, les avocats font la réponse suivante :

"La route No 1 passe à la gare Dalhousie, par la rue des Commissaires jusqu'à la rue McGill, et n'a jamais été abolie depuis l'asoption du règlement No 210, c'est-à-dire depuis le 21 décembre 1892. Cet tracé, il est vrai, différera du plan annexé au contrat, mais il est conforme aux conditions et spécifidations adoptées par le conseil le 14 juillet 1892, et qui forment aussi parti du contrat signé après l'adoption du dit règlement ; puis nous constatons que, par un rapport de la commission de la voirie, adopté par le conseil en 1893, la ville a permis à la compagnie de tarmways d'établir une voie simple en attendant que la route No 10 soit terminée.

"C'est pourquoi nous sommes d'avis que tant que la route No 10 ne sera pas discontinuée par le conseil, la compagnie est tenue de suivre la rue des Commissaires jusqu'à la rue McGill, tel que le règlement et le contrat et les spécifications l'indiquent.

"2me question :

"Est-ce que le règlement No 10 ne doit pas être interprété, avec le contrat et les plans qui l'accompagnent, de manière à lui donner effet d'après l'intention des parties ?

" Réponse :

" Sans doute que le règlement No 10 doit être interprété, avec le contrat et le plan qui l'accompagnent, de manière à faire connaître effectivement l'intention des parties ; mais en principe lorsqu'un plan annexé à un contrat diffère des termes exprimés dans le corps de l'acte, ce dernier prévaut et doit guider les parties à l'exclusion du plan, qui devient alors sans effet : Mais dans l'espèce nous trouvons que le règlement, le contrat et les spécifications s'accordent en tout point sur le tracé de la route No 10 à travers la rue des Commissaires jusqu'à la rue McGill.

" 3e, 4e, 5e et 6e questions :

" a-t-il une différence entre l'interprétation à donner au mot "route" et au mot "circuit"? Cela ressort-il du règlement? et dans ce cas, quelle est cette différence?

Le mot "circuit" ne signifie-t-il pas la manière de faire circuler les tramways un endroit ou un autre en désignant la direction et l'espace de temps qui doit s'écouler entre chaque tramway, ainsi que les heures de circulation?

Le mot "route" ne signifie-t-il pas la voie de chemin de fer établie dans une rue où les rues ou places publiques de la ville?

Est-ce que par la section 43 du règlement et la section 2 du contrat, il est question du changement des routes? N'est-il pas seulement question du changement de circuits et de l'établissement de nouvelles routes?

" Réponse :

" Nous sommes d'opinion que le mot " route" et le mot "circuit" sont synonymes pour les fins d'interprétation du règlement No 210.

" 6e question :

" Est-ce que, par le passé, cela n'a pas été la coutume de faire les changements de circuits et les établissements de nouvelles routes par un règlement?

" Réponse :

" Il y a eu des cas dans le passé, où les changements de circuits et les établissements de nouvelles routes ont été faits par un règlement, mais cette coutume n'a pu détruire l'effet des termes précis de la clause 45 du règlement No 210, laquelle déclare que la Ville a le droit, par simple résolution, de changer et modifier des circuits, et d'ordonner de nouvelles routes."

Ce document est signé par MM. Ethier, Archambault et Atwater.

Ces préliminaires étant terminés, l'échevin Martineau appuyé par l'échevin Wilson propose l'adoption du rapport de la commission de la voirie, demandant que la voie ferrée construite récemment sur la rue des Commissaires et Commune soit enlevée. "Il ne s'agit point ici, dit M. Martineau de favoriser la Montreal Street Railway ou la Montreal Terminal Railway Co. Telle n'est pas du tout la question.

Nous avons à décider, si comme le croit le comité des chemins, le passage des tramways sera plutôt nuisible qu'utile aux intérêts généraux de la ville.

Dans le premier cas, cela signifierait l'enlèvement de la voie, enlèvement autorisé par l'article 43 du règlement No 210.

Dans mon opinion, le conseil devrait interdire l'exploitation de cette voie. Il est vrai que la Compagnie a usé de son droit en faisant construire cette ligne, mais l'intérêt public exige l'enlèvement des rails. Le commerce de la rue des Commissaires souffrira beaucoup de la mise en exploitation de cette ligne. Toutefois si le conseil ne veut pas intervenir, il est préférable, dit M. Martineau, que la ligne suive la rue des Communes, pour atteindre la rue McGill, que de passer tout droit par la rue des Commissaires.

En laissant cette dernière rue sans l'embarras des tramways, nous pourrions y placer les cultivateurs et commerçants qui encombrent la place Jacques-Cartier et la rue St Paul; nous aurions peut-être ainsi la chance d'épargner un demi-million de dollars en s'exemptant de la nécessité d'exécuter le plan d'expropriation relatif à l'agrandissement du marché Bonsecours.

L'échevin Gallery demande si on peut ainsi par simple résolution du conseil, changer la route No 10.

Oui, répond le maire, on peut le faire de cette façon ou bien par un amendement au règlement; telle est l'opinion du département en loi.

L'échevin Laporte dit, que comme représentant du quartier centre, il est en faveur du maintien de la voie. Il fait remarquer que sur les deux requêtes, il y a 83 noms pour et 40 seulement contre. M. Laporte est d'avis que Montréal doit être capable de trouver de l'espace pour la vente des produits de la ferme, sans être obligé d'empiéter ainsi sur les rues. Les tramways, selon lui, sur la rue des Commissaires, seront d'une grande utilité générale, mais comme il s'agit d'une question sérieuse, il vaudrait mieux ne pas la résoudre immédiatement, afin de ne pas s'exposer à être obligé dans trois mois de faire de nouveaux amendements. Dans ce but, il serait préférable de renvoyer le rapport au comité des chemins.

L'échevin Brunet trouve singulier que l'on songe si tard à changer cette route, qui était dans le contrat depuis des années. Pourquoi attendre que la voie soit construite? Est-ce que la Compagnie ne pourrait pas réclamer une indemnité?

L'échevin Chaussé dit, que sur les rues Ontario, Ste Catherine, Mont-Royal et Notre-Dame, le trafic est aussi fort considérable et, cependant, ce n'est pas une raison pour empêcher les chars d'y passer. Selon lui, une voie ferrée est nécessaire sur la rue des Commissaires, pour permettre à toute la population d'atteindre directement le marché, et les commerçants et cultivateurs qui s'y trouvent.

L'échevin Lamarche: "Je ne suis pas opposé à la circulation des tramways sur la rue des Commissaires, mais il faut au moins que la chose soit possible. Ce qui me surprend, c'est que l'on ait mis une activité et un empressement aussi fébriles, à construire cette ligne. Si la Compagnie avait des droits, pourquoi ne les a-t-elle pas fait valoir plus tôt.

Tant qu'à attendre,elle aurait dû retarder encore jusqu'à ce que la rue des Commissaires fût élargie.

L'échevin Lapointe et moi, nous avons visité la rue des Commissaires, samedi, et je puis affirmer qu'il n'y a pas un sur 40 des commerçants qui ont signé la requête en faveur du tramway, qui sût ce qu'il signait. Tous sont opposés à ce que la rue ne soit embarrassée par une voie ferrée. Vouloir faire passer les chars là, est une impossibilité. Les marchands ont à peine l'espace voulu pour faire tourner leurs voitures et les placer en face de leurs établissements pour le chargement et le déchargement, et cela depuis la Place Royale jusqu'au marché. Je suis en faveur de l'agrandissement du marché Bonsecours, et quand bien même il y aurait une ligne de tramways sur la rue des Commissaires, il faudrait que les commerçants, les fermiers, etc., pussent s'y placer.

Pour cela, il est nécessaire que cette ligne soit bien localisée, et la Compagnie aurait dû attendre que la rue fût élargie pour nous permettre de lui donner l'espace qu'elle aurait pu convenablement occuper. Mais non, la Compagnie, prise tout à coup d'une fièvre inconnue, s'est mise à l'oeuvre, et elle a fait travailler jour et nuit, même le dimanche, pour poser ses rails le plus vite possible.

Il y a évidemment anguille sous roche. Nous devrions exiger de la Compagnie qu'elle ne fasse circuler ses tramways que lorsque les travaux d'élargissements seront terminés et que la digue temporaire soit enlevée.

L'échevin Ricard dit que comme épicier il va souvent au marché Bonsecours et il est d'avis que dans l'état actuel de la rue des Commissaires il est impossible de songer à y faire passer les tramways. Il n'y a pas de place pour mettre les voitures. Quand la rue sera élargie, ce sera le temps de dire si la voie ferrée sera utile ou non. Il vaut mieux remettre la question.

L'échevin Martineau fait remarquer que si le rapport est renvoyé aux Chemins, il faut que le conseil décide tout de même de la question de la rue Comune, sur laquelle la compagnie n'a aucun droit.

L'échevin Lebeuf, appuyé par l'échevin Laporte, propose que le rapport soit déféré de nouveau au comité de la voirie.

L'échevin Ouimet se lève et sur le ton de l'indignation :

"La question ne semble pas recevoir toute la considération qu'elle mérite. Il s'agit de savoir comment la Compagnie a traité la Ville en cette affaire. Comme toujours, elle se'st moquée du Conseil. Autrefois, dans une affaire de ce genre, le Conseil, à l'unanimité, a blâmé la Compagnie, et aujourd'hui les échevins paraissent la favoriser. La Compagnie des Tramweys n'avait pas le droit de s'emparer de la rue des Comunes. Le Conseil devrait adopter le rapport tel qu'il est, afin de montrer que c'est lui qui gouverne."

L'échevin Lebeuf a déjà fait de vigoureux discours contre la Compagnie et aujourd'hui sa fermeté paraît se ramolir. Les bureaux de la Compagnie sont, il est vrai, dans le quartier de l'échevin Laporte (rires), mais l'intérêt général avant tout. Cette Compagnie n'a jamais rempli ses obligations ; elle se moque autant du public qu'elle se rit de nous. Les rails qu'elle vient de poser malgré nous, l'ont été par 300 Italiens, à 75 cents par jour, de sorte que les ouvrires de Montréal n'ont aucunement bénéficié de cet ouvrage. Cette compagnie ne mérite aucune considération et nous devrions nous montrer énergique, lui donner un exemple, afin qu'à l'avenir elle soit plus circonspecte."

L'échevin Lebeuf, un peu piqué, réplique : Chaque fois que j'ai cru la Compagnie en faute, je ne me suis pas gêné de la dénoncer et même avant d'être échevin, je l'ai amenée devant le Recorder; bien plus, jusqu'en Cour Supérieure, où je l'ai fait condamner. Il ne s'agit donc pas pour moi de la favoriser plutôt qu'une autre. Personne ne songe non plus à lui permettre de faire passer maintenant ses voitures sur la rue des Commissaires; c'est une impossibilité reconnue de tous, et il serait ridicule de penser le contraire. Nous voulons simplement, attendre que la digue soit enlevée et la rue élargie. La Compagnie a agi d'une manière brutale, indigne, etc. Elle a, malgré nous posé ses rails en travaillant la nuit et le dimanche; mais si elle a mal agi il n'est pas nécessaire de faire de même. Deux noirs ne font pas un blanc ni deux blancs un noir. Il est évident que son but était de s'emparer d'une localité pour empêcher sa rivale, la Montreal Terminal Railway Co., d'y pénétrer, et qu'elle n'avait nullement l'intention de mettre ses chars en circulation sur la rue des Commissaires, mais pour le moment, nous devons attendre pour nous prononcer, un dernier ressort, sur l'opportunité de cette voie ferrée, que la rue soit élargie. Alors, si la Compagnie veut nous donner un service impossible et gêner le trafic, nous pourront l'arrêter.

L'échevin Brunet : La Compagnie a demandé la permission au département des chemins et elle n'a pas reçu de réponse.

L'échevin Ouimet : Nous voulions lui répondre, mais auparavant, nous avons demandé l'opinion des avocats de la ville.

Cette opinion n'ayant pas été trouvée complète par le président, l'échevin Martineau, elle fut renvoyée au département en loi qui déclara qu'en vertu de la clause 43 nous pouvions changer la route No 10, et pendant que ces procédures se faisaient ,la compagnie a construit sa ligne, sans attendre notre réponse.

L'échevin Sadler dit qu'il regrette que le département des chemins n'ait pas arrêté les travaux avant leur complétion. Le trafic en a souffert considérablement et il en souffre encore sur la rue des Commissaires.

L'échevin Faucher demande si la commission des chemins n'a pas déjà recommandé d'accorder au Terminal Railway l'usage de la rue des Commissaires.

L'échevin Martineau répond que le rapport est signé par trois membres et trois autres sous réserve et quand bien même la compagnie des tramways serait délogée de la rue des Commissaires, la ville ne pourrait pas y installer une autre compagnie.

L'échevin Roy se prononce en faveur de la ligne dont tout le monde sera appelé à bénéficier pour se rendre au marché et au port ; mais il faut que la rue des Commissaires soit assez large.

L'amendement Lebeuf renvoyant la question au comité des chemins est adopté unanimement.

Après quelque discussion, il est résolu d'accorder à MM. Poupore et Malone, la permission d'établir une ligne temporaire de chemin de fer, sur la rue Nicolet, pour pouvoir transporter la pierre nécessaire aux travaux du havre.

Les échevins Clearihue, Ouimet et Ricard seuls se sont montrés dissidents. En réponse aux questions qui lui furent posées à ce sujet, l'échevin Martineau a dit que le permis ne durerait que le temps du contrat des requérants, avec la Commission du port. Ils traverseront avec leurs chars, les rues Ontario, Ste Catherine et Notre-Dame, mais ils s'engagent à mettre des gardiens pour éviter tout accident. L'établissement de cette voie ferrée ne ferait aucun tort aux charretiers, car s'il n'était pas autorisé, les entrepreneurs prendraient leur pierre à la Pointe-Claire, de sorte que les ouvriers n'y gagneraient rien.

L'échevin Ouimet, cependant, a persisté dans son opinion que c'était ôter du travail à nos gens. Il ne croit pas que MM. Poupore et Malone puissent avoir la pierre à meilleur marché à la Pointe-Claire, lorsqu'il faut la transporter par le canal, sur des barges, ce qui coûte cher.

Le rapport de la Commission de l'incinérateur, recommandant, par ordre de mérite, les candidats suivants à la position de surintendant de l'incinération est présenté : MM. H. Plante, Denis Poitras, L. A. Roberge, J. A. Leguerrier et D. A. Charest.

Dans leur empressement pour faire passer leur homme, les membres se lèvent tous à la fois, et il s'ensuit un moment de confusion. Finalement, l'échevin Turner, appuyé par l'échevin Roy, propose que M. Plante soit nnmmé.

L'échevin Brunet propose M. Denis Poitras.

L'échevin Vallières, secondé par l'échevin Ames, propose M Leguerrier, et la discussion commence. Par moment, elle est très vive.

L'échevin Lamarche se demande à quoi sert aux comités de faire des rapports. Il avait été convenu que M. Plante serait présenté comme bon premier, et voilà que c'est le 4ème que les membres du comité veulent faire passer. Est-ce parce que M. Plante, dit l'échevin Lamarche, a subi le meilleur examen écrit ? Est-ce parce qu'il est au service de la ville depuis 8 ans et qu'il a déjà rempli les fonctions de surintendant ? Est-ce parce qu'il a montré dans son examen oral qu'il est le mieux qualifié ? Si c'est pour cela, je n'y comprends plus rien.

L'échevin Bumbray fait remarquer que tous les autres candidats sont des étrangers au département, et que M. Plante est le seul qui ait de l'expérience et qui connaisse la besogne qu'il aura à faire.

L'échevin Roy se prononce en faveur du système de promotion, et dit que, pour la charge qu'il s'agit de remplir, on doit prendre plutôt un homme qui a déjà fait ses preuves, qu'un autre y connaissant rien, et cet homme, c'est M. Plante.

M. Plante, ajoute l'échevin Turner, est employé au service de l'incinérateur depuis nombre d'années et il a toujours donné satisfaction. Il serait donc injuste de lui substituer un autre n'ayant pas les connaissances de son métier.

L'échevin Vallières dit que M. Plante est sous le coup d'une enquête que ses amis ont travaillé à lui éviter. Il remplissait mal ses devoirs comme contremaître de l'ouest, dit M. Vallières, attendu que l'enlèvement des déchets se faisait à moitié et qu'il n'en faisait pas rapport. Voilà pourquoi je suis contre lui.

L'échevin Bumbray dit que les accusations portées contre M. Plante sont fausses et il donne lecture d'une lettre à ce sujet. Cet employé a passé des nuits entières à surveiller le service. Un certain compte, il est vrai, a été payé, lorsqu'il ne devait pas l'être ; mais M. Plante n'y est pour rien. C'est la faute de celui qui le remplaçait.

—Le rapport du comité, dit l'échevin Jacques, ne dit pas tout. Il cache une partie de la vérité. Si M. Leguerrier est recommandé aujourd'hui par la Réforme, c'est parce qu'il en a été décidé ainsi à un récent caucus tenu en cachette. C'est ainsi que se font les affaires. Elles sont réglées entre amis, dans de petits conciliabules.

L'échevin Roy.—Je dois dire que je n'ai pas été invité à ce caucus, bien que je fasse partie du comité.

C'est l'échevin Lapointe qui se montre le plus indigné contre ce caucus. " Je suis, dit-il, pour la promotion des employés qui le méritent ; mais j'ai une autre raison d'être contre M. Leguerrier : c'est qu'il a été choisi en caucus. Et je me suis laissé dire que si l'on fait passer M. Leguerrier aujourd'hui, c'est parce qu'il a été entendu que l'on ferait aussi passer le capitaine Chartrand comme chef de police. (On cri : hont! hont!) Voilà comment on procède. C'est un système intolérable.

L'échevin Larivière nie qu'il ait été question de la position de chef de police au caucus qui a eu lieu chez lui.

L'échevin Savignac dit qu'il était bien disposé en faveur de M. Plante, mais ce dernier, dit-il, m'a trompé voilà pourquoi je suis contre aujourd'hui. Il est venu chez moi pour me demander mon suffrage, vu qu'il était un de mes électeurs, mais j'ai découvert ensuite que ceci était faux.

L'échevin Chaussé affirme que le meilleur moyen de se concerter pour la solution d'une difficulté, c'est le système de caucus et il déclare que lors du dernier qui a eu lieu il n'a pas été question du surintendant de police.

Enfin le vote est pris et M. Leguerrier est nommé comme suit :

Pour :—Laporte, LeBeuf, Clearihue, Chaussé, Ames, Lavallée, Gagnon, McBride, Sadler, Ouimet, Ricard, Smith, Tansey, Faucher, Raby, Robertson, Savignac, Lespérance, Lavallée, Vallières. —20.

Contre :—Martineau, Hart, Brunet, Jacques, Turner, Ekers, Gallery, Roy, Wilson, Lapointe, Lamarche, Robillard, Chevalier, Bumbray.—14.

On passe ensuite à l'étude du nouveau règlement concernant l'administration de l'aqueduc et la perception des prix de l'eau. C'est l'ancien règlement sauf quelques modifications. "La Presse" l'a déjà publié "in extenso". Toutes les clauses jusqu'à la cédule des charges sont adoptées.

La clause 8 a donné lieu à un certain débat. Elle se lit comme suit :

Sec. 8.—"Si une personne approvisionnée d'eau par la Corporation fait, ou permet qu'il soit fait quelque chose en contravention à ce règlement ou manque de se conformer au dit règlement, le Surintendant ou son assistant pourra interrompre l'approvisionnement d'eau à telle personne et cesser de lui en fournir tant que la cause de la plainte existera ou qu'il n'y sera pas remédié."

L'échevin Chaussé appuyé par l'échevin Lapointe, propose que l'eau ne soit pas fermée, pour cause de non-paiement, dans les maisons où il y a des cabinets d'aisance. M. Chaussé insiste sur ce point disant qu'il y a, surtout dans les quartiers ouvriers une multitude de plaintes à ce sujet. Plutôt que de priver les gens d'une chose de première nécessité et de les exposer à contracter des maladies ainsi que leurs voisins, que la ville se serve des moyens ordinaires que donne la loi, pour se faire payer.

L'échevin Ames fait remarquer que la question de la fermeture de l'eau est soumise au jugement du Bureau d'hygiène et jamais l'eau est retranchée lorsqu'il s'agit d'un cas d'extrême pauvreté ou qu'il y a de la maladie dans la maison.

L'échevin Laporte envisage la chose à un autre point de vue, et il dit que la ville a besoin de tous ses revenus. Or, le seul moyen qu'il y ait dans la plupart des cas de forcer la main aux négligents, est de leur fermer l'eau.

L'échevin Chaussé.—On ne refuse pas l'eau aux chiens, et l'on en priverait nos semblables ? On les exposerait aux maladies et à la mort pour quelques sous?

L'échevin Lapointe ajoute que la cité réalise de $300,000 à $400,000 de bénéfices, par année sur l'eau. C'est trop. On ne doit pas spéculer sur cela.

L'échevin Vallières dit que si l'on tient compte du capital investi, des dépenses de l'administration etc., la ville fait bien peu de profits, en somme.

Finalement la proposition est rejetée par un vote de 22 contre 3.

L'échevin Chaussé, appuyé par l'échevin Lapointe propose alors que l'eau ne soit arrêtée dans aucun logement, qu'il y ait cabinet d'aisance ou non. Rejeté par 16 contre 6.

Arrivé à la partie du règlement qui concerne le tarif de l'eau, l'échevin Martineau propose que la taxe soit réduite de 7½ à 7 p. c. Comme les échevins Laporte, Savignac, Clearihue et autres se récriminent, disant que les revenus sont déjà insuffisants pour donner un service public convenable, l'échevin Martineau leur réplique, qu'en face de la mauvaise administration et des extravagances présentes, il ne trouve rien de mieux à faire. On créé des positions, dit-il, on engage à droite et à gauche des employés dont on pourrait se dispenser, loin d'être diminués, les salaires sont augmentés, etc. Pendant ce temps, les contribuables n'ont pas de trottoirs, d'égouts,ni de macadam. Or, si nous ne pouvons eur donner autre chose, je suis bien disposé à leur accorder une diminution de taxe. Ce ne serait que juste, la ville ne leur accordant pas ces améliorations auxquelles ils ont droit.Que l'on appelle cela,popu.acier,ou de n'importe quel autre nom, cela m'est égal, et je crois ma proposition juste.

L'échevin Bumbray croit que, si la ville perd $50,000 par année de taxes d'eau, c'est parce que les collecteurs ne font pas leur devoir.

L'échevin Ouimet émet l'idée d'établir dans les stations de police de chaque quartier, des bureaux de collecteurs, où, le samedi et le lundi, les ouvriers, après leur journée de travail, pourraient aller payer leur eau.

La discussion menaçait de se prolonger, lorsque l'échevin Lebeuf proposa l'ajournement, et la séance fut levée. Il était 6.30 heures.



Epuisement des Nerfs.

Des centaines de jeunes filles et de femmes ne peuvent compter que sur leurs efforts pour gagner leur vie et il n'est pas de classe de la société plus admirée pour son indépendance et son courage. Mais soit derrière le comptoir, dans le bureau, la manufacture ou à la maison, le travail signifie la vie à l'intérieur — souvent dans des chambres mal aérées. Il y a tension des nerfs ; le sang s'appauvrit ; les joues deviennent pâles et cireuses ; il y a maux de tête fréquents, fatigue continuelle, rapide palpitation du cœur au moindre effort, peut-être des rides et une apparence de vieillesse prématurée. Si les premiers symptômes sont négligés, cela peut mener à une décrépitude complète et peut-être à la plus redoutée de toutes les maladies : la Consomption. Il faut un tonique, et pour cette fin les

Pilules Roses du Dr Williams

sont sans égales. Leur merveilleux record de guérisons les place à la tête de toutes les médecines dans le monde entier. L'usage de ces pilules a rendu alertes, heureuses et fortes des milliers de femmes et filles faibles, souffrantes et abattues.

Au nombre des personnes qui ont été presque arrachées à la tombe grâce à cette médecine, se trouve Mlle M. C. Marceaux, de St-Lambert de Lévis, Qué. Mlle Marceaux dit :

" C'est pour moi un immense plaisir que de parler des bienfaits que j'ai reçus des Pilules Roses du Dr Williams. Depuis quelques années, je demeurais au Wisconsin, avec un parent, où je consacrais mon temps à l'étude de l'anglais et de la musique, ayant l'intention de faire de cette dernière ma profession. Je n'étais pas très forte et mes études me fatiguaient beaucoup. Lorsque je fus sur le point d'atteindre mes quatorze ans, je devins très pâle, je souffrais de graves maux de tête et de faiblesse. Je consultai un médecin, et selon son avis, je retournai au Canada. La fatigue du voyage, cependant, me rendit pire, et à la fin, je devins si faible qu'il m'était impossible de marcher sans aide. J'étais extrêmement pâle, j'avais les sourcils enflés, j'avais continuellement mal à la tête, et j'étais si nerveuse que le moindre bruit faisait battre mon cœur violemment. J'avais presque du dégoût pour la nourriture et j'en vins à ne peser que quatre-vingt-quinze livres. Ni les remèdes du docteur, ni rien de ce que j'avais pris jusqu'à ce temps, ne semblaient me faire le moindre bien. Je restai alitée pendant environ un an et selon moi, il n'y avait que la mort qui pût mettre un terme à mes souffrances. Heureusement, une des connaissances de mon père m'apporta un jour une boîte de Pilules Roses du Dr Williams, et me força à les essayer. C'est ce que je fis, et je crus qu'elles m'avaient fait un peu de bien ; alors mon père en acheta encore. Après que j'en eusse pris quelques boîtes, tous mes amies pouvaient constater qu'elles me donnaient du soulagement, et le temps que je mis à en consommer neuf boîtes, j'avais acquis une meilleure santé que je n'avais jamais eue auparavant, et j'avais augmenté de quinze livres. Je vous dis cela par reconnaissance, afin que, s'il y a d'autres jeunes filles faibles et malades comme je l'ai été, elles sachent comment recouvrer la santé. "

Les jeunes filles qui arrivent à l'âge de femme sont à la période la plus critique de leur existence. Du soin qu'elles reçoivent dépend leur bonheur futur. La négligence peut être, soit une mort prématurée, soit une vie de misère. Si les mères insistaient pour que leurs filles qui grandissent fassent usage occasionnellement des Pilules Roses du Dr Williams, le résultat serait un sang riche, des nerfs vigoureux et une bonne santé.

Mais il faut que vous ayez les vraies pilules et rien que les vraies portent le plein terme " **Dr. Williams Pink Pills for Pale People** " sur l'enveloppe autour de chaque boîte. Vendues par tous les marchands ou envoyées par la poste, franco, au prix de 50 cents la boîte ou six boîtes pour $2.50 en s'adressant à la Dr. Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

LE PRIX DU CONFORT



Le confort est très précieux et ne vous coûte rien de plus quand vous achetez les "Chaussures Slater."

Chaque paire est très confortable.

Nous en avons tant de formes que vous pouvez facilement en trouver qui conviendront à vos pieds, dans toutes les couleurs imaginables et en cuir choisi de la meilleure qualité.

Toutes les "Chaussures Slater" sont à trépointes Goodyear, ce qui signifie qu'elles sont solides et confectionnées d'une manière uniforme. Chaque paire porte, sur la semelle, dans un cadre d'ardoise, la marque de fabrique des fabricants avec le prix, $5.00 ou $3.50.

Catalogue Gratis.

Les Magasins de Chaussures Slater,

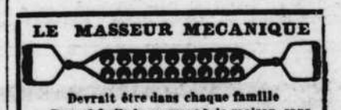
1551 Rue Ste-Catherine-Est, Près St-André.
Tél. Est 899.

225 Rue St-Jacques, Le Grand Magasin.
Tél. Main 430

2381 Rue Ste-Catherine-Ouest, Près Peel
Tél. Up 1309.

Nous avons, dans nos entrepôts, deux pianos neufs dont le prix régulier est de $350. Elégantes caisses. Son riche et puissant. Splendidement faits. Nous les offrons à $250 chacun, payables $7 par mois. Ce sont des bargains. Lindsay - Nordheimer Co., 2366 rue Ste Catherine.

LE MASSEUR MECANIQUE



Devrait être dans chaque famille

Il rend facile le massage à la maison sans autres déboursés. CEMASSAGE est de rigueur pour l'homme, la femme ou l'enfant. Il donne et conserve ce teint rose et frais du jeune âge — fait disparaître les rides du vieil âge—développe les formes et réduit l'obésité. Prix $1.00

Ecrivez pour descriptions

ALBERT DEMERS & CIE.

1840 Rue Notre-Dame, Montréal.
Près McGill. Bell Main 950

THE IMPERIAL LIFE

ASSURANCE COMPANY OF CANADA

a d'Excellents Avantages à offrir à des agents généraux et locaux, à la ville et à la campagne. Les contrats les plus avantageux seront offerts à des hommes énergiques et fiables.

SPLENDIDE OCCASION

pour des hommes d'affaires compétents. Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience dans ce genre d'affaires.

THE IMPERIAL LIFE a, dans l'histoire des compagnies d'assurance sur la vie, un record sans parallèle. C'est la meilleure compagnie et pour le porteur de police et pour l'agent.

E. S. MILLER,
Gérant Provincial,
260 rue Saint-Jacques, Montréal.
160—2

LA GUERISON RAPIDE



Du Rhumatisme,
" Mal de Dos,
" Lumbago,
De la Sciatique,
Des Maladies de Rognons,
Des Maladies d'Estomac.



Des milliers d'hommes et de femmes qui souffraient tellement du mal de dos qu'ils ne pouvaient pas se pencher pour ramasser une épingle sans endurer les douleurs les plus atroces, sont guéris, tous les ans, au moyen de mon appareil. Quand ils levaient quelque chose ou qu'ils travaillaient, les douleurs étaient si fortes qu'ils étaient obligés de tenir le lit pendant des jours et des semaines. Les excès et les indiscrétions sont souvent la cause de tous ces désordres qui causent généralement le Lumbago ou le Rhumatisme ou le symptôme de la Maladie de Bright, le Diabète, la Débilité Nerveuse, le Dépérissement prématuré, etc. Neuf fois sur dix les hommes et les femmes atteints de cette infirmité se de cette faiblesse du dos les négligent, et quelles en sont les conséquences ? Une misère indescriptible et, pour plusieurs la pauvreté, sur de par le paiement des comptes et remèdes de médecins. J'offre à ces personnes un remède certain dans ma CEINTURE ELECTRIQUE du Dr SANDEN, qui fournit doucement mais sûrement le remède de la nature sans drogues, et guérit quand tous les autres remèdes font défaut.

SUSPENSEUR ELECTRIQUE pour HOMMES, GRATIS AVEC TOUTES LES CEINTURES

Personne ne peut se faire une idée, sans les examiner, des merveilleux courants produits par ces batteries pour le corps, par conséquent, si vous le pouvez, venez à notre bureau en voir et en essayer une; si non, notre livre illustré sera envoyé encheté gratuitement, par la poste, aux personnes qui en feront la demande à l'inventeur et au fabricant.

Dr T. SANDEN, 132 rue St Jacques, Montréal, Qué.
Heures de bureau: 9 à 6, le dimanche, de 10 à 1.

Avant. Après.



Phosphatine de Wood.

Le Grand Remède Anglais

Vendu et recommandé par tous les Pharmaciens du Canada. Seul remède sûr connu. Six paquets guérissent sûrement toutes formes de faiblesse sexuelle, tous effets d'abus ou d'excès, dépression mentale, abus du tabac, de l'opium ou des stimulants. Envoyé sur réception du prix, un paquet, $1.00, six, $5.00. *Un vous plaira, six guériront.* Pamplets gratis à n'importe quelle adresse.

The Wood Company, Windsor, Ont

En vente chez B.E. McGale, 2123 rue Notre-Dame et toutes les pharmacies du Canada. mjs

Sirop calmant du Dr Fred. J. Demers pour les enfants

Ne peut être trop recommandé pour le nommeil la dentition et les coliques. 93—mMjs—z

Rhumes Obstinés — **BAUME RHUMAL**

Un avant-dernier appel

Pour vous avertir que si vous désirez que vos fourrures soient assurées contre le feu, les voleurs ou les mites, il faut nous les faire parvenir aussitôt. Clavet et Ginchereau, 1437 Ste Catherine.

LA CIE DE TELEPHONE BELL du CANADA, Ltée.

Les abonnés qui doivent déménager au mois de mai, sont priés de se rappeler que s'ils ne veulent pas que leur service de téléphone soit interrompu, ils doivent donner leur commande de transfert immédiatement. On trouvera un blanc de commande pour le déménagement du téléphone, dans la dernière page de chaque Directoire de Téléphone. Remplissez-le et retournez à

D. C. DEWAR,
Gérant Local.
Montréal, 18 Avril, 1901. 102—mjs—z

UNION TYPO

NOUVELLES OUVRIERES

Ces 500 employés qui sont demeurés au travail dans les fabriques affectées par la grève

LE NOUVEAU TARIF DES MAÇONS

La concurrence qui sert de pivean à notre système économique est à s'écrouler

LES OUVRIERS D'OTTAWA

Convaincus du peu de sincérité des individus qui renient leur conviction pour obtenir des votes

LES SOCIETES OUVRIERES ECRASEES PAR LES "TRUSTS"

Les ouvriers mineurs de la grande Bretagne n'ont pas d'enthousiasme pour la politique

La municipalisation à Chicago

Une assemblée excessivement importante de l'Union des mouleurs en fer aura lieu demain soir, dans son local, au No 662½ de la rue Craig.

Le troisième vice-président de l'Union Internationale, M. James Roach, sera présent à cette réunion, croit-on.

Entre autres affaires qui seront soumises aux délibérations de l'assemblée se trouve un projet d'arrangement relatif aux fondeurs en dehors de la ville.

* * *

La grève des cigariers se continue sans produire aucun incident sensationnel. Les manufacturiers prétendent qu'ils ont environ 500 employés qui continuent à travailler dans les 18 fabriques supposées être entièrement fermées. Une grande partie de ce personne., sinon la totalité, sont des femmes et des enfants qui n'ont jamais confectionné un cigare. Ces ouvrières et ces apprentis n'ont jamais fait autre chose, prétendent les cigariers, que préparer le tabac pour les ouvriers cigariers.

Une assemblée spéciale des grévistes sera tenue ce matin, à dix heures, dans leur salle du Label Bleu, afin de les encourager à se conduire aussi bien qu'ils l'ont fait jusqu'à présent et pour leur donner des informations utiles sur la situation qui est, d'après les officiers, des plus encourageante.

* * *

L'Union des maçons a eu son assemblée régulière, hier soir, dans son local de l'édifice de l'Union Saint-Joseph. Le secrétaire informe l'Union que tous les patrons ont été avisés que le nouveau tarif de deux dollars et demi par jour, qui entrera en vigueur demain, sera maintenu avec la journée de neuf heures, qui sera mise à effet le premier juin.

Chaque assemblée amène de nouveaux adhérents à l'Union. Hier soir, douze se sont présentés pour être initiés. Cinq membres ont pris leur carte de voyages, ayant trouvé du travail plus rémunérateur à l'étranger qu'ici.

* * *

Le Conseil Central des Métiers et du Travil d'Ottawa vient de constater une fois de plus qu'il y a peu à compter sur les promesses des hommes publics qui s'engagent à faire des choses auxquelles ils n'ont pas confiance, dans le seul but de gagner des votes le jour des élections.

Sur les instances du Conseil Central, aux dernières élection municipales, un grand nombre de candidats s'engagèrent formellement, au cas où ils seraient élus, à voter pour la municipalisation des monopoles ayant reçu des privilèges spéciaux de la municipalité.

Une quinzaine de ces candidats furent élus aux grands applaudissements des ouvriers organisés de la capitale.

Il y a quelques jours, l'échevin Desjardins, soit par conviction, soit pour s'acquitter d'une promesse électorale, proposa l'adoption du principe de la municipalisation et ne trouva que trois de ses confrères pour l'appuyer.

Le Conseil Central d'Ottawa se rappellera-t-il de la leçon et comprendra-t-il une bonne fois que les seuls candidats pour lesquels il devrait se prononcer, sont ceux qui partagent en fait d'administration publique ses propres convictions et non ceux qui s'engagent à accomplir une mission contraire à leurs principes.

Le Conseil Central a blâmé la recommandation d'un comité civique à l'effet de nommer un aide au fonctionnaire Pratt qui cumule les fonctions d'estimateur et d'inspecteur des bâtiments en construction. Ce que le Conseil désire à la place de ce projet, c'est que les fonctions d'estimateur et d'inspecteur soit séparées et indépendantes l'une de l'autre, afin qu'un inspecteur compétent et ne dépendant que du conseil municipal soit nommé. Les ouvriers croit que ce système donnerait plus de satisfaction aux travailleurs dont la vie est trop souvent mise en péril par la négligence des entrepreneurs ou des conducteurs des travaux de construction.

Un comité de la même organisation nommé, il y a plus d'un an pour faire une enquête sur un prétendu surmenage que l'on prétendait être imposé à des femmes employées dans un magasin de le rue Wellington, a déposé son rapport qui conclu qu'il n'a rien trouvé d'anormal dans la manière dont sont traitées les employées du magasin signalé.

* * *

A lire les économistes dont les doctrines ont été mises en pratique depuis des siècles, le seule piveau sur lequel pouvait tourner tout état social était la concurrence. Alors nous devons trembler pour cet état social, car la concurrence se meure étouffée par la main des "trusts."

* * *

Le nouveau "trust" sur l'acier a manifesté son intention de forcer toutes les organisations ouvrières dont les adhérents sont à son emploi de se dissoudre. Il n'est pas dit, cependant, que le syndicat, tout puissant qu'il soit, ne rencontrera pas de résistance, et il pourrait lui arriver avant d'avoir accompli ce projet ce qui est arrivé à l'Angleterre pour avoir voulu détruire les deux républiques des Boers.

* * *

John Maynard Harlan, dont la couardise de la convention républicaine a repoussé comme candidat du parti aux fonctions de maire de Chicago, afin d'obéir aux ordres des monopoleurs qui ont dépouillé la municipalité des privilèges qu'elle possédait, n'a pas renoncé à la lutte pour faire rentrer la ville en possession des avantages qui lui ont été enlevés. En sa qualité d'échevin, il va poursuivre contre les monopoles la campagne qu'il s'était promis de faire en qualité de maire.

Il prononçait récemment, au sein du conseil, un discours qui a fait sensation et dans lequel il disait que contrairement à l'idée répandue, ce n'était pas l'or des capitalistes qui construisait les voies de communication, mais les privilèges qui y attachaient les pouvoirs publics.

* * *

La Fédération des mineurs de la Grande-Bretagne, probablement la plus importante du monde entier numériquement, a manifesté son désir, comme on le sait, d'augmenter le nombre des représentants du travail au parlement. Pour éprouver le sentiment de ses 300,000 adhérents, à ce propos, elle a décidé de leur demander à chacun une souscription de vingt-cinq cents par année, payable en trois versements, afin de créer un fonds pour faire élire et payer les dépenses des députés qui représenteraient les mineurs au parlement. Si tous les mineurs payaient cete cotisation, la somme de $75,000 que ces contributions formeraient, serait suffisante pour l'entretien de quarante à cinquante membres au parlement. Cela serait sans doute infiniment plus efficace que les députations que l'on envoie périodiquement se traîner aux pieds des législateurs. Malheureusement, le projet ne semble pas avoir beaucoup impressionné les mineurs, surtout ceux du Lancashire qui, dans bien des cas, n'ont pas même pris la peine de voter sur la proposition qui a été soumise à leurs suffrages à ce sujet.

Il n'y arien de bien surprenant à cela, en Angleterre, de même qu'en Amérique, les dirigeants ouvriers ont enseigné pendant trente à quarante ans que les syndicats ouvriers professionnels devaient se désintéresser des choses de la politique et il est fort difficile aujourd'hui de réagir contre cette opinion, dont on a pétri le cerveau des adhérents de ces organisations.

Cette erreur commence aujourd'hui à disparaître chez les chefs ouvriers, mais les simples soldats ne la voient pas encore bien clairement.

* * *

Les ouvriers de Streator, Ill., réclament l'honeur d'être les mieux organisés du continent américain. Il est impossible, prétendent-ils, pour un ouvrier ou une ouvrière de trouver un emploi quelconque sans être muni d'un livret établissant sa qualité de membre en règle de l'Association à laquelle il doit appartenir. Cette esprit de solidarité a valu aux ouvriers de cette ville, une augmentation de salaire et de meilleures conditions de travail.

UNE ENQUETE

Le gouvernement est décidé d'en instituer une sur la combine du papier

Nous lisons dans le "Globe":

Ottawa, 30. — Le gouvernement a décidé de faire faire une enquête au sujet de l'accusation portée par la Canadian Press Association, à l'effet qu'il existe une entente parmi les manufacturiers de papier de la Puissance pour augmenter illégalement le prix du papier. Cette mesure du gouvernement est prise d'après une clause de l'acte des douanes de 1897 donnant au parlement le droit d'intervenir dans les trusts et les syndicats.

Le cas actuel est le premier du genre dont on s'est encore occupé au Canada. La clause en question se lit comme suit:

"Lorsque le gouverneur en conseil a raison de croire qu'il existe un trust, syndicat, association ou entente d'aucune sorte au sujet de tout article de commerce parmi les manufacturiers ou détailleurs de ces articles à l'effet d'en augmenter illégalement le prix, ou qu'il existe une entente quelconque dans le but d'avantager les manufacturiers au détriment des consommateurs, le gouverneur en conseil pourra nommer une commission ou donner à n'importe quel juge de la Cour Suprême du Canada, ou de la Cour de l'Echiquier du Canada, ou à n'importe quel juge de toute Cour Supérieure de n'importe quelle province de la Puissance, le pouvoir de faire une enquête sommaire, et de faire rapport au gouverneur en conseil pour savoir si tel trust syndicat, association ou entente existe réellement."

"Le juge pourra obliger les témoins de comparaître devant lui et les examinera sous serment; il pourra exiger que les papiers et les livres soient produits, et sera investi de tout autre pouvoir nécessaire, qui lui sont donnés par le Gouverneur en Conseil, expressément pour conduire une telle enquête.

"Si le juge fait rapport que telle compagnie, combine, association ou entente existe, et s'il est apparent au Gouverneur en Conseil, que de tels désavantages sont facilités par les droits de douane imposés sur des articles semblables importés, alors le Gouverneur en Conseil devra mettre cet ou ces articles sur la liste d'exemption, ou en réduire le tarif d'exportation, pour donner au public de bénéficier d'une concurrence raisonnable sur ces articles."

L'Association de la Presse Canadienne, il y a quelques mois, a fait une plainte par écrit au ministre des finances, disant qu'il existait un combine, et a déclaré qu'elle était prête à prouver les avancés de cette accusation.

Il y a quelques semaines, une députation qui se rendit à Ottawa eut une entrevue avec l'hon. M. Fielding et avec le ministre des douanes, et a déclaré qu'un trust sur le papier existait et empoignait à la gorge les propriétaires de journaux. Cette accusation était faite de la façon la plus directe et supportée par une foule de faits vraisemblables.

Le ministre des finances, après avoir étudié avec soin cette question, a jugé que le rapport fait par l'Association contient des raisons suffisantes pour demander une enquête, d'après les termes du Statut, et, conséquemment, une enquête a été ordonnée. Elle sera faite par le juge Henri Taschereau, de Montréal, juge de la Cour Supérieure de Québec, qui a reçu avis de sa nomination, cet après-midi.

A ST JEAN, N. B.

M. G. Robertson et la cale sèche qui doit y être construite

M. Geo. Robertson, ex-maire de Saint-Jean, N. B., arrive d'un long voyage en Angleterre où il était allé dans l'intérêt de la cale-sèche de cette ville. La "Imperial Dry Dock Company", ayant reçu de grandes concessions de la ville et une garantie de $20,000 par année, ou 2 par cent sur un capital de $1,000,000 du gouvernement fédéral, M. Robertson partit pour l'Europe afin d'intéresser les autorités impériales à ce projet. Les promoteurs prétendent qu'en temps de guerre l'Amirauté rencontrerait de grandes difficultés de ce côté-ci de la mer, attendu que l'on n'a qu'une seule cale-sèche à Halifax ; c'est ce qui les a encouragés à demander l'appui des autorités impériales.

M. Robertson déclare que le coût de cette construction sera de $1,200,000.

M. Robertson dit que le peuple anglais jouit d'une grande prospérité. Les manufactures sont très actives et peuvent être comparées à celles des Etats-Unis.

EXTENSION DU PACIFIQUE CANADIEN

Dans les Black Hills

La ligne Soo du Pacifique Canadien a décidé d'envahir les Black Hills. La nouvelle construction se fera de Wishek, qui est à 351 milles de Minneapolis et à 38 milles de Bradock, le terminus actuel de l'extension Bismarck, dans une direction sud vers Ashley, près de la ligne du Sud Dakota, distance de vingt milles; alors elle prendra une direction sud-ouest dans le sud de Dakota et se terminera pour le présent à la Rivière Missouri. Une extension à l'ouest de la rivière, dans les collines ne peut être construite jusqu'à la Réserve des Indiens Sioux. La voie ferrée serait passée par cette réserve, qui a été ouverte à la colonisation, ce qui aura lieu dans un avenir rapproché.

AVIS SPECIAL

Déménagement des pianos en mai

La Compagnie de piano Karn, téléphone Up, 1174, a quatre wagons en charge d'hommes, honnêtes, sobres et recommandables. Téléphonez ou venez et confiez-nous votre commande, si vous voulez avoir un service bon marché, prompt et soigneux. — The D. W. KARN CO., édifice de la salle Karn, rue Sainte-Catherine. 18,23,25,30

UNE PROTESTATION

Lors d'une assemblée tenue dimanche, à la salle des jeunes gens irlandais catholiques de la paroisse de Sainte-Marie, il a été résolu de protester contre l'enlèvement de la pierre commémorative de la mort des immigrants à la Pointe Saint-Charles. MM. J. A. Heffernan, F. J. Croke et T. W. Mitchell ont été choisis comme délégués. Ces messieurs se rencontreront avec les délégués des autres sociétés irlandaises qui doivent se réunir dans la salle de l'église Saint-Gabriel, dimanche prochain, à 2.30 p.m.

—Tout le monde peut se sentir mieux. Il n'y a pas de limite à l'utilité de Hood's Sarsaparilla. (1)

La Consomption — BAUME RHUMAL

Vous ne pourrez vous guérir qu'en prenant le "Recuperator" du Dr Ed. Morin. Cette magnifique préparation soulage et guérit toutes les Maladies de la Gorge, Maux de dents, Névralgies, Points de côté, Douleurs générales, etc. Prenez-le sans hésiter. 16, 30, 14.

SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE

L'assemblée mensuelle de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, a eu lieu, hier soir. Cete assemblée termine la session d'hiver, et le mois prochain aura lieu l'assemblée annuelle. Hier, des travaux fort intéressants ont été lus.

LES NOUVEAUX STEAMERS DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement du Canada demande des soumissions pour la construction de deux steamers, qui devront être construits en acier et pourvus d'une double hélice. Le premier devra avoir les dimensions suivantes : 160 pieds en longueur, 30 pieds en largeur et 13 pieds de profondeur ; le second : 210 pieds en longueur, 34 en largeur et 18 en profondeur.

Le contrat comprend la coque, les mâts, le gréement, les engins, chaudières, et toutes les autres machines au complet.



" Adieu, mes amis ! Adieu ! Adieu !
Je ne peux travailler plus longtemps. pour vous.

Le Semi-ready me chasse de mes pénates.

Les vieilles méthodes, les longs délais n'ont plus leur raison d'être."

(C'est ainsi que le tailleur sur commande abandonne la partie).

Les habits semi-ready pour hommes sont égaux aux meilleurs habits sur commande avec ces différences :—

Prix d'un tiers à la moitié moins, $20, $18, $15, $12, pour habits ou pardessus. Vendus prêts à essayer.

Livrés le même jour—pas deux semaines après.

Satisfaction non seulement promise, mais garantie.

Votre argent vous est remis si vous le désirez.

Catalogues français gratis.

Semi-ready

231 rue St-Jacques, 1551 Ste-Catherine, MONTREAL.

Manufacture et Dept. des Ordres par la Malle 230 rue St-Jacques, Montreal.

TAPISSERIES

Voici l'époque des déménagements et des réparations nécessitées par ces changements de domicile. Ceux qui ont besoin de TAPISSERIE trouveront à la maison

CADIEUX & DEROME,
1603 rue Notre-Dame,

UN IMMENSE CHOIX DE

PAPIER ANGLAIS AMERICAIN et CANADIEN

RIDEAUX EN TOILE avec frange ou avec insertion en dentelle, dans toutes les couleurs et dans tous les prix.

UNE VISITE EST SOLLICITEE. 27,30,2,4

RUBINAT

(SOURCE SERRE)

EAU MINÉRALE, NATURELLE, PURGATIVE, ANTISEPTIQUE

La seule Eau Purgative agréable au gout et agissant à petites doses sans jamais causer de coliques, de nausées ou d'irritations intestinales,

PAS DE REGIME A SUIVRE.

En Vente partout a 25 cents la Bouteille.

MEFIEZ-VOUS DES SUBSTITUTIONS — Exigez que les mots SOURCE SERRE soient sur la bouteille, l'étiquette et la capsule. (6) 28,28,2

NOUVEAUX CLUBS A MONTREAL

LE CLUB "FRANCAIS"

Les personnes ci-après demandent une charte d'incorporation par lettres patentes, sous le nom et dans le but ci-après mentionnés :

1o. Le nom de la compagnie est "Français."

2o. Son but est la récréation, l'instruction pour les exercices athlétiques et pour des fins sociales.

3o. La principale place d'affaires sera à Montréal.

4o. Le capital sera de cinq cents dollars, divisé en cent actions de cinq dollars chacune.

5o. Les noms des requérants sont : Dr A. Monpetit ; L. N. Cardinal, tailleur ; O. Bernier, marchand de chaussures ; Dominique Daviau, rentier ; Paul Dumour, rentier ; Antoine Michel, commerçant ; Dame Isabelle Viala, marchande publique, épouse séparée de biens de Isidore Malartre, marchand de vin, de Montréal.

Madame Isabelle Viala, est la requérante.

CLUB ST LAURENT

Demande est faite d'incorporation par lettres patentes, sous le nom et dans les buts ci-après mentionnées :

1o. Le nom de la compagnie sera : "Club Saint-Laurent."

2. L'objet pour lequel la constitution en corporation de la compagnie est demandée, est d'encourager les arts, la récréation et l'instruction.

3. Le bureau principal de la compagnie sera à Montréal.

4. Le fonds social de la compagnie sera de dix mille piastres ($10,000.00), divisé en deux cents actions de cinquante piastres chacune.

5. Les requérants sont : Lawrence Wilson, marchand ; Jean Louis Archambault, avocat ; Joseph Henry Cloran, avocat ; George Bourgouin, marchand, et Moïse Brossard, marchand, tous de Montréal.

DEBARASSEZ VOS LITS DES PUNAISES.

EN EMPLOYANT LE

POISON LIQUIDE DE LYONS.

Une application les détruit, sinon votre argent sera remis. 25c. En vente partout.

ou JOHN T. LYONS, Angle des rues Craig et Bleury.

UN BEAU TEINT FAIT TOUJOURS PLAISIR

L'ORIENTAL CREAM ou D'Embellisseur Magique du Dr T. Félix Gouraud



Fait disparaître le teint basané, les boutons, taches de rousseur, vers, maladies de la peau et tout ce qui porte atteinte à la beauté et cela sans qu'on s'aperçoive que l'on s'est servi de remède. Il a été essayé pendant 52 ans et est si inoffensif que nous avons pour certain qu'il est facilement ressemblement. N'acceptez pas de contrefaçon de nom semblable. Le Dr L. A. Sayre disait à une dame de haut ton (une patiente): "Comme vous vous en servirez, vous les dames, je recommande la "Crème de Gouraud" comme la moins offensive de toutes les préparations pour la peau. En vente chez tous les pharmaciens et les marchands d'articles de fantaisie des Etats-Unis, du Canada et de l'Europe. Ecrivez pour circulaires et catalogues donnant des informations complètes et mentionnez "La Presse." Fred. T. Hopkins, Prop. 37 Great Jones St., N. Y.

356—nvs k—qn—(d)

Pourquoi achetez-vous du .... **Cocoa?**

Parce qu'il est Hygiénique, Nutritif et facile à digérer.

Achetez les.....
Cocoas "Hygienic"
Et "Perfection" de

Cowan,

Et vous en serez parfaitement satisfait. 23,30—k

GRAND CHOIX D'OBJETS DE PIÉTÉ
Pour Retraites et Missions
A LA LIBRAIRIE
NAPOLEON GIROUX
1641 rue Notre-Dame, Montréal.
Renseignements fournis sur demande.
12—29—g

Colonial House

Square Philippe.

Département des

MANTEAUX

° ° °

Ligne spéciale de costumes de dames en gris Oxford, mélanges de bleu et mélange de brun, à $17.50.
Costumes en noir et bleu marin pour dames, à $10.50.

° ° °

Costumes de Demoiselles

Un bel assortiment de costumes de demoiselles, grandeurs 6, 7, 8, dans les principales nuances et les principaux dessins.

° ° °

Heptonettes de Dames

Dans les genres les plus nouveaux et les nuances les plus nouvelles, gilet à pour aller en voiture, Raglan, Ulsters avec dos box, aussi curculaires de garde malades.

° ° °

Reefers d'Enfants

Reefers d'enfants, grandeurs 1 à 6, en cramoisi brillant, bleu marin, bleu royal, faon et noir, dans les dessins les plus nouveaux.

° ° °

Jupes de Robes de Dames

Nous attirons spécialement l'attention sur nos différentes lignes de jupes de robes de dames ; nous exposons une très grande variété de dessins et de genres dans les effets suivants :

Jupes en drap Covert, en faon, gris pâle et foncé, mélanges de brun et de bleu avec raies de soie et de satin.

Jupes en drap Vénitien noir, serge foulée et cheviotte unie faites et garnies par tailleur.

Jupes en soie Taffeta noire, garnies de frill, effet chiffon.

Jupes en dentelle noire garnies de mousseline de soie et de raies de soie Taffeta.

COMMANDES PAR LA POSTE SOIGNEUSEMENT EXECUTÉES.

Henry Morgan & Co
MONTREAL.



No. 297.
Ce genre spécial $1.75

D. & A.
DEVANT DROIT
No. 297.

Cette vignette vous montre l'effet. Notre réputation vous assure que le travail et la durée ne peuvent être surpassés.

Corset D. & A.
Le seul véritable
DEVANT DROIT
De $1.00 à $2.00 la paire.

Dominion Corset Mfg. Co.
Quebec Montreal Toronto

Le Grand Magasin des Bargains

Fait une spécialité de tout ce qui est utile et agréable pour l'intérieur de la maison, entr'autres ... ...

Les FERBLANTERIES
Le GRANIT
L'ARTICLE EN FER battu et en fer pressé.
ARROSOIRS
ENTONNOIRS, etc., etc.

AU MONUMENT NATIONAL
J. D. COUTURE, 212 ST LAURENT
Montréal.



Souffrez-vous
d'Insomnie ?

Pris le soir au coucher le
VIN ST MICHEL

Donne un sommeil paisible et doux comme celui de l'enfant.

Il réchauffe l'estomac et facilite le travail de la digestion, il calme les nerfs, repose les muscles, fait disparaître les sueurs froides et donne un sommeil profond et un repos complet qui est le réparateur des forces. Il purifie, fortifie, enrichit le sang et par là assure une santé parfaite à ceux qui font usage de cet énergique tonique.

BOIVIN, WILSON & CIE, Montréal, Seuls Agents pour l'Amérique du Nord

DEPOSITAIRES AUX ETATS-UNIS :
WEEKS, POTTER CO'Y, 360 Rue Washington, Boston, Mass.
WALTER CARON, 109 Blue Island Ave., Chicago, Ill.

900 DROPS
CASTORIA
A Vegetable Preparation for Assimilating the Food and Regulating the Stomachs and Bowels of
INFANTS CHILDREN
Promotes Digestion, Cheerfulness and Rest. Contains neither Opium, Morphine nor Mineral. NOT NARCOTIC.
Recipe of Old Dr SAMUEL PITCHER
Pumpkin Seed
Alx. Senna
Rochelle Salts
Anise Seed
Peppermint
Bi Carbonate Soda
Worm Seed
Clarified Sugar
Wintergreen Flavor
A perfect Remedy for Constipation, Sour Stomach, Diarrhoea, Worms, Convulsions, Feverishness and LOSS OF SLEEP.
Fac Simile Signature of
NEW YORK.
At 6 months old
35 DOSES 35 CENTS
EXACT COPY OF WRAPPER.

VOYEZ
A CE QUE LE
FAC-SIMILÉ
DE LA SIGNATURE
—DE—
Chas. H. Fletcher.
SOIT SUR
L'ENVELOPPE
DE CHAQUE
BOUTEILLE DE
CASTORIA

Le Castoria est mis en bouteilles d'une grandeur seulement. Il n'est jamais vendu à la mesure. Ne permettez pas à qui que ce soit de vous vendre autre chose sous prétexte et sur promesse que c'est "tout aussi bon" et que cela "répondra à tous les besoins."

Voyez à ce qu'on vous donne C-A-S-T-O-R-I-A.

Le Fac-Similé de la Signature de Chas. H. Fletcher est sur chaque enveloppe.

TEMPERATURE

Toronto, 30.

Nuageux; beau ce soir.

Montréal, 30 avril 1901.

Température d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 1640 et 1642 rue Notre-Dame :

Maximum, aujourd'hui	50
Maximum, l'an dernier	67
Minimum, aujourd'hui	43
Minimum, l'an dernier	39

Baromètre — 8 heures a.m., 30.10 ; 11 heures a.m., 30.04 ; 1 heure p.m., 30.02.

VOYAGE EN EUROPE

Avis aux Compétiteurs

Nous prions tous ceux qui nous ont fait tenir des coupons pour le voyage en Europe de vouloir se conformer à la décision des Commissaires, MM. Dumouchel et McKay, notaires, en nous envoyant maintenant autant de réponses qu'ils nous ont remis de coupons, à la question suivante que nous posons :

"Sur un total de 293½ livres de coupons découpés, les uns avec marge en blanc, les autres, sans marge, combien y en a-t-il en tout?"

Celui dont la réponse se rapprochera le plus du chiffre total aura droit au billet du voyage en Europe.

Personne ne peut savoir la quantité reçue. La boite renfermant les coupons est scellée, et les deux Commissaires devront, eux-mêmes, compter les coupons et déclarer l'heureux concurrent.

Les réponses seront reçues à "La Presse" jusqu'au 30 avril inclusivement.

Par exemple, sur le coupon cidessous, qui est l'exacte dimension du premier, ou sur aucun morceau de papier, écrivez autant de chiffres que vous aurez déjà envoyé de coupons, et renvoyez-nous-le d'ici au 30 avril, avec votre nom.

Le Concours de 'La Presse'

Voyage d'Europe-RIVET

LONDRES, ROUEN, PARIS

Le nombre de Coupons est de . . . .

Nom . . . .

Adresse . . . .

Envoyez ce coupon ou un autre papier, le ou avant le 30 avril.

AVIS

Nous prions nos abonnés qui changent de domicile de bien vouloir nous donner leur ancienne adresse en même temps que la nouvelle.

(2)

CES $30,000

La personne accusée dans cette affaire insiste pour que nous fassions connaître sa version

Nos lecteurs se souviennent que dans notre édition du 26 avril, nous annoncions la disparition d'un commis de confiance du nom de Stanislas Picard, défalcataire de la jolie somme de $30,000; nous disions aussi que ce commis avait laissé une lettre à l'adresse de son patron avant son départ, qui aurait eu lieu mercredi de la semaine dernière.

Au sujet de cette affaire, nous recevions hier matin, la lettre suivante :

M. le rédacteur de "La Presse",

Monsieur,

Dans un article intitulé "Encore Un", paru dans votre édition du 26 courant, je constate que rien n'a été négligé, tant en vérités qu'en suppositions à mon sujet, pour faire produire la sensation désirée "que je suis parti pour des lieux inconnus, emportant avec moi une somme rondelette, appartenant à mon patron." Mes amis et intéressés ont toujours connu mon adresse, seul votre correspondant paraît l'ignorer. La voici :

S. PICARD,
Upton, comté Bagot,
Province de Québec, Canada.

"Je serai ici probablement un mois et je vous invite vous et ceux de vos lecteurs que vous n'avez pas manqué de scandaliser à mon sujet à venir compter cette "somme rondelette" que j'aurais d'après votre article volée à mon patron."

Cette lettre était beaucoup plus longue que nous la reproduisons, car nous avons passé sous silence les commentaires inacceptables que le signataire y avait inclus à l'adresse de notre correspondant.

Hier, quelques heures après avoir reçu la lettre que nous donnons ci-haut, nous avons eu la visite de M. Picard qui affirme son innocence.

PLAQUES DE FER VOLEES

Arthur Martel, 25 ans, rue Amherst est accusé d'avoir volé six plaques de fer valant cinquante centins chacune.

C'est sur les quais que le vol a été commis. Hier après-midi, vers deux heures, Martel s'empara de ces plaques métalliques et, en compagnie d'un camarade, alla les cacher dans un wagon vide, stationnant sur la rue des Communes. Le constable Trudeau, du poste No 15, le vit faire, et se dirigea du côte des voleurs.

Le compagnon de Martel s'enfuit, et n'est pas encore connu. Arrêté ainsi sur le fait, Arthur Martel n'a pas osé nier l'acte criminel dont il s'était rendu coupable, et ce matin, en cour de police, il a été condamné à $2 et les frais ou 15 jours.

Il a péremptoirement refusé de donner le nom de son complice.

LA BATAILLE McGOVERN-GARDNER CE SOIR

San Francisco, 30—Terry McGovern et Oscar Gardner ont terminé, hier, leur entraînement pour leur bataille de ce soir, au Mechanic's Pavilion.

Les deux hommes pesaient 124 livres à 3 heures.

Harry Corbett agira comme referee.

LES DEBARDEURS

Leurs difficultés avec la Cie du Grand Nord ne sont pas réglées

La police garde les abords de l'élévateur à grain

(Spécial à "La Presse")

Québec 30 — Les difficultés entre les débardeurs de Québec et la compagnie du Grand-Nord au sujet du déchargement du SS. "Belgian", ne sont pas encore réglées. Dès cinq heures, ce matin, quatorze hommes de la police provinciale, sous les ordres des sergents McCarthy et Burke, descendirent sur le quai de la compagnie, où le steamer est amarré. Cinquante hommes de la force municipale, sous les ordres du chef Penny, se rendirent aussi sur les lieux, afin de prévenir une émeute. Toute l'avant-midi, la foule a envahi les abords de l'élévateur à grains du Grand-Nord, mais il y avait plus de curieux que de débardeurs sans travail. De fait, j'ai remarqué plusieurs hommes de profession et de commerce.

Une clôture avait été érigée au bord du quai, au coin de l'élévateur et couverte d'une grande affiche signée par le secrétaire de la commission du havre et contresignée par le chef de police Penny, défendant à quiconque de franchir cette clôture ou d'entrer dans le hangar à marchandises sans une permission spéciale.

Une dizaine d'hommes de police protégeaient les quelque trente ouvriers engagés à décharger le steamer. Cette précaution était inutile, car les portes d'entrée du hangar étaient bien gardées.

La voiture spéciale pour le transport des prisonniers, attelée à deux chevaux, était aussi à l'abri sous le hangar, prête à recevoir ceux que la ploice recueillerait.

J'ai vu, pendant une demie-heure, les ouvriers à l'oeuvre. Ce sont pour la plupart des journaliers qui n'ont jamais travaillé à bord des steamers.

Ils y vont avec assez de lenteur, n'ayant pas l'expérience nécessaire. Ils sont sous la direction du capitaine Hawkett, surintendant de l'élévateur à grains. Tout alla assez bien une partie de l'avant-midi. A un moment donné une voiture chargée de vivres fit son apparition sur les lieux et les rires éclatèrent de tous côtés. Ces provisions étaient destinées aux hommes de police. Vers onze heures un des ouvriers du bord sortit du hangar et sans méfiance il traversa le cordon de police, et la foule pour aller chez lui. Il n'avait pas franchi vingt verges qu'un groupe de sans-travail se mit à sa poursuite.

Le malheureux prit ses jambes à son cou, mais il fut rejoint à l'encoignure des rues Dalhousie et St André. Ceux qui le poursuivaient criaient : "Qu'on l'étouffe"; "Jetons-le à l'eau", etc., enfin, aucunes paroles rassurantes pour le fugitif.

Bref, notre homme reçut une série de coups de pied et de coups de poing, et il s'en fut plus loin, clopin-clopant.

Cette scène se déroula pour ainsi dire sous les yeux de la police.

Quelques minutes plus tard, un homme vint afficher sur un poteau l'avis suivant, écrit dans les deux langues :

"La compagnie du Grand Nord n'a nullement l'intention de réduire le taux des gages des débardeurs.

"Son désir est d'offrir le même prix que l'on donne à Montréal pour le chargement d'un navire. Autrement, elle ne pourra faire des affaires.

"Comme preuve, je suis autorisé de laisser connaître le coût du chargement du "S.S. Belgian", aussitôt qu'il sera terminé et de plus le soumettre à un comité des ouvriers."

S'il est trouvé que le coût de ce travail est fait meilleur marché qu'il est payé aux arimeurs à Montréal pour le même travail la compagnie paiera la différence qui sera divisée entre les travailleurs qui auront chargé le SS. "Belgian."

Par ordre.

Pour la Cie de steamers Leyland. Thos. Harling.

J. G. SCOTT, gérant général du Grand Nord.

Ce n'est que vers midi que le bal commença pour de bon. Une dizaine d'ouvriers quittèrent le travail et sortirent par une porte dérobée du hangar pour aller dîner dans leur famille.

On eut dit que les débardeurs mécontents, avaient un service de sentinelles d'organisé, car en un clin d'oeil une partie de la foule quitta les abords du quai pour se mettre à la poursuite des malheureux.

Ces derniers n'étant pas rassurés sur leur sort, se dirigèrent dans toutes les directions.

Un d'entre eux nommé Alphonse Couture, de Saint-Sauveur, fut attaqué à coups redoublés par une dizaine de gaillards à moitié ivres de boisson et de rage, vociférant comme des déchaînés.

Couture parvint à se traîner jusque dans la buvette de M. Philéas Guérard, au coin de la rue Prince de Galles et du quai du Grand Tronc.

Une dizaine d'individus suivirent le malheureux jusque-là et non satisfaits de ce qu'ils lui avaient fait jusque-là, ils le criblèrent de coups de pied, lui cassant les dents et lui fracturant la mâchoire.

Au même instant, un autre ouvrier était assailli en face des bureaux de D. Rattray and Son, épiciers en gros, rue St Paul. Le malheureux perdit connaissance et resta étendu sur le carreau. Plusieurs citoyens assistèrent à cette boucherie, et un d'eux, M. Hibbert Budden, organiste de l'église presbytérienne, risqua une remarque très juste. Mal lui en prit, car son chapeau vola sous un coup de poing dirigé par un fort à bras.

L'homme ainsi massacré sur le trottoir fut ramassé par le constable Coleman, au moment où un des assaillants, plus avivé que ses copains, le frappait à coups de pied.

D'autres constables arrivèrent, sur les entrefaites, mais ils ne songèrent pas à arrêter les assaillants, qui leur furent désignés par plusieurs témoins de cette scène sanglante. Les rustauds crachaient des blasphèmes à la face des hommes de police, mais rien ne fut fait pour les arrêter.

Si le chef de police eût été présent, les choses se seraient passées d'une autre façon.

Un ouvrier nommé Dombroski, de St Sauveur, a aussi été assailli, mais il eut le temps de se refugier au poste No 5 des pompiers avant de tomber sous les coups.

Il importe de relater un incident pour démontrer l'aveuglement de certains débardeurs.

Durant les mêlées je me tiens au milieu, afin d'avoir le nom des victimes. Un nommé Moisan, autrefois soldat dans la batterie de campagne, s'approcha de moi alors que j'étais à causer avec deux amis, le Dr D. Brousseau et Thos. Delaney, boucher et me dit de me tenir éloigné lorsqu'il y aurait du grabuge, si non il m'arriverait malheur. La présence des journalistes ne fait évidemment pas l'affaire des perturbateurs, puisque personnellement je n'ai jamais rien écrit contre les débardeurs de Québec. Au contraire, l'an dernier, à l'occasion des difficultés de la société des débardeurs, je mis ma plume au service des intéressés.

En terminant ma dépêche je tiens à dire que plusieurs officiers de la société des débardeurs protestent contre la conduite tenue à midi par quelques-uns des leurs. Ils insistent pour que dans le public on ne tienne pas leur société responsable de ces scènes disgracieuses et indignes de tout ouvrier, bien pensant.

Quoique plusieurs citoyens marquants, témoins des massacres de ce midi, protestent énergiquement contre la conduite des hommes de police, je ne suis pas prêt à leur imputer de blâme, car après tout, ils ont ordre de garder les abords de l'élévateur à grains, ce dont ils s'acquittent consciencieusement.

Il faudrait tout un régiment armé de pied en cap pour empêcher les perturbateurs de commettre des excès dans les rues avoisinantes.

La plupart des membres de la société des débardeurs sont paisibles. Ils discutent librement leur droit de ne pas travailler pour vingt sous de l'heure, sans contester ce droit aux autres journaliers.

Cette affaire s'arrangera, je crois, à l'amiable; si non, il est à craindre que les troubles aillent en augmentant.

NOTES PARLEMENTAIRES

Le Bill du "Canadian Northern Ry."

Ottawa, 30 — Au début de la séance du comité des chemins de fer, plusieurs membres ont proposé que l'on trouve un moyen de limiter un peu la discussion, qui prend une extension considérable et qui dure depuis trois séances déjà. Après quelque discussion, le président a indiqué quels étaient les avocats et représentants qui prendraient la parole, et on s'efforcera de terminer les discours aujourd'hui, pour achever à la prochaine séance du comité la considération du bill.

M. Bole, délégué de la Chambre de commerce de Winnipeg, a repris son exposé des inconvénients et des défauts de l'arrangement conclu par M. Roblin. M. Bole demande que le parlement fédéral ne décide rien, mais renvoie l'arrangement devant la législature du Manitoba.

M. Bole expose comme suit les prévisions du gouvernement Roblin, qui espère, par cette ligne, accaparer le trafic qui passait par le Northern Pacific et allait aux Etats-Unis.

Les recettes annuelles du trafic manitobain du Northern Pacific ont été dans la meilleure année de $1,928,947, si l'on déduit de ce chiffre $200,000 pour perte de trafic qui ne pourra se faire à Port-Arthur, pendant l'hiver, plus de 60 p. c. de frais d'exploitation, soit $1,037,000, il reste comme recettes brutes $691,579.

Contre ces recettes, il y a le service de la dette qui prend $623,760, laissant un bénéfice final de $67,890.

Mais ces calculs sont basés sur les anciens prix. Si l'on admet qu'il y a une réduction, soit de 2 cents par boisseau de grain, et de 15 p. c. sur le trafic général, on arrive à une perte annuelle de $222,181.

M. Bole a tenté d'expliquer l'état de l'opinion publique au Manitoba et de démontrer que la population manitobaine est adverse à l'arrangement projeté.

Il a menacé le comité de lire 18 résolutions adverses à l'arrangement. Sur la protestation du comité, il a simplement indiqué les endroits où les résolutions avait été passées.

M. Arbuthnot, maire de Winnipeg, a pris ensuite la parole pour expliquer les effets de l'arrangement sur Winnipeg. Il redoute que cette opération ne nuise au crédit du Manitoba, et ne réduise le pouvoir d'emprunter de la cité.

M. Lash, avocat de la compagnie, a répondu à l'argumentation de M. Nesbitt, au sujet des points de vue constitutionnels, répondant à l'argument que la province du Manitoba ne pouvait pas recevoir le droit d'acheter ou louer un chemin de fer sans l'autorité du gouvernement fédéral. Il a cité le cas de la construction du pont sur l'Ottawa, à Hull, pour réunir le Monréal, Ottawa et Occidental, au réseau d'Ontario.

Le commissaire de l'agriculture de Québec représentant le gouvernement provincial, a reçu du gouvernement fédéral le pouvoir de construire ce pont et de réunir les deux provinces.

M. Lash prétend que la province du Manitoba n'encourt pas de responsabilité financière par l'acte, vû que rien ne l'oblige à utiliser son droit d'option.

M. Lash raconte qu'il s'est trouvé luimême dans la législature du Manitoba quand M. Roblin a fait son discours sur l'arrangement en question et affirme que celui-ci a dit formellement que dans l'entente intervenue, la province de Manitoba recevait le contrôle des tarifs par contrat, mais toujours sous le contrôle du gouvernement fédéral. Naturellement il ne peut y avoir de conflit puisque son contrat avec le Manitoba a pour effet de faire baisser les prix le plus possible et le gouvernement fédéral n'aura pas d'intérêt à obliger le chemin de fer à faire payer pour les transports plus cher qu'il ne désire. M. Barwick, avocat du gouvernement du Manitoba a accusé les représentants de ce qu'il appelle le "comité de sûreté du Manitoba" et il accuse d'avoir manipulé les comptes rendus des discours de M. Roblin et il lit un rapport authentique dans lequel celui-ci explique parfaitement qu'il était toujours compris que les tarifs fixés par le contrat devront être dans les limites des tarifs fixés par le gouvernement fédéral.

M. Bourassa demande à l'hon. M. Blair si le comité des chemins de fer du conseil privé n'a pas le pouvoir de fixer un minimum de tarif ou d'obliger à relever le niveau d'un tarif s'il produit une différence désavantageuse pour les intérêts généraux. L'hon. M. Blair admet que le point est bien fondé et que le Manitoba peut avoir intérêt à baisser les prix de transport dans le Manitoba pour les hausser au dehors et dans ce cas le gouvernement devrait rétablir l'équilibre et rehausser le tarif du C. N. Ry. Il est très grave de ratifier un contrat qui pourrait mettre en antagonisme les intérêts de deux fractions de la communauté.

Le comité s'ajourne à une heure.

L'ATLANTIQUE ET LA LAC SUPERIEUR RY."

Le comité des chemins de fer du sénat a passé, ce matin, le bill de l'"Atlantique et Lac Supérieur Ry" pour permettre au fidei commissaire de terminer la ligne jusquà Paspebiac.

Le sénateur Landry a seul combattu le projet.

COURRIER D'OTTAWA

(De notre correspondant particulier)

—Le procès civil de Kidd vs Harris se poursuit aujourd'hui devant le juge Ferguson. C'est un des procès les plus compliqués qu'il soit possible d'avoir. Il s'agit de la révocation d'un testament. Hébron Harris, expéditeur d'Ottawa, vivant entre temps à Syracuse, mourut, l'an drenier, à cet endroit, laissant cinquante mille piastres à ses neveux et nièces ici. Mais deux jeunes gens de Kingston, disant de nommer Charles et John Harris et être fils naturels du défunt, ont contesté le testament prétendant que la loi ne pouvait s'appliquer dans l'Ontario et le New-York également. C'est la base du litige. J. A. Kidd, de Burritts Rapids, près d'ici, et F. X. Plount, agent du défunt, ses exécuteurs, ont intenté le procès en leurs noms, pour faire confirmer le testament, de sorte que les plaignants sont, à proprement parler, les défendeurs. Les avocats Geo. Kidd et M. O'Connor, représentent les exécuteurs testamentaires, le Dr Smythe, représente les défendeurs, fils naturels. J. P. Fisher est légataire universel. Andrew Haydon, légataire spécifique, et Geo. McLaurin, légataire spécifique et universel, C. J Béthume, gardien officiel, et W. J. Kidd, représentants les petits-enfants et les neveux. Tous ces avocats approuvent le testament, moins MM. Smythe et Béthume. Le défunt Harris a mené une vie terriblement agitée. Il épousa en 1855 sous son nom de fille, à Ogdensburg, la veuve de son frère Daniels. Cette veuve était née Elizabeth Hinton. Elle vit encore près d'ici. Elle a 85 ans. On l'a interrogée par commission rogatoire. Elle ne sait pas pourquoi elle s'est mariée en cachant son veuvage. Elle habita quelque temps avec Hebron Harris. Il partit un jour avec Sarah McGee, de Kemptville, qui vivait avec le Dr Sparham. Cette fille est la mère des deux plaignants. Le Dr Smythe prétend que le défunt épousa cette fille et il maintient que les plaignants sont fils naturels. Le défunt avait pour ménagère, à Syracuse, Alice McIntyre, parente de sa légitime épouse abandonnée au Canada.

IL DONNERAIT SA DEMISSION

On dit que le pilote Perrault, qui conduisait le "Tiverton", démissionnera.

Le juge Guérin fera une enquête.

Le pilote Perrault semble être le seul responsable de l'accident de l'échouement du "Tiverton", vu que le capitaine Collingwood, qui en était à son premier voyage, dans cette partie de la rivière St Laurent, n'a pu nullement influencer le pilote. Le "Tiverton" est un vaisseau d'un fort petit tonnage, et le chenal, à l'endroit de l'échouement, a 700 pieds en largeur et 38 pieds de profondeur.

L'UNION ST JOSEPH

Les élections des nouveaux officiers de l'Union St Joseph devaient avoir lieu lundi prochain, le 7 mai, mais on croit qu'elles seront renvoyées jusqu'après la célébration des noces d'or de la société, qui aura lieu le 12 mai.

Hier soir, la société a tracé le parcours de la procession que nous donnerons plus tard.

La mère de M. J. A. Marcotte étant décédée dernièrement, la Société vota hier soir des condoléances à la famille de M. Marcotte, qui est membre de l'Union.

Le procureur général de la province de Québec, l'hon. Horace Archambault, a promis d'être présent aux noces d'or de la Société.

L'Union des cordonniers monteurs assistera en corps à la procession du 12 mai.

PRETS A LA REVOLTE

Les Indiens de St Régis décident de lutter par tous les moyens, pour ce qu'ils croient être leurs droits

(Spécial à LA PRESSE)

Les Indiens de la réserve de St Régis et de Cornwall ont tenu une grande assemblée, hier après-midi, afin de décider quelles mesures ils devront prendre, au cas où le gouvernement tenterait d'expulser Jake Skin, de "Kalquhoun's Island."

L'automne dernier, ils se mirent dans la tête que la location de toutes les îles du fleuve S. Laurent était expirée, et voulurent immédiatement en prendre possession. Pour commencer, ils portèrent la maison de Jake Skin, l'un des membres de leur tribu de St Régis à "Kalquhoun's Island", en passant sur la glace. On sait que, sur cette île, se trouve un grand nombre de villas, où de riches citoyens vont passer l'été. Les indiens proclamèrent Jake roi et gouverneur de l'île. Lorsque les exécuteurs de la succession Kalquhoun eurent vent de ce qui venait de se passer, ils mirent l'affaire entre les mains de leurs avocats, MM. Leitch, Pringle et Cameron, qui se mirent en communication avec le département des sauvages.

L'un des employés de ce département fut envoyé à St Régis, afin d'essayer de convaincre les Indiens de l'absurdité de leurs prétentions et aussi pour leur montrer le bail signé par les chefs, il y a quelques soixante-dix ans, ce fût peine perdue. Les chefs refusèrent de faire revenir leur homme et Skin est à faire des travaux dans l'île, afin de mettre le terrain en état de commencer les semailles.

M. J. A. Macrae, l'inspecteur de la Réserve des Sauvages, était de passage ici, hier, et a eu une conférence avec les parties intéressées à faire expulser Skin et celui-ci a reçu un avis d'avoir à déguerpir. Les chefs ont décidé, hier, de soutenir Skin et de refuser d'abandonner l'île. Ils porteront l'affaire en cour et s'ils ne réussissent pas à prouver leurs droits ils ne céderont pas non plus.

SESSIONS SPECIALES

Cusson, accusé de vol de boissons à Laprairie, trouvé coupable ce matin— Plusieurs autres personnes mises en accusation pour des méfaits d'une certaine gravité.

Un nommé William Patterson a comparu devant la cour des sessions, ce matin, pour répondre à une accusation très grave, celle d'avoir commis dans le cours du mois d'avril quatre assauts indécents en différentes circonstances, sur des jeunes filles dont nous ne publierons pas les noms pour aujourd'hui. L'individu en question a plaidé non coupable à toutes les accusations et son procès a été fixé à jeudi le 2 mai prochain.

James Wheelman, William N. Phipps et Xavier Vaillancourt, trois jeunes récidivistes en herbe, comparaissent ensuite à la barre, pour répondre à quatre accusations de vol avec effraction ; ils plaident coupables sur tous les chefs d'accusation. MM. Stanislas Monast, Zotique Durand, Napoléon Charrette et Joseph Chevalier sont les victimes de ces jeunes déprédateurs. Sentence sera prononcée plus tard contre eux.

La cour procède ensuite au procès de Eugène Cusson, accusé d'avoir le 19 avril, en compagnie d'un nommé Napoléon Pelletier, autrefois de St Hubert, volé un baril de brandy contenant environ 9 gallons de cette liqueur, ainsi qu'un autre petit baril contenant à peu près 4 gallons de vin de gingembre, la propriété de M. Chéri Lefebvre, hôtelier de Laprairie. Comme nos lecteurs s'en rappellent sans doute, Pelletier plaida coupable à l'accusation, à la séance de cette cour, jeudi dernier.

M. Lefebvre, le plaignant, dit que ces effets se trouvaient dans une cuisine adjacente à son hôtel et que le tout était sous clé ; il retrouva les deux barils, le lendemain, le long du chemin, dans la direction de la demeure de Pelletier. Les autres témoins de la poursuite furent le constable Joseph Sénécal, de Laprairie, qui opéra l'arrestation des deux prévenus, ainsi que Pelletier, qui s'est déjà avoué coupable.

Il ressort de cette preuve que c'est Cusson qui a chargé les barils sur son dos, à la demande de Pelletier, et qu'il les a transportés tour à tour dans une maison voisine où pensionne Pelletier, puis que Cusson s'en est ensuite retourné chez lui. D'après le témoignage du plaignant, Cusson ne jouit pas d'une réputation très enviable dans le village de Laprairie.

La défense, représentée par M. Honoré Mercier, fut parfaitement bien conduite ; cependant, après avoir fait un relevé complet de la preuve et des circonstances, Son Honneur le juge Desnoyers en vint à la conclusion que Cusson était coupable.

A la demande du greffier, M. Sicotte, la sentence ne sera prononcée que jeudi prochain.

Et la cour est ajournée.

UN VIEUX VOYAGEUR

Il descend avec un train de bois — Les rapides de Lachine courroucés

Nous avons rencontré, ce matin, M. Aimé Guérin, père du détective bien connu de Montréal, qui a, comme toujours, depuis des années, été le premier à se risquer à faire le saut des chutes du St Laurent, de Kingston à Montréal.

M. Guérin, qui est le doyen des "cageux", nous disait qu'il avait trouvé l'eau très belle, mais il a ajouté :

"Depuis 52 ans que j'exerce mon métier, je n'ai jamais vu les rapides de Lachine aussi menaçants qu'hier. Mes hommes et moi avions à lutter contre une forte brise du nord-est, et j'avoue que j'ai failli avoir peur une fois dans ma vie."

La cage, contenant plusieurs milliers de pieds de bois, était consignée par la maison Kavanagh et Cie., de Kingston, à des arrimeurs de Québec. Le voyage s'est heureusement effectué, sans accidents. La cage est partie ce matin, à la remorque d'un vapeur, et arrivera à Québec probablement dans le courant de la journée de demain, le 1er mai.

COURRIER DE QUEBEC

(De notre correspondant régulier)

Québec, 30—Une dépêche de Roberval annonce que la crue des eaux du lac St Jean, a été la cause de la perte de l'écluse qui barre le Saguenay à la grande décharge du lac.

Cette écluse était la propriété de la Compagnie manufacturière de carbure Wilson. Les dommages s'élèvent à environ à $2,000

—Hier après-midi, cinq curés de la région du Lac St Jean, sont venus voir l'hon. premier ministre, au sujet de la concession de lots aux nouveaux colons Ces derniers se plaignent que, d'après les ordres du département des Terres de la Couronne, ils n'ont guère de chance de s'établir en des endroits convenables.

L'entrevue a été très satisfaisante pour les intéressés.

—La maison A. Toussaint & Cie, dont le chef est disparu depuis bientôt une quinzaine, avec le pilote Bernier, dans les circonstances que l'on connait, m'informe qu'aucune nouvelle quelconque n'a été obtenue au sujet des deux disparus.

Si ce n'est que la petite embarcation qui leur servait pour faire la chasse a été trouvée sur la rive du petit pré, près de Ste Anne de Beaupré. Le sort de M. Toussaint et de son camarade ne laisse aucun doute dans l'esprit de ses amis. Des navigateurs engagés par la maison Toussaint et Cie, sont partis de Château Richer, ce matin, à la recherche des cadavres de messieurs Toussaint et Bernier.

—Hier soir, il y eut réunion de deux comités civiques, savoir des marchés et des finances.

Ce dernier comité, présidé par l'échevin Tanguay, décida de louer le pavillon du Parc Victoria à M. Paul Pinault, moyennant $350.00 par an. Le comité décida aussi d'assurer les hommes de police et de la brigade du feu contre les accidents dans la Compagnie de garantie London, au prix de huit dollars par tête, par année.

—Une demande de la Quebec Terminal Company, pour une exemption de taxes pour dix ans, pour l'ancien élévateur à grain du Pacifique, qui est maintenant sa propriété, fut laissée sur la table pour l'étude.

Le comité des marchés ne s'est occupé que d'affaires de routine.

A LONGUEUIL

Importante séance du Conseil de Ville, hier soir, à laquelle sont adoptées des résolutions de condoléances, à l'occasion de la mort de M. Antoine Rocheleau, ex-député du comté de Chambly.

Le conseil de ville a eu une courte, mais importante séance, hier soir.

Il est pris connaissance d'une lettre au maire, de M. W. C. Crockett, maire de Frédéricton (Nouveau-Brunswick), demandant certaines informations sur le fonctionnement de nos filtres, etc. Cette demande est renvoyée au comité de l'eau avec ordre d'y faire droit.

Lue une lettre du Rév. M. Tassé, curé de cette ville, se plaignant de la taxe de l'eau imposée à l'église et demandant qu'elle soit réduite de $100 à $25. Cette lettre demeure sur la table.

L'on procède ensuite à la nomination du maire suppléant et l'on choisit M. François Poirier pour remplir cet office.

Le conseil se forme ensuite en comité général pour entendre les explications de M. le maire sur les votes qu'il a donnés à la dernière réunion de la législature en sa qualité de député du comté, ainsi que les raisons qui les ont motivés. M. l'échevin exprime l'opinion qu'il est à espérer que ces votes auront un effet pratique et avantageux pour la ville de Longueuil ; puis le conseil reprend sa séance et l'on s'occupe alors de la nomination des trois estimateurs pour l'année courante, les trois heureux citoyens qui ont été chargés de cette besogne sont : MM. Léon Viger, pour le quartier Ouest ; Thomas Préfontaine, pour le quartier Centre et François St Mars pour le quartier Est.

Puis, sur motion du maire Perreault, appuyé par l'échevin Denicourt, le conseil adopte des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de M. Antoine Rocheleau, qui fut pendant de longues années le député du comté à la Chambre locale.

Et la séance est levée.

SERVICE ANNIVERSAIRE

A la mémoire de feu l'abbé Urgel Archambault, ancien curé de St Félix de Valois

(Spécial à "La Presse")

St Félix de Valois, 30 — A l'église paroissiale de St Félix de Valois, a eu lieu ce matin, un service anniversaire pour le repos de l'âme de feu Urgel Archambault, ancien curé de cette paroisse. Le célébrant était M. Desmarais, curé de St Louis de Gonzague, assisté de MM. les abbés Vaillant et Houle, comme diacre et sous-diacre.

Dans le choeur, on remarquait MM. les abbés Villeneuve, supérieur du collège de l'Assomption ; Ducharme, supérieur provincial des Clercs St Viateur, de Montréal ; D. Laporte, ancien curé de St Ambroise ; André Brien, ancien curé ; Aristide Brien, curé de Ste Elizabeth ; Prosper Beaudry, curé de Joliette ; Maxime Laporte, ancien curé du diocèse de Valleyfield ; Louis Bonin, curé de Ste Mélanie ; Calixte Desrochers, curé de St Norbert ; Pierre Peltier, curé de St Félix ; Rév. P. Joly, du noviciat de Joliette ; Pierre Sylvestre, curé de St Gabriel de Brandon ; Omer Houle, curé de St Cléophas ; R. P. Léveillé, du collège de Joliette ; J. B. Desrosiers, vicaire de St Félix, ainsi que plusieurs membres de la famille du défunt, entre autres, le Dr Damase Archambault, de St Pierre les Becquets ; la mère générale des soeurs Ste Anne, de Lachine, Montréal, etc.

LE MILLIONNAIRE MANN

Il passe la journée au Windsor, hier

M. Dan. Mann, millionnaire et associé du millionnaire W. Mackenzie, du chemin de fer Great Northern, a passé la journée, hier, au Windsor. Il est parti pour Ottawa dans la soirée. M. Mann a passé une grande partie de la journée en consultation avec les gens de New-York et Boston, qui étaient venus le voir.

UN AVIS AUX PILOTES

Ils devront subir l'examen annuel de la vue

La commission du Port vient d'émettre l'avis suivant concernant les pilotes licenciés. Ceux-ci devront dans le mois de mai subir l'examen de la vue et l'épreuve des couleurs, tout comme un candidat pilote subissant l'examen décisif pour être capitaine ou commandant. Les oculistes chargés de cet examen sont toujours nommés par la Commission du Port, et cette année voici leurs noms : J. Gardner, 211, rue Peel, H. A. Foucher, 96, rue St Denis ; R. Boulet, 2039, rue Ste Catherine ; U. Beaupré, 58, rue St Louis, Québec.

NAVIRES SIGNALES

Pointe au Père, 29 — Le steamer "Alcides," de la ligne Donaldson, de Glasgow, en route pour Montréal, à 12h 50m p. m.

Le steamer "Montenegro," de la ligne Beaver, est attendu à Montréal mercredi avec une cargaison générale.

Le "Brazilian," de la ligne Allan, doit arriver à Montréal demain aussi, avec une cargaison générale.

CINQ MINEURS TUES

South McAlester, I. T., 30—Cinq mineurs ont été tués et aujourd'hui, sept autres ont été brûlés sérieusement et un est disparu à la suite d'une explosion aux mines de charbon de Anderson, appartenant à la "Chotaw, Oklahoma & Gulf Railroad", et exploité par la "McAlester Coal Company."

AU RECORDER

John Ingraham, ex-pensionnaire de l'Asile de Verdun, a été arrêté, hier, par le détective McLaughlin. Comme on le croit encore toqué, on a remis à plus tard l'enquête dans son cas.

W. Mondterth, un instituteur, accusé d'assaut indécent subira son procès vendredi prochain.

Harry Rosenbaum, accusé de colporter des marchandises sans licence, a été condamné à $3 d'amende à 15 jours de prison.

Horace Champoux, accusé d'assaut sur sa femme subira son procès le 7 de mai. Dans l'intervalle les médecins étudieront son cas.

COQUELIN ET SARAH BERNHARDT

Ont donné, hier soir, une représentation d'adieu, à New-York

New-York, 30 — Une foule extraordinaire encombrait, hier soir, le Metropolitan Opera House, pour assister à la dernière représentation de "Tristan et Isolde", qu'y donnaient pour la dernière fois M. Coquelin et Mme Sarah Bernhardt. Les recettes de la soirée se sont élevées à $19,000 Au cours du second acte de la représentation, seize femmes ont succombé à la chaleur et se sont évanouies.

LA BOURSE

Montréal, 30 avril 1901.

Le Pacifique a dépassé le pair, hier après-midi, comme nous le prévoyions, et il se tient ce matin, entre 100¼ et 100⅝. Pour une valeur qui paie 5 pour cent, ce n'est pas cher, aux prix que se vendent d'autres valeurs du même genre. Le tout est de savoir si quelqu'accident imprévu ne viendra pas déranger tous les beaux calculs que l'on fait aujourd'hui.

Les autres valeurs sont soutenues, et même plus fermes qu'hier, le Gaz, la Royal Electric, les Tramways, gagnent une fraction.

Les mines sont soutenues.

La bourse de Londres, après avoir été active en hausse, clôture irrégulière.

A New-York, les ventes jusqu'à midi se montent à 1,600,000 titres. L'activité, comme on le voit, ne fait qu'augmenter. Le public s'est mis au jeu avec ardeur et achète. Les cours montent pour presque toutes les valeurs, mais surtout ceux de l'Atchison, de Pennsylvania, du Southern Railway etc. Le St Paul est plutôt faible.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie, courtiers, 77 rue St François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3.00 p.m.

VALEURS	Vend	Ach.	VALEURS	Vend	Ach.
Can. Pac	100½	100¼	B. Ont		124
D.S.S.&A.C.	7½	6	B.B.N.Am.		127½
" Pfd	16½	15	B. Mol.	200	198½
M S Ry ...xd	281	281	B. Toron	250	
" New.xd	277½	275½	B. Jac.-C.		
T. St. Ry	111½	110¾	B. Merc		159½
H. S. Ry	96	92	B. M. H. xd	180	175
St J. E. Ry	117½	116	B. N. Scotia	235	233
L. St Ry			B. Est. T.		
T.City T. xd	75	74½	B. Québ.		
" Pfd			B. Nat.		
M Belt Line			B. Union	106½	
R.&O. xd	115¾	115⅝	B. Com.		155
C.Cab	179	178½	B. Dom.		
M.Tel	170	166	B. Hamil.		
B.T.	175	170	B. Standard		
M.Gas Co.	244	242	B. Imperial		
O. Gas Co.			B. Hoch	146	
Roy. El.	245	240	B. Ottaw.		
P H & L			Wind. H.		
Auer L.			N. W. L. Co.		
M. Cott.	132½	128	" Pfd		
D. C. Com.	7	7	Can. Paper		
" Pref.	65	65	L. & Mort.		
C.C.C.Co.			Diam. G.Co.		
Md. Cos. Co.			W.L.&T.Co		
Mtm.C.C.			Zool. Grd.		
W. Eagle	16	14	Mtm C Bds.		
Repub.	21	19	L. G. Bds.	112½	
P. M. Co	29	25	Cab. C. Bds.	104	102
M. & L.			Cab. R. Bds.	104	
Virtue	12	10	H. & L. Bds.	60	
Car. Mck			R.&O.N.C.b.		
N Star M.		60	H. Ry. Bds.	104	100
L Pulp Co.			M. Gas. Bds.		
N Salt Co.			Bell T. Bds.		
" pfd			Can. P. Bds.		
D.I.&S.Co.	38	37	Can. C. Bds.		
" pfd	88½	85¾	Col. C. Bds.	100	
D Coal Co.	38	37	D. Cot. Bds.		
" pfd	115		D. Coal Bds.		110
I Coal C.	55		Tor. Ry Bds		
" pfd.	100		Int. Coal Bds		
F Coal & C.			L. Pulp Bds.		
B. Mont.	260	258	D Steel Bds	98	97

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can. Pac. — 200 à 100½, 100 à 100 3-8, 15 à 100¼, 19 à 100¼, 50 à 100¼, 50 à 100 3-8, 95 à 100¼, 125 à 100⅝, 20 à 100¼, 20 à 100⅝, 50 à 100¼, 135 à 100¾, 225 à 100 5-8, 25 à 100½, 100 à 100 3-8.
Dom. Steel Pfd — 5 à 86½.
Mols. Bk. — 25 à 199, 1 à 198.
Roy. Elec. — 8 à 243, 2 à 243, 25 à 242½, 16 à 243, 25 à 242½.
Mont. St. Ry. — 315 à 281, 25 à 281¾.
Dom. Cotton — 250 à 73, 50 à 73½, 100 à 73¾, 300 à 74, 50 à 74 5-8, 15 à 74¾, 35 à 75, 125 à 75¼.
Hoch. Bk. — 2 à 142.
Rich. et Ont. — 175 à 116.
Mont. Gas. — 48 à 243, 25 à 243.
Virtue Co — 1000 à 11.
Mont. Tél. — 25 à 167½, 25 à 167¼.
War Eagle — 1500 à 16.
Tor. Ry. — 100 à 111½, 25 à 111 3-8, 275 à 111.
Twin City — 25 à 75½.
Dom. Coal Pfd — 75 à 115.
Republic — 1000 à 20.
Dom. Steel Com. — 2 à 38.
Mchts Bk. — 5 à 160

VENTES DE L'APRES-MIDI

Can. Pac. — 10 à 100, 125 à 100¼, 225 à 100 1-8, 725 à 100¼, 15 à 100, 350 à 100¼, 15 à 100 1-8, 200 à 100¼, 25 à 100 3-8.
Roy. Elec. — 50 à 242½, 25 à 242.
Tor. Ry. — 25 à 110¾, 75 à 110 5-8.
Rich. et Ont. — 25 à 115 3-8, 50 à 115¾, 25 à 115⅝.
War Eagle. — 1500 à 16.
Mo. Gas. — 25 à 242½.
Mo. St. Ry. — 100 à 281¾, 50 à 281½.
Dom. Cotton. — 50 à 75½, 50 à 75½, 25 à 75.
Dom. Coal Com. — 100 à 36¾.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours reçus aujourd'hui, par cable privé, par M. Charles D. Monk, 14 rue St Sacrement, Montréal.

VALEURS	Ouv.	Clot.	VALEUR	Ouv.	Clot.
Am. T. Co.	129	125¾	Loui.&Nash	109¾	110½
" Pfd			Man. Elev	129¼	[illegible]
Am.S.R.Co	147¾	147¾	Miss. Pac	108¾	109
" Pfd			Met. Trac	178½	176½
Ana. M.Co	52¾	52	Natio. L.Co		
A.T.&S.F.p	72¾	71¾	" Pfd		
" Pfd	99¾	163¾	N.P.com. N.	117	114¾
Am.S.&W			" Pfd	101¾	101½
Bal. & Ohio	108¾	104½	N.Y.C.&H	157½	[illegible]
" Pfd	92¾	93¾	N.Y.LE&W	40	42¾
Bro. Rpd T.	82½	86½	" II pfd	58	59¼
Can. Pac	101	100½	" I pfd	70½	72¾
Can. South		76½	N.Y.O.&W	37	37¾
Ches & Ohio	48½	48¾	N.Y.A.B.Co		
Ch. B. & Q.	199½	198¾	Omaha. com		142½
Ch. Gas	119	117¾	Pacific M.		39¾
Ch.&N.-W.	210¾	210	Pres. S.com	46½	45½
Ch.R.I.&P.	164¾	163½	" Pfd	87	87
Ch.Mil&StP	174	172½	P.&R. all pd	40¼	42¼
Con.T.com	47	46¾	Pullman		
" Pfd	104¾	104½	Sth.R.com	32½	33½
Con.G.N.Y.		223	" Pfd	86½	86
Col.Fuel&I.	107½	105	Sout. Pac	57¾	56¾
C.C.C.&St.L.		87	Ten. C.&I	67½	68½
Del.L.&W.			Third Ave		
Del.&Hud	179½	190¼	Texas Pac	49	49¾
D.&R.G pfd	95½	96	Twin City		
D.S.S.&At			U.S.L.com	18¾	14¾
" Pfd			" Pfd	77¾	78
Federal St.			U.S.R.com	21	28
" Pfd			" Pfd		
Gen. Elec	229	228¾	U.Pac. com	119½	117½
Glucose com			" Pfd	97½	97¾
" Pfd			Wabash		
Ill. Central			" Pfd	41¾	41¾
Jersey Cent.	159	159	West. U.T.	94	94¾
K. & Tex. p.			Great North	187½	
LakeE.&W		65	Whee.&L.E.		
L.E.&W.pfd			" Pfd		

VALEURS MINIERES

Cours officiel fourni par M. DeBlois Falnaud, courtier de mines, édifice New-York Life, téléphone Main 3828.

	Vend.	Ach.		Vend.	Ach.
Payne	27	25	Ram. Carib.	30	
War Eagle	17	15½	Bullion	25	
Republic	20	19	Morrison	6¾	
North S.	86	80	Gold Star	7	4
Virtue	12	11	Slocan Sov	3½	2
M. & Lo. L.	3	2	Winnipeg		
Big Three	3	1¾	D Trail No1	2	1
B. & G. C.	4		Dupont Mfg	25	
California	4		Stocks non inscrits		
C. G. F. S.	7¼	5			
Cariboo Hy.		128	Decca	1¾	
Evening Star	7		Dom. Cons.	3½	
Gold H. Dev.	2½		Oregon	7¼	6½
Knob Hill	60	55	Granby Sm.	65	60
M. Christo			Majestic	5¾	
Mont. G. F.			Fairview		
Noble Five			Giant	4½	3½
Novelty		¼	White Bear		
Old Ironsid.	93	75	Grey Eagle	65	55
Virginia	2½	1	Certainty	5¼	3

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Republic — 500 à 19, 1000 à 20, 250 à 19.
War Eagle — 2500 à 17.
Oregon — 5000 à 6¾.
Montreal and London — 1000 à 2½, 4000 à 2½, 500 à 2½.
Virtue — 1000 à 11½.
Centre Star —1000 à 35½, 10000 à 35½, 1000 à 35½, 1000 à 36, 2000 à 36.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Centre tSar — 1000 à 36, 2000 à 34 1-2.
Republic — 2000 à 19 1-2.
Payne — 1000 à 26 .

BOURSE DE CHICAGO

(Cours fourni par la maison Bartlett, Frasier & Cie, 39 rue St Sacrement.

		Ouverture	Plus haut	Plus bas	Fermeture
Blé	Mai	71½	72¾	71½	72¼
	Juil.	73¾	73½	72½	73¼
Blé-d'inde	Mai	47¾	48½	48½	48¾
	Juil.	44¾	45¼	45½	45¾
Avoine	Mai	28¾	28¾	27¾	28¾
	Juil.	25½	25¾	25½	26
Lard	Mai	14 47	14 52	14 47	14 57
	Juil.	14 55	14 70	14 50	14 65
Saindoux	Mai	8 05	8 07	8 05	8 05
	Juil.	7 95	7 97	7 95	7 97
Côtes	Mai				8 20
	Juil	7 [illegible]	7 [illegible]	7 [illegible]	7 [illegible]

NOS FRERES SEPARES

Ils assistent en grand nombre aux sermons du R. P. Younan

Les sermons prêchés à nos frères séparés par le Rév. Père Younan, à l'église Saint-Patrice, attirent encore, cette année, de grandes foules. Hier soir, après avoir répondu à plusieurs questions le Rév. Père a parlé du caractère distinctif des deux apôtres Pierre et Judas. Il a dépeint comment tous deux avaient péché. L'un cependant s'est élevé à la plus grande sainteté pendant que l'autre est tombé dans les sombres abîmes, en se donnant la mort pour échapper à son remords.

"Et pourtant, s'écrie le Père Younan, le crime de Pierre était plus grand que le crime de Judas, car celui-ci avait vendu son maître sans penser que les prêtres iraient jusqu'à lui ôter la vie, mais Pierre, lui, avait renié son Dieu !"

Le prédicateur termine en disant :

"Suivez la lumière qui vous éclaire ; ne laissez personne — ni votre père, ni votre mère — se mettre entre vous et votre devoir ! Ne souffrez rien entre Dieu et vous, afin que rien ne se place entre votre âme et Dieu, quand votre âme quittera votre corps !"

Ce soir, le Rév. Père parlera de la flagellation.

LA CONTREBANDE DES CHINOIS

Ce qu'en dit un officier américain

M. Alexandre Bertrand, inspecteur en chef des douanes américaines pour le district de Champlain N.-Y., est l'officier qui a découvert les neuf Chinois enfermés dans un char de pommes de terre du G. T. R., la semaine dernière. Dans une interview avec un reporter de "La Presse", hier, il a déclaré que sept des neuf seraient certainement expédiés à New-York et renvoyés en Chine. Les deux autres avaient des certificats, mais il est bien possible que tous deux soient également déportés. M. Bertrand a ajouté que l'embarras des Chinois était devenu maintenant tellement encombrant que les autorités américaines commençaient à être fatiguées du présent état de choses et voulaient y mettre un terme. "Bientôt", a dit M. Bertrand, "les autorités de Washington demanderont au gouvernement canadien de leur aider à empêcher la contrebande des Chinois qui se fait sur une haute échelle. On veut enfin en finir."

LE MOIS DE MARIE

Les exercices du mois de Marie s'ouvriront ce soir, dans la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours. Mgr Bruchési présidera. La musique sera fournie par les demoiselles de la Congrégation de Marie.

--TARIF--

Naissance—25c chaque insertion (suivant la formule) Parrain et Marraine, 25c extra.

Mariage—50c chaque insertion. (suivant la formule).

Décès—50c pour une fois— 25c pour les insertions supplémentaires.

Service Anniversaire 50c chaque fois.

Payable d'avance.

NAISSANCES

AUMAIS — A Montréal, le 27 courant, au No 40 rue Châteauguay, l'épouse de M. Wilfrid Aumais, une fille.

Parrain et marraine, M. François Souchereau et sa dame, grands-parents de l'enfant.

DROUIN — En cette ville, le 27 courant, l'épouse de M. Drouin, chapelier, une fille.

Parrain, M. Ludger Gravel, marchand, et marraine, Mme Ludger Gravel, son épouse.

THURBER — A Longueuil, le 28 courant, l'épouse de M. Alex Thurber, jr., un fils.

Parrain et marraine, M. et Mme Emilien Vincent.

MARIAGES

LAPIERRE-DUTOUR — Ce matin, à la cathédrale, M. M. C. Lapierre à Mme W. Dutour, de la Longue-Pointe.

L'heureux couple est parti pour voyage.

Nos meilleurs souhaits l'accompagnent.

Pas de cartes.

METHOT-TELLIER — Hier matin, à la Rivière Beaudette, Qué., M. Arthur Methot à Mlle Rosa Tellier.

Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

VILLENEUVE - BEAUCHAMP — A Montréal, le 29 avril, à l'église de l'Immaculée Conception, M. Joseph Villeneuve, à Mlle Albina Beauchamp.

L'heureux couple est parti pour voyage.

Pas de cartes.

DECES

COURSOL — A la ville Saint-Louis, le 30 courant, à l'âge de 74 ans, 6 mois et 10 jours, Adolphe Coursol, maître charretier.

Avis des funérailles demain.

DUCLOS — En cette ville, le 29 courant, à l'âge de 65 ans, Ignace Duclos.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 mai. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 294 Maisonneuve, à 8 heures, pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les membres de la Congrégation des hommes sont priés de se réunir mercredi soir, à 8 heures, pour la récitation de l'office. 2

GIROUARD — En cette ville, le 29 courant, à l'âge de 6 mois et 24 jours, Joseph-Jean-François, enfant bien-aimé de J. H. Girouard, marchand-tailleur.

Funérailles privées.

GUY — En cette ville, le 29 courant, à l'âge de 92 ans, le lieutenant-colonel M. P. Guy, notaire public.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 1er mai. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 901 rue Sherbrooke, à 8.30 heures, pour se rendre à l'église de l'archevêché, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assisetr sans autre invitation. 2

HOGUE — En cette ville, le 28 courant, à l'âge de 26 ans, Flore, fille bien-aimée de M. Alphonse Hogue.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 8 heures. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No 205 rue Saint-Christophe, à 8 heures moins quart, pour l'église St Jacques et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

LEFEBVRE — A St Henri de Montréal, le 29 courant, à l'âge de 64 ans et 6 mois, Célina Lefebvre, autrefois ménagère au presbytère de Ste Cunégonde.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 1er mai. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No 75 rue Rose-de-Lima, à 8½ heures, pour se rendre à l'église St Henri, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMONTAGNE — En cette ville, le 28 courant, Madame Adélard Lamontagne, née Joséphine Bissonnette.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 1er de mai. Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, à 6.30 heures, No 8 ruelle Pea, pour se rendre à l'église Notre-Dame et de là au cimetière de la Côte des Neiges.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Elle était membre du Tiers-Ordre de Saint-François. Les tertiaires sont priés de se réunir mardi, à 8 heures, pour réciter l'office. 2

MOUSSEAU — A Lavaltrie, le 29 courant, à l'âge de 75 ans, 9 mois et 14 jours, Joseph-Edouard Mousseau, rentier.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 mai, à 10 heures.

Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

ROCHELEAU — A St Hubert, le 28 courant, à l'âge de 63 ans, 5 mois et 8 jours, Antoine Rocheleau, ex-député à Québec.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 1er mai. Le convoi funèbre partira de sa demeure, à 9 heures, pour se rendre à l'église paroissiale, et de là au cimetière, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

SAINT-AUBIN — A Saint-Laurent, le 28 courant, à l'âge de 37 ans, 3 mois et 1 jour, Cléophas Saint-Aubin.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 1er mai. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, à 9 heures, pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE

GALAISE — Jeudi prochain, le 2 mai, à 7½ heures a.m., sera chanté à l'église St Pierre, rue Visitation, le service anniversaire de feu M. Cléophas Galaise.

Parents et amis sont priés d'y assister. 2